



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : Agrégation interne & CAERPA interne

Section : Sciences économiques et sociales

Rapport de jury présenté par :

Frédéric CARLUER, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Président du jury

SOMMAIRE

I -	INTRODUCTION GENERALE	3
II -	CADRE REGLEMENTAIRE : DESCRIPTION DES EPREUVES	10
	2.1 – ÉPREUVE ECRITE D’ADMISSIBILITE.....	9
	2.1.1 – Une composition de sciences économiques et sociales d’une durée de 6 heures (coeff. 6)	9
	2.1.2 – Une composition d’une durée de 6 heures élaborée à partir d’un dossier fourni au candidat (coeff. 4) 9	
	2.2 – ÉPREUVES ORALES D’ADMISSION	10
	2.2.1 – Une leçon à dominante économique ou sociologique se rapportant aux programmes de SES des classes de lycée, suivie d’un entretien avec le jury (coeff. 6).....	110
	2.2.2 – Un commentaire d’un dossier qui est constitué d’un ou plusieurs documents se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales du lycée (coeff. 4).	10
III -	ÉPREUVES D’ADMISSIBILITE	11
	3.1 – ÉPREUVE DE COMPOSITION DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (COEFF. 6)	111
	3.1.1 – Les résultats.....	111
	3.1.2 – Sujet : « La soutenabilité de la dette publique des pays est-elle menacée par les cycles électoraux ? » 13	
	3.1.3 – Proposition de corrigé	33
	3.1.4 – Exemple d’excellente copie de composition (copie n°3788: 20/20).....	39
	3.2 – ÉPREUVE DE COMPOSITION ELABOREE A PARTIR D’UN DOSSIER FOURNI AU CANDIDAT (COEFF. 4) 60	
	3.2.1 – Programme de l’épreuve	60
	3.2.2 – Les résultats.....	60
	3.2.3 – Sujet du dossier (Sociologie et science politique) : « Quelles mutations du travail et de l’emploi ? »62	
	3.2.4 – Attentes des correcteurs.....	74
	3.2.5 – Éléments de corrigé	77
	3.2.6 – Démonstrations possibles.....	98
	3.2.7 – Retours des correcteurs et conseils aux candidats	112
	3.2.8 – Exemple d’excellente copie de dossier (numéro 9051 : 18/20)	116
IV -	ÉPREUVES D’ADMISSION	141
	4.1 – ÉPREUVE ORALE DE LEÇON (COEFF.6)	141
	4.1.1 – Résultats	141
	4.1.2 – Exemples de sujets.....	142
	4.1.3 – Commentaires et conseils pour la préparation de l’épreuve de leçon.....	143
	4.2 – ÉPREUVE ORALE DE COMMENTAIRE D’UN DOSSIER (COEFF. 4).....	151
	4.2.1 – Résultats	151
	4.2.2 – Commentaires et recommandations.....	152
	4.2.3 – Les mathématiques à l’épreuve sur dossier.....	158
	4.2.4 – Exemples de dossiers complets.....	160
	4.2.5 – Exemples de sujets de mathématiques (seconde partie de l’épreuve).....	184
V -	ANNEXES	190
	5.1 – SUJETS D’ADMISSIBILITE DES ANNEES PASSEES (DEPUIS 2000).....	1906
	5.2 – PROGRAMME DE MATHÉMATIQUES (SECONDE PARTIE DE L’ÉPREUVE ORALE DE DOSSIER)	192

I - Introduction générale

Le concours d'agrégation interne/CAERPA (Concours d'Accès à l'Échelle de Rémunération des Professeurs Agrégés du privé sous contrat) de sciences économiques et sociales proposait une stabilité du nombre de postes à l'agrégation interne (28) et au CAER (4) en cette session 2026. L'ensemble des postes a été pourvu à nouveau cette année, confirmant la réelle qualité des candidats promus dans la discipline. Il est à noter que le nombre d'admissibles communs aux concours interne et externe de l'agrégation fut de 6 « bi-admissibles » (4 d'entre eux ont été admis à l'agrégation interne, et ont confirmé à l'externe).

Le nombre d'inscrits est en croissance (+12% dans le public et +9% dans le privé) mais surtout le nombre de présents non éliminés croît de 20% dans le public à un niveau rarement atteint (203 candidats ont composé, +34 par rapport à 2025, et au-dessus du nombre de l'agrégation externe !) et de 13% dans le privé. Par rapport aux inscrits, le ratio des présents non éliminés continue d'augmenter, à plus de 60 % cette année $(203+35)/(337+59)$, ce qui prouve le sérieux des préparations et l'acculturation aux exigences du concours ; ce qui a pour effet de diminuer le ratio postes/présents, de 17 % à 14% dans le public et de 13 à 11% dans le privé. Au bilan, l'attractivité du concours retrouve les niveaux atteints lors des années covid et les indicateurs restent très satisfaisants.

Si le nombre d'admissibles est quasi identique (ratio autour de 2 pour 1 admis), la barre d'admissibilité converge fortement entre les deux concours (10,4 et 10, avec un admissible en moins au CAER : 7 au lieu de 8), même si la moyenne des admissibles se maintient entre les deux concours (avec 1,5 point d'écart cependant).

Cette convergence est aussi vraie pour les barres d'admission dont l'écart n'avait jamais été inférieur à 1 dans le cadre d'un CAER à 4 postes (11,7 versus 10,8), contre 2 points l'an dernier ! Les moyennes des admis convergent aussi à seulement 1,5 point d'écart contre 2,5 l'an passé.

Évolution des grands indicateurs du concours depuis 2013

	Agrégation interne						CAERPA				
	2013	2021	2025	2026	2026/25		2013	2021	2025	2026	2026/25
Inscrits	324	351	301	337	12,00%		52	57	54	59	9,30%
Présents (non éliminés)	168	173	169	203	20,10%		27	26	31	35	12,90%
Nombre d'admissibles	38	67	62	60	-2		8	5	8	7	-1
Barre d'admissibilité		10,8	10,6	10,4	-0,2			8,8	9,2	10	0,8
Moyenne des admissibles			13,18	12,49	-0,69				11,55	11	-0,55
Nombre d'admis	17	32	28	28	Stable		5	2	4	4	Stable
Barre d'admission			12,3	11,7	-0,60				10,3	10,8	0,5
Moyenne des admis			13,65	13,16	-0,49				11,05	11,68	0,63
Major du concours / 20			15,1	16,1					11,9	12,6	
Nombre de postes	17	32	28	28	0		5	3	4	4	0
postes /présents en %	10,12	18,50	16,57	13,79	-2,8		18,52	11,54	12,90	11,43	-1,5

En termes de dynamique écrit/oral (capacité de rattrapage lors de l'oral d'une moyenne et d'un classement bas à l'admissibilité), si la majeure de l'écrit a gardé son rang au final, les 2^{ème} et 3^{ème} étaient tous deux seulement 22^{ème} à l'écrit ! On peut aussi noter la non-admission des « admis potentiels » classés 9^{ème} et 10^{ème} à l'admissibilité (qui avaient tous deux 14 de moyenne à l'écrit), et surtout deux « come backs » probablement jamais vus : le dernier admissible ex aequo avec deux collègues (10,4 de moyenne à l'écrit) a fini 17^{ème} in fine (15,6 de moyenne aux oraux) mais aussi la 57^{ème} qui a fini 9^{ème} !!! (avec 17,4 aux oraux) ! Comme quoi, tout est ouvert après les écrits (ce n'est généralement pas le cas mais cette promotion 2026 montre que tout est possible ; seuls cinq autres collègues étaient au-delà de la 28^{ème} place à l'écrit, dont trois finissent aux portes de l'admission). Ceci plaide pour maintenir un ratio supérieur à 2 entre admissibles et postes.

À noter, enfin, l'élimination, dès l'admissibilité, de la majeure du dossier (18/20 ; avec 04 /20 en dissertation) et, surtout, la très belle moyenne générale de la majeure de l'agrégation (16,1/20), tandis que celui du CAER est à 12,6 (soit 18^{ème} du concours global).

A l'issue de ce concours 2026, dont nous félicitons les 32 lauréats (28 à l'agrégation et 4 au CAER) qui viennent de changer de statut et conforter leur légitimité professionnelle, nous ne saurions assez insister pour les sessions à venir sur la nécessaire maîtrise des connaissances générales qui fondent la science économique et la sociologie/science politique mais aussi sur **l'importance de suivre et d'analyser l'actualité économique et sociale qui caractérise les dynamiques des pays et des entreprises d'une part et du corps social d'autre part**. Fondamentalement, les candidats doivent se concentrer sur les notions/auteurs/faits/exemples qui fondent l'économie générale (macroéconomie, microéconomie, économie internationale, ...) et la sociologie générale (socialisation, stratification, changement social, engagement politique...), enseignés en Licence de science économique et en Licences de sociologie/science politique, et qui sont en lien avec les programmes de lycée en SES. Un certain nombre de thématiques transverses (ou « regards croisés ») sont aussi incontournables : économie et sociologie du travail, économie et sociologie des organisations, économie et sociologie de l'éducation, économie et science politique de l'environnement... A ceci s'ajoutent une compréhension et une réflexion propres à l'épistémologie de ces sciences (les démarches spécifiques de « l'économiste » d'une part, et du « sociologue » et du « politiste » d'autre part) et, bien évidemment, les grands courants/faits de l'histoire de la pensée économique et sociologique. **Le jury insiste particulièrement sur l'importance de bien maîtriser les avancées scientifiques propres aux thématiques des programmes de SES.**

Il paraît aussi nécessaire de rappeler que tout sujet (à l'écrit comme à l'oral) mérite une analyse sémantique rigoureuse, terme à terme, et une étude des articulations qui unissent ou séparent les notions appelées (sans même parler du vocabulaire de base utilisé), nécessitant de mobiliser une culture générale, en lien avec les autres sciences sociales. C'était encore particulièrement vrai cette année en ce qui concerne la dissertation relative à la « soutenabilité de la dette publique » en lien avec les « cycles électoraux » (qui constituait le nouveau thème en économie et n'était donc pas immédiatement anticipé...). Sans ce préalable analytique incontournable, il est rare que des problématiques pertinentes voient le jour, qui plus est au croisement des sciences économique et politique, et qu'un plan idoine se détache.

De surcroît, **mobiliser un certain nombre d'exemples et de chiffres-clés** (sans même évoquer quelques calculs simples ou des graphiques adéquats...), **en lien avec l'histoire des faits économiques ou sociaux et avec l'actualité économique et sociale**, trop souvent ignorée, mais dont la maîtrise est de plus en plus « différenciante » lorsqu'on sait que le dernier admis à l'agrégation a près de 12 de moyenne générale, pour appuyer son argumentation, est assurément un gage de réussite.

Enfin, malgré la charge d'enseignement des collègues en exercice, il est fondamental de ne faire aucune impasse sur les 4 thèmes au programme de la composition de SES (toute mise à l'écart est un pari risqué !) et de garder à l'esprit que le sujet de dossier n'est pas forcément lié à ces derniers !

Ce rapport de jury aussi exhaustif que possible vise à fournir aux futurs candidats tous les éléments pour les accompagner dans leur préparation, et en sachant que les retours sur les prestations individuelles ont, à nouveau, lieu en lien avec la DGRH (jusqu'au 30 septembre 2026). Comme les années précédentes, nous leur conseillons de consulter régulièrement le site DGESCO-ENS (<https://ses.ens-lyon.fr/enseigner/concours-agregation-28944#section-0>) alimenté par notre collègue Anne-Cécile Broutelle, qui fournit des renseignements actualisés sur les concours de recrutement (dont de nombreux dossiers proposés aux candidats lors des oraux depuis maintenant trois années), combiné au site du ministère et aux fiches Eduscol, et à ceux du Collège de France, de France stratégie et de Melchior entre autres qui proposent des approfondissements et souvent une veille scientifique.

En ce qui concerne le déroulement du concours, je tiens à remercier vivement :

- l'ensemble des collègues membres de ce jury (et plus particulièrement Catherine Bruet, David Mélo, Élise Braud, Laura Cruchet et Mélanie Sellin) pour leur implication sans faille ;
- la direction de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen, avec en premier lieu sa secrétaire générale Carine Leroy pour la qualité de son accompagnement ;
- les personnels du rectorat de Caen, avec des remerciements singuliers à l'équipe des appariteurs menée par Christine Priault et Elisabeth Mauger pour leurs accueil et organisation du concours (sans parler de leur gestion-actualisation de la bibliothèque dédiée aux concours d'agrégation de notre discipline, et cette année encore, le recueil des données des trajectoires individuelles des admissibles (master initial validé, nombre de présentations au concours...) qui donne lieu à une analyse chiffrée à la fin de cette introduction) ; **à noter qu'il est envisager que la présentation des oraux par les candidats se fasse sous la forme d'un powerpoint à compter de la session 2028 (et non plus de transparents vidéo-projetés, qui restent valables pour la session 2027) ;**
- et bien sûr la sous-direction « Concours » de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère, pour le suivi quasi hebdomadaire de ce concours.
- Je souhaite le meilleur à ma collègue, Fatima Aït-Saïd, qui prend la présidence de ce concours pour 4 années, ainsi qu'aux collègues qui poursuivent l'aventure et ceux qui les rejoignent.

Frédéric CARLUER
Inspecteur Général - Président du jury

Radiographie du concours : spatiale, de genre, générationnelle, statutaire et de formation

• Quelles académies d'origine ?

- L'Ile-de-France (et ses 3 académies non dissociées) représente pour la troisième année consécutive 10 des 28 admis (mais 18 admissibles au lieu de 23 par rapport à l'an dernier, soit un meilleur taux de « conversion »), Bordeaux, Lyon et Orléans arrivent ensuite avec 3 admis ; puis Lille avec 2. Six autres académies avec une unité complètent la liste des admis. A noter que tout l'ouest est sans admis : Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou ; et à l'Est, seule Strasbourg a un admis. Pour autant, contrairement à l'agrégation externe, où les deux tiers des admissibles proviennent d'Ile-de-France et de Lille, ce concours d'agrégation interne est donc relativement « homogène » spatialement.
- 10 académies se caractérisent par un engagement « concret » (Présents/Inscrits) à environ 75 %, mais plusieurs sans concrétisation in fine (Besançon, Montpellier, Poitiers, Limoges, Martinique et Toulouse, excepté au CAER).
- Enfin, 4 académies ont un « taux de conversion » (Admis/Présents) supérieur ou égal à 30 % : Lyon, Strasbourg, Orléans et Reims (un sur deux).
- Pour le CAER, l'IDF, la Bretagne et la Normandie, qui sont atypiques en termes d'engagement (27 des 59 inscrits et 14 des 36 présents), n'ont aucun admis cette année.

	Agrégation										CAER			
ACADEMIE	Inscrits	Présents	Admissibles 2026	Admissibles 2025	Admissibles 2024	Admis 2026	Admis 2025	Admis 2024	%Présents/Inscrits	%Admis/Présents	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	21	13	3	2	2	1	1	1	62	8	2	2	1	1
Besançon	6	6	1	0	1	0	0	1	100	0	2	2	0	0
Bordeaux	19	12	3	1	2	3	1	2	63	25	2	2	0	0
Clermont-Ferrand	6	5	3	4	3	1	2	0	83	20	0	0	0	0
Dijon	3	2	0	0	1	0	0	0	67	0	1	1	0	0
Grenoble	16	10	5	3	0	1	3	0	63	10	2	2	1	1
Lille	18	13	6	0	3	2	0	1	72	15	2	0	0	0
Lyon	13	10	5	6	0	3	2	0	77	30	2	2	1	1
Montpellier	7	6	0	1	1	0	0	1	86	0	1	0	0	0
Nancy-Metz	6	3	0	0	2	0	0	0	50	0	1	0	0	0
Poitiers	9	7	1	1	3	0	0	1	78	0	0	0	0	0
Rennes	19	9	0	1	2	0	0	0	47	0	8	4	0	0
Strasbourg	5	3	1	1	4	1	1	2	60	33	2	2	1	0
Toulouse	11	9	2	4	7	0	3	4	82	0	5	4	1	1
Nantes	7	5	1	1	2	0	0	2	71	0	3	2	0	0
Orléans-Tours	13	8	4	4	3	3	2	1	62	38	0	0	0	0
Reims	5	2	1	1	1	1	0	0	40	50	2	0	0	0
Amiens	8	3	1	1	0	0	1	0	38	0	0	0	0	0
Limoges	1	1	0	1	0	0	1	0	100	0	0	0	0	0
Nice	13	7	2	3	2	1	1	1	54	14	2	1	1	0
Corse	5	4	1	1	0	1	0	0	80	25	0	0	0	0
La Réunion	10	5	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	0
Martinique	2	2	0	0	0	0	0	0	100	0	1	0	0	0
Guadeloupe	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
N. Calédonie / Guyane / May	3	1	0	0	0	0	0	0	33	0	0	0	0	0
Polynésie	2	1	0	0	0	0	0	0	50	0	2	2	0	0
Normandie	15	11	2	3	1	0	0	0	73	0	7	3	0	0
Créteil-Paris-Versailles	93	62	18	23	16	10	10	10	67	16	12	7	1	0
TOTAL	337	220	60	62	57	28	28	28	65	13	59	36	7	4

- **Quelle proportion hommes / femmes ?**

Inflexion cette année, avec une dominante masculine assez nette (surtout en intégrant le privé : 4 hommes pour les 4 postes), près des 57-43 % au total donc ; et avec une évolution dans le concours qui est quasi homothétique (inscrits, présents, admissibles, admis).

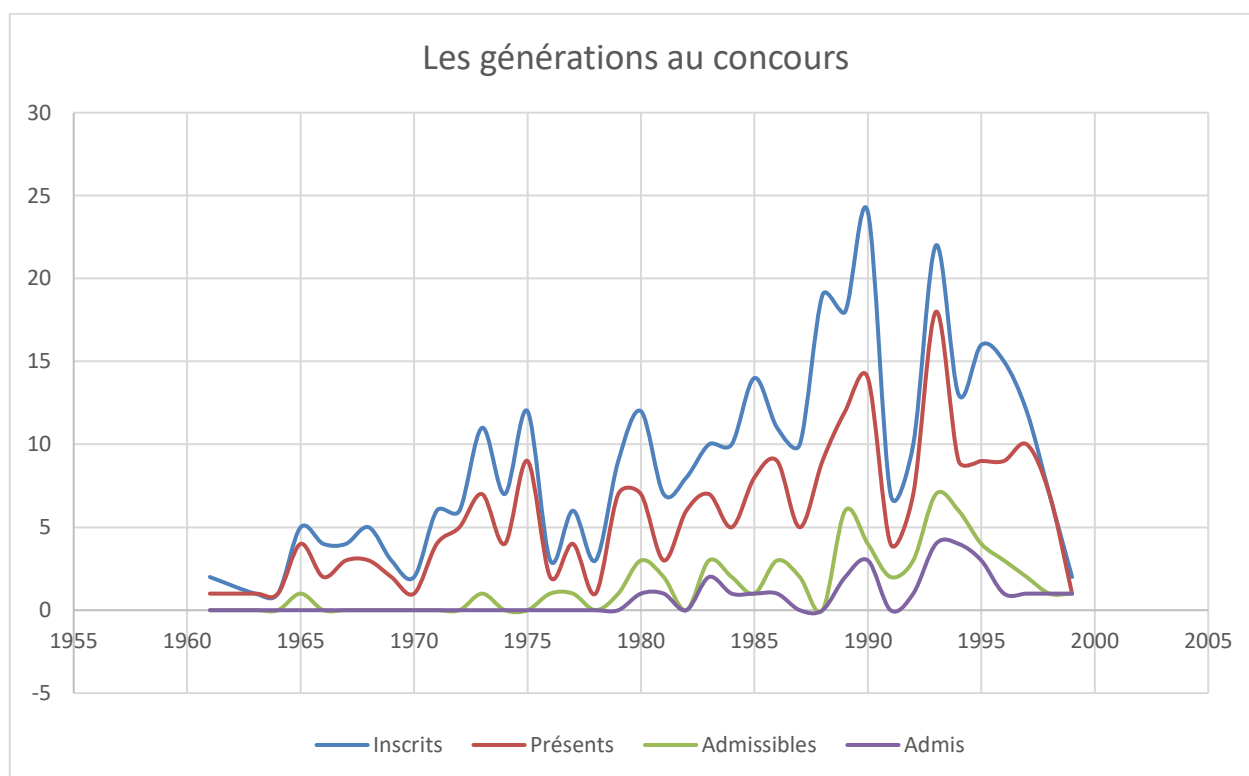
	Agrégation							CAER					
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis 2026	Admis 2025	Admis 2024		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis 2026	Admis 2025	Admis 2024
Femme	141	97	26	12	19	16		26	17	1	0	1	2
Homme	196	123	34	16	9	12		33	19	6	4	3	1

- **Quelles générations ?**

Les collègues les plus âgés (seuls deux admis sont nés avant 1981) ont du mal à obtenir l'agrégation (au CAER, les quatre élus sont nés en 1968, 1982, 1983 et 1994). Cette année, le plus âgé à obtenir l'agrégation est né en 1982, soit 17 ans avant le plus jeune (né en 1999, soit 27 ans !) ; trois des quatre collègues (présents) nés en 1997-98-99 ont eu le concours.

Si la courbe des présents est relativement gaussienne, celle des admis ne l'est pas du tout : c'est plutôt une sinusoïde qui amplifie ses mouvements jusque l'année 2000 (de naissance). La majorité des admis (15) sont nés à partir de 1993 ; le mode étant même en 1993-94 avec 4 admis pour ces deux années. A noter, deux générations curieusement blanches (1987 et 1988) alors qu'elles représentent 29 des inscrits. Les candidats admis sont donc ceux qui capitalisent :

- soit sur leur expérience récente du CAPES ou des études (utile pour la méthodologie et la proximité à l'actualité disciplinaire),
- soit sur le recul donné par une expérience d'enseignement scientifiquement renouvelée.



• Quels titres-diplômes ?

Les Masters MEEF dépassent largement cette année les masters disciplinaires (21 contre 7, alors que c'était l'inverse l'an passé 10 versus 13 ; et même en 2024 : 8 versus 15), et le taux de réussite à l'oral s'inverse aussi (deux tiers versus 39 % (7/18) ; alors que les taux étaient similaires les années précédentes).

À noter que les diplômés des grandes écoles de commerce ont moins bien réussi à l'oral cette année, même si leur taux admissibles/présents est le même que pour les masters MEEF.

27 docteurs se sont présentés mais sans succès in fine, probablement au regard des exigences pédagogiques du concours.

	Agrégation					CAER			
Libellé Titre ou diplôme requis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	3	2	0	0		2	2	0	0
Doctorat	18	8	0	0		9	4	1	0
Diplôme PostSecondaire 5 ans ou +	11	7	1	0		3	1	1	1
Grade Master	11	7	3	0		4	3	0	0
Enseignant titulaire -ancien titulaire catégorie A	43	30	5	1					
Master MEEF	143	98	30	19		7	6	3	2
Autre Master	88	57	18	7		23	16	1	0
Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	16	9	3	1		6	2	0	0
Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	1	0	0	0		0	0	0	0
Diplôme classe niveau 7	3	2	0	0		0	0	0	0
Admis échelle rémunération	0	0	0	0		5	2	1	1
TOTAL	337	220	60	28		59	36	7	4

• Compléments à l'analyse des profils (enquête *in situ* lors des oraux 2024-26) :

Grâce au recueil de données personnelles anonymisées des admissibles présents aux oraux, réalisé par les apparitrices, une analyse statistique approfondie de ce matériau déclaratif peut donner, pour la troisième fois, de nouveaux éclairages sur ce concours :

- En ce qui concerne les masters initiaux, **15 avaient un master d'économie** (25 l'an passé et 16 en 2024 ; pour 5 réussites seulement ; 10 l'an passé et 13 en 2024), **32 MEEF** (23 l'an passé ; 13 réussites contre 10 l'an passé), **15 de Sciences politiques** (10 l'an passé ; 9 en 2024 ; 5 réussites comme en 2024), **2 de Socio-SES** (5 l'an passé et 9 en 2024 ; aucune réussite contre 1 l'an passé), 2 d'AES (1 réussite), 1 de droit et 1 de gestion (1 réussite) ;
- Les admissibles étaient à leur 2,51^{ème} tentative de passation du concours en moyenne (2,18^{ème} l'an passé et 2,52^{ème} en 2024) ce qui témoigne d'un retour au schéma d'il y a deux ans soulignant l'importance de d'expérience), et ceux qui ont réussi étaient à leur 1,74^{ème} présence à l'admissibilité (1,75^{ème} l'an passé et 2,29^{ème} en 2024) ; 5 admissibles étaient à leur 6^{ème} tentative pour trois d'entre eux, 7^{ème} et même 10^{ème} tentative, dont deux des deux premiers ont obtenu le concours mais pas les trois autres persévérants ;
- Les admis étaient, quant à eux, à leur 2,18^{ème} tentative de passation du concours en moyenne (les non admis étaient à leur 2,78^{ème}), et à leur 1,62^{ème} admissibilité en moyenne (1,37^{ème} l'an passé et 1,68^{ème} en 2024 ; à leur 1,83^{ème} fois en moyenne pour les non admis contre 1,59^{ème} l'an passé) et 19 ont réussi dès leur première admissibilité (17 l'an passé et en 2024) ; 6 candidats ont obtenu le concours à leur 6^{ème} tentative pour deux d'entre eux et 4 à leur 4^{ème} ;
- 70 % des admissibles (76 % l'an passé, 79 % en 2024) et 62 % seulement des admis (84 % l'an passé ; 80 % en 2024) ont suivi une préparation spécifique au concours (INSPE, CNED).

II - Cadre règlementaire : description des épreuves

Les épreuves de ces deux concours sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié. Pour consulter les textes de référence : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-sciences-economiques-et-sociales-997>

2.1 – Épreuve écrite d'admissibilité

2.1.1 – Une composition de sciences économiques et sociales d'une durée de 6 heures (coeff. 6)

Le programme sur lequel porte cette épreuve est publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale. Il est constitué de deux thèmes de science économique et de deux thèmes de sociologie. Chaque thème vaut pour deux sessions, avec une année de décalage : chaque année un nouveau thème est donc introduit, en science économique comme en sociologie.

Les deux thèmes d'économie de la session 2026 étaient, en science économique, « Ethique et économie » et « Choix publics et économie (du) politique » (nouveau thème) et ceux de sociologie, « Sociologie de l'environnement » et « Le travail aujourd'hui » (nouveau thème).

➔ *Les deux thèmes d'économie de la session 2027 seront « Choix publics et économie (du) politique » et « Libre-échange et protectionnisme » (nouveau thème) ; et ceux de sociologie : « Le travail aujourd'hui » et « Diversité des origines : inégalités et méthodes d'enquêtes » (nouveau thème).*

Les références bibliographiques de ces thèmes 2027 sont publiées sur le site du ministère (6 mai 2026): <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2027-1662>

2.1.2 – Une composition d'une durée de 6 heures élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat (coeff. 4)

Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves.

➔ *La référence à une séance d'une durée de deux heures n'est plus en vigueur. Le candidat est invité à préciser le temps requis pour la séance qu'il présente.*

Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. À noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

2.2 – Épreuves orales d'admission

2.2.1 – Une leçon à dominante économique ou sociologique se rapportant aux programmes de SES des classes de lycée, suivie d'un entretien avec le jury (coeff. 6)

Après une préparation de 5h en bibliothèque, composée de près de 3000 ouvrages de SES (<https://ses.ens-lyon.fr/fichiers/enseigner/bibliographie-agregation-2026-ouvrages-classes-par-themes>), la durée totale de l'épreuve est de 50 minutes, se décomposant en l'exposé (maximum: 30 minutes) et l'entretien devant une commission du jury du concours, composée de trois membres (20 minutes). La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de 5 heures. L'entretien de 20 minutes est lui-même décomposé en trois parties. Le premier membre du jury interroge sur l'exposé et des questions qui lui sont liées, et dans la discipline concernée. Le deuxième membre du jury interroge à son tour sur l'autre discipline (en économie si le sujet est un sujet de sociologie ou de science politique ; et inversement). Le troisième membre du jury peut revenir sur diverses questions, et notamment sur des questions relevant de l'histoire de la pensée ou des faits économiques et sociaux, et des éléments de connaissance générale des faits et d'actualité, et de leur appréhension statistique.

2.2.2 – Un commentaire d'un dossier qui est constitué d'un ou plusieurs documents se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales du lycée (coeff. 4).

Le dossier est à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique et à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier comporte des données quantitatives (tableaux, graphiques, ...) et inclut des questions d'ordre mathématique ou statistique. Le candidat ne dispose d'aucun document autre que ceux inclus au dossier. L'utilisation d'une calculatrice est autorisée. **Seuls les modèles de calculatrices autorisés par le jury peuvent être utilisés** : depuis la session 2024, des calculatrices sont mises à disposition des candidats lors de la préparation de l'épreuve de dossier (Casio, Texas Instruments et Numworks). La durée de la préparation est de 3 heures et la durée de l'épreuve de 45 minutes (exposé : 15 minutes ; entretien : 15 minutes ; interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques : 15 minutes).

Le programme de mathématiques et de statistiques convoqué pour cette épreuve est appliqué aux sciences économiques et sociales. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent les mathématiques pour elles-mêmes, mais qu'ils soient capables d'utiliser les outils mathématiques et statistiques dans les domaines des sciences économiques et des sciences sociales (sociologie et science politique) pour résoudre des problèmes et analyser des situations ; ils doivent connaître les conditions d'utilisation de ces outils, leurs apports et leurs limites.

De façon générale, les candidats doivent maîtriser les notions de rapport, proportion, pourcentage, de taux de variation (global, moyen) et de moyennes (arithmétique, géométrique, harmonique).

Ils doivent notamment avoir une connaissance des bases de l'algèbre linéaire (résolution d'un système d'équations et d'inéquations linéaires, calcul matriciel élémentaire) et de la théorie des graphes (modélisation de certaines situations par des graphes simples).

Le programme de mathématiques et statistiques est publié dans l'annexe 5.2 du rapport.

III - Épreuves d'admissibilité

3.1 – Épreuve de composition de sciences économiques et sociales (coeff. 6)

Jury (12 correcteurs) : Nathalie Alonso, Mathieu Béra, Quentin Bouvier, Élise Braud, Frédéric Carluier, Jean-Yves Deler, Chloé Leclère, Emmanuel Martin, Sophie Mattern, Agnès Ollivier-Martin, Julien Reysz, Éric Vasseur.

Rapporteurs : Frédéric Carluier et Élise Braud.

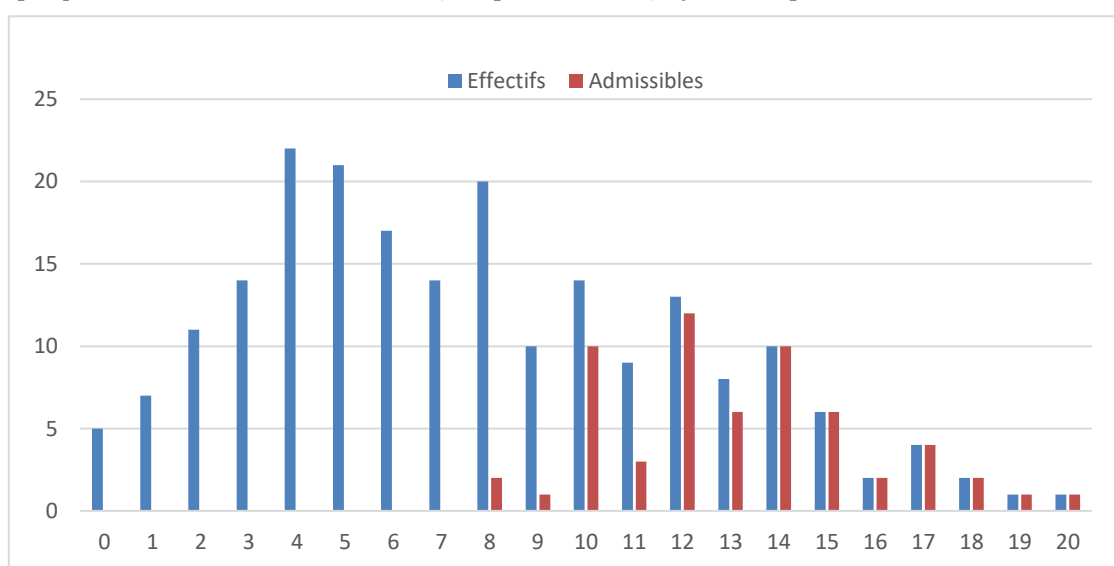
3.1.1 – Les résultats

À grands traits les résultats de l'épreuve sont les suivants :

- Un nombre de candidats inscrits en hausse de 12 % pour l'agrégation et de 9 % le CAER respectivement ; et un nombre de présents très supérieur à l'an passé (+20 % et +13 % respectivement) ; avec une légère augmentation de la renonciation globale (2 abandons, 7 copies blanches) ;
- Des moyennes en baisse de 0,9 point dans le public (7,67/20 contre 8,56 l'an passé ; 8,84 en 2024 mais à 7,92/20 en 2023) et en légère baisse à 6,97/20 dans le privé (contre 7,55 l'an dernier mais seulement 6,73 en 2024) ;
- Environ 30 % des présents ont été admissibles dans le public et 20 % dans le privé, avec une barre d'admissibilité similaire à 10,4 et 10/20 respectivement : en légère baisse dans le public (- 0,2) et en forte hausse de 0,8 point dans le privé ;
- Une moyenne des admissibles en légère baisse dans les deux concours (0,5 point environ) avec un écart qui se maintient à 1,5 point (12,49 et 11/20 respectivement) ;
- Un major à 20/20 dans le public (copie exceptionnelle, reproduite ci-après) et à 14/20 dans le privé ;
- Il fallait avoir au minimum 08/20 dans le public (contre 07/20 l'an passé) et 11/20 dans le privé à cette épreuve pour être admissible ; un mode à 12/20 dans le public (contre 11/20 l'an passé, au regard d'un sujet plus discriminant ; avec une distribution plus gaussienne qu'en 2025) et à 11 dans le privé.

3.1.1.1 – Agrégation interne

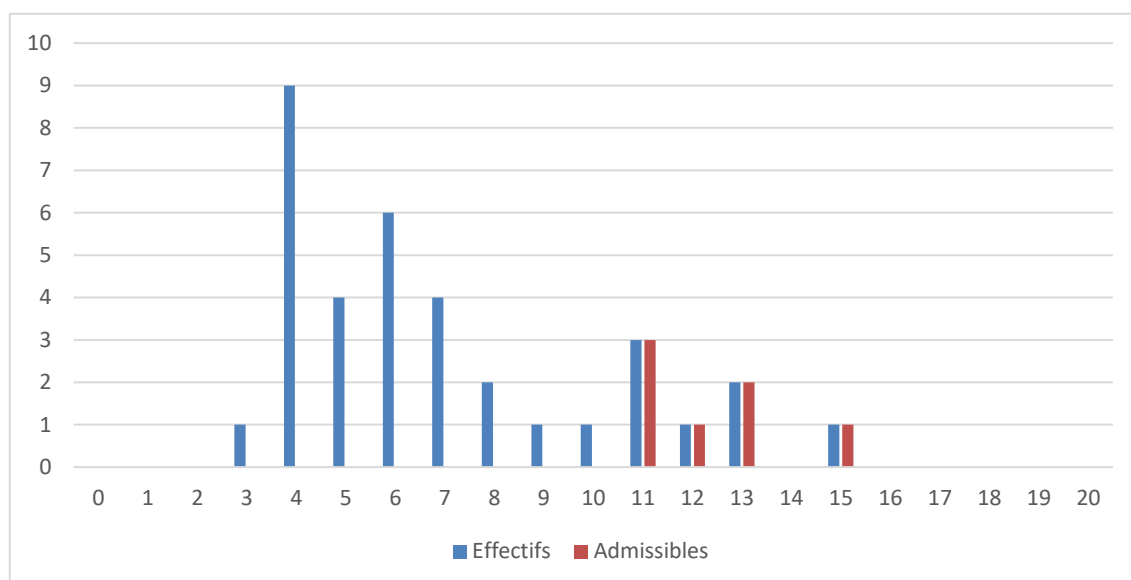
Graphique 1 : Notes des 211 candidats (7 copies blanches) ayant composé et notes des 60 admissibles



- 337 candidats inscrits en hausse de plus de 10 % (contre 301 l'an passé, 334 en 2025 ; 322 en 2023 et 349 en 2022) et 203 présents (179 l'an passé, 192 en 2024 ; 199 en 2023 ; 185 en 2022 ; 183 en 2021 ; 195 en 2020 ; 227 en 2019 ; 197 en 2018 ; 172 en 2017 ; 192 en 2016 ; 198 en 2015 ; 211 en 2014).
- Note moyenne des candidats présents en baisse (sujet d'économie non anticipé par un certain nombre) : 7,67/20 mais 7,95/20 pour les « non éliminés » (8,56 l'an passé ; 8,99 en 2024 ; 7,92/20 en 2023 ; 8,96 en 2022 ; 9,97 en 2021 ; 9,19 en 2020 ; 9,49 en 2019 ; 9,31 en 2018 ; 9,08 en 2016 ; 9,22 en 2016 ; 8,76 en 2015 ; 9,0 en 2014).
- Note moyenne des 60 candidats admissibles (62 l'an passé) : 13,08/20 très similaire à l'an passé (13,18) ; 13,43/20 en 2024 ; 12,69/20 en 2023 ; 13,42 en 2022 ; 13,46 en 2021 ; 13,03 en 2020 ; 12,77 en 2019 ; 13,68 en 2018 ; 13,3 en 2017 ; 13,3 en 2016 ; 13,94 en 2015 ; 13,33 en 2014), avec un écart-type de 2,68 (contre 2,48 l'an passé).

3.1.1.2 – Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)

Graphique 2 : Notes des 35 candidats ayant composé et notes des 7 admissibles



- 57 candidats inscrits (54 l'an passé, 58 en 2024 contre 49 en 2023) et 35 candidats présents (31 l'an passé et en 2024 ; 36 en 2023 ; 28 en 2023 ; 22 en 2022 ; 28 en 2021 ; 28 en 2020 ; 46 en 2019 ; 39 en 2018 ; 36 en 2017 ; 35 en 2016 ; 31 en 2015 ; 34 en 2014).
- Note moyenne des candidats présents : 6,97/20 en baisse par rapport à l'an passé (7,55 ; 6,73 en 2024 ; 6,32 en 2023 ; 7,81 en 2022 ; 6,14 en 2021 ; 7,90 en 2020 ; 7,98 en 2019 ; 8,85 en 2018 ; 7,7 en 2017 ; 8,97 en 2016 ; 8,66 en 2015 ; 7,94 en 2014).
- Note moyenne des 7 candidats admissibles (contre 8 l'an passé) similaire à 2025 : 12,29/20 (contre 12,27 ; avec un écart-type de moins de deux points à nouveau (11,17 en 2024 ; 13,75 en 2023 ; 13 en 2022 ; 11,2 en 2021 ; 10,90 en 2020 ; 12,33 en 2019 ; 14,2 en 2018 ; 13,4 en 2017 ; 13,00 en 2016 ; 13 en 2015 ; 11,75 en 2014).

3.1.2 – Sujet : « La soutenabilité de la dette publique des pays est-elle menacée par les cycles électoraux ? »

Il est rappelé que le choix du thème est indépendant de celui des années précédentes : cette année le sujet portait, comme l'an passé, sur un thème économique.

C'est un sujet en prise directe avec l'actualité économique et politique récente qui relève d'un thème assez spécifique « Choix publics et économie (du) politique », à la croisée de la recherche en science économique et des apports de la science politique, en particulier quantitative.

3.1.2.1 – Analyse du sujet

1.1 Définition des termes du sujet

* « **Dette publique** » : somme des emprunts accumulés par les administrations publiques (centrales, locales et de sécurité sociale) pour financer les dépenses publiques non couvertes par les recettes fiscales. La dette publique est la somme des déficits publics accumulés.

La dette publique peut être mesurée selon différentes conventions. On retient notamment celle proposée par le Traité de Maastricht (1992), qui définit la dette publique de la façon suivante (INSEE) : « *La dette au sens de Maastricht, ou dette publique notifiée, couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.*

C'est une dette brute au sens où l'on ne soustrait pas aux éléments de passifs les actifs financiers des administrations publiques.

Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor.

La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal ».

* « **Soutenabilité** » de la dette publique : capacité, pour un pays, à rembourser le stock de dette accumulée. La soutenabilité s'évalue sur le long terme, en prêtant attention à la trajectoire des finances publiques et à leur stabilisation autour d'un « équilibre » à définir.

La soutenabilité de la dette dépasse la seule question de la solvabilité de l'État, dont le calcul repose sur un certain nombre d'incertitudes. Ainsi, selon Menuet et Villieu (2022), « *la solvabilité de l'État serait une véritable « inconnue » et son évaluation une « mission impossible »* (selon les termes de Wyplosz, 2011) ». La question de la soutenabilité de la dette « *doit être posée dans des termes politiques et institutionnels* » et ne se réduit pas à l'estimation de la solvabilité (Menuet et Villieu, 2022). A ce titre, établir qu'il existe un « fardeau » de la dette publique, susceptible de ne pas être soutenable, suppose de mêler évaluation technique de solvabilité et analyse politique des conflits entre groupes d'intérêts opposés quant à sa gestion sur longue période.

Quels sont les critères « techniques » de soutenabilité de la dette publique ?

- Le volume de dette publique : le ratio dette publique/PIB renseigne sur le poids à long terme de la dette rapporté à la richesse (publique et privée) produite en une année. La question-clé est alors de savoir à partir de quel seuil le stock de dette deviendrait « trop lourd », rentrerait dans une spirale auto-renforçante (les intérêts de la dette obérant la croissance annuelle dudit pays) ?

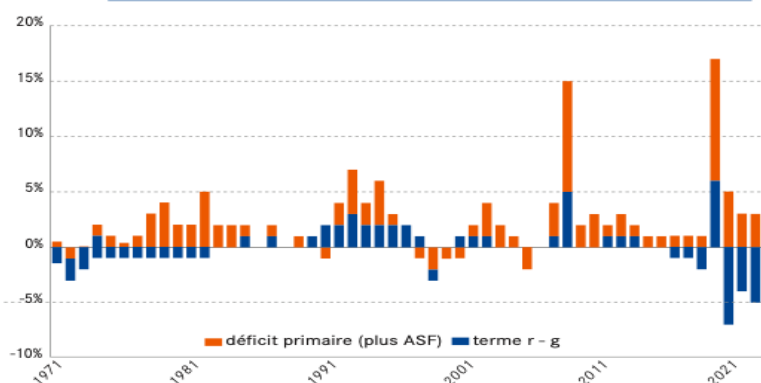
- **les règles budgétaires européennes, rappelées dans le Pacte de Stabilité et de Croissance (1997)**, fixent le niveau maximal de dette publique à 60 % du PIB des pays membres de la zone euro.
- **selon une étude empirique menée par C. Reinhart et K. Rogoff (2010), lorsque la dette publique dépasse 90 % du PIB, le taux de croissance moyen des pays considérés serait de - 0,1 %.** Cependant, leur méthodologie et leurs conclusions sont critiquées par Ash, Herndon et Pollin (2013). Empiriquement, **aucune corrélation claire ne peut être mise en évidence entre un ratio de dette publique/PIB élevé et un risque de récession.** Effectivement, beaucoup de pays ont largement dépassé le seuil de 60 %, voire de 90 % de dette/PIB sans être en récession (dette publique en 2025 du Japon : 234 % du PIB ; de la France : 113 % ; des USA : 122 %).

→ le volume de la dette publique rapporté au PIB ne serait donc pas un critère suffisant (à court terme) pour estimer la soutenabilité de la dette.

- Le taux d'intérêt réel : le ratio charge de la dette/PIB renseigne sur le poids du remboursement de la dette dans le budget annuel, lui-même dépendant des taux d'intérêt des obligations du Trésor (OAT à 10 ans), influencé par d'autres paramètres (part de la dette publique détenue par des agents résidents, confiance des marchés financiers dans la capacité des autorités politiques à suivre leur trajectoire budgétaire). Le taux d'inflation est un paramètre important de la soutenabilité de la dette puisqu'il diminue son poids réel.

En période de forte inflation, le coût du remboursement de la dette s'allège. Au contraire, un « effet boule de neige » apparaît lorsque le taux réel (r) est plus élevé que le taux de croissance (g) : le coût du remboursement de la dette augmente, ce qui creuse le déficit public et augmente le stock de dette cumulé. Néanmoins, il faut tenir compte des anticipations d'inflation des créanciers lorsque la dette est financée sur les marchés financiers. Dans ce cas, les créanciers peuvent exiger une prime de risque qui fait augmenter les taux et renchérit le coût du remboursement de la dette (Blanchard, 2019).

Figure 2. Décomposition économique de la variation de dette en % de PIB, 1970-2023



Sources : Insee (comptes nationaux) et base Jordà-Schularick-Taylor Macrohistory pour la dette publique avant 1978, calculs des auteurs.

- Dans la figure ci-contre (CAE, 2024), on peut ainsi constater que les périodes de forte inflation et de croissance même faible (années 1970, post-2021) coïncident avec un terme « $r - g$ » négatif, ralentissant le creusement de la dette.

- La baisse de l'inflation ou la lutte contre l'inflation peut donc se traduire par un effet boule de neige négatif sur la trajectoire de la dette publique.

- Pour les dirigeants politiques, l'inflation représente donc un paramètre important pour minimiser les conflits de répartition.

Figure : François Meunier (2025), « Tensions sociales, inflation et dette », LinkedIn, INSEE, Vox-Fi.



→ en cas de solde primaire nul (c'est-à-dire recettes publiques = dépenses publiques, hors intérêt de la dette c'est-à-dire en équilibre primaire), la dette publique ne progresse pas. Ainsi, il n'y a généralement pas de menace sur la soutenabilité à long terme si le taux de croissance du PIB (g) est supérieur au taux d'intérêt réel (r) sur les titres sans risque (Blanchard, 2019), comme c'est souvent le cas dans 55 pays développés et émergents depuis deux siècles (Mauro et Zhou, 2020).

À noter que l'évolution du ratio Recettes/Dépenses est un indicateur objectif du degré de vulnérabilité d'un État vis-à-vis des prêteurs internationaux (il rappelle le taux de couverture Exportations/Importations dans le cadre des échanges commerciaux et donc la dépendance vis-à-vis de l'étranger). En ce qui concerne la France celui-ci est passé de **1,04 en 1974** (budget en excédent de 8,5M francs, soit environ 6,7M€ actualisés : 248,2/239,7) à **0,74 en 2025** (372,4/503 soit un déficit de 130,5 milliards) : les dépenses excèdent ici les recettes de 26 %, autrement dit l'État dépense 503/372=35,1 % de plus qu'il ne récolte. Pour l'année 2026, la première épure budgétaire donnait 0,76 (401,4/525,7 ou 31 % de sur-dépenses)

- Enfin, le creusement du déficit public primaire à un rythme supérieur à la croissance économique : la variation du déficit primaire est influencée par les politiques budgétaires mises en place par les gouvernements successifs, selon leur volonté et leur compétence pour assainir la trajectoire budgétaire.

Par exemple, pour la période depuis 2017, en France, une note récente de l'OFCE (juillet 2025, cf détails p. 9 de ce corrigé), estime que les « différentes réformes [de réduction des recettes fiscales] ont conduit à une diminution de 2,5 points de PIB du niveau des prélèvements obligatoires (PO) entre 2017 et 2024 », ce qui a contribué à creuser le déficit primaire d'environ 2,1 points de PIB.

→ Mais le sujet invite surtout à examiner l'effet éventuel des cycles électoraux sur ces différents paramètres de soutenabilité de la dette publique.

* **Cycles électoraux** : périodes de durée variable correspondant à l'élection puis à l'exercice du pouvoir par des représentants élus, notamment dans un système politique démocratique.

Les élections peuvent avoir lieu à différentes échelles (municipales, régionales, présidentielles, législatives, européennes...) **donc selon des cycles de durée différentes, et selon des enjeux plus ou moins importants en matière de finances publiques** (municipales, législatives et présidentielles : effets sur les dépenses publiques locales et nationales).

→ **Une analyse séquentielle est nécessaire** : avant les élections (programme annoncé, campagne autour des enjeux budgétaires) *versus* après les élections (politique budgétaire effectivement mise en place).

Le contexte institutionnel influence l'organisation des élections (plus ou moins ouvertes et/ou libres), la polarisation partisane (pluripartisme ou bipartisme), la modalité d'exercice du pouvoir (présidentiel ou parlementaire, avec des coalitions ou un parti majoritaire) ainsi que l'enjeu du résultat (liberté d'action des représentants élus ou contrainte supérieure (intérieure et/ou extérieure) ?) et donc la capacité des candidats à faire un usage stratégique des élections avec des effets éventuels sur la trajectoire budgétaire du pays.

L'expression « cycles électoraux » suppose d'étudier la présence de cycles politico-économiques (*political business cycles*, PBS) à l'aide des théories de la nouvelle économie politique, nourrie des travaux du Public Choice. Ce champ de l'économie étudie d'un point de vue théorique puis empirique la corrélation entre le calendrier électoral et les cycles des affaires (notamment les cycles d'inflation et de chômage) en partant de l'hypothèse que les dirigeants politiques sont des individus rationnels défendant leurs intérêts électoralistes ou partisans, sans même évoquer les lobbies. Contrairement à la théorie néoclassique antérieure, les économistes de la nouvelle économie politique supposent que **l'État n'est pas toujours un planificateur bienveillant et que les intérêts des gouvernants divergent parfois de l'intérêt général**, notamment qu'ils cherchent à **se faire réélire** ou à **imposer leur agenda** idéologique. Pour ce faire, ils peuvent être amenés à manipuler la conjoncture économique avant ou après les élections (falsification de certains chiffres, décalage opportun de leur publication, ... voire déclenchement ou orchestration d'un conflit militaire), afin d'influencer le vote, ce qui peut contribuer au creusement des déficits publics et nuire à la soutenabilité de la dette publique.

Plusieurs générations de **modèles décrivent le lien entre cycle électoral et cycle économique**, et donc la probabilité de cycles politico-économiques selon différentes hypothèses concernant le comportement des dirigeants politiques et des électeurs. Ces modèles sont synthétisés par Maya Bacache-Beauvallet (2008b) et nous proposons de les résumer dans le tableau suivant :

	Électeurs naïfs (modèles de 1 ^{ère} génération)	Électeurs rationnels (modèles de 2 ^e génération)
Modèles opportunistes → les dirigeants cherchent à se faire réélire	Électeurs naïfs, élisent leurs représentants en fonction de leurs résultats macroéconomiques de court terme (Nordhaus, 1975) → creusement des déficits en période électoral puis rigueur budgétaire après l'élection → les cycles électoraux entraînent des cycles budgétaires nuisant à la soutenabilité de long terme de la dette	Électeurs rationnels mais asymétrie d'information sur la compétence des dirigeants, ce qui les incite à « tricher » pour signaler leur compétence (Persson et Tabellini, 1990 ; Rogoff, 1990) → pas de surprise après les élections, pas de récession, mais éventuelles manipulations budgétaires avant la réélection par les candidats compétents qui cherchent à se signaler → les élections permettent de sélectionner les candidats mais au prix d'un cycle économique
Modèles partisans → les dirigeants cherchent à imposer leur ligne idéologique face à l'opposition	Bipartisme droite-gauche : les partis de droite privilégient la lutte contre l'inflation tandis que les partis de gauche privilégient la lutte contre le chômage (Hibbs, 1987) → l'alternance électorale en cas de polarisation se traduit par des cycles budgétaires et des cycles de croissance forte sous les gouvernements de gauche et de faible inflation sous les gouvernements de droite	Les électeurs rationnels anticipent un taux d'inflation moyen en fonction de la probabilité de la droite ou de la gauche d'être élue (vérifié empiriquement aux Etats-Unis par Alesina, Cohen et Roubini, 1992) → surprise électorale en début de mandat car le taux est toujours différent de celui anticipé en moyenne donc il y a un cycle politique en début de mandat mais qui se résorbe en cours de mandat

Le **modèle partisan rationnel** (case grisée par nos soins dans le tableau ci-dessus) correspond au modèle considéré aujourd'hui comme le plus convaincant pour analyser les cycles politico-économiques dans les pays démocratiques développés.

Empiriquement, le modèle partisan rationnel a été **vérifié aux États-Unis et en Europe** (Alesina, Cohen et Roubini, 1992) avec une prudence méthodologique dans le cas européen (qui ne peut être comparé exactement au cas américain). Alesina, Cohen et Roubini remarquent que les cycles politico-économiques européens sont néanmoins plus longs que les cycles américains, notamment en raison d'anticipations adaptatives et de la rigidité des contrats.

Ainsi, la théorie des cycles politico-économiques tend à reconnaître le modèle partisan rationnel comme plus convaincant empiriquement que les modèles opportunistes, même si une 3^{ème} voie réintroduit la question de la compétence politique dans le modèle partisan rationnel pour analyser un usage stratégique de la conjoncture économique à des fins partisans.

* « **Menacée** » : empêchée, contrainte, limitée à différents degrés possibles, avec des conséquences différentes sur les politiques budgétaires. La menace sur la soutenabilité de la dette peut se traduire par un retard dans la trajectoire de consolidation budgétaire voire un risque plus grand d'atteindre une situation d'insolvabilité en cas de dérapage durable des déficits publics.

Le sujet invite à interroger la menace des cycles électoraux vers la soutenabilité de la dette publique mais cette contrainte peut être renversée sans perdre de vue l'articulation : **la trajectoire équilibrée des finances publiques représente un enjeu politique de redistribution entre des groupes sociaux aux intérêts divergents, ce qui peut influencer l'offre électorale et les cycles électoraux.**

* « **Par** » : le mot le plus important du sujet est probablement celui-ci, puisqu'il invite à interroger la **relation causale** entre les cycles électoraux (cause) et une éventuelle menace sur la soutenabilité de la dette publique (conséquence, effet). De nombreux prix Nobel ont été récompensés pour avoir mis en exergue, théoriquement et empiriquement, cette relation (Engle et Granger, 2003 ; Sargent et Sims, 2011 ; Angrist et Imbens, 2021). L'objectif (et toute la difficulté également...) du sujet est donc d'amener les candidats à interroger cette relation de causalité en **croisant les connaissances théoriques et empiriques sur les cycles électoraux, d'une part, et, d'autre part, les critères de soutenabilité de la dette publique.**

1.2 Cadrage spatio-temporel

L'analyse de ce sujet peut se concentrer sur la **période postérieure aux années 1970** dans les économies avancées, tout en s'appuyant sur des **comparaisons avec des périodes antérieures et avec le cas de pays en développement** pour élargir la réflexion. La prise en compte du **contexte institutionnel** est importante pour évaluer la probabilité et l'intensité des cycles politico-économiques, ainsi que leurs effets sur **la trajectoire budgétaire**.

* *Cadre temporel* : le problème de la soutenabilité de la dette publique s'est souvent présenté historiquement lors des crises économiques et des guerres obligeant à de fortes dépenses publiques (cf note de l'Institut Avant-Garde, 2025, pour un recul historique) mais il s'est imposé à l'agenda politique et médiatique, hors période de guerre, surtout depuis les années 1970.

Dans la plupart des économies avancées, le financement de la dette publique par emprunt sur les marchés financiers constitue une contrainte extérieure pour les autorités en charge de mener les politiques budgétaires, par opposition avec la période précédente de financement de la dette publique par le circuit du Trésor, aux conséquences surtout inflationnistes. L'indépendance des banques centrales, en charge de l'inflation, et le recours aux marchés financiers pour financer la dette publique ont déplacé l'analyse des effets négatifs de ce financement de l'inflation à la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cependant, comme le rappellent les travaux de socio-histoire de la dette, ce mode de financement par le marché résulte d'un choix récent et ses conséquences sur la soutenabilité de la dette ne sont pas les mêmes que dans un cas de gestion de la dette par des mécanismes hors marché (Lemoine, 2016 ; Lemoine, 2024 ; Monnet, 2021 ; Institut Avant-Garde, 2025). Les préoccupations des électeurs et des gouvernants sont aussi historiquement situées et, depuis la Seconde guerre mondiale, les électeurs tendent à sanctionner les dirigeants politiques qui augmentent les déficits publics comme l'a montré Sam Peltzman dans le contexte américain (« Voters as Fiscal Conservatives », 1992).

Du point de vue académique, les théories analysant les cycles politico-économiques se sont développées pour étudier les cycles de chômage et d'inflation en lien avec les cycles électoraux. Néanmoins, même si le « problème » de la dette publique dans l'agenda politique est plus récent (Lemoine, 2016) que les théories d'économie politique sur les cycles politico-économiques qui s'inscrivaient dans un contexte d'arbitrage entre chômage et inflation, il peut être analysé avec les outils théoriques de la nouvelle économie politique.

* *Cadre géographique* : le sujet invite à une comparaison internationale, entre pays dont le fonctionnement politique repose sur des élections, c'est-à-dire :

- entre pays à différents niveaux de développement et différents niveaux de dette publique ;
- entre pays dont les représentants politiques sont élus, plus ou moins librement : selon la nature démocratique ou non des régimes, les cycles électoraux sont plus ou moins marqués ;
- selon le cadre institutionnel national (type de régime, transparence de la vie publique, polarisation partisane...), la **cyclicité électorale** est plus ou moins marquée ce qui génère des conséquences différentes en termes de politique budgétaire et donc de soutenabilité de la dette publique à long terme.

1.3. Questionnements et axes de problématisation

Le sujet invite à questionner l'effet de la concurrence électorale et des modalités de l'exercice du pouvoir par alternance sur les variables à la fois techniques et politiques de la soutenabilité de la dette publique.

- Quels sont les effets éventuels de la cyclicité électorale sur l'inflation, la croissance ou le creusement du déficit public pouvant nuire à la soutenabilité de la dette publique ?
- En quoi les divergences d'intérêts au sein de la population conduisent le personnel politique à faire un usage stratégique de la politique budgétaire au moment des élections ?

Différents axes de problématisation peuvent être soulevés pour formuler une problématique satisfaisante. Une excellente copie serait celle qui parviendrait à combiner plusieurs d'entre eux :

- Quelles contraintes les cycles électoraux font-ils peser sur la soutenabilité de la dette et par quels mécanismes ?

Il faut examiner l'effet des cycles électoraux sur les différents critères de soutenabilité de la dette :

- ratio dette/PIB : l'alternance partisane peut nuire à la mise en place d'une trajectoire budgétaire convaincante et efficace → instrumentalisation de la dette publique à des fins électoralistes
- confiance des créanciers parallèlement à la fréquence des cycles électoraux (dissolution ou instabilité jouent négativement sur la soutenabilité de la dette publique en contribuant à la hausse des taux d'intérêt)
- taux de croissance comparé au taux d'intérêt réel : existe-t-il des cycles de croissance et d'inflation calqués sur les cycles électoraux ?

- Incohérence temporelle et aléa moral

L'horizon temporel pour les candidats visant leur réélection est à court terme tandis que la soutenabilité de la dette publique est un enjeu de long terme, intergénérationnel. Dans un contexte d'asymétrie d'information sur la compétence des candidats, l'opportunisme de court terme des candidats ou dirigeants politiques peut nuire à la mise en place d'une trajectoire saine de résorption des déficits publics. Ils peuvent se servir de la politique budgétaire pour manipuler stratégiquement des électeurs naïfs ou pour signaler leur compétence, mais aussi pour imposer leur agenda partisan au détriment de l'intérêt général *via* une guerre d'usure contre leurs opposants politiques. L'existence même d'un « fardeau » intergénérationnel de la dette fait débat et dépend notamment des conditions d'emprunt (Menuet et Villieu, 2022).

- Intérêts divergents des différents acteurs :

Tous les agents économiques n'ont pas un intérêt partagé à la réduction de la dette publique, ce qui peut susciter un enjeu lors des élections entre groupes d'intérêts divergents : créanciers résidents ou étrangers, citoyens résidents non créanciers (paient le remboursement de la dette), candidats et dirigeants politiques (intérêt électoraliste ou partisan).

Selon le degré de rationalité des agents et la divergence d'intérêts, les cycles électoraux peuvent se traduire par une manipulation des politiques budgétaires à des fins électoralistes ou partisans, ce qui affecte la trajectoire de soutenabilité de la dette publique.

Lorsque la dette est libellée dans une devise étrangère (pour les PED notamment), la dépendance aux cycles électoraux du pays d'émission de la devise double l'effet potentiel des cycles électoraux sur la soutenabilité de la dette publique et les intérêts divergents autour de la fixation du taux d'intérêt.

En un mot, la gestion de l'inflation par les gouvernants peut engendrer des conflits de répartition car les politiques économiques menées, et le pilotage de la dette en particulier, a un impact direct sur la valeur et la dynamique des emprunts et les dépôts (épargne) en cours.

- En quoi le contexte institutionnel, propre à chaque pays, influence-t-il à la fois l'existence de cycles électoraux et leurs effets en termes de soutenabilité de la dette publique ?

Selon les caractéristiques du scrutin, du mode de gouvernement, de la transparence ou de la polarisation de la vie politique, la politique budgétaire peut faire plus ou moins l'objet d'une manipulation stratégique à des fins électoralistes ou partisans.

2. Positionnement du sujet et attentes

2.1 Principales attentes concernant le sujet

En fonction de la manière dont le sujet est traité par les candidats, certaines notions ou théories peuvent ou non être mobilisées. Cependant, un certain nombre de connaissances sont attendues par les membres du jury au regard des exigences d'une copie d'un candidat à l'agrégation interne de SES. Celles-ci sont considérées comme importantes, ou parfois indispensables, pour répondre de façon complète et approfondie au sujet. Dans le cas des notions et des concepts, ceux-ci doivent à chaque fois être définis, à commencer par les termes du sujet eux-mêmes bien sûr, et les liens qui les unissent.

Grille d'évaluation utilisée pour la correction	
Critères	Pondération
Définition et discussion des termes du sujet	+++
Contextualisation et mise en perspective	+
Problématique et qualité du plan (cohérence, annonce, respect)	+++
Auteurs-clés ; concepts et mécanismes analysés	++++
Connaissances factuelles et exemples	+++
Bonus (auteurs complémentaires, références, originalité du plan, graphique)	+ à +++
Malus (absence d'un auteur-clé, paragraphe hors-sujet, confusion)	- à - - -
Qualité de l'écrit (syntaxe, orthographe)	++ / --

2.2 Ce qui est indispensable

➤ Les concepts analytiques et auteurs attendus :

- modèles d'analyse des cycles politico-économiques : avec électeurs naïfs ou rationnels, dirigeants aux motivations opportunistes ou partisans (synthétisés par Bacache-Beauvallet, 2008b) ;
- distinguer cycles électoral et économique, et leur synchronie/diachronie ;
- usage stratégique de la dette publique par les candidats et dirigeants à des fins électoralistes ou partisans : « guerre d'usure », « théorème de Boucle d'or » (Menuet et Villieu), lobbies ;
- utilité des règles budgétaires pour éviter le dérapage des finances publiques : Nordhaus (1975), sur le modèle des règles de politique monétaire (Kydland et Prescott, 1977) ;
- analyse dynamique de la soutenabilité de la dette publique : trajectoire du déficit public, évolution du ratio dette/PIB, évolution des taux d'intérêt des obligations souveraines ; Blanchard (critère « r-g ») ;
- contexte institutionnel (type de scrutin, type de régime, polarisation partisane, transparence, solidité de la démocratie...) ;
- concepts susceptibles d'être mobilisés : trajectoire des finances publiques, vote sanction, vote sur enjeu, électeur rationnel, déficit primaire, coordination des politiques budgétaires en zone euro.

- Auteurs incontournables : Buchanan, Nordhaus, Rogoff, Alesina
- Autres auteurs pertinents :
 - synthèses : Bacache-Beauvallet (2008), Drazen (2000), Dubois (2016)
 - résultats et/ou analyses ciblées : Alt et Lassen (2006), Carmignani (2003), De Haan (2014), Menuet et Villieu (2019 et 2022), Aghion et Bolton (1990), Blanchard (2019), Lemoine (2016)
 - analyses institutionnalistes du développement telles que celles d'Acemoglu et Johnson (2012)
 - articulations pertinentes avec la théorie du choix social (Arrow) ou les cycles des affaires (Schumpeter)

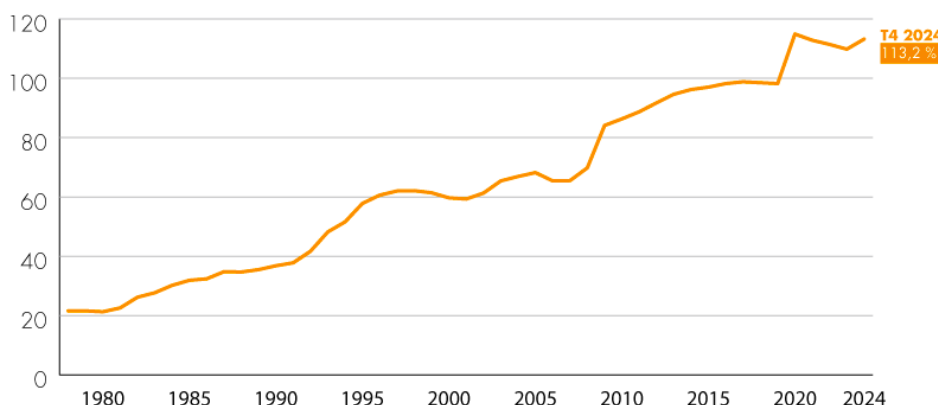
➤ Apports statistiques :

- La réflexion doit s'appuyer sur des données chiffrées (sur la dette publique, les taux d'intérêts, les déficits publics) et des exemples de politiques budgétaires mises en place par différents gouvernements dans différents pays.
- La bibliographie du concours contient plusieurs articles qui testent les modèles de cycles politico-économiques et leur validité empirique sur le creusement des déficits publics dans différents contextes. On pouvait mobiliser, sans exhaustivité, les résultats suivants : le rôle de la transparence des politiques fiscales pour limiter l'effet des cycles électoraux dans les pays de l'OCDE d'après Alt et Lassen (2006) ; les pays dont les scrutins électoraux sont proportionnels seraient moins dispendieux selon Persson et Tabellini (2004) ; incertitude des résultats empiriques sur le lien entre couleur politique et augmentation de la dette selon les périodes (1970-95 : moindre pour les Républicains que pour les Démocrates selon Alesina et Tabellini aux Etats-Unis, ou encore les travaux sur les « political parties » de Hibbs (1977)) ; en France et aux Etats-Unis, la dette semble augmenter systématiquement depuis plus de deux décennies quel que soit le parti au pouvoir, mais contrairement à l'intuition générale et hors périodes de crises, la dette augmente davantage sous les gouvernements de droite que sous les gouvernements de gauche selon le modèle de Müller A., Storesletten K., Zilibotti F. (2016) vérifiés aux Etats-Unis et dans les pays de l'OCDE ; « effet drapeau » et intérêt de se lancer dans un conflit/guerre pour gagner en popularité (Mueller, 1970)
- En complément, il est attendu de mobiliser des données statistiques récentes sur la dette publique des pays de l'OCDE. Voici quelques éléments statistiques utiles (sources : CAE, La finance pour tous, Eurostat et Rexecode) :

- Dette :

DETTE AU SENS DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

EN % DU PIB



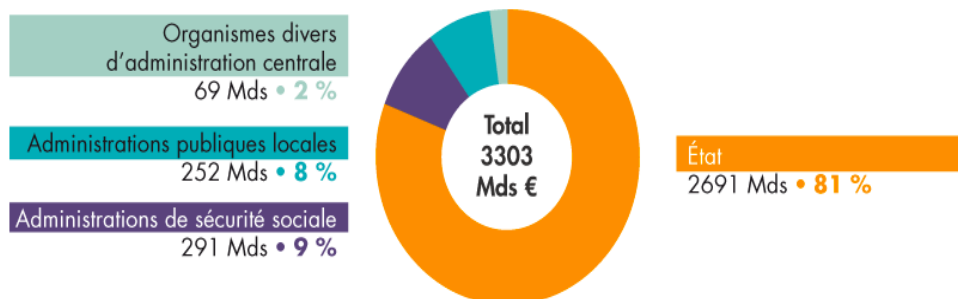
Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



-Au 4^e trimestre 2024, la dette publique française représente 113,2% du PIB.
 -Le ratio dette publique/PIB est nettement en hausse depuis 1980, alors que la dette publique représentait seulement 20% du PIB français.
 -Au 3^e trimestre 2025, la dette publique française représente 3482 Mds€ soit 117,5% du PIB.

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024



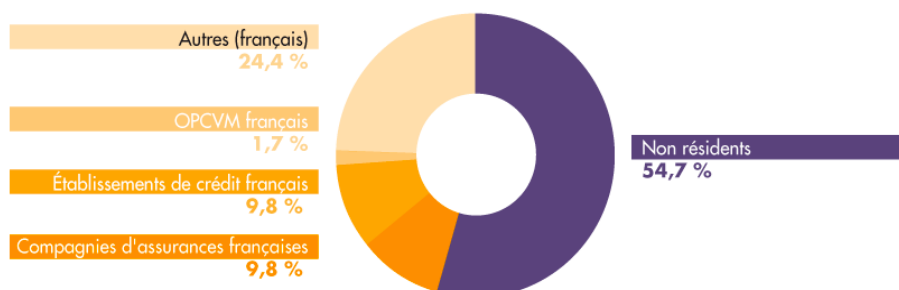
Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



Parmi l'ensemble de la dette contractée par les administrations publiques, celle de l'État représente 80% du total, loin devant celle des administrations de sécurité sociale (9%) ou des administrations publiques locales (8%).

DÉTENTION DE LA DETTE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024



Source : lafinancepourtous.com d'après Agence France Trésor

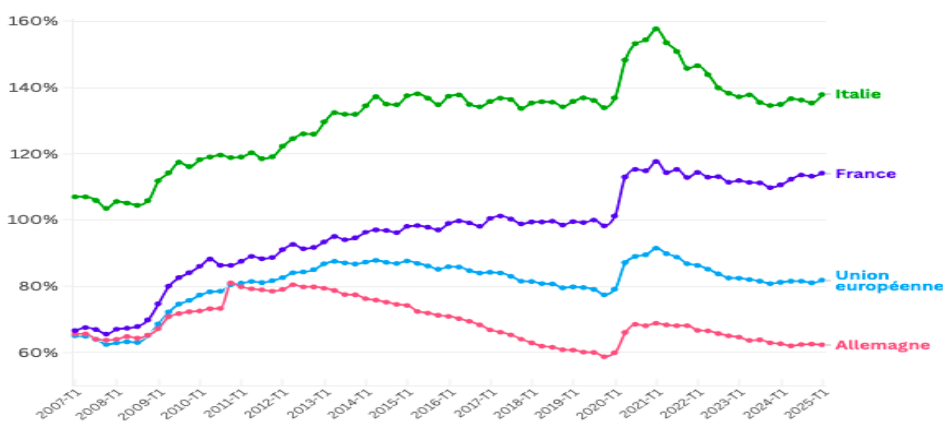


Contrairement à d'autres pays fortement endettés la France est en majorité endettée auprès d'agents non résidents, qui détiennent 54,7% de la dette publique française (contre 14% pour le Japon ou 23% aux Etats-Unis). Ce pourcentage est révélateur d'un indicateur de vulnérabilité (à l'encontre de la souveraineté budgétaire).
 Pour la France, cette part était de 70% en 2010 et de 47% en 2022.
 En 2024, les principaux débiteurs étaient : l'Allemagne (14% de cette part), le Luxembourg, l'Irlande et les Etats-Unis.

Dette publique à long terme

Détail des trois principales économies européennes par trimestre
En % du PIB

toute l'Europe
Comprendre l'Europe



Source : Eurostat (2025)

Le poids de la dette publique sur le PIB a plus fortement augmenté en France que dans la moyenne des pays de l'UE depuis la crise de 2008 et le pays où il n'a pas baissé depuis 2020.

Dans l'UE, la dette publique représente en moyenne 80% du PIB des états membres, avec de forts écarts (seulement 60% du PIB en Allemagne mais près de 140% du PIB en Italie).

Évolution du taux des obligations d'État à 10 ans



Source : Refinitiv, Rexecode

©Rexecode

Après une période de taux très bas, les taux des obligations souveraines ont fortement augmenté depuis 2021 (fin de la crise sanitaire et contexte inflationniste). Les États empruntent donc aujourd'hui à des taux moins avantageux pour financer leur déficit public et rembourser leur dette accumulée.

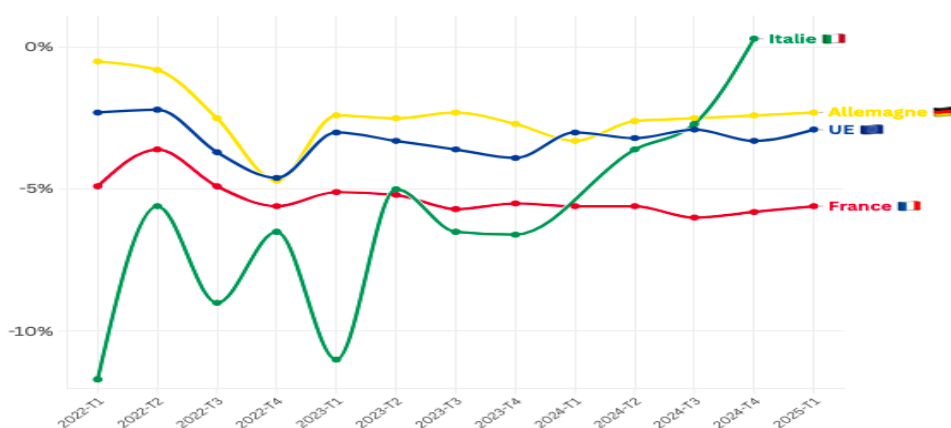
La réduction du spread Italie-France est révélatrice de l'effet de la politique d'austérité italienne sur la confiance accordée par les créanciers à la qualité de la dette italienne et, *a contrario*, de la moindre confiance en la capacité de la France à emprunter sans risque, notamment dans un contexte politique instable et sans réduction du déficit public.

- Déficit :

Déficits publics à long terme

Détail des trois principales économies européennes par trimestre
En % du PIB

toute l'Europe
Comprendre l'Europe



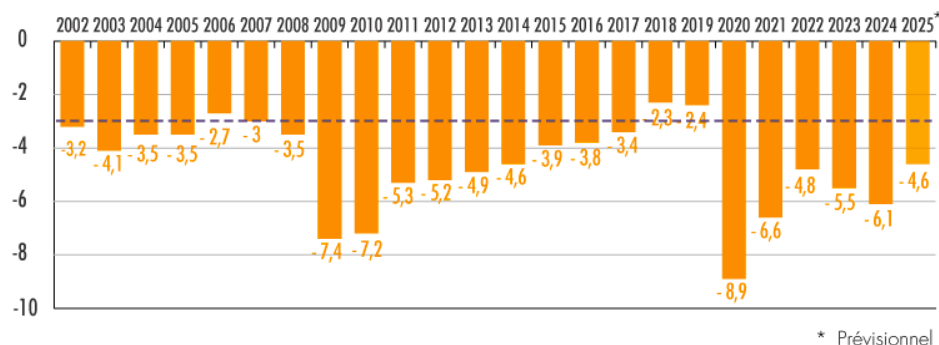
Source : Eurostat (2025) •
Les données ne sont plus disponibles pour l'Italie.

Depuis 2022, le déficit public se creuse en France, au-dessous de 5% du PIB, tandis qu'il se stabilise autour de 3-4% en moyenne dans les autres pays européens.

L'Italie représente un cas particulier : la politique budgétaire restrictive du gouvernement Melloni a contribué à résorber le déficit public italien entre 2023 et 2024.

DÉFICIT AU SENS DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

EN % DU PIB



* Prévisionnel

Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



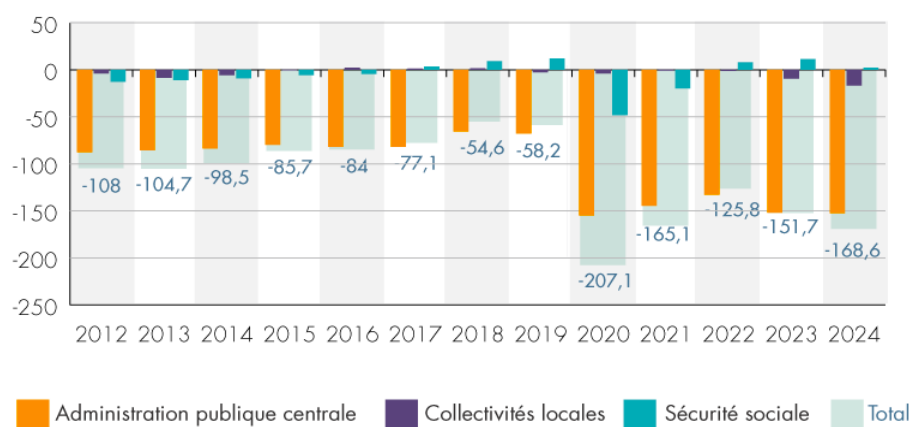
Le déficit public représente 6,1% du PIB français de 2024 (5,4% en 2025).

A chaque crise économique, le déficit public pèse plus lourdement dans le PIB en raison de la hausse des dépenses publiques (stabilisateurs automatiques) et du ralentissement de l'activité.

Évolution du montant du déficit public français (en milliards d'euros)

DÉFICIT PUBLIC

EN MILLIARDS D'EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



Le déficit public français s'élève à 168,6 Mds€ en 2024 (131,6Mds€ en 2025).

Il est principalement composé du déficit des APU centrales (150Mds€).

Depuis 2023, les collectivités enregistrent un besoin de financement, dont le montant a plus que doublé en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre 11,4 Md€, soit 0,4 % du PIB.

Cette hausse traduit un effet de ciseaux croissant entre leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et leurs recettes (Rapport de la Cour des comptes, juin 2025).

Décomposition du déficit public français estimé en 2025 (CAE, 2025)

Type de déficit	valeur (%PIB)
Déficit public	5,4%
Dont charge de la dette	2,2%
Dont déficit primaire	3,2%
Dont déficit primaire structurel	2,7%
Dont déficit primaire conjoncturel (= 0,57 * écart de production de 0,8)	0,5 %

La charge de la dette représente 2,2% PIB soit près de la moitié du déficit public français estimé de 2025.

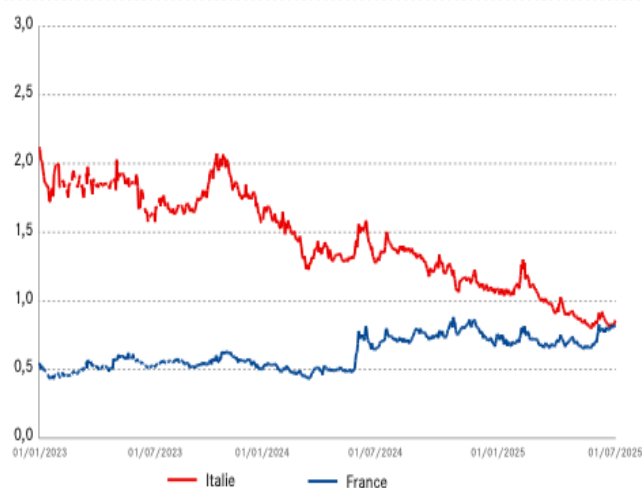
Le déficit primaire s'élève à 3,2% du PIB.

Des notes récentes, parues en 2025 sur la situation de la dette publique française, peuvent aussi être mobilisées de façon pertinente sur ce sujet pour actualiser la bibliographie. C'est le cas notamment des 3 notes suivantes :

- Note du Conseil d'analyse économique (octobre 2025), *Comment stabiliser la dette publique ?*

« La situation des finances publiques est préoccupante. Dans une Note de juillet 2024, le Conseil d'analyse économique identifiait déjà un double impératif pour la France : réduire le déficit afin de garantir la soutenabilité de la dette et la crédibilité financière du pays, tout en évitant une consolidation trop rapide susceptible de freiner la croissance et l'emploi. Même si le déficit public s'est légèrement amélioré, passant de 5,8 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025, ce constat reste d'actualité. La dette publique a progressé rapidement ces dernières années, de 109,8% du PIB en 2023 à 113,0% en 2024, puis 116,2 % en 2025. Dans le même temps, la remontée des taux a profondément changé la donne. La France emprunte désormais à un coût supérieur à celui de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, et équivalent à celui de l'Italie (**Figure 1**) : le taux d'emprunt à 10 ans atteint désormais 3,5 %, bien au-dessus du taux d'intérêt apparent estimé à 2,0 % pour 2025. Cette divergence entraîne mécaniquement une forte hausse des charges d'intérêt ».

Figure 1. Évolution des spreads des taux d'intérêt à 10 ans

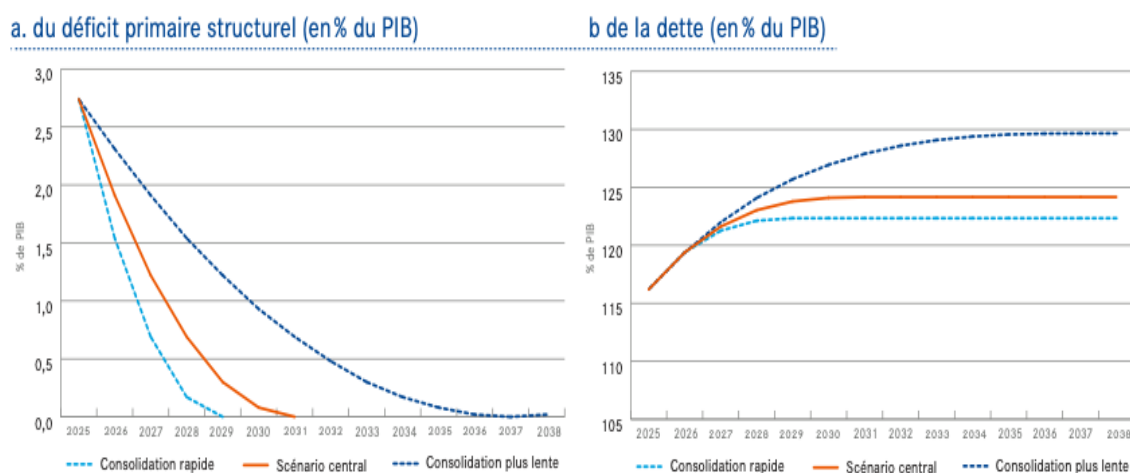


Note : Le spread correspond à la différence entre le rendement des obligations souveraines à 10 ans et le rendement de l'obligation allemande à 10 ans. **Source :** Investing.com.

« Pour stabiliser le ratio de dette publique sur PIB et se prémunir de crises futures, il est donc nécessaire d'ajouter un surplus de 1% du PIB au déficit primaire structurel de 2,7% du PIB, soit un effort de consolidation de 3,7 points de PIB. Dans un scénario plausible de hausse durable des taux d'intérêt (supérieure de 0,5 point par rapport au taux de croissance), cet effort passerait à 4,2 points de PIB. Ainsi, l'effort total à réaliser s'élève à 112 Md€. Si le montant de l'effort total correspond à celui estimé dans la Note du CAE de juillet 2024, il intervient désormais un an plus tard, alors même qu'un premier ajustement a déjà été engagé en 2025. En cas de hausse des taux, cet effort s'élèverait même à 127 Md€. Tant qu'il n'aura pas été réalisé, la dette publique continuera d'augmenter en ratio de PIB, de même que le poids des charges d'intérêt dans le budget de l'État, à moins d'une forte surprise sur l'inflation ou la croissance. À terme, cette dynamique rendrait la dette publique insoutenable ».

« Bien entendu, il n'est pas envisageable de diminuer le déficit primaire structurel d'une telle somme en une seule année. La question devient alors celle du rythme d'ajustement. Dans la Note de 2024, nous avons mobilisé un modèle simple de contrôle optimal des dépenses publiques, fondé sur la théorie économique, pour déterminer une vitesse « optimale » d'ajustement. Celle-ci résulte d'un arbitrage entre, d'une part, les coûts d'une consolidation trop rapide qui pèse sur la croissance via les multiplicateurs budgétaires et, d'autre part, les bénéfices attendus d'un assainissement plus rapide : stabiliser la dette à un niveau plus faible et réduire les charges d'intérêt à long terme. L'analyse de cet arbitrage montre qu'il est optimal de réaliser un effort plus important au début de la phase de consolidation. En effet, l'effort de consolidation a un effet permanent sur le déficit public : plus l'effort est fait tôt, plus son impact sur la dette est important, ce qui limite les risques. A l'inverse, les coûts macroéconomiques de l'effort budgétaire (via les multiplicateurs) sont les mêmes que l'effort soit fait plus tôt ou plus tard. L'analyse coûts-bénéfices montre ainsi qu'il est toujours optimal de faire un effort plus important au début ».

Figure 2. Trajectoire optimale



Lecture : Dans le scénario central d'une consolidation en six ans, le déficit primaire structurel devient nul en 2031 et la dette se stabilise à 124 % du PIB. En 2029, le déficit public passe sous le seuil de 3 % (2,95 % du PIB), pour un effort budgétaire de 0,46 point de PIB, soit 15 Md€.

Source : calculs des auteurs.

- Note de l'Institut Veblen (septembre 2025), *Qui détient la dette publique ? Une question-clé pour la soutenabilité*

« La sensibilité du taux d'intérêt à l'augmentation de la dette varie fortement d'un pays à l'autre. Nous constatons d'abord des différences notables entre les États au niveau de la sensibilité du taux d'intérêt à l'augmentation de la dette. En France, lorsque le montant de dette publique augmente de 10 %, le taux d'intérêt de marché sur les obligations souveraines augmente en moyenne de 16 points de base. Cette sensibilité du taux d'intérêt est trois fois moindre aux États-Unis et au Japon, où les ratios de dette publique sont pourtant plus élevés.

Deux facteurs en particulier permettent d'expliquer ces variations observées :

Nous attirons l'attention sur l'impact de deux facteurs en particulier, à savoir la part respective des résidents et non-résidents ; la part détenue par la banque centrale. Au Japon, la dette publique est détenue à près de 50 % par la banque centrale : c'est un facteur immunisant d'après nos estimations. En France, la dette est détenue à plus de 50 % par les non-résidents : c'est un facteur sensibilisant.

Les conditions qui permettent au Japon et aux États-Unis de fonctionner avec des ratios de dette publique élevés ne sont pas réunies en Europe : la part détenue par l'Eurosystème est plus faible et la part des non-résidents plus élevée ».

- Note de l'OFCE (juillet 2025), *Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ?*

« La poursuite de la stratégie de politique fiscale de l'offre engagée avec l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République en 2017 – comprenant notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés, la poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales et les réductions des impôts sur la production – s'est accompagnée, à partir de la crise des Gilets Jaunes, d'un recentrage des baisses de prélèvements en faveur des ménages (Madec, Plane & Sampognaro (2022)). Parmi les mesures notables figurent la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu (IR), la défiscalisation des heures supplémentaires, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour tous ainsi que celle de la redevance audiovisuelle. Ces différentes réformes ont conduit à une diminution de 2,5 points de PIB du niveau des prélèvements obligatoires (PO) entre 2017 et 2024. (...) »

« La dégradation du solde structurel observé entre 2017 et 2024 s'explique essentiellement par la baisse non financée des PO, et non par une dérive des dépenses publiques primaires. Bien au contraire, celles-ci ont reculé de 0,3 point de PIB potentiel sur la période. En tenant compte de la hausse de la charge d'intérêts liée à la remontée des taux souverains, la dépense publique totale, en points de PIB, est stable sur la période ».

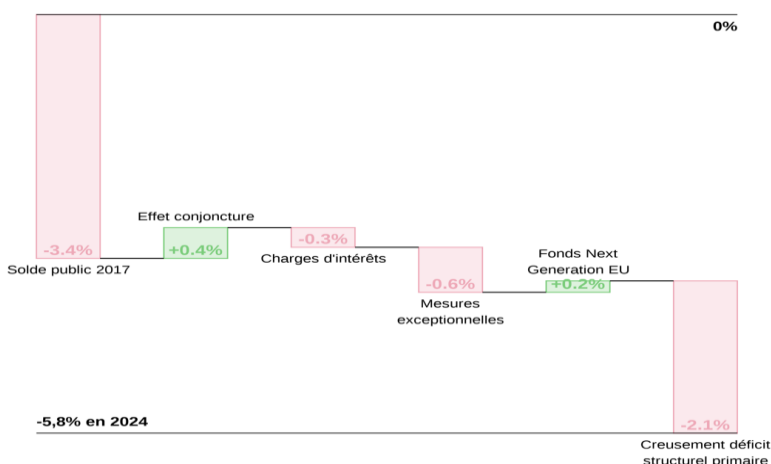
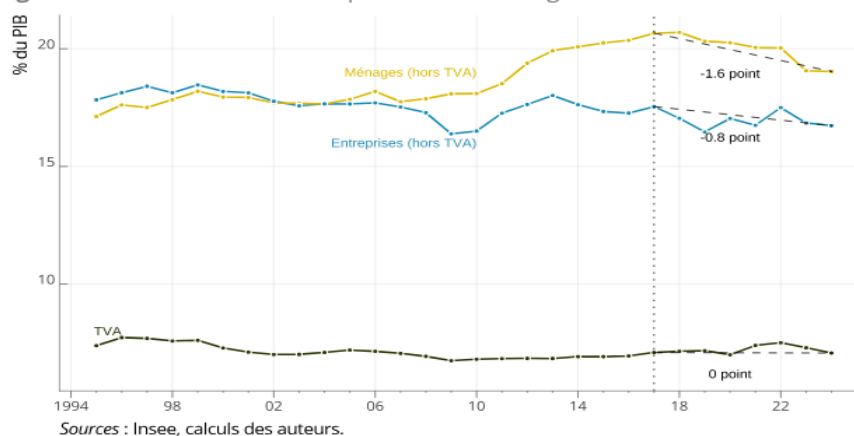


Figure 8. Evolution des taux de prélèvements obligatoires



- Note de l'Institut Avant-Garde (Juliette de Pierrebou, Éric Monnet, Clara Leonard, juillet 2025), *Nouvelles séries historiques de la dette française : une mise en perspective inédite*

« La dette publique française est actuellement très loin des niveaux records atteints dans le passé. Ainsi, la dette publique a dépassé 300 % du PIB pendant la première moitié du 20e siècle, lors de chaque guerre mondiale. Il ne s'agit pas uniquement de pics lors de ces deux guerres. La dette demeura entre 150 et 200 % pendant l'entre-deux-guerres, à des moments où des besoins de financement publics ont augmenté pour des raisons existentielles, comme c'est le cas aujourd'hui. (...) »

En revanche, la situation actuelle est inédite si l'on se réfère au service de la dette. Le poids de l'endettement sur les finances publiques est en effet à la fois stable et historiquement faible, relativement à d'autres périodes caractérisées par un endettement élevé (Graphique 3) ».

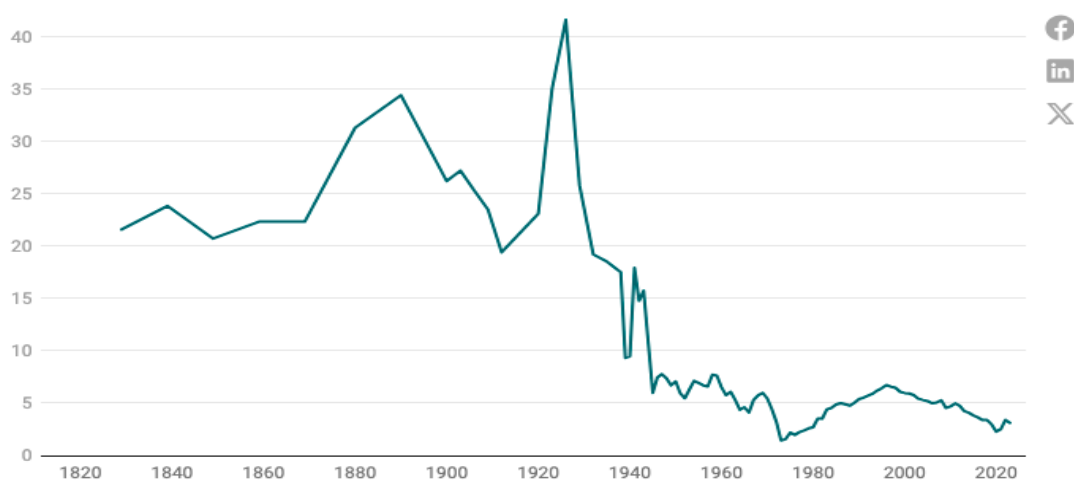
Graphique 1 – Évolution de la dette publique française exprimée en pourcentage du PIB depuis 1815



Lecture : La dette publique française représentait 306 % du PIB en 1919.

Graphique: Harty de Pierrebouurg, Monnet, Leonard. • Source: Annuaire statistique de la France, Bulletin statistique, Statistiques et études financières, Statistiques et finances comparées, Statistique générale de la France, INSEE, Toutain (1997), calculs des auteurs. • Créé avec [Datawrapper](#)

Graphique 3 – Évolution du service de la dette exprimé en pourcentage des dépenses publiques totales depuis 1815



Note : Résultats préliminaires. N'inclut pas le service de la dette des administrations publiques locales et des organismes de sécurité sociale avant 1959. Lecture : En 1926, le service de la dette représentait 42 % des dépenses publiques totales.

Graphique: Harty de Pierrebouurg, Monnet, Leonard. • Source: André & Delorme (1983), Annuaire statistique de la France, INSEE. • Créé avec [Datawrapper](#)

2.3 Ce qui est valorisé (bonus)

*de manière générale :

- détails sur les hypothèses des modèles d'analyse des cycles politico-économiques mobilisés, et en particulier avec une réflexion séquentielle comparant les 3 moments du cycle électoral (amont, pendant, aval) et danger des alternances pour l'augmentation de la dette (« stop and go ») ;
- problématique claire et croisant plusieurs leviers de problématisation pertinents ;
- articulation des différentes temporalités électorales à différentes échelles et des différents acteurs ;
- inversion de la causalité posée par le sujet menant à réfléchir à un usage stratégique de la dette comme enjeu de l'agenda électoral ;
- rôle des institutions de régulation indépendantes pour contrer les politiques partisans : BCE, AMF, CNIL, ARCOM... ;
- décomposition de la dette publique par type d'administration (État, sécurité sociale, collectivités locales) ; CADES (23 Mds € de remboursés en 2025 mais 122 à rembourser d'ici 2030) ;
- comparaison internationale entre économies développées et PED.

*de manière spécifique :

Expressions : espace fiscal, consentement à l'impôt selon l'importance de la dette, « claiming versus blaming », équilibre de Nash stable pour l' élu qui justifie le recours systématique à l'endettement public

Auteurs et concepts complémentaires au corrigé, qui pouvaient être valorisés :

- Downs (1957) : électeur médian
- Brennan et Buchanan (1980) : constitutionnalisation des règles budgétaires
- Buchanan et Wagner (1977) : notion « d'égoïsme intergénérationnel »
- Caplan (2007) : le mythe de l'électeur rationnel, biais cognitifs
- Niskanen (1971) : coûts liés aux dysfonctionnements de la bureaucratie (si la critique est bien reliée aux cycles électoraux)
- Peltzman (1992) : modèle économétrique en MCO démontrant, de manière robuste, que les électeurs votent en fonction du montant des impôts et des dépenses publiques
- Kalecki (1943) : dépenses publiques ciblées en fonction de l'électorat du parti au pouvoir
- Kydland et Prescott (1977) : notion « d'incohérence temporelle »
- Hirschleifer (1970) : « théorie du beurre-canon » ; Mueller (1970) : « effet drapeau », sur l'instrumentalisation politique des conflits avec des effets négatifs sur l'endettement public
- Persson et Svensson (1989) : creusement des déficits publics par un gouvernement de droite (Reagan)
- De Haan : effet « d'apprentissage démocratique »
- Rogoff (1990) : analyse de la composition du budget et rôle des dépenses visibles
- Blanchard (2019 ; 2021) : proposition de transformer les règles budgétaires en normes, voire de rendre irrégulier les calendriers électoraux pour réduire le clientélisme électoral
- France Stratégie (2021) : effet du CIR (Crédit Impôt Recherche) et des contrats aidés comme des effets d'aubaine politiques vis-à-vis de certains électorats
- Atolia *et. al.* (FMI, 2017) : investir un point de PIB dans les écoles permet d'accroître la production de 24% contre seulement 5% dans les infrastructures routières sur le long terme, même si l'impact est plus fort de ces dernières pendant 13 ans mais moindre après 24 ans, ce qui renvoie à la « myopie politique » et la tragédie des horizons
- Conconi et Sahuguet (2009) : usage stratégique du protectionnisme à des fins électoralistes.

2.4 Ce qui est pénalisé (malus)

- Absence de problématique personnelle : le sujet n'est pas la problématique
- la problématique doit être une question claire à laquelle répond la copie (même si plusieurs questions sont soulevées en introduction, il faut les condenser ensuite en une question claire)
- analyse trop rapide du sujet qui mène au réemploi d'un plan appris pour répondre à un autre sujet et/ou un plan de chapitre de cours/manuel : il faut traiter le sujet proposé et pas un autre !
- développements de sociologie politique (sur les modes de scrutin, la vie politique ou les modèles du vote) sans lien avec la dette publique

- les cycles électoraux ne sont pas assimilables à la démocratie donc le sujet ne se réduisait pas au lien entre démocratie et soutenabilité de la dette publique
 - la question de la soutenabilité de la dette publique n'est pas réductible à la seule hausse des dépenses publiques : d'autres paramètres de la soutenabilité devaient être analysés dans la copie
 - développements sur la soutenabilité de la dette publique sans lien avec les cycles électoraux (par exemple, une partie sur « les autres facteurs » de soutenabilité de la dette publique)
 - jugements de valeur ou propos vague, sans appui théorique ou empirique solide ; il est très surprenant que certains candidats se positionnent en tant que chercheur et critiquent de leur propre point de vue des résultats de la recherche scientifique...
 - manque de références théoriques tirées de la bibliographie du concours
 - manque de chiffres-clés pour cadrer l'analyse.
- * des erreurs et imprécisions notoires, qui ont été sanctionnées : confusion entre dette publique et déficit public, la réforme des « 3 dés », ...
- * L'orthographe défectueuse : « Nordhoff » au lieu de Nordhaus, « Niskoten » au lieu de Niskanen, « Zuckman », « Alezina »..., la courbe de Phillips est rarement bien écrite...
- * La non précision des titres et dates des références citées.
- * Une lisibilité difficile ; de même il n'est pas nécessaire d'écrire une ligne sur deux, sauf si votre écriture est vraiment déliée.

2.5 En guise de synthèse : quelques conseils

Cette année encore, le sujet de dissertation, qui invitait les candidats à mener une réflexion originale, en établissant des liens entre un point particulier du programme (incidences économiques des cycles électoraux) et une notion plus large (la soutenabilité de la dette publique) s'est révélé assez clivant ; en témoignent la distribution des notes de l'épreuve (écart type : 4,32 ; quartile inférieur : 3,5 ; quartile supérieur : 12) et un nombre relativement plus faible de copies autour de la moyenne.

Il était difficilement envisageable de traiter le sujet sans maîtriser à minima la bibliographie proposée. Aussi, le jury a-t-il sévèrement jugé les travaux ayant mobilisé l'actualité politique récente, et elle seule, pour tenter de répondre à la question posée. S'il était, certes, envisageable de mentionner à titre illustratif certaines propositions de partis politiques, se contenter de porter des jugements de valeur sur les débats parlementaires récents en guise d'argumentation ne pouvait permettre à un candidat de tirer son épingle du jeu.

Un nombre non négligeable de candidats se sont contentés de traiter de la relation entre compétition électorale et dépenses publiques. Quand bien même certaines de leurs productions étaient-elles étayées par des références bibliographiques solides et maîtrisées, ces dissertations n'ont pu prétendre à d'excellentes notes, faute d'avoir embrassé l'ensemble de la réflexion à laquelle le sujet les invitait. Il en va de même des copies qui se sont engagées sur une réflexion plus générale sur le lien entre démocratie et performance économique ou celles qui, souvent en troisième partie, ont proposé une réflexion sur la soutenabilité environnementale de la dette, s'engageant de la sorte sur un discours hors sujet. Le jury a enfin regretté certains longs développements superfétatoires sur les effets des politiques budgétaires et monétaires sur la dette publique.

Il est donc primordial de bien circonscrire le sujet et de ne pas s'engager sur des considérations en marge de celui-ci, qui ne valorisent jamais les copies et font perdre un temps précieux aux candidats en les empêchant de se consacrer à l'essentiel. En ce sens, la reprise des plans proposés par certains manuels, réflexe qui peut sembler rassurant de prime abord, a souvent amené les candidats à développer des problématiques hors sujet. Il en va de même de la reprise in extenso des corrigés de sujets traités durant l'année de préparation, sujets qui ne sont jamais équivalents aux questionnements proposés le jour du concours.

Les meilleurs travaux sont donc ceux qui, outre la maîtrise des connaissances dont ils témoignaient, ont montré que leurs auteurs avaient mené une véritable réflexion sur les conditions de soutenabilité de la dette pour finalement remettre en question l'existence d'un lien évident entre cycles électoraux et trajectoire de la dette publique. Pour n'être pas directement mentionnée dans le programme officiel du concours, cette dernière notion n'en constitue pas moins un élément de culture commune des enseignants de SES. Aussi le jury a-t-il été quelque peu surpris de ne pas voir mentionnés plus souvent dans les copies le rôle des taux d'intérêt et de croissance parmi les conditions de soutenabilité de la dette. De la même façon, on attendait d'un candidat à l'agrégation de SES, souvent professeur chevronné, qu'il soit en mesure de produire une réflexion recevable sur les liens entre inflation et endettement.

Le jury attire par ailleurs l'attention des candidats sur le fait qu'une dissertation est une démonstration et que les auteurs et travaux canoniques ne doivent être mobilisés qu'à l'appui de ce discours argumentatif. Le « name dropping », même si les références sont parfaitement maîtrisées, ne permet donc pas d'obtenir une très bonne note sans être mis au service d'une réflexion. Il en va de même des références chiffrées et/ou des historiques, qui ne doivent être mobilisées qu'à titre illustratif. A ce propos, l'on recommande que les candidats, à défaut de connaître des chiffres ou des dates précis, aient du moins une idée de quelques ordres de grandeurs et un certain sens de la chronologie : écrire que « le déficit public français atteint 90 % du PIB », que la dette états-unienne « atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars » ou « qu'Antoine Pinay était Premier Ministre en 1973 » est assez déconcertant. Il en va de même de l'attribution de concepts à des économistes qui n'en ont jamais parlé dans leurs travaux. Enfin, et quand bien même cela ne concerne-t-il qu'une petite partie des productions évaluées cette année, un devoir commençant par une accroche très « hors champ » ne sert pas vraiment les intérêts de son auteur.

L'on rappelle enfin que la maîtrise du vocabulaire de base de la science économique est attendue et qu'il est peu admissible qu'un candidat à l'agrégation de sciences sociales propose des développements sur « l'argent » en lieu et place de la monnaie.

Le jury souhaite en dernier lieu attirer l'attention des candidats sur les risques des introductions trop longues, ouvrant des perspectives qui, souvent, ne seront pas traitées par la suite, et sont en outre chronophages, ne donnant pas toujours à leurs auteurs le loisir d'achever leurs travaux dans les temps impartis.

2.6 Références bibliographiques utiles

➤ Références utiles dans la bibliographie officielle :

Aghion, Philippe, et Patrick Bolton, 1990. « Government domestic debt and the risk of default: a political- economic model of the strategic role of debt » in R. Dornbusch et M. Draghi (éds.) *Public debt management: theory and history*, pp. 315-337. Cambridge University Press.

Alesina, Alberto, Filipe R. Campante, et Guido Tabellini, 2008. « Why is fiscal policy often procyclical? » *Journal of the European Economic Association*, vol. 6, no. 5, pp. 1006-1036.

Alesina, Alberto, Gerald D. Cohen, et Nouriel Roubini, 1992. « Macroeconomic policy and elections in OECD democracies. » *Economics & Politics* vol. 4, no. 1, pp. 1-30.

Alesina, Alberto, et Allan Drazen, 1991. « Why are stabilizations delayed? » *The American Economic Review*, vol. 81, pp. 1170-1188.

Alesina, Alberto F., et Vittorio U. Grilli, 1991. « The European central bank: Reshaping monetary politics in Europe. » NBER Working paper no. 3860.

Alesina, Alberto, et Andrea Passalacqua, 2016. « The political economy of government debt. » in *Handbook of macroeconomics* vol. 2, chap. 33, pp. 2599-2651. Elsevier.

Alesina, Alberto, et Guido Tabellini, 1990. « A positive theory of fiscal deficits and government debt. » *The Review of Economic Studies*, vol. 57, no. 3, pp. 403-414.

Alesina, Alberto, et Guido Tabellini, 2007. « Bureaucrats or politicians? Part I: a single policy task. » *The American Economic Review*, vol. 97, no. 1, pp. 169-179.

Alt, James E., et David Dreyer Lassen, 2006. « Fiscal transparency, political parties, and debt in OECD countries. » *European Economic Review*, vol. 50, no. 6, pp. 1403-1439.

Ardagna, Silvia, et Francesco Caselli, 2014. « The political economy of the Greek debt crisis: A tale of two bailouts. » *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 6, no. 4, pp. 291-323.

Azam, Jean-Paul, Jean-Claude Berthélemy, et Stéphane Calipel, 1996. « Risque politique et croissance en Afrique. » *Revue économique*, vol. 47, no. 3, pp. 819-829.

Bacache-Beauvallet, Maya, 2008a. « Économie politique des déficits publics. » *Idées économiques et sociales*, vol. 151, no. 1, pp. 18-25.

Carmignani, Fabrizio, 2003. « Political instability, uncertainty and economics. » *Journal of Economic Surveys*, vol. 17, no. 1, pp. 1-54.

De Haan, Jakob, 2014. « Democracy, elections and government budget deficits. » *German Economic Review*, vol. 15, no. 1, pp. 131-142.

Dubois, Eric, 2016. « Political business cycles 40 years after Nordhaus », *Public choice*, vol. 166, pp. 235-259.

Drazen, Allan, 2000. « The political business cycle after 25 years. » *NBER macroeconomics annual*, vol. 15, pp. 75-117.

Fergusson, Leopoldo, James A. Robinson, Ragnar Tøvik, et Juan F. Vargas, 2014. « The need for enemies. » *The Economic Journal*, vol. 126, no. 593, pp. 1018-1054.

Hirshleifer, Jack, 1991. « The paradox of power. » *Economics & Politics*, vol. 3, no. 3, pp. 177-200.

Menuet, Maxime, et Patrick Villieu, 2019. « Faut-il détruire les ennemis de nos adversaires? Besoin d'ennemis et réputation dans un conflit électoral. » *Revue Française d'Economie*, vol. 34, no. 3, pp. 55-81.

Menuet, Maxime, et Patrick Villieu, 2022. « Un 'fardeau' de la dette publique? Les limites du concept de soutenabilité. » *Revue d'Economie Financière*, no. 146, pp. 139-164.

Nordhaus, William D, 1975. « The political business cycle. » *The Review of Economic Studies*, vol. 42, no. 2, pp. 169-190.

Peltzman, Sam, 1992. « Voters as fiscal conservatives. » *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 107, no. 2, pp. 327-361.

Persson, Torsten, et Guido Tabellini, 2002. *Political economics: explaining economic policy*. MIT press.

Rogoff, Kenneth, 1990. « Equilibrium Political Budget Cycles. » *The American Economic Review*, vol. 80, no. 1, pp. 21-36.

Rogoff, Kenneth, et Anne Sibert, 1988. « Elections and macroeconomic policy cycles. » *The Review of Economic Studies*, vol. 55, no. 1, pp. 1-16.

Saint-Paul, Gilles, Davide Ticchi, et Andrea Vindigni, 2016. « A theory of political entrenchment. » *The Economic Journal*, vol. 126, no. 593, pp. 1238-1263.

➤ Bibliographie complémentaire :

Acemoglu, Daron et Johnson, James, 2012. *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*
Atolia, Manoj, Li Grace B, Marto, Ricardo, et Melina, Giovanni, 2017. "Investing in Public Infrastructure: Roads or Schools?", IMF Working Paper No. 2017/105.

Herndon, Thomas, Ash, Michael, et Pollin, Robert, 2013. "Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth? A Critique of Reinhart and Rogoff", University of Massachusetts Amherst, Political Economy Research Institute, Working Paper Series, N°322.

Bacache-Beauvallet, Maya, 2008b, « Les cycles politiques », *Idées économiques et sociales*, vol. 151, no. 1, pp. 10-17.

Blanchard, Olivier, 2019, « Public debt and low interest rates », *American Economic Review*, vol. 109, n° 4.

Blanchard, Olivier, Leandro, Alvaro, et Zettlemeyer, Jeromin, 2021, « Comment réformer la discipline budgétaire européenne ? », *Commentaire*, n°174 2021/2, pages 295 à 308.

Bremer, Björn, 2023. *Austerity from the Left. Social democratic parties in the shadow of the great recession*. Oxford University Press, Oxford.

Brennan, Geoffrey et Buchanan, James M., 1980, *The Power to Tax: analytical foundations of a fiscal constitution*, Cambridge University Press.

Buchanan, James M. et Tullock, Gordon, 1962, *The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy*

Buchanan, James M., Wagner, Richard E., 1977, *Democracy in deficit. The Political Legacy of Lord Keynes*.

Caplan, Bryan, 2007, *The Myth of the Rational Voter: Why Democracies Choose Bad Policies*, Princeton University Press.

Conconi, Paola et Sahuguet, Nicolas, 2009, "Policymakers' horizon and the sustainability of international cooperation", *Journal of Public Economics*, Volume 93, Issues 3-4.

Conseil d'analyse économique, 2025, *Comment stabiliser la dette publique ?* Focus n°124.

Conseil d'analyse économique, 2024, *Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ?* Note n°82

David, Antonio C., Sever, Can, 2022, "Electoral Cycles in Tax Reforms", IMF Working Paper n°216.

Delatte, Anne-Laure, 2023, *L'État droit dans le mur. Rebâtir l'action publique*, Fayard.

Downs, Anthony, 1957, *An Economic Theory of Democracy*

Drazen, Allan, Grilli, Vittorio, 1990. "The Benefits of Crises for Economic Reforms", *NBER Working Paper* No. w3527

France Stratégie, 2021. *Evaluation du crédit d'impôt recherche*.

Kalecki, Michal, 1943. "The Political Aspects of Full Employment", *The Political Quarterly*.

- Krugman, Paul, 1979. "A Model of Balance-of-Payments Crises", *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 11, No. 3, pp. 311-32.
- Kydland Finn, Prescott, Edward, 1977, "Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans", *Journal of Political Economy*, 85, 473-190.
- Lemoine, Benjamin, 2016. *L'ordre de la dette*. La Découverte.
- Lemoine, Benjamin, 2024. *Chasseurs d'États: Les fonds voutour et la loi de New York à l'assaut de la souveraineté*. La Découverte.
- Mauro, Paolo, et Zhou, Jing, 2020, « $r-g < 0$: Can we sleep more soundly? », *IMF Working Paper*, n° 20/52.
- Monnet, Eric, 2021. *La Banque Providence. Démocratiser les banques centrales et la monnaie*
- Mueller, Dennis. 1970. « Presidential Popularity from Truman to Johnson », *American Political Science Review*, vol. 64, no 1, p. 18–34
- Müller A., Storesletten K., Zilibotti F. (2016). « The political color of fiscal responsibility », *Journal of the European Economic Association*, 14, n° 1, p. 252-302.
- Niskanen, William, 1971. *Bureaucracy and Representative Government*.
- Obstfeld, Maurice, 1996. "Models of currency crises with self-fulfilling features", *European Economic Review*, Volume 40, Issues 3–5, pp. 1037-1047.
- Persson, Torsten, Tabellini, Guido, 2004. "Constitutions and Economic Policy", *Journal of Economic Perspectives*, 18 (1): 75-98
- Persson, Torsten, Svensson, Lars E. O., 1989, "Why a Stubborn Conservative would Run a Deficit: Policy with Time-Inconsistent Preferences", *The Quarterly Journal of Economics*, Volume 104, Issue 2, Pages 325–345.
- Plane, Mathieu, Ragot, Xavier et Sampognaro, Raul, 2024, « Les crises expliquent-elles la hausse de la dette publique en France ? » OFCE.
- Ragot, Xavier, 2025. « Une idée fausse : la dette augmente à cause de la gauche », in *L'économie sans intox* (dir. F. Benhamou), Eyrolles.
- Reinhart, Carmen et Rogoff, Kenneth Rogoff, 2010. "Growth in a Time of Debt", *NBER Working Paper* N°15639.
- Roubini, Nouriel, et Sachs, Jeffrey D., 1989, « Government Spending and Budget Deficits in the Industrial Economies », *NBER Working Paper* No. w2919.
- Timbeau, Xavier, 2022. « La dette publique en Europe après la crise COVID-19 », *L'économie européenne* 2022, repères n°777, La découverte, pages 81 à 91.

3.1.2.2 - Notions des programmes de sciences économiques et sociales en lien avec le sujet

Classe	Chapitre	Objectifs d'apprentissage en lien avec ce sujet
Seconde	Comment s'organise la vie politique ?	- Connaître les principales spécificités du pouvoir politique. - Connaître les principales institutions politiques (rôle et composition) de la cinquième République et le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire). - Comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique. - Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias).
Première	Comment les agents économiques se financent-ils ?	- Comprendre que le financement consiste à couvrir des besoins de financement par des capacités de financement. - Comprendre que le taux d'intérêt – à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur – est le prix sur le marché des fonds prêtables. - Savoir que le revenu disponible des ménages se répartit entre consommation et épargne et qu'ils peuvent dégager des besoins ou des capacités de financement. - Savoir ce qu'est l'excédent brut d'exploitation et comprendre que les entreprises se financent par autofinancement et financement externe (emprunts bancaires et recours au marché financier, en particulier actions et obligations). - Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction).
	Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ?	- Comprendre que l'émergence de l'opinion publique est indissociable de l'avènement de la démocratie : d'abord monopole des catégories « éclairées », l'opinion publique est désormais entendue comme celle du plus grand nombre. - Comprendre les principes et les techniques des sondages, et les débats relatifs à leur interprétation de l'opinion publique. - Comprendre comment le recours fréquent aux sondages d'opinion contribue à forger l'opinion publique et modifie l'exercice de la démocratie (démocratie d'opinion) et de la vie politique (contrôle des gouvernants, participation électorale, communication politique).
	Voter : une affaire individuelle ou collective ?	- Être capable d'interpréter des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et d'abstention aux élections. - Comprendre que la participation électorale est liée à divers facteurs inégalement partagés au sein de la population (degré d'intégration sociale, intérêt pour la politique, sentiment de compétence politique) et de variables contextuelles (perception des enjeux de l'élection, types d'élection). - Comprendre que le vote est à la fois un acte individuel (expression de préférences en fonction d'un contexte et d'une offre électorale) et un acte collectif (expression d'appartenances sociales). - Comprendre que la volatilité électorale revêt des formes variées (intermittence du vote, changement des préférences électorales) et qu'elle peut refléter un affaiblissement ou une recomposition du poids de certaines variables sociales, un déclin de l'identification politique (clivage gauche/droite notamment) et un renforcement du poids des variables contextuelles.
Terminale	Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?	- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance. - Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence. - Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture. - Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

3.1.3 – Proposition de corrigé

- **Analyse et problématisation**

Le 12 novembre 2025, le Congrès américain est sorti du « shutdown » le plus long de son histoire (43 jours) au terme d'une « guerre d'usure » entre Démocrates et Républicains sur des questions budgétaires. Cette paralysie, pourtant coûteuse pour les finances publiques, peut être perçue, dans un contexte d'élections à forts enjeux partisans (notamment à la mairie de New-York), comme l'illustration de l'usage stratégique des politiques budgétaires à des fins partisans ou idéologiques dans des pays connaissant des cycles électoraux réguliers. Ce faisant, comment expliquer que les responsables politiques, soumis à une concurrence régulière pour le pouvoir, ne prennent pas toujours des décisions compatibles avec la soutenabilité à long terme des finances publiques ?

La **soutenabilité de la dette publique** renvoie à la capacité d'un État à financer durablement via les marchés financiers ses déficits publics accumulés, sans faire défaut ni entrer dans une spirale d'endettement incompatible avec la croissance future. Elle ne se limite pas à la seule solvabilité comptable (équilibre recettes/dépenses et stabilité de ce ratio) : elle doit être estimée en croisant des paramètres macroéconomiques (comparaison du taux de croissance et des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire, selon Blanchard (2019)), institutionnels (règles budgétaires, contraintes légales), mais aussi socio-politiques (acceptabilité sociale de la dette et des efforts à partager pour en réduire son coût). Parmi les menaces éventuelles sur la soutenabilité de la dette publique des pays, on peut s'interroger sur le rôle des cycles électoraux.

Les **cycles électoraux**, désignent l'ensemble des fluctuations prévisibles de l'activité économique et budgétaire liées à la proximité d'échéances électorales. Les travaux de la nouvelle économie politique et du *Public Choice* ont largement contribué à la connaissance scientifique des cycles politico-économiques depuis l'article fondateur de Nordhaus (1975). En partant de l'hypothèse que les dirigeants politiques sont des individus rationnels défendant leurs intérêts électoralistes ou partisans, ce champ de la littérature économique insiste sur le fait que l'État n'est pas toujours un « planificateur bienveillant » (Buchanan et Tullock, 1962) et que les intérêts des gouvernants divergent parfois de l'intérêt général, notamment lorsqu'ils cherchent à se faire réélire ou à imposer leur agenda idéologique. Pour ce faire, ils peuvent être amenés à manipuler la conjoncture économique avant ou après les élections afin d'influencer le vote, ce qui peut contribuer au creusement des déficits publics et nuire à la soutenabilité de la dette publique. Selon que les électeurs sont supposés naïfs ou rationnels, et les dirigeants politiques opportunistes ou partisans, différents modèles (Bacache-Beauvalet, 2008) permettent d'interroger le lien entre le comportement du personnel politique selon les cycles électoraux et ses conséquences en matière de soutenabilité de la dette publique. Le modèle partisan-rationnel (Alesina, Roubini et Cohen, 1992), vérifié dans les démocraties américaines et européennes, montre qu'il existe un effet économique, en début de mandat, lié à la surprise électorale. Pour autant les cycles électoraux se traduisent-ils toujours par une aggravation des finances publiques menaçant la soutenabilité de la dette publique ?

Plusieurs interrogations méritent d'être articulées pour analyser cette éventuelle relation de causalité. En repartant des paramètres de la soutenabilité de la dette publique (ratio dette publique/PIB, taux d'intérêt à long terme, écart entre les taux « r » et « g »), lesquels sont susceptibles d'être affectés par un changement de gouvernement ? Par ailleurs, en prenant en compte à la fois les asymétries d'information entre électeurs et gouvernants, l'éventuelle « illusion fiscale » des électeurs, et les motifs opportunistes ou idéologiques incitant les dirigeants à se faire (ré)élire, comment cette hétérogénéité des intérêts entre différents groupes sociaux se traduit-elle par une éventuelle manipulation stratégique des décisions budgétaires autour des élections ? Si le sujet invite à considérer les pays connaissant des cycles électoraux, l'amplitude et les enjeux des élections diffèrent aussi selon le contexte institutionnel : le degré de transparence de la vie politique ou encore la polarisation de l'offre partisane rendent plus ou moins probable l'usage stratégique des déficits publics au cours des élections.

- **Problématique et plan possibles :**

La concurrence électorale régulière incite-t-elle toujours les dirigeants politiques à mettre en place des politiques budgétaires biaisées et nuisibles pour la soutenabilité de la dette à long terme ?

I. Les cycles électoraux se traduisent par des cycles budgétaires susceptibles d'aggraver les déficits publics et de nuire à la soutenabilité de la dette

- illusion fiscale d'électeurs naïfs
- asymétrie d'information entre dirigeants et électeurs
- cycles électoraux à différents horizons temporels et différentes échelles, nuisent à la coordination et génèrent des comportements de passager clandestin
- ➔ la manipulation de la conjoncture économique par des dirigeants opportunistes conduit à aggraver les déficits publics en période électorale.

II. Néanmoins, la discipline budgétaire garantie par des institutions démocratiques efficaces permet de limiter les effets des cycles électoraux sur la trajectoire budgétaire

- la qualité des institutions démocratiques, notamment la transparence de la vie politique, est favorable à une trajectoire budgétaire équilibrée en responsabilisant les dirigeants
- le suivi de règles budgétaires tend à limiter l'amplitude des cycles budgétaires, mais leur application est difficile
- la discipline de marché peut agir comme une contrainte extérieure évitant les dérapages budgétaires
- ➔ lorsque les dirigeants politiques opportunistes sont contraints, par des institutions démocratiques, des règles budgétaires ou une contrainte extérieure, le risque de dérive budgétaire au cours des cycles électoraux est moindre.

III. Assurer la soutenabilité de la dette publique reste toutefois un enjeu politique et donc électoral stratégique entre des groupes aux intérêts divergents

- la polarisation politique favorise une manipulation stratégique de la dette et de sa soutenabilité, notamment en incitant les partis opposés à se lancer dans des « guerres d'usure » pour pousser leurs intérêts partisans
- la politique budgétaire peut aussi faire l'objet de manipulations stratégiques, avant ou après les élections, pour afficher la compétence des dirigeants et justifier de leur utilité politique, quitte à menacer la soutenabilité de la dette
- les cycles électoraux ne déterminent pas entièrement la soutenabilité de la dette publique, mais celle-ci reste un enjeu électoral important influençant la lecture du contexte macroéconomique et illustrant les intérêts divergents au sein de la population au moment des élections
- ➔ le « management stratégique » et idéologique/partisan de la dette publique (pilotage de la trajectoire des finances publiques, gestion de l'information et réputation des acteurs impliqués - gouvernants, experts, agences de notation...), articulé aux cycles électoraux, peut nuire à la soutenabilité de la dette à long terme. Le « fardeau » de la dette n'est pas si évident et aussi coûteux pour tous, et les modalités de son remboursement sont au cœur du conflit politique : c'est peut-être donc en partie, selon une causalité inverse, la question de la soutenabilité de la dette publique qui nourrit la cyclicité électorale.

- **Développements utiles pour étayer le plan proposé**

I. Les cycles électoraux se traduisent par des cycles budgétaires susceptibles d'aggraver les déficits publics et de nuire à la soutenabilité de la dette

Dans un contexte d'asymétrie d'information entre électeurs et candidats, les candidats ou gouvernants élus peuvent changer de politique budgétaire à des fins électoralistes (avant ou après les élections), ce qui est susceptible de creuser les déficits publics et nuire à la soutenabilité de la dette publique

Les gouvernants peuvent être à l'origine de cycles politiques budgétaires (hausse dépenses publiques avant l'élection, puis politique d'austérité après) en profitant de la myopie des électeurs, victimes d'illusion fiscale (Buchanan et Wagner, 1977). Même si les électeurs sont supposés rationnels, une asymétrie d'information persiste à l'avantage des gouvernants concernant leur compétence, notamment pour réduire la dette publique (Rogoff, 1990). Ainsi, les candidats aux élections peuvent instrumentaliser les élections en aggravant la dette publique ou en mentant sur leur capacité à la contenir.

Il existe une corrélation positive entre procyclicité des politiques budgétaires et niveau de corruption dans les PED (Alesina, Campante, Tabellini, 2008) : le manque de confiance dans la probité des dirigeants politiques conduit les électeurs à exiger des dépenses publiques visant l'intérêt général, ce qui peut contribuer à creuser les déficits publics en période de croissance. L'aléa moral, élevé dans un contexte de forte corruption, conduit à une forte cyclicité budgétaire en période post-électorale.

Le décalage temporel des cycles électoraux locaux et nationaux, ainsi que l'échelle différente des décisions budgétaires et de la responsabilité fiscale, peuvent générer des comportements de passager clandestin coûteux pour les finances publiques.

Lorsque les décisions de dépenses sont prises localement à partir de ressources fiscales prélevées à plus large échelle, les cycles électoraux à l'échelle locale (municipale ou régionale, par exemple), peuvent accentuer le déficit public lorsque les candidats élus mettent en place une politique en faveur de leur électorat mais avec un coût subi par la collectivité. Ce problème déjà souligné par Buchanan et Rowley (1987), avec des sous-commissions au Congrès américain défendant des intérêts locaux, conduit à la recommandation d'aligner l'échelle de décision et l'échelle de taxation. Lorsque les décisions de dépenses sont décentralisées, il est préférable de les financer via des impôts locaux afin de minimiser le dérapage éventuel des finances publiques par clientélisme local (Alesina et Passalacqua, 2015).

Sur le plan temporel, David et Sever (2022) réalisent une étude empirique pour le FMI sur les cycles budgétaires dans 22 pays avancés et émergents entre 1990 et 2018. Ils observent que les réformes de taxation visant à augmenter les recettes publiques sont rarement adoptées avant une élection mais plus souvent juste après, ce qui confirme l'existence de cycles électoraux opportunistes et montre que la pression électorale peut empêcher la coordination fiscale entre pays dont les cycles électoraux ne sont pas alignés. Ils soulignent que ces cycles sont plus marqués dans les pays émergents que dans les pays développés.

Dans les PED et les démocraties plus « jeunes », les cycles politico-économiques sont plus marqués, ce qui peut menacer la soutenabilité de la dette publique

Le type de régime politique (présidentiel ou parlementaire) et le type de scrutin (proportionnel ou majoritaire) influence l'intensité et la probabilité des cycles (Dubois, 2016). Si les cycles politico-économiques sont plus marqués en contexte démocratique (un régime autoritaire n'a pas besoin de manipuler la conjoncture), et notamment en régime présidentiel (responsabilité concentrée et moins diluée qu'en contexte parlementaire), ils le sont surtout dans les « jeunes » démocraties (ce qui est confirmé par De Haan, 2014), alors que les électeurs sont moins naïfs dans les démocraties plus anciennes.

Dans les PED à régime démocratique, les cycles politico-économiques, susceptibles d'aggraver l'état des finances publiques, peuvent s'expliquer par le fait que la séparation des pouvoirs y est souvent moins nette que dans les démocraties développées (Drazen, 2000). L'instabilité politique accentue également l'intensité et la probabilité d'un cycle politico-économique (Carmignani, 2003) car les gouvernants ont alors davantage intérêt à adopter une stratégie électoraliste de court terme au détriment de la situation macroéconomique de long terme (comme l'adoption d'une trajectoire budgétaire équilibrée). La probabilité d'une rébellion et d'une alternance politique est augmentée par les pratiques extractives des gouvernements en place, ce qui nuit à la croissance potentielle et donc à la soutenabilité de la dette publique contractée (modèle probit sur données nationales de pays africains, par Azam, Bérthélémy et Calipel, 1996). Au contraire, la mise en place d'institutions inclusives et redistributives (Acemoglu et Johnson, 2012), favorise la croissance de long terme et peut à la fois minimiser l'instabilité politique et contribuer à l'adoption d'une trajectoire budgétaire stable.

II. Néanmoins, la discipline budgétaire garantie par des institutions démocratiques efficaces permet de limiter les effets des cycles électoraux sur la trajectoire budgétaire

Lorsque les institutions démocratiques sont anciennes, que le jeu politique se caractérise par un pluralisme partisan dans un contexte de transparence budgétaire, la probabilité des cycles budgétaires est plus faible, ainsi que leur menace sur la soutenabilité de la dette publique.

Les électeurs ne semblent pas toujours dupes ou entièrement victimes d'illusion fiscale. Empiriquement, la chance de réélection augmente, dans les démocraties développées, pour les gouvernants qui ont mené une politique budgétaire disciplinée, notamment en assurant des excédents budgétaires (Brender et Drazen, 2008). La causalité inverse joue aussi : les gouvernants qui savent qu'ils ne seront probablement pas réélus sont davantage susceptibles de mettre en place une politique budgétaire dispendieuse (Alesina, Carloni et Lecce, 2011).

La **transparence** des politiques budgétaires (ie leur communication de façon claire aux citoyens, capables d'en évaluer les effets) tend à réduire la cyclicité budgétaire lors des élections (Alt et Lassen, 2006) car les candidats n'ont pas autant la capacité de manipuler la conjoncture pour leurrer les électeurs. L'absence de manipulation du budget à des fins électoralistes se traduit par un niveau plus faible d'endettement. Ainsi, dans les 19 pays de l'OCDE observés dans les années 1990, la présence d'un cycle budgétaire est constatée uniquement dans les pays à faible transparence. Dans ces pays, les cycles budgétaires ont tendance à creuser le déficit public, ce qui peut contribuer à menacer la soutenabilité de la dette publique. La transparence budgétaire est corrélée à une compétition politique plus intense, notamment dans des pays enregistrant une forte alternance politique. Cependant, l'absence de transparence ne signifie pas que la dette publique est non soutenable (dans le cas du Japon, qui obtient le plus faible score en termes de transparence, la dette publique très élevée reste soutenable en raison d'autres paramètres, notamment la part importante détenue par les agents résidents). Enfin, il est possible de noter que les pays les plus transparents sont à majorité protestante (les 5 premiers sur le graphique ci-dessous, tiré de Alt et Lassen, 2006).

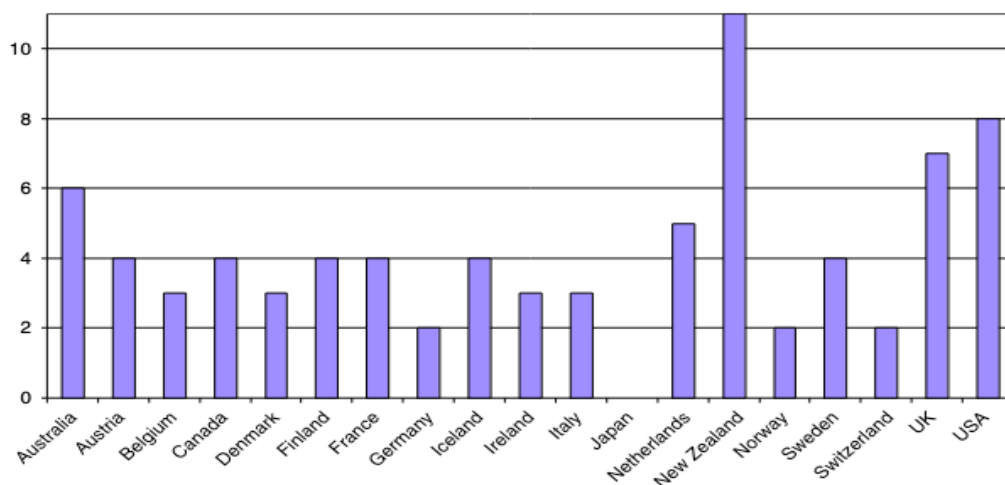


Fig. 1. Fiscal transparency index.

La surveillance de la trajectoire budgétaire par une autorité indépendante ou des experts est susceptible de limiter l'effet des élections sur le creusement du déficit public. Cette solution, similaire à celle adoptée pour limiter les cycles monétaires avec l'indépendance des banques centrales, suivant des règles strictes (Kydland et Prescott, 1977) est évoquée par Nordhaus (1975), qui suggère la mise en place d'un Trésor public indépendant, responsable de la trajectoire budgétaire et de la détermination du solde public optimal, laissant aux gouvernants seulement le choix des instruments pour l'atteindre. Comme le rappelle Dubois (2016), l'existence de règles budgétaires contraint les gouvernants et est susceptible de limiter l'effet des cycles électoraux sur la soutenabilité de la dette publique. Néanmoins, des règles *de jure* (comme celles du Pacte de Stabilité et de Croissance) sont moins contraignantes que des règles *de facto* (cf assouplissement des règles du

PSC depuis 2024). D'autres économistes (comme Blanchard, Leandro et Zettlemeyer, 2021) appellent à réviser les règles budgétaires européennes, complexes, pro-cycliques et difficiles à faire respecter, en suggérant de les remplacer par des normes, plus souples, et dont l'interprétation et l'application seraient garanties par le Conseil européen ou un organisme public indépendant (comme ce qui se fait pour le droit de la concurrence). La mise en œuvre d'une pareille surveillance par une autorité indépendante est cependant difficile à mettre en œuvre en raison de l'intrication des politiques budgétaires et des **enjeux politiques de redistribution**, ce qui constitue le « cœur du conflit politique » (Alesina et Passalacqua, 2015). Pour contourner le problème de légitimité d'une telle institution indépendante, tout en évitant la cyclicité électorale des politiques budgétaires une « élaboration souveraine mais coordonnée et surveillée par les pairs » de la trajectoire budgétaire pourrait s'appuyer sur des modèles de simulation tels que le modèle Debtwatch développé par l'OFCE (Timbeau, 2022).

III. Assurer la soutenabilité de la dette publique reste toutefois un enjeu politique et donc électoral stratégique entre des groupes aux intérêts divergents

Les gouvernants et candidats peuvent utiliser la politique budgétaire comme outil stratégique afin de pousser leurs intérêts partisans en limitant les marges de manœuvre de leurs opposants, ce qui conduit déstabiliser la trajectoire budgétaire en augmentant les déficits publics.

Persson et Svensson (1989) développent théoriquement qu'il est rationnel, pour un parti de droite opposé aux déficits publics, de baisser les impôts pendant son mandat afin de contraindre l'opposition de gauche, qui pourra difficilement les ré-augmenter dans le futur. Cependant, le parti de droite, pourtant fiscalement conservateur, contribue à creuser les déficits publics en réduisant les recettes fiscales (comme ce qui a été le cas sous le mandat de Reagan, aux Etats-Unis).

Alesina et Tabellini (1990) complètent cette approche théorique en montrant que la **polarisation** entre les deux partis et le risque de ne pas être réélu jouent positivement sur le risque de dérive du déficit public. Chaque parti au pouvoir utilise ainsi l'espace fiscal à son avantage en contraignant (soit par un niveau faible de recettes, soit par un niveau élevé de dépenses publiques), le futur mandat de l'opposition, ce qui se traduit par une aggravation du déficit public et une menace sur la soutenabilité de la dette publique à long terme. L'effet de la polarisation partisane sur la dérive budgétaire, en conformité avec ce modèle théorique, a été validé empiriquement par Alt et Lassen (2006).

Dans les démocraties parlementaires gouvernées par des coalitions, les partis peuvent mener une « guerre d'usure » contribuant à retarder la mise en place des réformes budgétaires et faire peser le poids de la dette publique sur l'électorat des autres partis.

Dans des gouvernements de **coalition**, les partis au pouvoir retardent l'ajustement budgétaire en souhaitant faire plier leurs opposants, pour préserver les intérêts de leur électorat. Ils se livrent alors à une « **guerre d'usure** » (Alesina et Drazen, 1991), tolérant la détérioration macroéconomique en attendant que les autres partis plieront avant eux – soit que l'un cède, soit que de nouvelles élections renouvellent le jeu politique.

Empiriquement, Roubini et Sachs (1989) montrent que c'est surtout en période de crise que la gestion par une coalition suscite un blocage et une aggravation du déficit public car aucun parti de la coalition ne souhaite prendre cette responsabilité. Au contraire, entre 1980 et 1985, période de crise, la plupart des pays qui réussissent à limiter l'aggravation de leur déficit public sont des pays gouvernés par des partis majoritaires.

En période de crise, la « guerre d'usure » est cependant plus coûteuse et peut amener les partis en coalition à céder plus rapidement (Drazen et Grilli, 1993).

La dette publique est utilisée stratégiquement par les gouvernants pour assurer leur réélection, quitte à aggraver l'état des finances publiques pour justifier leur utilité au pouvoir.

Le parti au pouvoir, supposé compétent, peut retarder l'adoption de mesures jugées efficaces pour se maintenir au pouvoir tant que le problème n'est pas résolu (Aghion et Bolton, 1990). Le « **besoin d'ennemis** » justifie de ne pas faire disparaître trop rapidement un problème pour lequel les dirigeants sont censés être compétents, faute de ne plus être perçus comme utiles et donc de perdre les élections (Fergusson, Robinson, Tovik et Vargas, 2014). Le parti en place peut avoir intérêt à pratiquer une politique paradoxalement opposée aux intérêts de sa base électorale dans le but de s'ancrer au pouvoir et de justifier, dans un second temps, son utilité pour résoudre le problème en raison de sa réputation. Cette pratique de « **political entrenchment** » s'explique par l'avantage politique, partisan ou idéologique, du maintien au pouvoir (« **incumbency rents** ») et peut générer un verrouillage électoral (Saint-Paul, Ticchi, Vindigni, 2016).

En développant cette idée avec le cas de la dette publique, Menuet et Villieu (2019) développent le « **théorème de Boucle d'or** » : les dirigeants dont la réputation est d'être peu compétents ou trop compétents perdent le pouvoir, tandis que les dirigeants moyennement compétents le conservent. En effet, ces derniers parviennent à justifier leur réélection en entretenant « l'ennemi commun » qu'est devenu la dette publique, considérée comme un problème par la majorité de l'opinion publique (Bremer, 2023 : cite l'Eurobaromètre européen pour rappeler que pendant la crise des dettes souveraines, plus de 70 % des personnes de gauche se disaient favorables à la consolidation budgétaire). Dans cette perspective, la réélection de dirigeants politiques compétents et réfractaires à la suppression de leur champ de compétence, ou moyennement compétents, a pour effet d'aggraver l'insoutenabilité de la dette publique en empêchant de mettre en place les réformes budgétaires susceptibles de garantir la soutenabilité.

Selon les partis politiques et la compétence perçue pour résoudre le problème de la dette publique, la stratégie ne sera pas la même : les partis fiscalement conservateurs ont intérêt à externaliser la validation de la soutenabilité de la dette publique par les marchés financiers, la discipline de marché étant un bon argument pour justifier leurs politiques d'austérité (les partis de droite ont ainsi profité de la financiarisation de la dette publique depuis les années 1980 pour assoir leur réputation de bons gestionnaires, comme le souligne Benjamin Lemoine (2016 ; 2024) en revenant sur la socio-histoire de la dette). Au contraire, les partis de gauche, aux orientations plus dépensières, cherchent à se rendre crédibles en matière de gestion budgétaire ce qui peut les conduire, après les élections, à adopter une politique de rigueur plus stricte que des gouvernements de droite (par exemple la politique de Gordon Brown, en Angleterre, citée par Bremer, 2023), au prix d'une certaine perte de légitimité auprès de leur électorat. Dans une étude menée sur les pays de l'OCDE entre 1950 et 2007, Müller, Storesletten et Zilibotti (2016) évaluent ainsi qu'une alternance électorale menant d'un gouvernement de gauche à un gouvernement de droite se traduit par une hausse de 0,6 % de la dette publique, ce qui permet d'établir que la dette publique est, paradoxalement à l'agenda affiché, davantage creusée par des gouvernements de droite (Ragot, 2025).

Empiriquement, Alt et Lassen (2006) constatent une probabilité plus forte de creusement du déficit public en cas de forte polarisation politique entre des partis de droite (favorables à une baisse à la fois des recettes et des dépenses publiques) et des partis de gauche (favorables à une hausse des recettes et des dépenses publiques). Chaque parti tend alors à utiliser l'espace fiscal en faveur de ses électeurs et pour limiter la marge de manoeuvre de ses adversaires s'ils arrivent ensuite au pouvoir, quitte à creuser le déficit public (par une baisse des recettes, pour les partis de droite ou par une hausse des dépenses, pour les partis de gauche). Ceci peut mener à des situations paradoxales où des décideurs de droite qui risquent de ne pas être réélus, pour contraindre l'opposition de gauche sur le long terme, baissent les recettes fiscales, pour rendre difficile la future hausse des dépenses publiques. Ce faisant, ils contribuent néanmoins au creusement durable du déficit public, ce qui est contraire à leur agenda. Cet usage stratégique de l'espace fiscal dans un contexte de compétition électorale, et avec des effets négatifs sur la dette publique, correspondrait notamment, selon Persson et Svensson (1989) à la politique de baisse des impôts menée par l'administration Reagan dans les années 1980. Celle-ci devait contraindre le Congrès et les gouvernements futurs à réduire durablement les dépenses publiques, ce qui n'a pas été fait et a donc mené, paradoxalement et malgré un agenda conservateur, à une hausse de la dette publique (Bacache-Beauvallet, 2008a).

La soutenabilité de la dette publique n'est pas entièrement déterminée par la fréquence ou le résultat des élections

La soutenabilité de la dette publique est menacée par d'autres facteurs que les cycles électoraux, même si ces derniers peuvent s'y articuler en étant repris stratégiquement par les candidats aux élections ou les dirigeants souhaitant être réélus.

Les crises économiques sont responsables de 44 % à 69 % de la hausse du ratio dette publique / PIB français entre 2007 et 2023 (OFCE, 2024). Cependant, le déficit public français s'est aggravé depuis 2017 en raison d'une politique fiscale de réduction des recettes publiques, au-delà des mesures exceptionnelles adoptées pendant la crise sanitaire (OFCE, 2025).

La nature des créanciers, résidents ou non, détermine fortement le taux d'intérêt auquel un pays emprunte sur les marchés financiers. D'après la note de l'Institut Veblen (2025), « *lorsque le montant de dette publique augmente de 10 %, le taux d'intérêt de marché sur les obligations souveraines [françaises] augmente en moyenne de 16 points de base* ». Au contraire, le Japon emprunte à des taux plus bas malgré un ratio de dette publique bien plus élevé que la France (environ 260 % du PIB contre 115 %) car plus de 86 % de la dette publique japonaise (contre 45 % de la dette publique française) est détenue par des agents résidents, moins exigeants en termes de garantie que des agents non-résidents.

Dans le cas où la dette est libellée dans une devise étrangère, sa soutenabilité peut être doublement influencée par les cycles électoraux nationaux et les cycles électoraux dans le pays d'émission de la devise. Les cycles électoraux dans le pays émetteur de la devise forte, qui peuvent se traduire par un changement de politique monétaire, se répercutent ainsi sur la soutenabilité de la dette du pays endetté dans cette devise. Cette dépendance à une devise étrangère pour le remboursement de la dette publique peut ainsi alimenter une crise de change voire un défaut de paiement, en provoquant des déséquilibres macroéconomiques (Krugman, 1979) ou en alimentant des anticipations autoréalisatrices sur la fragilité de la monnaie nationale (Obstfeld, 1996). Pour les pays endettés en dollar, les changements de politique monétaire par la Fed dans un contexte de retour au pouvoir de dirigeants conservateurs comme dans les années 1980 avec le choc Volcker ont ainsi eu des répercussions sur le service de la dette et mené à une crise de la dette internationale et des défauts de paiement (notamment au Mexique en 1982).

3.1.4 – Exemple d'excellente copie de composition (copie n°3788: 20/20)

Nous reproduisons la meilleure copie de la majeure, dont la qualité est exceptionnelle.

Epreuve - Matière : 101 0800

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La soutenabilité de la dette publique
des pays est-elle menacée par les
cycles électoraux ?

Une note du Conseil d'Analyse Économi-
-que publiée en 2024 montre la diversité des
niveaux de dette publique et leur évolution en
zone euro depuis les années 1970. Si certains
pays, comme les Pays-Bas, ont vu leur ratio
dette / Produit Intérieur Brut (PIB) rester stable
(autour de 50%), la plupart a vu leur endette-
-ment fortement augmenter. Les auteurs distinguent
aussi l'Allemagne, dont le taux d'endettement est
passé de 20 à 60%^{du PIB}, des trajectoires françaises et
italiennes. En Italie, le ratio dette / PIB atteint
environ 140% en 2023 (alors qu'il était de 40%
du PIB). En France, alors que la dette publique
représentait 20% du PIB dans les années
1970, elle atteint aujourd'hui environ
110% du PIB. Selon l'INSEE, le montant

de la dette publique atteignait 3400 milliards d'euros en 2024, dont 2800 milliards attribuables à l'Etat. La dette publique représente les emprunts émis par les administrations publiques et détenus par les agents économiques. Ils sont majoritairement le fait des administrations centrales, mais ils concernent aussi les administrations de Sécurité sociale et les collectivités territoriales.

La forte augmentation des dettes publiques pose la question de son origine : est-elle due à des crises, qui se sont répétées ces cinquante dernières années, ou à des politiques publiques peu précautionneuses ? Une note de l'OFCE impute la moitié de la variation de la dette française depuis le début des années 2000 aux crises, ce qui signifie que l'autre moitié est imputable à des décisions de politiques économiques, de dépenses et de recettes notamment. Le courant de l'Ecole du Public Choice analyse ces décisions comme étant le fruit des comportements des agents économiques à la tête des gouvernements, qui maximiseraient leurs intérêts personnels. L'une des perspectives les plus fécondes de ce champ de recherche concerne la manipulation des déficits publics en période électorale, ce qui permettrait aux détenteurs du pouvoir de maximiser leurs chances de réélection. Dès lors, l'emballement du ratio dette / PIB ces cinquante dernières années nous conduit à nous demander si

la soutenabilité de la dette des pays est menacée par les cycles électoraux.

Si la notion de dette publique a été définie plus haut, celle de soutenabilité est moins évidente. Kilieu et Nennet, dans un article de 2022, tentent d'en tracer les contours, en la distinguant de la notion de solvabilité de la dette. La solvabilité de la dette publique questionne la capacité d'un Etat à honorer ses créances, alors que la notion de soutenabilité pose également la question de la volonté des gouvernants de la rembourser. Cette soutenabilité pourrait être menacée par les cycles électoraux, soit par l'utilisation des outils budgétaires et monétaires par les détenteurs du pouvoir pour agir sur les agrégats macroéconomiques (chômage, inflation, rythme de croissance économique ...) de façon à sauvegarder leurs intérêts futurs face aux risques que représentent les élections (non-réélection, victoire de l'adversaire ...). Ici, on se concentrera surtout sur la politique budgétaire, plus directement responsable de la variation de la dette publique mais nous utiliserons, aussi la politique monétaire puisque celle-ci peut agir sur le montant de la dette publique et sur le PIB (donc sur le ratio dette / PIB) par les effets réels et nominaux de la monnaie, ainsi que sur les marchés financiers, qui influencent les conditions de financement de la dette publique. Enfin, la notion de menace peut être comprise comme l'incapacité d'un Etat à assumer les remboursements de sa dette, ce qui pose en creux la question du risque de défaut, mais également comme la dégradation des conditions de refinancement de sa dette, via une hausse des taux d'intérêt. Le cadrage

nous positionne dans le contexte des sociétés contemporaines, et dans le cadre des démocraties, puisque ce sont elles qui peuvent encourager les cycles électoraux, compte-tenu des modes d'accès au pouvoir. Aussi, nous nous demanderons si l'utilisation des instruments de politiques économiques par les gouvernants, dans l'objectif de maximiser leurs intérêts présente le risque de limiter la capacité des pouvoirs publics (et leur volonté) à faire face à leur dette ?

Nous verrons que les gouvernants peuvent être incités à accroître la dette publique pour assurer leurs intérêts en cas d'élections, formant ainsi des cycles politico-économiques qui menacent la soutenabilité de la dette (I). Les manipulations de la dette peuvent toutefois ne pas présenter de risque pour la soutenabilité de la dette, sous certaines conditions (II). Enfin, la possibilité que ces cycles menacent la soutenabilité de la dette requiert la mise en place d'institutions pouvant prévenir ces conséquences négatives (III).

I) Les gouvernants peuvent être incités à accroître la dette publique pour assurer leurs intérêts lors des élections, formant des cycles électoraux qui menacent la soutenabilité de la dette publique.

La formation de cycles politico-économiques, rythmés par les échéances électorales, trouve leur source dans les travaux de Deun (An economic theory of

Epreuve - Matière : 1010800 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

democracy, 1957). Dans ce cadre, les électeurs et gouvernants agissent comme des homo oeconomicus dans la sphère politique, et prennent les décisions qui maximisent leurs intérêts. En période électorale, les gouvernants auraient intérêt à manipuler des variables économiques pour augmenter leurs chances de réélection (A) ou contraindre leurs successeurs à poursuivre une politique de leur choix (B).

A - Les gouvernants manipulent la dette au risque de la rendre insoutenable pour augmenter leurs chances de réélection...

Le modèle prôné de Nordhaus (1975) permet de comprendre la façon dont les politiciens peuvent avoir intérêt à manipuler la dette. Il fait l'hypothèse que les dirigeants sont opportunistes et souhaitent maximiser leurs chances de réélection. Pour cela, ils exploitent la myopie des électeurs en créant des dépenses publiques peu

avant des élections, de façon à réduire le taux de chômage. Cela est favorable à sa réélection puisque les électeurs évaluent positivement cette baisse du chômage, sans voir que cela risque de générer de l'inflation après les élections. Le modèle se base sur l'illusion fiscale, que les gouvernants peuvent utiliser au détriment des électeurs, dans le cadre d'un arbitrage chômage/inflation décrit par la courbe de Phillips. Théoriquement, dans le modèle, les gouvernants nouvellement élus réduisent la dette en adoptant des politiques de rigueur. Si ce n'est pas le cas, alors la soutenabilité de la dette peut être menacée. D'autres modèles, dans lesquels les électeurs sont rationnels, expliquent cette utilisation opportuniste de la politique budgétaire, notamment lorsque les gouvernants souhaitent signaler leur compétence, soit leur capacité à offrir des services publics en limitant la fiscalité (Rogoff et Sibert, 1988).

Des gouvernants opportunistes souhaitant être réélus peuvent aussi utiliser la dette comme une variable stratégique, qui permettrait de modifier les intérêts des électeurs. Cette cause d'augmentation des dépenses publiques et/ou de baisse de la fiscalité est décrite par Aghion et Bolton dans leur modèle de 1990. Dans ce modèle, les gouvernants de droite

ont intérêt à accroître le niveau de dette publique de façon à accroître la part des détenteurs de titres de dette publique parmi les électeurs. Les derniers, craignant qu'un gouvernement de gauche ne choisisse de faire défaut sur la dette, seraient donc incités à reconduire le gouvernement de droite au pouvoir. Bien que les auteurs, dans la conclusion de leur article, montre que ce ~~not~~ modèle ne semble pas probant empiriquement, il pourrait expliquer en partie des données récentes publiées sur le blog de l'OFCE selon lesquelles la dette publique s'est accrue davantage en France sous les gouvernements de droite (environ + 2,2 points de PIB par an) que sous les gouvernements de gauche (+ 1,6 point annuel en moyenne). Cette utilisation de la dette à des fins électoralistes contribuerait donc à créer des cycles, qui l'accroissent régulièrement, si les gouvernants ne la réduisent pas ^{suffisamment} ~~en~~ ^{avant} les élections, ce qui pèserait à terme sur sa soutenabilité.

B. ... ou pour contraindre leurs successeurs, quand leurs chances de réélection sont faibles.

Une série de modèles, initiée par celui de Persson et Svensson en 1989, montrent que des gouvernants sachant qu'ils ne seront pas réélus peuvent émettre de la dette de façon excessive pour contraindre leurs successeurs. Le modèle prend l'hypothèse d'un gouvernement averse à la dette qui diminuerait les niveaux d'imposition avant la fin de son mandat, afin de contraindre le gouvernement

suivant à diminuer les dépenses publiques. En 1980, Alesina et Tabellini font l'hypothèse que des partis n'ayant pas les mêmes intérêts peuvent aussi générer ces cycles - si un parti intéressé par les dépenses militaires est au pouvoir, il a intérêt à les augmenter avant la fin de son mandat de façon à ce que le gouvernement suivant ne puisse pas les diminuer, ni financer les dépenses de son choix (d'éducation dans leur modèle). Ces modèles reposent sur le caractère irrémédiable des dépenses engagées, et, contrairement aux précédents, sur le caractère partisan de l'intérêt des gouvernants. Dans le cas où ces dépenses de fin de mandat (ou réduction des prélèvements obligatoires) ne seraient pas compensées par des politiques de rigueur par le gouvernement suivant, cela peut conduire à un endettement public excessif. C'est ce que montre Bacache-Beauvallet dans un article de Tolés Economiques et Sociales : la stratégie de baisse des prélèvements a été utilisée par Reagan, mais ses successeurs n'ont pas pu autant réduire les dépenses publiques, ce qui a conduit à une hausse de l'endettement des Etats-Unis.

Drazen et Alesina, dans leur modèle de 1987 sur la guerre d'usure, montrent que la dette peut résulter d'un affrontement entre deux partis qui refusent de supporter les coûts de l'ajustement. Dans le cas où la victoire de l'un d'eux n'est pas nette lors d'élections, les partis peuvent contribuer à accroître

Epreuve - Matière : 101 0800 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

la dette en décalant le moment de sa stabilisation. Cela peut aussi expliquer que des cycles menacent la soutenabilité de la dette publique, en lien avec des élections passées ^{cette fois}.

Aussi, les politiciens au pouvoir peuvent avoir intérêt à manipuler les politiques économiques pour contraindre leurs opposants ou maximiser leurs chances de réélection. Les manipulations génèrent des cycles politico-économiques et, si les dépenses ou réductions de prélèvements obligatoires ne sont pas compensés en période suivante, cela peut mettre en danger la soutenabilité de la dette. Toutefois, ces manipulations, sous certaines conditions, peuvent avoir un effet neutre sur la soutenabilité de la dette.

II. Les cycles électoraux peuvent ne pas menacer la soutenabilité

de la dette publique ---

Si les gouvernants manipulent effectivement les politiques économiques pour maximiser leurs intérêts dans le cadre des cycles électoraux, il est possible que cela n'affecte pas la soutenabilité de la dette publique car le comportement des électeurs rend ces manipulations peu efficaces (A) ~~et~~ et parce que la soutenabilité de la dette dépend de nombreux facteurs extérieurs aux cycles politico-économiques (B).

A. --- car les comportements des électeurs rendent ces manipulations peu efficaces.

Tout d'abord, si les électeurs ne sont pas favorables à la hausse des dépenses publiques, voire averses aux déficits, ces cycles seront fortement réduits dans la mesure où ils ne permettraient pas la réélection des gouvernants. C'est le constat que fait Peltzman dans une étude empirique de 1982 sur diverses élections présidentielles, sénatoriales et pour les gouverneurs des États. Toutes choses égales par ailleurs, une hausse des dépenses publiques avant les élections conduit à une baisse des voix en faveur du sortant. Peltzman montre que cet effet existe indépendamment de la façon dont les

dépenses sont financées, ce qui devrait dissuader les gouvernements d'émettre des dettes de façon excessive. Cela peut au contraire expliquer que les gouvernants tentent de signifier leur rigueur budgétaire en "se liant les mains". Dans un article de 1995, Nilesi-Ferretti explique ainsi que les dispositifs restreignant la faculté des gouvernants de manipuler les politiques monétaires peuvent être mises en place par des gouvernements de gauche = ainsi, les détenteurs du pouvoir signalent aux électeurs qu'ils n'adopteront pas de politique inflationniste.

De plus, si les électeurs sont défavorables à l'émission de dette publique, alors les cycles électoraux peuvent ne pas porter sur le niveau de dette publique mais sur sa composition ou d'autres éléments de politique économique. Deux arguments peuvent souligner cette possibilité : d'une part, le modèle développé par Rogoff en 1990 montre que les gouvernants en fin de mandat ne manipulent pas les déficits publics mais la composition des dépenses publiques. Ainsi, ils ont tendance à accroître les dépenses "visibles" plus que leur somme totale. D'autre part, Ardagna et al., en 2014, cherchent à expliquer le caractère sous-optimal des plans de renflouement de la Grèce par l'Union européenne en 2010 et 2011. Une partie de l'explication réside dans le discours public de Merkel, chancelière allemande, qui avait indiqué dans différents discours être en faveur d'une participation du secteur privé

aux pertes, ^{en 2017.} En réalité, la position de l'Allemagne était plus nuancée = soit le secteur privé devait supporter des pertes importantes, soit aucune. Compté-tenue de ce qu'elle avait annoncé précédemment, elle a toutefois préféré une faible participation du secteur privé plutôt que de ne pas l'impliquer, même si cela n'était pas optimal, pour éviter de perdre la face vis-à-vis de ses électeurs. En conséquence, il est possible que les manipulations pré-électorales portent moins sur le niveau de la dette que sur d'autres éléments de politiques économiques, comme la composition des dépenses publiques ou les positions dans les rapports internationaux : dans ce cas, s'il y a des cycles, ceux-ci ne sont pas en danger pour la soutenabilité de la dette.

B. car des éléments autres que les cycles déterminent la soutenabilité de la dette.

Dans leur article de 2022 mentionné en introduction, Villieu et Nennet montrent que l'effet des cycles politico-économiques sur la dette publique et sa soutenabilité sont à évaluer au regard d'autres éléments, tels que le taux d'intérêt. En effet, il est possible que les cycles électoraux n'affectent pas la soutenabilité de la dette lorsque ces derniers sont inférieurs au taux de croissance.

Reprenant des travaux de Blanchard (2015), ils montrent qu'un déficit primaire peut ne pas engendrer de hausse du

Epreuve - Matière : 101 0800 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

ratio dette / PIB si le taux de croissance (g) est supérieur au taux auquel emprunte l'Etat (R). Daurio et Zhou, dans leurs travaux de 2021, montrent que cette situation, où $R < g$ est la plus fréquente dans les économies occidentales depuis la Révolution Industrielle. Toutefois, il n'en demeure pas moins utile de prendre en compte le taux d'intérêt et son évolution pour évaluer la soutenabilité de la dette : selon des données de l'OFCE, les intérêts de la dette publique en France représentent actuellement 26% du PIB, mais les taux réels d'emprunts augmentent. La maturité moyenne des bons du Trésor étant de 8,5 ans, une hausse du taux d'emprunt pourrait accroître le poids des intérêts, ce qui limiterait la soutenabilité de la dette.

Si le taux d'intérêt contribue à déterminer l'impact plus ou moins important des cycles électoraux sur la soutenabilité de la dette, c'est aussi le cas des

caractéristiques des économies considérées. Les interventions récentes de Jétabel Couppey-Soubeyran montrent qu'une détenation de la dette par des banques centrales pourrait contribuer à rendre la dette soutenable. Dans la zone euro, la BCE peut acheter des titres de dettes des Etats sur le marché secondaire. Puisqu'elle a une mission de stabilité financière, la BCE est incitée à conserver ces créances jusqu'à maturité. Cela contribue à permettre aux Etats de se refinancer sur les marchés à des conditions favorables. Aussi, dans le cas où la Banque Centrale détient des titres de dette, il est possible que les cycles électoraux aient un effet relativement neutre sur la soutenabilité de la dette publique, puisque leurs conséquences sont à évaluer au regard d'autres déterminants de cette soutenabilité.

En conséquence, il n'est pas évident de conclure à l'impact négatif des cycles électoraux sur la soutenabilité de la dette publique puisqu'il dépend de la façon dont les électeurs réagissent à ces cycles mais aussi plus largement du cadre dans lequel l'Etat se finance. Toutefois, si les cycles politico-économiques peuvent affecter durablement le ratio dette / PIB, alors il est

possible de penser des institutions qui permettent de les limiter ou d'en limiter les conséquences négatives

III. Des institutions adéquates peuvent limiter le caractère néfaste des cycles électoraux sur la soutenabilité de la dette publique

Nous avons vu que les cycles électoraux pouvaient affecter la soutenabilité de la dette, même si ce n'est pas toujours le cas. Dès lors, il importe que les institutions puissent modérer l'ampleur des cycles (A) ou qu'elles favorisent des cycles qui conduiraient à accroître durablement le PIB, ayant alors un effet possiblement positif sur le ratio dette / PIB (B).

A. Des institutions adéquates peuvent limiter l'ampleur des cycles électoraux

Buchanan et Brennan, dans The power to tax (1989) montrent que des institutions peuvent limiter l'ampleur des cycles, notamment en décentralisant les décisions relatives aux dépenses et aux prélèvements fiscaux. En effet, si les décisions en matière de finances publiques sont prises à un niveau plus proche des citoyens, alors les gouvernants seront incités à faire plus attention aux souhaits des électeurs. En effet, chaque électeur, au moment du vote, représente une part plus importante des voix totales. Cela incite aussi les électeurs, à mieux s'informer sur les politiques mises en œuvre par les gouvernants :

selon Downs, dans les démocraties, les électeurs ne s'informent pas de façon rationnelle car les coûts liés à cet effort sont trop importants compte-tenu des bénéfices escomptés, qui dépendent à la fois des gains qu'ils obtiendraient en cas d'élection de leur candidat favori et de la probabilité que leur vote change l'issue du vote. En développant des pouvoirs locaux, on favorise le comportement réfléchi des électeurs, et on limite l'incitation des gouvernants à manipuler les politiques économiques, puisque ces derniers sont mieux contrôlés et qu'en cas de dérapage, ils s'exposent à une non-réélection mais aussi au fait que les électeurs "volent avec les pieds" en démenageant, ce qui réduit leur base imposable (Tiebout, 1956). Cette solution doit ainsi favoriser la concurrence entre gouvernements locaux et - donc - des cycles de moindre ampleur.

D'autre part, des institutions favorables à la transparence peuvent aussi permettre de réduire les cycles électoraux. Cela est montré par l'étude empirique de Alt et Lassen sur des pays de l'OCDE. Ils ont construit un indicateur de transparence à partir de questionnaires de l'OCDE, permettant de comparer le degré de transparence des procédures budgétaires dans les différents pays de l'OCDE. Pour éviter des biais liés au caractère déclaratif, ils ont contrôlé que cet indicateur était cohérent vis-à-vis de données fournies par d'autres institutions. Cela leur permet de montrer, par plusieurs régressions, que le niveau de transparence dans les procédures budgétaires

Epreuve - Matière : 101 0800 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

est corrélé à un ratio dette / PIB plus faible. Pour corriger le biais d'endogénéité, ils contrôlent leurs résultats à l'aide d'une variable instrumentale, le degré de compétition politique. Celle-ci est corrélée au niveau de transparence mais pas au niveau de dette publique. Cela leur permet de montrer le sens de la causalité : plus de transparence permet en moyenne un ratio dette / PIB plus faible. Cela peut donc correspondre à une dette plus soutenable et à des cycles de moindre ampleur. Se pose donc la question de savoir quelles procédures seraient transparentes et permettraient de limiter les cycles. Dans un chapitre d'ouvrage de 2014, Wyplosz montre que cela peut passer par des institutions indépendantes, connues des citoyens, en charge d'évaluer l'impact des politiques publiques sur le PIB, et donc sur le ratio dette / PIB (dans le cas des Pays-Bas notamment). Des mesures institutionnelles sont donc en mesure de réduire l'amplitude des

cycles électoraux, ce qui devrait limiter leurs conséquences négatives sur le caractère soutenable de la dette.

B. Des institutions qui favoriseraient des cycles plus favorables à la soutenabilité de la dette?

Si les cycles peuvent avoir des conséquences négatives sur la soutenabilité de la dette, c'est notamment en raison des politiques publiques qu'ils développent, qui ne sont pas toujours favorables à la croissance. Des institutions pourraient alors inciter les gouvernements à mettre en œuvre des dépenses publiques plus favorables à la croissance rendant ainsi la dette créée soutenable. Par exemple, dans un article de 2013, Atolia et al montraient que les gouvernements dans les pays en développement favorisent les investissements dans les routes plutôt que dans les écoles, car elles ont des bénéfices plus immédiats sur la croissance. Ils calculaient qu'il faut attendre 24 ans en moyenne pour que les investissements dans les écoles soient plus rentables que ceux dans les routes. Dès lors, il s'agirait de développer des institutions qui engageraient les pouvoirs publics à s'inscrire dans des

visions de long terme. Alesina, dans un article de 2016, évoque notamment la possibilité de limiter les mandats, bien qu'il explique que les études sur ce thème montrent des effets contrastés : des mandats limités pourraient éventuellement limiter les comportements court-termistes des élus - s'ils souhaitent que leur parti se maintenir au pouvoir, alors ils devraient développer des politiques ayant des usées de long terme. Une telle règle serait favorisée par des évaluations régulières et fiables des politiques publiques, que nombre d'économistes tels que Nohfaut et Pisani-Ferry appellent de leurs vœux.

Par ailleurs, Villieu et Nenuet, dans leur article de 2022, montrent que la dette peut être justifiée, notamment si elle vise à répartir les coûts d'une situation entre générations, pour autant que la politique considérée ait des effets bénéfiques sur les générations à venir. On peut notamment penser aux investissements relatifs à la transition énergétique. Si les dépenses liées aux cycles électoraux portaient sur des investissements de ce type, alors il est possible que ceux-ci soient en faveur de la soutenabilité de la dette. Se pose alors la question des institutions adéquates pour que les élus adoptent une vision aussi prospective.

En conclusion, l'utilisation des instruments monétaires et budgétaires par des élus cherchant à maximiser leurs intérêts est à l'origine de cycles électoraux. Les derniers, s'ils aboutissent à une forte hausse de la dette publique, peuvent mettre en danger sa soutenabilité. Toutefois, ces cycles peuvent porter sur d'autres éléments que la taille de la dette si les électeurs y sont diversés, et ils interagissent avec d'autres déterminants, tels que le taux d'intérêt : l'effet des cycles sur la soutenabilité de la dette n'a donc rien d'automatique. Pour limiter les conséquences négatives des cycles sur la soutenabilité de la dette, il est possible de penser des institutions qui limiteraient l'ampleur des cycles, ou qui inciteraient les dirigeants, dans le cadre de ces cycles, à favoriser des dépenses favorables à la croissance, donc à la soutenabilité de la dette publique.

2) L'école des choix Publics, à l'origine d'une abondante littérature sur les cycles politico-économiques, permet également de penser la répartition optimale des pouvoirs entre politiciens et bureaucrates (Alesina et Tabellini, 2007) : cela peut nous conduire à interroger la pertinence de confier une partie de la gestion de la politique budgétaire à des acteurs non élus pour éviter ces cycles, tout en questionnant les récompenses que ces derniers devraient obtenir pour adopter des politiques efficaces à long terme.

3.2 – Épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat (coef. 4)

Jury (12 correcteurs) : Fatima Aït-Saïd, Catherine Bruet, Laura Cruchet, Mounia Chabrot-Ghezali, Nicolas Danglade, Virginie Gardiolle, Anne-Sophie Letertre, Anne Lise, Philippe Mathy, David Mélo, Marine Métral, Julien Pellegrini.

Rapporteurs : Catherine Bruet et Laura Cruchet.

3.2.1 – Programme de l'épreuve

Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves.

⇒ *La référence à une séance d'une durée de deux heures n'est plus en vigueur. Le candidat est invité à préciser le temps requis pour la séance qu'il présente.*

Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. À noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

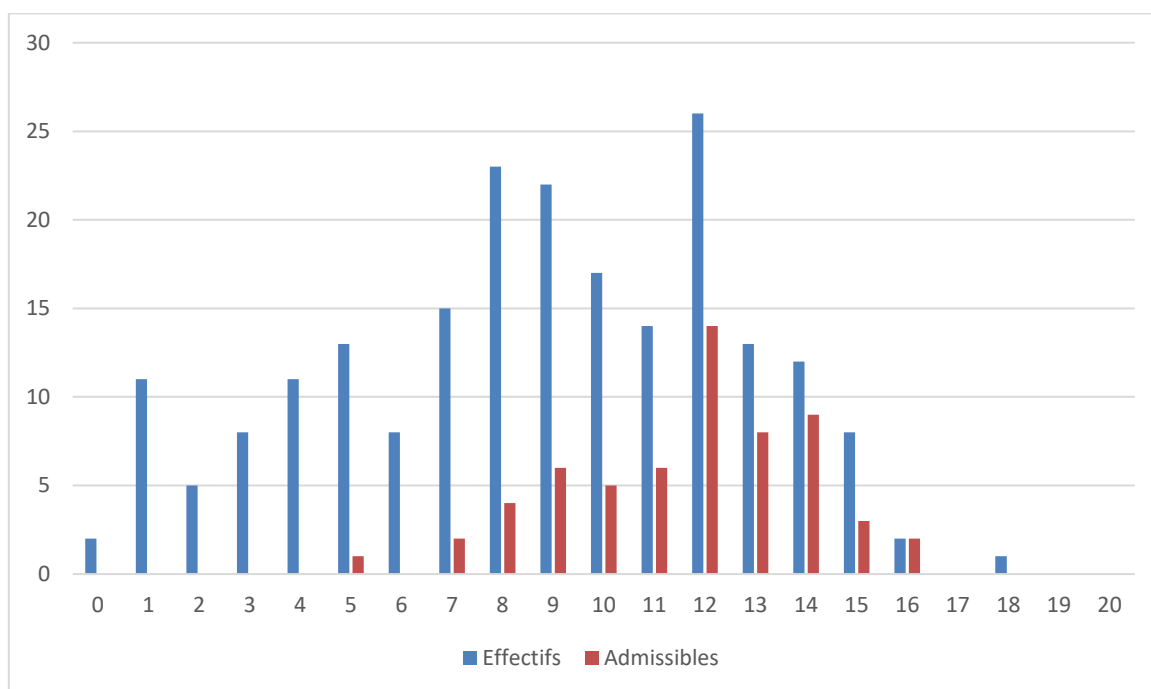
3.2.2 – Les résultats

Pour l'épreuve de dossier, les principales statistiques sont les suivantes :

- 203 présents non éliminés dans le public (contre 169 l'an passé et 186 en 2024) sur 337 inscrits, et pour 60 admissibles, et 35 dans le privé (sur 59 inscrits et 7 admissibles), avec 7 abandons (7 et 0 respectivement).
- Une moyenne pour les présents non éliminés à l'épreuve de 9,25/20 au concours public, en légère hausse (8,63 l'an passé mais 8,83 en 2023 et 9,16 en 2022) ; une moyenne des admissibles de 11,6/20 en légère baisse (12,34 l'an passé et 12,74 en 2024) avec un écart-type de 2,37 qui est en baisse (2,92 l'an passé) ; et, en ce qui concerne le privé, une moyenne de 7,52/20 (en légère hausse : 7,33 l'an dernier ; 8,94 en 2024 et 7,12 en 2023) et une moyenne des admissibles stable à 10,57/20 (10,50 l'an passé) avec un écart-type en forte baisse à 2,37 contre 3,88 l'an dernier !
- Une majeure à 18/20 dans le public (qui a malheureusement obtenu un 04/20 en dissertation et n'a donc pas été admissible !) et un major à 13/20 dans le privé (avec 11/20 en dissertation).
- La note minimale des admissibles à cette épreuve a été de 05/20 dans le public ... mais le candidat a obtenu 18/20 en dissertation !! (et a été admis par la suite en 3^{ème} position sur 28 !) et de 07/20 dans le privé (mais 12/20 en dissertation et admis 4^{ème} sur 4 au final).
- Le mode des admissibles est à 12/20 dans le public et 11/20 dans le privé.

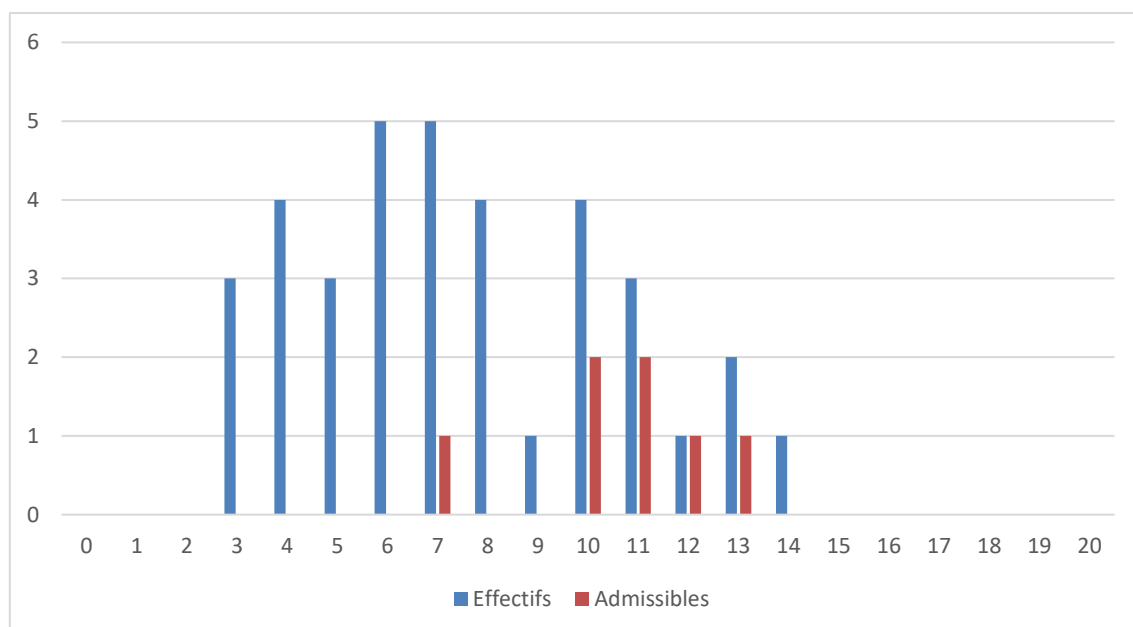
3.2.2.1 – À l'agrégation interne

Graphique 3 : Notes des 211 candidats (7 copies blanches et 2 abandons) ayant composé et notes des 60 admissibles



3.2.2.2 – Au CAERPA

Graphique 4 : Notes des 35 candidats ayant composé et notes des 7 admissibles



3.2.3 – Sujet du dossier (Sociologie et science politique) : « Quelles mutations du travail et de l'emploi ? »

Informations aux candidats : Il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, et pour une classe de terminale, le plan et le contenu d'une séance de travail, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part au professeur, d'autre part éventuellement aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

Extrait du programme de Terminale de l'enseignement de spécialité Sciences économiques et sociales (Sociologie et Science politique) : « **Quelles mutations du travail et de l'emploi ?** »

Objectifs d'apprentissage¹ :

OA 1 : Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarié, non-salarié), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

OA 2 : *Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches).*

OA 3 : **Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien (division du travail horizontal et vertical, relation hiérarchique stricte) et post-taylorien (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ; comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail.**

OA 4 : Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail / hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois.

OA 5 : Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur.

Ce dossier comporte 10 documents

- **Document 1 : Fondements de l'organisation scientifique du travail** (F. W. Taylor, 1927)
- **Document 2 : Les organisations du travail** (M. Stroobants, 2022)
- **Document 3 : La métamorphose des modes de management** (D. Mélo, 2010)
- **Document 4 : Qu'est-ce que le lean ?** (P. Ughetto, 2012)
- **Document 5 : L'industrialisation des blocs opératoires** (Z. Mahmoud, N. Angelé-Halgand, 2018)
- **Documents 6 : Quels types d'organisation du travail aujourd'hui ?** (D'après S. Benhamou, 2023)
- **Document 7 : Des conditions de travail inégales dans la société** (Insee Références, 2024)
- **Document 8 : Le modèle de Karasek et la quantification des facteurs psycho-sociaux** (N. Guignon, 2008)
- **Document 9 : Télétravail et conditions de travail** (M. Beatriz et L-A. Erb, 2024)
- **Documents 10 : L'organisation du travail à l'horizon 2030** (S. Benhamou, 2017)

¹ Le dossier proposé porte principalement sur l'**objectif d'apprentissage numéro 3 (OA 3)**. Pour le traiter, le candidat pourra s'appuyer aussi en partie sur l'*objectif d'apprentissage numéro 2 (OA 2)*.

Document 1 : Fondements de l'organisation scientifique du travail

« Le Président Roosevelt, dans son adresse aux gouverneurs réunis à la Maison Blanche, remarquait que la conservation des ressources naturelles de l'Amérique n'est que le préliminaire de la question plus générale du rendement de la nation. Le pays entier reconnut aussitôt l'importance de la conservation des ressources matérielles et ainsi commença un vaste mouvement dont les conséquences pratiques seront immenses. On n'a cependant qu'insuffisamment apprécié l'importance de cette question plus générale de l'augmentation du rendement national. On voit les forêts dévastées, les forces hydrauliques gaspillées, le sol emporté à la mer par les inondations ; l'épuisement des gisements de charbon et de fer est proche. Mais le gaspillage journalier de l'effort humain, par maladresse, mauvaise direction ou incapacité et que M. Roosevelt considère comme une perte de rendement national, est moins visible, moins tangible et moins nettement appréciable. [...] »

Cet ouvrage a été écrit :

1° Pour montrer par une série d'exemples simples, la perte immense que le pays tout entier subit chaque jour, dans tous les actes de la vie ;

2° Pour convaincre le lecteur que le remède est dans une organisation systématique et non dans la recherche d'hommes extraordinaires ;

3° Pour prouver que la meilleure organisation est une véritable science basée sur des règles, des lois et des principes bien définis ; que les principes fondamentaux d'organisation scientifique sont applicables à toutes les formes de l'activité humaine, depuis les plus simples de nos actes individuels, jusqu'aux travaux de nos grandes sociétés qui exigent la coopération la plus étudiée ; que lorsque ces principes sont correctement appliqués, les résultats obtenus sont remarquables. »

Source : Frédéric Winslow Taylor (1927), *Principes d'organisation scientifique*, 1911, Paris, Dunod.

Document 2 : Les organisations du travail

2.1. L'OST, organisation « scientifique » du travail

La formule qui résume le mieux l'apport de Taylor est certainement « rationalisation du travail ». Rationaliser signifie traiter rationnellement, conformément à la raison et plus précisément, adapter des moyens à des fins. En introduisant sa « science » dans l'atelier, Taylor n'a fait que moderniser des moyens, les rendre plus appropriés à des objectifs donnés. Il n'a évidemment pas inventé la finalité de son organisation du travail, la productivité, mais il l'a retraduite en une chasse aux temps morts systématique. Les instruments qu'il préconise ne sont pas tous, non plus, sans précédent. La nouveauté tient surtout à la cohérence de son OST, « organisation scientifique du travail », et aux normes qui la concrétisent directement. [...]

La principale leçon que Taylor a tirée de sa formation sur le tas est que les ouvriers n'ont aucune raison de faire du zèle. Si les ouvriers peuvent se permettre de flâner, estime Taylor, c'est parce qu'ils savent deux choses que les patrons ignorent généralement. Ils connaissent le temps nécessaire à la réalisation de leur tâche et ils connaissent la manière de procéder. Tant que les ouvriers conservent le monopole du savoir-faire, ils risquent de perpétuer de vieilles méthodes inefficaces et leurs temps morts restent incontrôlables. La double solution est à son tour dictée par cette analyse : il faut établir des critères extérieurs et objectifs qui ne dépendent plus de l'exécutant. Il faut confier à des experts le soin d'analyser le travail pour en déduire le *one best way*, les modes opératoires les plus efficaces en un temps limité. Le résultat sera donc aussi le clivage du savoir-faire en deux fonctions hiérarchisées : la conception des méthodes au sommet et l'exécution à la base. Entre les deux, les agents de maîtrise prescrivent les rythmes et les procédures et en contrôlent l'application.

Ce nouveau système s'appuie d'abord sur d'anciens moyens : sélection des ouvriers, spécialisation, décomposition des tâches. Ensuite, toutes les ressources de l'analyse rationnelle sont mises à contribution (observation, description, mesure, etc.) en vue de simplifier et d'accélérer les opérations. Le Français Charles Perronet en 1760, puis le mathématicien anglais Charles Babbage en 1832, avaient déjà démontré par le chronométrage l'économie réalisée par la division du travail dans la fabrication des aiguilles. Chez Taylor, l'étude des temps sert en outre d'instrument d'analyse des mouvements. Le résultat de l'analyse rationnelle devient la norme à respecter dans les temps alloués. Cette préparation du travail est l'affaire de spécialistes, elle doit être confiée à un corps professionnel spécifique, les ingénieurs des méthodes. Il ne s'agit pas d'une intervention ponctuelle, mais d'un service permanent à promouvoir dans l'entreprise. Les avis et objections des exécutants sont entendus, à condition qu'ils les émettent en connaissance de cause, après avoir fidèlement

suivi la méthode imposée : « C'est d'ailleurs grâce aux suggestions soumises par les ouvriers que neuf progrès sur dix ont été obtenus² ». Taylor insiste beaucoup d'ailleurs sur la collaboration et le dialogue entre les ouvriers et la direction. Il se targue ainsi de concilier des intérêts contradictoires : procurer aux employeurs une main-d'œuvre ouvrière moins coûteuse qui, en contrepartie, bénéficie d'une augmentation relative de rémunération.

2.2. Les prolongements du taylorisme

Parmi les disciples américains de Taylor, Frank B. Gilbreth et son épouse, Lillian, sont les plus connus. Convaincus que les mouvements du travailleur, du sportif ou du chirurgien reposent sur les mêmes principes, les Gilbreth s'appliquèrent à filmer les gestes et à les représenter sous forme de diagrammes et de maquettes en vue de les perfectionner. Une plate-forme réglable permet ainsi d'améliorer à la fois le confort du poseur de briques et de doubler sa cadence. [...] À partir de 1910, l'organisation scientifique du travail se propage sur la scène internationale et atteint son apogée dans l'Entre-deux-guerres. [...]

3. La chaîne fordienne

Le système fordien s'inscrit dans la continuité du taylorisme tout en marquant une rupture du même type que le passage de la manufacture à la fabrique, une nouvelle matérialisation d'un aspect de l'organisation du travail. Au sens strict, le travail à la chaîne est défini par Touraine comme « *un type d'organisation du travail tel que les diverses opérations, réduites à la même durée ou à un multiple ou sous-multiple simple de cette durée, soient exécutées sans interruption entre elles et dans un ordre constant dans le temps et dans l'espace*³ ». [...] Pour concevoir un tel dispositif, la parcellisation des tâches va d'abord être intensifiée, systématisée, inscrite dans la disposition des postes de travail et dans les installations elles-mêmes. Le processus de production, déjà découpé en opérations spécialisées et mécanisées, va être tronçonné en maillons homogènes, jusqu'au niveau de la tâche. Ainsi « le travail en miettes », qu'analysera Friedmann dans un essai du même nom, est la condition et non la conséquence de l'enchaînement⁴.

Ensuite, la standardisation s'appliquera aux pièces, aux produits, puis aux machines. Enfin, la chasse aux temps morts va s'étendre aux relations entre les postes de travail, aux temps de transfert des pièces. L'enchaînement quasi continu des tâches sera assuré dans la chaîne de Ford par un convoyeur automatique. Dès lors, la productivité dépend moins du respect de la hiérarchie par laquelle les consignes se transmettent. En ce sens, le fordisme n'agit pas seulement sur la répartition horizontale des tâches mais aussi sur la division verticale, et il le fait par la voie « objective », par le truchement des dispositifs mécaniques qui incorporent la cadence. [...]

7.3. Le modèle japonais : du toyotisme au flux tendu

Au début des années 1960, l'ingénieur Taiichi Ohno (futur vice-président de la société Toyota) met en pratique de nouveaux principes d'organisation qui fonderont le « ohnisme » ou « toyotisme » et assureront le succès du « modèle japonais » dans les années 1980.

Pour éviter l'accumulation des stocks de voitures invendues, la solution japonaise consiste en quelque sorte à « fabriquer à la commande ». Ne produire que la quantité nécessaire, au moment requis, selon les principes du *just in time*. Le « juste à temps » demande donc une gestion encore plus stricte, une production plus fluide, à débit parfaitement contrôlé, sans perturbation, sans interruption. Tel est le sens de la gestion à « flux tendus ». Une formule, désormais célèbre, résume les cinq objectifs de la production allégée (*lean production*) : « zéro stock, zéro délai, zéro panne, zéro défaut, zéro papier. »

Vendre la voiture avant de l'avoir fabriquée est en soi une façon radicale de réduire à zéro les stocks finaux. Ce n'est donc pas pour le client final que les délais sont écourtés. Pour restreindre les stocks intermédiaires et les goulots d'étranglement, un système de régulation du débit est organisé depuis l'aval vers l'amont, le *kan-ban*. Le pilotage par l'aval, fin du processus de fabrication, moment du montage de l'automobile, va donc déterminer le rythme de l'ensemble. Pour cela, un système très simple de remontée de l'information est introduit. Chaque poste reçoit une boîte avec des cartes d'instruction *kan-ban* lui annonçant combien de pièces il faut exactement produire pour satisfaire « au jour le jour » les besoins de l'aval. La paperasserie n'est donc

² Frédéric Winslow Taylor, *La Direction scientifique des entreprises*, 1911-1912 ; Verviers, éd. Gérard et Co, 1967, p. 83.

³ Alain Touraine, « L'organisation professionnelle de l'entreprise », in Georges Friedmann, Pierre Naville (éd.), *Traité de sociologie du travail*, tome I, Paris, Armand Colin, 1962, p. 395.

⁴ Georges Friedmann, *Le Travail en miettes*, Paris, Gallimard, 1956 (Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012).

pas vraiment réduite à zéro. Le *kan-ban* ne renverse pas complètement le sens de la production, il en module le débit. C'est d'ailleurs une idée ancienne, testée par des firmes américaines. À l'instar des consommateurs se ravitaillant dans un supermarché au fur et à mesure de leurs besoins, les travailleurs s'approvisionnent « juste à temps ». Chaque salarié se comporte ainsi comme un client de son voisin situé en amont et comme un fournisseur de son autre voisin situé en aval. L'introduction de cette sorte de logique marchande dans la production contribue à accroître la tension du flux autant que la pression sur les travailleurs.

Source : Marcelle Stroobants (2022), « Les organisations du travail », *Sociologie du travail*, 1993, pp. 23-61, Armand Colin, réactualisé sur Cairn.

Document 3 : La métamorphose des modes de management

De nouveaux modes de management se sont imposés au sein de ce segment des grandes entreprises [...] au cours des trente dernières années. Le modèle taylorien était orienté vers la réduction systématique de l'implication individuelle et collective dans le travail. Les modèles de management mis en œuvre depuis les années 1980 lui opposent un discours et des politiques en appelant à une valorisation de la créativité humaine, jusque-là confinée à la clandestinité en dépit de son évidente contribution à l'efficacité organisationnelle. Les managers s'évertuent, au fond, à imposer un engagement des salariés et une mobilisation de leurs aptitudes individuelles au service d'entreprises engagées dans une lutte pour la survie dans un environnement hostile. [...]

La métamorphose du management s'articule, en premier lieu, autour d'un discours de justification sur la nécessité de la mobilisation, reposant sur une réduction du taylorisme à un stéréotype et sur une conception darwinienne de la lutte pour la survie dans un environnement hostile. Le nouveau management se présente ainsi comme une nouvelle rationalité managériale, qui institue la référence au marché comme fondement de son ambition réformatrice. [...]

La métamorphose du management ne recouvre pas seulement des discours, mais également des politiques et des dispositifs. À l'échelle la plus élémentaire, les politiques managériales instituent une responsabilisation dans le travail. Il s'agit de contraindre et d'inciter les salariés à se tenir pour partie prenante de l'efficacité organisationnelle et de la survie de l'entreprise. Différents outils permettent d'élargir le périmètre des acteurs, dont les dirigeants attendent qu'ils se tiennent pour responsables de leur travail, de son efficacité et sa qualité. La responsabilisation dans le travail, qui est une modalité déjà ancienne de ce nouveau management, s'accompagne ici d'une mise à l'épreuve individualisée des salariés. Cette individualisation recouvre moins une atomisation des collectifs qu'une dévolution aux individus de la construction de leur carrière et de leur qualification, en interaction directe avec leur hiérarchie locale.

Les politiques de mobilisation concernent également le fonctionnement même des organisations, qui est pour une part, et de manière explicite, dévolu à une proportion de plus en plus large de salariés. Cet élargissement formel de leur implication dans le fonctionnement organisationnel se déploie selon trois axes distincts. Tout d'abord, via les pratiques de contractualisation interne ou l'institution d'équipes en quasi-PME, la coordination entre composantes de l'entreprise est partiellement renvoyée aux acteurs de terrain, à leurs échanges et à leurs négociations. Un second axe correspond à la formalisation partielle des rôles organisationnels. Le fonctionnement de l'organisation est loin de se réduire à la clarté de ses règles édictées par des fonctions ayant pour vocation d'assurer l'intégration organisationnelle et de faire respecter l'ordre interne. Il résulte également de la capacité à s'accommoder d'une écriture souvent ad hoc des rôles : une bonne part du fonctionnement revient aux salariés eux-mêmes, au plus près du terrain et de leur activité. Dans cette perspective, nombre d'emplois créés ou refondus, outre qu'ils ne sont souvent référés à aucun métier existant sur le marché du travail, ne se présentent guère que comme des trames parfois contradictoires ; ils n'assignent pas, a priori, une place à l'intérieur de l'organisation. [...] La mue du management s'articule, en dernier lieu, autour de l'institution d'une contrainte de réflexivité. Cet effort pour contraindre les salariés à un travail continu de prise de distance par rapport à leurs rôles, dans une visée d'amélioration des modes de production et d'organisation, se déploie selon deux modalités

nettement distinctes. Une première modalité renvoie à l'institution indirecte de cette contrainte. La réflexivité est ici requise indirectement par un gouvernement des entreprises obéissant partiellement à un principe d'incertitude. Le management produit, amende et renouvelle sans cesse normes, dispositifs et modes d'organisation, sans que ce processus de réforme permanente ne s'apparente ni à un changement rectiligne ni à un processus d'institutionnalisation toujours plus poussé. Au terme de cette effervescence organisationnelle, le management apparaît moins soucieux d'imposer un ordre interne stable et intégré que de maintenir une mobilisation permanente de son personnel, dans le cadre d'organisations instables, complexes et éclatées. Les hiérarchies ne sont d'ailleurs pas établies une fois pour toutes, et les attributions des différents acteurs sont variables. Les salariés doivent composer avec des orientations changeantes, parfois contradictoires, les touchant plus ou moins directement, et leur interdisant de facto toute installation sécurisante dans des routines professionnelles durables. Simultanément, le management fait montre d'un pragmatisme relatif quant aux initiatives qu'il promeut, et il cherche à s'adosser de manière explicite aux capacités réflexives des salariés. Son action s'organise alors autour d'une cohérence d'objectifs et de résultats. Les managers ont une conscience parfois aiguë de la distance entre le fonctionnement théorique des organisations et la réalité des pratiques. Ils n'hésitent pas, si le besoin s'en fait sentir, à amender leurs politiques, quitte à désavouer les objectifs initiaux. Ce pragmatisme relatif conduit les dirigeants à solliciter, sous des formes plus ou moins contraignantes, la réflexivité des salariés, comme capacité d'interroger et de tenir à distance leur métier, leurs conditions de travail, l'organisation de leur service, dans une perspective d'amélioration de l'existant au profit de l'entreprise.

Source : David Mélo (2010), *Les CDI dans la tourmente*, Paris, Presses de Sciences Po.

Document 4 : Qu'est-ce que le lean ?

Le lean a fait un retour récent, que l'on peut situer approximativement au milieu des années 2000 et connaît, dans cette phase, une diffusion qui l'amène à déborder des chaînes de montage de l'automobile qui étaient son domaine d'application premier. C'est probablement l'une des principales ruptures avec la phase de diffusion des années 1980 et 1990, où il paraissait à peu près évident que la lean production concernait essentiellement les constructeurs automobiles et l'industrie de série. Aujourd'hui, le lean se fait valoir auprès des dirigeants d'entreprises en prétendant leur convenir quel que soit le domaine d'activité des firmes qu'ils dirigent. [...]

L'usine au plus juste présente ainsi, pour ces auteurs⁵, deux caractéristiques fondamentales : « elle délègue le maximum de tâches et de responsabilités aux intervenants apportant effectivement de la valeur ajoutée au produit – les ouvriers sur chaîne » (et non pas, par exemple, les retoucheurs) ; « elle fonctionne sur un système de détection et de solution précoce des défauts. » (ibid, p. 117). « Cela suppose un travail d'équipe sans faille et un système d'information simple et global permettant à quiconque, quel que soit son échelon, de réagir rapidement aux demandes et de connaître parfaitement la situation de l'usine » (ibid.). C'est ici que se trouve affirmée par les promoteurs de la lean production cette idée qui était peut-être moins centralement affichée chez Ohno, celle de la montée en responsabilité des opérateurs. [...]

Dans la façon dont le lean est introduit, ne se jouent donc pas exactement les mêmes implications pour le travail. Il semble qu'il y ait, de façon polaire, deux modes d'utilisation du lean. À l'une des extrémités, on trouve une introduction du lean qui contraindra fortement l'activité de travail en introduisant des modifications traquant les actions réputées improductives jusqu'à interdire le relâchement. Dans d'autres cas, on se trouve devant une application moins soucieuse de comptabiliser à la seconde près les gaspillages et plutôt dans des formes qui revisitent le fonctionnement en en allégeant, dans le domaine tertiaire particulièrement, la contrainte bureaucratique.

Source : Pascal Ughetto (2012), « Le lean, pensée et impensé d'une activité sans relâchement », *Activités*, Vol. 9, n°2.

⁵ Womack, J.P., Jones, D.T., & Roos, D., *Le système qui va changer le monde*. Paris, Dunod, 1992 [1990].

Document 5 : L'industrialisation des blocs opératoires

[...] Avec plus de 20 salles opératoires, 300 intervenants et plus de 100 patients opérés par jour, le nouveau bloc opératoire de l'hôpital Z bat tous les records de performance et transporte l'activité chirurgicale dans une toute nouvelle dimension. Issu d'un regroupement de la quasi-totalité des différents blocs présents dans divers sites de l'établissement, sa conception et son fonctionnement ont été régis par l'application des principes du *Lean Management* (LM). Alors que les grèves se multiplient dans les services hospitaliers suite à ce que d'aucuns interprètent comme un durcissement des méthodes de management pour faire face à l'injonction de l'État de réduire les déficits, le *Lean* peut être considéré comme ouvrant une nouvelle ère au management de la santé, une ère où l'efficacité est obtenue grâce à la normalisation, la mécanisation et l'optimisation constante des procédures et des processus de prise en charge.

La question fondamentale ainsi soulevée par le *Lean* est celle du défi d'une meilleure qualité en situation de contrainte financière forte, défi auquel les établissements hospitaliers sont désormais confrontés. Cette situation fait écho au message envoyé par Uber au secteur de la santé aux États-Unis, pour lequel Detsky et Garber (2016) arguent que la seule issue est une sortie par le haut, quitte à encaisser le prix de changements radicaux dans les processus de production. Depuis plusieurs décennies en France, les réformes inspirées des principes du Nouveau Management Public (Hood, 1995) enjoignent aux hôpitaux d'optimiser leur fonctionnement. La généralisation de la tarification à l'activité et la course effrénée dans laquelle elle plonge les établissements (Angelé-Halgand et Garrot, 2014) poussent les grands hôpitaux à adopter de nouvelles approches organisationnelles. Outre la rhétorique liée à l'amélioration de la qualité des soins qui accompagne ces réformes, nul ne peut ignorer la prééminence qu'elles accordent à l'augmentation de l'efficacité par la productivité. Ainsi, les frappantes synergies entre les évolutions que connaissent aujourd'hui les hôpitaux et celles vécues il y a plus d'un siècle dans le secteur industriel sous l'influence du Taylorisme semblent préfigurer l'arrivée d'un nouveau paradigme de production industrielle dans le monde de la santé, comme l'annonçait Rastegar il y a près de 15 ans aux États-Unis. Cet auteur rappelait la finalité principale de cette démarche, à savoir l'augmentation conjointe de l'efficacité (par la productivité) et de la qualité, qui, au final, a permis une élévation du niveau de vie de la population (Rastegar, 2004, p. 79). [...]

Tableau 1 – Ébauche d'une typologie des transformations organisationnelles suite à l'introduction du *Lean*

Sources de gaspillage visées par le <i>Lean</i>	Nature de la transformation organisationnelle
Transport des équipements	Des espaces de stockage ont été créés dans les couloirs réduisant le temps nécessaire pour trouver et transporter les équipements dans les salles opératoires.
Déplacements entre sites	La localisation en un seul site a éliminé le temps superflu de déplacement du personnel.
Sur-utilisation des ressources	La nouvelle planification des salles et redistribution des salles disponibles La création du poste de régulateur du bloc
Les débordements et le temps d'attente	Un nouveau système d'information pour centraliser et contrôler la programmation et la planification La création du poste d'infirmière de programmation
Utilisation inutile de l'espace	Une nouvelle logistique d'approvisionnement La création du poste d'infirmière de gestion de dispositifs médicaux L'externalisation partielle de la stérilisation et de nouvelles techniques de désinfection

Notre analyse montre que l'introduction du *Lean* à l'hôpital Z s'est traduite par une série de changements organisationnels participant à son industrialisation dont le Tableau 1 propose une ébauche de typologie. En réduisant les temps inutiles et en améliorant la synchronicité des opérations par un meilleur couplage des sous-systèmes en temps réel, le *Lean Management* améliore la productivité et, par ce biais, la performance du PU⁶. Les scores en témoignant : le taux d'occupation dépasse les 80 %, le taux de débordement est inférieur à 5 % et le flux de patients opérés augmente. En procédant par une standardisation accrue des

⁶ Note additionnelle : Le « PU » correspond à un pôle unique et dédié qui centralise la gestion des prestations chirurgicales sur tout l'établissement.

rôles et des tâches, et par la montée d'une superstructure managériale – critères retenus par Rastegar en 2004 pour caractériser la manière dont la santé devenait une industrie aux États-Unis – s'appuyant sur de nouvelles fiches de poste, le *Lean management* s'inscrit clairement dans le cadre d'une industrialisation de l'hôpital. Ces transformations menées à marche forcée (en 2 ans depuis la mise en service du bloc Z) se traduisent par des signes de réification que nous allons maintenant analyser.

[...] La réification se manifeste selon Honneth et Haber (2007) par un changement dans le comportement de l'individu affectant ses relations avec le monde qui l'entoure. Le calcul rationnel des avantages que les autres pourraient lui apporter conduit l'individu à adopter une position d'observateur détaché, plutôt qu'un participant actif dans la vie sociale (Honneth, 2005). La logique utilitariste induite par la mise sous pression des acteurs mène ainsi au déni de l'autre en tant que personne, et la fragmentation des tâches, composante de l'industrialisation, favorise une logique de domination générant mépris et humiliation.

Source : Zeyad Mahmoud, Nathalie Angelé-Halgand (2018), « L'industrialisation des blocs opératoires : *Lean Management* et réification », *Revue management et avenir santé*, n°3, pp. 73-88.

Documents 6 : Quels types d'organisation du travail aujourd'hui ?

Document 6a. Quatre grands modèles d'organisation du travail aujourd'hui

« On distingue aujourd'hui quatre grands modèles d'organisation du travail. À côté des deux formes traditionnelles dites taylorienne et simple sont apparues deux formes modernes, dites apprenante et lean production. Cette classification typologique, développée initialement par les chercheurs Antoine Valeyre et Edward Lorenz¹ (2005), permet d'identifier statistiquement les principales caractéristiques organisationnelles entre ces différentes formes d'organisation du travail, grâce à l'enquête d'Eurofound menée auprès des salariés européens en 2015 (EU-27) sur leurs conditions de travail (European Working Conditions Survey²).

Ces formes organisationnelles se différencient selon deux dimensions majeures : d'une part l'autonomie des salariés et le contenu cognitif du travail, d'autre part le degré de diffusion de pratiques organisationnelles comme le travail en équipe, la rotation des tâches et les modes de gestion de la qualité. Dans les organisations de travail apprenantes, les salariés sont souvent polyvalents, disposent d'une forte autonomie et travaillent le plus souvent dans des équipes pluridisciplinaires. Le contenu cognitif de leur travail est aussi très élevé en raison de méthodes de travail reposant sur la résolution de problèmes complexes et l'expérimentation. La monotonie et la répétitivité des tâches sont relativement absentes ainsi que les différentes contraintes – normes quantitatives de production, cadences automatiques, etc. Dans la lean production, le contenu cognitif du travail est aussi élevé que dans l'apprenante, il s'en distingue toutefois par une autonomie plus faible et par des contraintes de rythme de travail très élevées (sur le lean dans l'industrie automobile, cf la contribution de Juan Sebastian Carbonell³ et dans l'aéronautique, voir celle de Jérôme Gautié⁴). L'autonomie procédurale modérée des salariés s'y exerce en outre sous la contrainte de respect des normes quantitatives de production et des démarches qualité. Ce modèle, introduit initialement dans les années 1970 dans les usines du constructeur Toyota, est principalement axé sur l'amélioration de la qualité et sur une rationalisation maximale des coûts de production. Les organisations tayloriennes et simples se caractérisent de leur côté par une autonomie limitée des salariés, une grande répétitivité des tâches et un faible apprentissage dans le travail avec des procédures de travail moins formalisées pour les structures simples ».

1. Antoine Valeyre, Edward Lorenz, (2005), "Organisational Innovation, Human Resource Management and Labour Market Structure: A Comparison of the EU-15", *Journal of Industrial Relations*, Vol. 47, n°4, pp. 424-442.

2. EWCS 2005, 2015, 2021 et 2024.

3. Juan Sebastian Carbonell (2024), « Entre délocalisations, intensification, et digitalisation : travailler dans l'industrie automobile aujourd'hui », *Document de travail*, Sciences Po, LIEPP, 12 septembre.

4. Jérôme Gautié (2024), « Le Lean à la française : management technocratique et faiblesse du dialogue social : exemple de l'aéronautique », *Document de travail*, Sciences Po, LIEPP, 12 septembre.

Source : d'après Salima Benhamou (2023), « Les transformations du travail en France, un défi à relever pour concilier qualité du travail et économie performante », Sciences Po, Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques, *Document de travail*, 16 juillet.

	Formes traditionnelles d'organisation du travail		Formes modernes d'organisation du travail	
	Organisation « simple »	Organisation « taylorienne »	Organisation « toyotiste » *	Organisation « apprenante »
Caractéristiques	Faible autonomie des travailleurs, tâches très répétitives		Forte autonomie des travailleurs, travail en équipe, enrichissement des tâches	
	Procédures de travail peu formalisées	Procédures de travail très formalisées (normes strictes)	Procédures de travail très formalisées	Procédures de travail peu formalisées
Secteurs d'activité les plus concernés	Services à la personne, associations	Textile-habillement, agroalimentaire, transport	Matériel électrique et électronique, distribution d'énergie	Banque, finance, assurance, services aux entreprises
Part des salariés en Europe (en %)	16	18	29	37

* en référence à la « lean production » selon l'auteure.

Source : Synthèse du rapport de Salima Benhamou (2017), « Imaginer l'avenir du travail », *Document de travail*, France Stratégie, n°5 ; par Isabelle Waquet (dir), *Manuel de Sciences économiques et sociales terminale*, Magnard, 2020.

Document 6b. Les caractéristiques des classes d'organisation du travail et leur évolution

Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France

Tableau 1 – Les caractéristiques des classes d'organisation du travail et leur évolution entre 2005 et 2015 en Europe (UE-27)

(Pourcentage des salariés de chaque classe d'organisation du travail pour chaque caractéristique organisationnelle)

	Classes d'organisation du travail												Ensemble		
	Apprenante			Lean production			Taylorienne			Structure simple					
	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015	2005	2010	2015
Autonomie dans les méthodes de travail	89,9*	87,0	87,3	58,9	59,3	61,5	8,6	8,6	8,5	56,2	49,8	46,9	60,3	58,2	62,0
Autonomie dans le rythme de travail	81,1	82,7	84,8	62,5	60,2	66,2	29,1	25,8	28,1	61,3	55,5	59,2	63,3	61,2	66,4
Apprentissage de choses nouvelles	90,2	89,7	90,8	86,4	86,4	88,2	31,9	33,0	36,6	34,5	33,5	32,5	68,2	68,2	71,1
Résolution de problèmes imprévus	97,4	98,1	96,7	93,5	94,3	95,4	42,1	46,7	47,1	57,8	58,6	59,8	78,9	80,2	82,0
Complexité des tâches	83,2	84,0	84,7	81,7	79,1	80,7	27,8	26,5	27,8	25,6	19,5	21,0	61,9	60,0	63,2
Autocontrôle de la qualité du travail	83,6	86,0	84,4	91,6	91,8	92,3	49,5	52,7	54,7	31,9	31,8	34,7	69,7	71,2	73,2
Normes de qualité précises	79,9	81,7	78,2	96,2	96,7	96,3	87,8	83,9	85,6	39,0	36,3	36,2	77,8	77,5	76,6
Travail en équipe	66,8	63,9	64,4	81,0	85,3	82,5	58,7	58,4	46,8	32,3	36,4	27,3	62,4	63,4	59,7
Rotation des tâches	49,1	45,9	47,3	70,6	70,9	73,0	43,6	45,6	46,7	23,0	27,5	28,4	48,6	49,0	50,6
Monotonie des tâches	21,7	22,2	25,2	68,6	71,7	74,9	71,0	73,4	74,4	33,4	43,2	41,2	44,6	48,7	49,0
Répétitivité des tâches	7,6	11,7	8,0	48,1	51,1	46,2	39,3	48,3	36,6	16,2	20,7	16,0	25,1	30,6	24,1
Contraintes horizontales de rythme de travail	42,6	36,4	37,5	83,1	79,7	78,1	61,5	59,7	56,2	21,6	19,6	15,8	52,2	49,0	47,2
Contraintes hiérarchiques de rythme de travail	27,9	29,3	26,8	73,8	69,7	68,6	64,3	60,1	59,6	27,1	23,2	22,1	45,9	44,5	42,1
Contraintes quantitatives de production sur le rythme de travail	45,7	48,5	45,2	80,4	78,8	79,4	66,0	66,0	69,4	14,3	14,5	15,9	52,2	53,4	52,6
Contraintes automatiques de rythme de travail	5,0	6,8	6,8	53,0	48,3	50,9	57,0	55,7	58,6	3,7	5,5	5,2	26,2	26,6	26,2
Total	38,1	36,3	39,6	25,1	26,4	26,7	18,3	18,5	15,2	18,7	18,7	18,5	100	100	100

Champ : actifs salariés des établissements d'au moins 10 personnes travaillant dans les secteurs d'activité économique à dominante marchande et non agricoles ou domestiques, hors administration publique et la sécurité sociale, l'éducation, la santé et l'action sociale, l'agriculture et pêche et les services domestiques.

Taille de l'échantillon : 9 376 observations en 2005 ; 12 334 observations en 2010 ; 12 588 observations en 2015.

Note de lecture : * 89,9 % des salariés d'établissements d'au moins 10 personnes travaillant dans les secteurs d'activité économique à dominante marchande et non agricoles ou domestiques choisissent ou changent leurs méthodes de travail en 2005. Les effectifs sont pondérés

Source : calculs et traitement des auteurs, d'après les 4^e, 5^e et 6^e Enquêtes européennes sur les conditions de travail (EWCS, 2005, 2010 et 2015) de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Source : Salima Benhamou, Edward Lorenz (2020), « Les organisations du travail : enjeux et défis pour la France », *Document de travail*, France Stratégie, n°3.

Document 7 : Des conditions de travail inégales dans la société

1. Conditions de travail des salariés par catégorie socioprofessionnelle, sexe et type d'employeur en 2019

En %

Dimension	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés administratifs	Employés de commerce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Privé	Fonction publique	FPE	FPT	FPH
Contraintes et risques physiques														
Avoir au moins trois contraintes physiques ¹	35	30	40	7	25	34	49	61	69	36	32	21	33	55
Intensité du travail et pression temporelle														
Avoir au moins trois contraintes de rythme ²	34	29	39	22	31	30	27	56	51	36	28	21	26	47
Devoir se dépêcher	45	49	41	47	46	45	46	41	42	45	45	45	35	64
S'interrompre pour effectuer une tâche non prévue	66	67	64	73	72	67	63	54	56	65	69	64	68	81
Autonomie, marges de manœuvre														
Avoir un travail répétitif	43	45	40	11	28	51	46	66	74	45	34	25	39	46
Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	31	33	28	17	24	39	35	36	53	31	30	26	31	41
Coopération, soutien – Être aidé(e) pour mener les tâches à bien par :														
les supérieurs hiérarchiques	67	67	66	69	68	70	58	64	63	68	62	58	67	65
les collègues	83	80	85	87	87	86	63	83	81	81	87	88	84	94
Exigences émotionnelles														
Être bouleversé(e), secoué(e), ému(e) (tous les jours ou presque, souvent)	12	17	7	11	15	15	13	6	4	10	18	18	11	32
Reconnaissance														
Au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail	68	67	70	75	68	63	71	66	67	70	61	60	66	56
Conflits de valeur														
Devoir faire des choses que je désapprouve (toujours, souvent)	9	9	9	7	9	12	10	11	8	9	11	10	9	14
Insécurité socio-économique														
Crainte pour son emploi	20	23	17	13	19	21	27	19	23	20	17	18	17	18

¹ Parmi ces cinq contraintes physiques : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.

² Parmi ces sept contraintes de rythme : rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demande extérieure, contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie.

Lecture : en 2019, 35 % des salariés déclarent être soumis à au moins trois contraintes physiques.

Champ : France, hors Mayotte ; ensemble des salariés.

Sources : Dares-Drees-DGAFF-Insee, enquête Conditions de travail 2019.

Source : INSEE Références (2024), *Emploi, chômage, revenus du travail*, Août.

Document 8 : Le modèle de Karasek et la quantification des facteurs psycho-sociaux

Le modèle de Karasek distingue la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social

Le modèle de Karasek permet de faire un lien entre le vécu du travail et les risques que ce travail fait courir à la santé. Il s'appuie sur un questionnaire qui permet d'évaluer pour chaque salarié l'intensité de la demande psychologique à laquelle il est soumis, la latitude décisionnelle dont il dispose et le soutien social qu'il reçoit sur son lieu de travail [...].

La demande psychologique est évaluée par la quantité de travail, son intensité et son caractère plus ou moins morcelé tels qu'ils sont ressentis par les salariés. La latitude décisionnelle renvoie aux marges de manœuvre dont le salarié estime disposer pour peser sur les décisions dans son travail, aux possibilités d'utiliser et aussi de développer ses compétences. Le soutien social décrit l'aide dont peut bénéficier le salarié, de la part de ses supérieurs hiérarchiques ou de ses collègues [...].

Le « jobstrain », une situation à risque

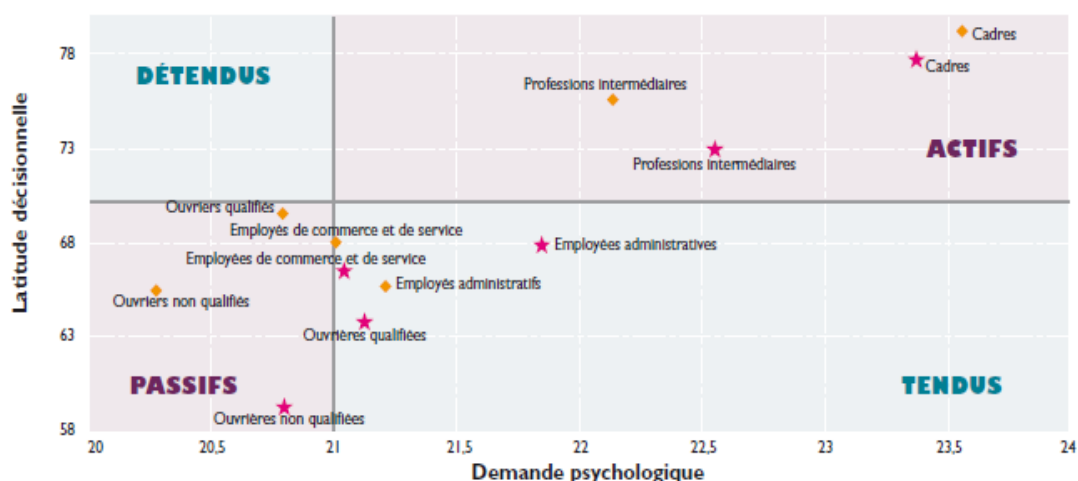
Le modèle de Karasek permet de situer les salariés sur un graphique défini selon deux axes : la demande psychologique en ordonnée et la latitude décisionnelle en abscisse (*figure 1*). Ce graphique est partagé par des axes correspondant à la valeur médiane de chaque score [...]. À droite (ou à l'« Est ») du graphique, se trouvent les salariés dont le score de demande psychologique est supérieur à la médiane, en bas (au « Sud ») ceux dont le score de latitude décisionnelle est inférieur à la médiane.

Le cadran où le risque d'avoir des répercussions négatives sur la santé est le plus fort est situé « en bas à droite » (ou au « Sud-est »), car les salariés qui s'y trouvent ont à la fois une demande psychologique relativement élevée et une latitude décisionnelle relativement faible. C'est ce que le modèle de Karasek appelle la situation de « job strain » ou de tension au travail. Les situations à risques pour la santé sont celles où les exigences du travail sont importantes, la demande psychologique forte et où les ressources disponibles dans le travail pour y faire face sont insuffisantes, la latitude décisionnelle faible.

Le risque est encore aggravé si le salarié bénéficie d'un faible soutien social. Les pathologies liées aux risques psychosociaux sont essentiellement des troubles cardio-vasculaires, psychiques et musculo-squelettiques.

Les autres cadrans sont ceux des salariés dits « actifs » (forte demande psychologique et forte latitude décisionnelle), « passifs » (faible demande et faible latitude) et « détendus » (faible demande et forte latitude).

Figure 1 : Scores de demande psychologique et de latitude décisionnelle par sexe et catégorie socioprofessionnelle (SUMER 2003, DARES).

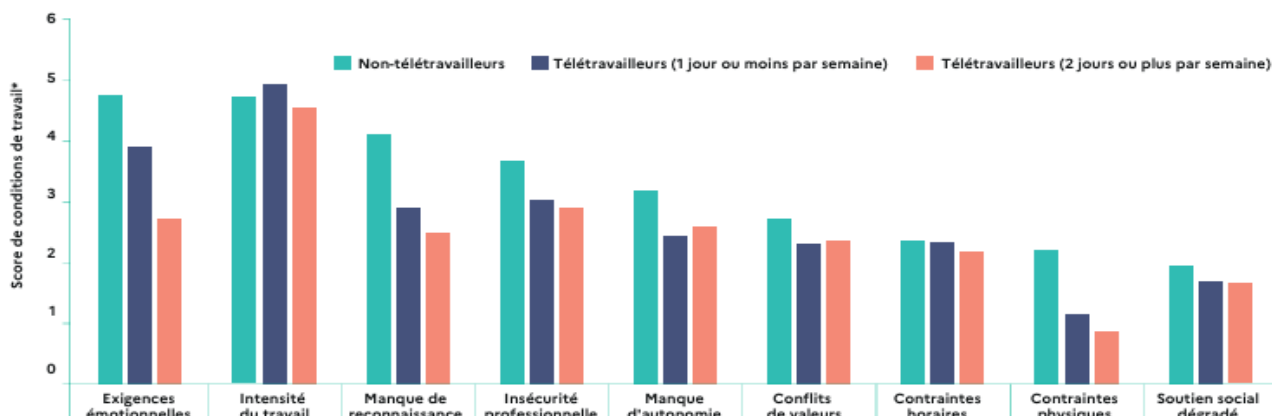


Aide à la lecture : Le graphique est structuré par deux axes représentant les valeurs médianes de la demande psychologique d'une part, de la latitude décisionnelle d'autre part. Les étoiles représentent les femmes. Ainsi les ouvrières non qualifiées ont en moyenne un score de latitude décisionnelle de 59,1 et un score de demande psychologique de 20,8.

Source : Guignon N., Niedhammer I., Sandret N., (2008,), « Les facteurs psychosociaux au travail - une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquête SUMER 2003 », *Documents pour le médecin du travail*, n° 115.

Document 9 : Télétravail et conditions de travail

GRAPHIQUE 2 | Conditions de travail des salariés en poste télétravaillable selon leur pratique du télétravail, en 2023



* Le score de conditions de travail est une somme de différents indicateurs combinés pour établir une dimension des conditions de travail selon leur perception. Il s'étale de 0 (exposition minimale) à 10 (exposition maximale, conditions très difficiles). Le terme « exposition » renvoie au risque, pour un salarié sur un poste télétravaillable, de faire face à certaines des conditions de travail mentionnées en abscisse du graphique selon sa pratique du télétravail.

Lecture 1 : en 2023, le score d'intensité du travail en poste télétravaillable, mais qui ne télétravaillent pas, est de 4,7 (score inférieur à celui des télétravailleurs ponctuels « 1 jour ou moins » mais supérieur à celui des télétravailleurs « 2 jours ou plus »).

Lecture 2 : en 2023, par contre, le score d'exigences émotionnelles des salariés en poste télétravaillable, mais qui ne télétravaillent pas, est de 0,8 point supérieur à celui des salariés qui télétravaillent un jour ou moins par semaine (4,7 versus 3,9).

Champ : salariés en poste télétravaillable en France, hors Mayotte.

Source : DARES, enquête Tracov 2.

Source : Mikael Beatriz et Louis-Alexandre Erb (2024), « Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ? », *DARES Analyses*, n°65, p.3.

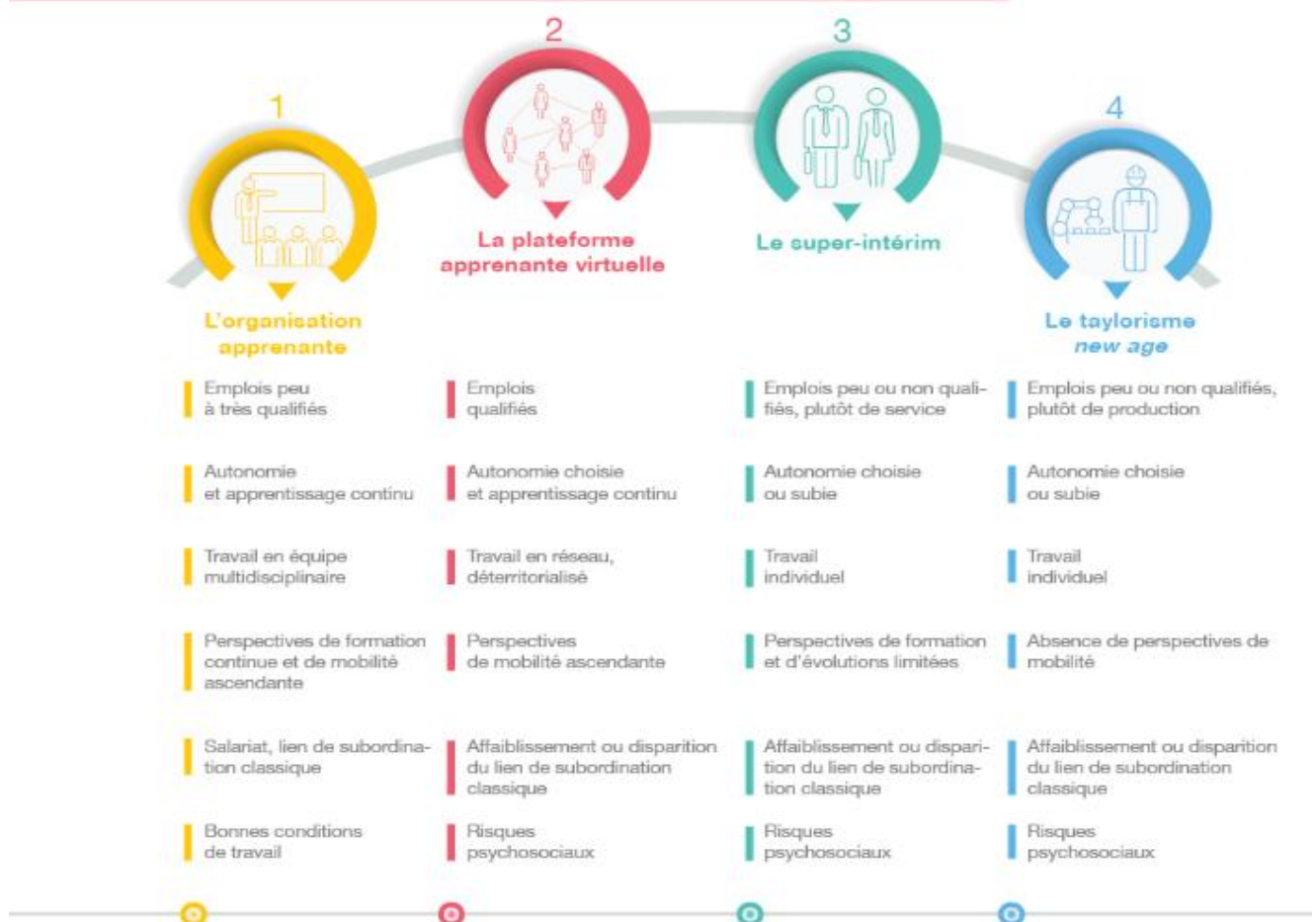
Documents 10 : L'organisation du travail à l'horizon 2030

En prenant appui sur une typologie classique [voir ci-dessus : structures simple, taylorienne, lean production, apprenante] et en répertoriant les tendances lourdes — économiques, technologiques ou démographiques, on peut imaginer quatre types de développement pour les organisations du travail à l'horizon 2030 : la diffusion massive de l'organisation apprenante, l'essor de la plateforme collaborative virtuelle, le recours à un super-intérim ou l'apparition d'un taylorisme *new age*. Ces quatre scénarios ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils ne constituent pas des prédictions, mais visent plutôt à nourrir et structurer la réflexion.

Les évolutions présentées ici relèvent du schématisme prospectif : sans doute ne se réaliseront-elles que partiellement, ou de manière hybride. Il reste que ces scénarios connaissent déjà des débuts de mise en œuvre. Ils ne sont au demeurant pas exclusifs les uns des autres. Il est même probable qu'ils coexisteront à l'avenir : les entreprises n'adopteront pas un modèle unique mais opteront pour l'organisation qui convient le mieux à leur environnement. Quoi qu'il en soit, des changements d'une ampleur inégalée s'annoncent, susceptibles de transformer notre réalité comme la révolution industrielle l'a fait en son temps. L'attention semble aujourd'hui se focaliser sur les ruptures technologiques, la robotisation ou l'intelligence artificielle. Pourtant, peu de changements sont susceptibles d'avoir autant d'impact que les évolutions en matière d'organisation du travail.

Source : Salima Benhamou (2017), « Imaginer l'avenir du travail : quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *Document de travail*, n°5, 42 pages, France Stratégie ; *Note de synthèse*, « Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », 4 pages.

Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 : avantages et risques pour les travailleurs de demain



Source : Synthèse de Luc Greffier (2024), « L'animation socioculturelle française en 2030, au filtre du sablier du temps qui passe... », *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles*, n° 26, p.126.

3.2.4 – Attentes des correcteurs

3.2.4.1 – Cadrage de l'épreuve

Le candidat doit, à partir du dossier documentaire fourni, élaborer une séquence de cours complète afin de montrer au jury à la fois sa maîtrise scientifique du thème retenu et son expertise pédagogique et didactique. Dans la mesure où il s'agit d'un concours interne et où les thématiques à étudier sont puisées dans les programmes de Sciences économiques et sociales du lycée, le candidat a déjà une bonne connaissance des attendus scientifiques et didactiques puisqu'il enseigne chaque année l'objectif d'apprentissage choisi.

En conséquence, il est recommandé au candidat de s'appuyer sur la séance de cours réalisée en classe avec ses élèves, tout en y incorporant les documents fournis dans le dossier documentaire de l'épreuve. Il ne s'agit pas de tout réinventer mais de recalibrer le travail mené dans le cadre de l'activité professionnelle habituelle du candidat, à l'aide du dossier documentaire fourni. Le candidat doit donc puiser dans ce qui est fait en classe pour construire les attentes de l'épreuve à partir d'un dossier documentaire nouveau : le traitement des documents du corpus doit s'insérer dans une séquence dont le candidat a déjà la trame puisqu'il la traite en classe. Cette trame doit être construite à partir des objectifs d'apprentissage, qui en constituent le socle ; les documents sont là pour étayer la démarche fondée sur des compétences attendues. Cette stratégie est de nature à lui faire gagner un temps précieux, qu'il pourra consacrer à l'étude des documents et à leur transposition didactique.

La copie du candidat doit contenir un cadrage global dont l'objectif premier est de donner du sens à la séance réalisée : en présentant la place du sujet dans le programme, des prérequis (savoirs, savoir-faire et savoirs/savoir-faire transversaux) débouchant sur des éléments de problématisation pour établir une problématique d'ensemble. Tout ceci doit être réalisé dans une perspective dynamique et réflexive, car l'objectif est de mettre en perspective la séquence, avec un fil conducteur logique et cohérent.

Il est donc essentiel de concevoir la copie à deux niveaux concomitants : une dimension scientifique articulée à une dimension pédagogique. Les savoirs attendus sont ceux à maîtriser par le professeur (les savoirs pour enseigner) et vont au-delà des savoirs à enseigner (déterminés par le programme et les objectifs d'apprentissage et destinés aux élèves). La copie doit mettre en évidence cette double approche.

3.2.4.2 – Grille d'évaluation

La dimension pédagogique, les contenus scientifiques et le cadrage global associé aux évaluations représentent chacun environ un tiers des points. Un bonus pour la pertinence et le ciblage de la bibliographie (en fonction du public de destination) peut aller jusqu'à un point.

	Cadrage global	Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble	Contenu scientifique	Évaluation	Bibliographie
	- présentation de la place du sujet dans le programme - présentation des prérequis - présentation de la problématique - présentation des objectifs (savoirs, savoir-faire, mécanismes...)	- utilisation du dossier documentaire (présentation analytique, compréhension, exploitation pédagogique) - cohérence et progressivité des différentes composantes de l'épreuve - modalités de mise en activité des élèves - synthèse(s)	- en lien avec les programmes d'enseignement - avec le thème - rigueur et maîtrise des connaissances scientifiques	- qualité de l'évaluation des compétences attendues - diversité des formes de l'évaluation (rédaction d'argumentation, QCM, mobilisation de connaissances...) et diversité des objectifs (formative, de prérequis, de mémorisation, sommative...) - niveau adapté	- à destination des élèves - à destination des professeurs
INSTRUCTIONS	- <i>Placer le sujet dans une perspective pédagogique et une perspective scientifique</i> - <i>Les 2 formes de cadrage doivent être présentes dans la copie mais pas nécessairement dans l'introduction pédagogique</i>	- <i>Faire la distinction entre « savoirs pour enseigner » et savoirs à enseigner » et savoir sélectionner les documents ou extraits de documents adaptés, en contenu et en longueur, à des élèves en classe ;</i> - <i>L'exploitation du dossier documentaire doit donner du sens aux documents (à la fois pédagogiquement et scientifiquement)</i> - <i>Savoir se limiter aux objectifs d'apprentissage listés dans le programme (articulés avec les prérequis) et à ce qui est nécessaire à leur atteinte dans la perspective d'un cours en classe.</i> - <i>des activités en adéquation avec les OA et adaptées au niveau des élèves.</i> - <i>les tâches données aux élèves durant les activités apparaissent explicitement (organisation, prises de notes, utilisation du tableau...)</i> - <i>Les activités proposées sont de nature variée : activité individuelle, en groupe, en classe, en dehors de la classe ...</i> - <i>Les synthèses sont variées dans leur forme et dans leur mise en œuvre</i> - <i>La rédaction de synthèses argumentées est attendue, adaptée au niveau de classe étudié (progressivité des apprentissages)</i>	- <i>Rigueur et justesse dans la présentation des différents concepts et mécanismes</i> - <i>Actualisation des connaissances mobilisées</i> - <i>Actualité des connaissances mobilisées</i>	- <i>Présence de différentes formes d'évaluation (diagnostique, formative, sommative notamment)</i> - <i>Fréquence des évaluations en cours d'apprentissage</i> - <i>C'est la pertinence de l'exercice proposé qui compte et la capacité à justifier pourquoi ce type d'évaluation dans ce contexte.</i> - <i>La correction des évaluations est attendue, mais le renvoi à un point de la séquence peut être suffisant.</i>	- <i>C'est la justification des propositions bibliographiques qui présente un intérêt.</i>
AVAILORISER	- <i>Pédagogie explicite présentant les objectifs, le positionnement du chapitre dans la progression, et présentant la progressivité des apprentissages.</i> - <i>Lien explicite avec les OA.</i> - <i>Sens donné aux liens réalisés entre les chapitres (en articulant les apprentissages en termes de pré-requis notamment).</i>	- <i>Pour les documents statistiques : qualité de l'analyse scientifique suscitée chez les élèves (lien avec des notions ou concepts, qualité et pertinence des calculs au regard de la consigne et/ou du sujet...).</i> - <i>Favoriser les déductions, les explications.</i> - <i>Activités relevant de la pédagogie explicite et présentant la progressivité des apprentissages (du plus simple au plus complexe).</i>	- <i>Faire le lien avec les prérequis nécessaires pour traiter le chapitre (en amont et en aval).</i>	- <i>Activités proposées doivent être pertinentes pour la classe ; elles doivent amener les élèves à se familiariser avec les attentes des épreuves du baccalauréat (épreuve composée et dissertation) en cohérence avec le niveau de classe concerné.</i> - <i>Barème des évaluations proposées.</i> - <i>Grille d'évaluation des compétences en lien avec les attentes du baccalauréat.</i> - <i>Progressivité justifiée des évaluations (par exemple, en EC3, nombre plus restreint de documents en début d'apprentissage de cet exercice).</i>	

P E N A L I S A N T	- Dépassement du cadrage, en dépassant les objectifs d'apprentissage, en choisissant de traiter au-delà de l'approche des programmes - Absence de liens avec les OA - Hors-sujet. Cependant, si l'ensemble des variables est traité, le candidat peut faire référence à des utilisations possibles d'un document dans un autre OA mais ne doit pas développer. - Tous les documents doivent être utilisés (mais pas nécessairement tout le document). - Justification attendue si un document n'est pas utilisé (exemple : document à réserver pour le professeur (savoirs pour enseigner) car le niveau de difficultés est peu adapté aux élèves.	- Absence d'activités pédagogiques - Limiter l'exploitation des documents statistiques à des questions, à de la lecture, du calcul ou de l'illustration. - Les « activités spécifiques » (proposées en dehors de la séquence, avec un autre format de cours, par exemple en groupe à effectif réduit) n'ont que peu de sens quand elles sont « à côté » de la démonstration : les activités proposées aux élèves doivent être insérées dans la logique de la séquence proposée.	- Absence de références scientifiques et d'analyses récentes concernant le thème à l'étude. - Tableau récapitulatif uniquement descriptif du dossier documentaire ne citant que le titre et en mentionnant l'utilisation sous la forme « IA 1 » sans mention de l'apport scientifique et de l'utilisation pédagogique	- Absence d'évaluation diagnostique - Absence d'évaluation formative - Absence d'évaluation sommative - Les évaluations proposées ne sont pas conformes aux attendus du baccalauréat (dans leur forme, dans leur contenu). Par exemple, pour l'EC2, conformité des questions ; pour l'EC3, conformité de l'intitulé du sujet, du nombre de documents ...	- La bibliographie qui reprend les auteurs du dossier documentaire - Une bibliographie très généraliste, qui liste des auteurs qui n'ont pas travaillé spécifiquement sur le sujet proposé - Une bibliographie qui se limiterait à des vidéos de youtubeurs, des BD (y compris celles à destination des élèves).
--	--	---	--	---	--

3.2.5 – Éléments de corrigé

Remarque liminaire : l'analyse des documents (intérêt scientifique + savoirs pour enseigner étayés par une bibliographie additionnelle) est accompagnée de la mise en perspective pédagogique et des activités possibles (que nous ne reprenons pas *in extenso* dans la démonstration). Les réponses aux questions sont présentes dans la démonstration.

Perspective pédagogique d'ensemble

Depuis les années 80, le travail a connu de profondes mutations qui affectent à la fois l'organisation du travail et les formes d'emploi, et donc la cohésion sociale puisque le travail est un facteur essentiel d'intégration.

Le premier objectif d'apprentissage nous invite tout d'abord à établir un état des lieux des notions essentielles (travail, activité, statut salarié/non salarié, chômage) pour ensuite interroger les frontières des concepts usuels (emploi, chômage et inactivité).

Le second objectif d'apprentissage fait un focus sur la qualité des emplois et ses différentes dimensions : l'utilisation d'échelles différenciées met l'accent sur le travailleur (soit dans l'analyse du contenu du travail, soit dans la construction d'une trajectoire professionnelle) ou sur l'organisation productive et la politique mise en place en matière de rémunérations, d'horaires ou de formations. Au niveau macro-économique, la qualité des emplois interroge le sous-emploi, la distribution des salaires, la qualité du dialogue social et de la protection sociale.

Le troisième objectif d'apprentissage porte le regard sur l'entreprise et l'organisation du travail qu'elle propose au fil du temps, en faisant le lien avec les conditions de travail (étudiées en OA2). Certaines fausses évidences peuvent ainsi être questionnées :

- Sur le taylorisme en général, en soulignant la distinction ambitions/effets de celui-ci ; de même, sur les continuités/ruptures dans les dynamiques socio-historiques des organisations de manière à prendre conscience de la part respective de l'ancien et du nouveau ;
- Sur le couple rationalisation du travail /autonomie des travailleuses et travailleurs ;
- Sur la variété des voies de la rationalisation du travail : prescriptions, chaîne, flux, ...

Le quatrième objectif d'apprentissage introduit le rôle du progrès technique (à travers l'exemple du numérique) dans les conditions de travail et s'interroge sur ses possibles conséquences.

Le cinquième objectif d'apprentissage fait le lien avec une idée fondatrice de la sociologie (le travail comme source d'intégration) et réinterroge ce pouvoir intégrateur à l'aune des évolutions étudiées précédemment.

En Seconde :

- Les élèves se sont interrogés sur la création de richesses, en illustrant la diversité des producteurs et en comprenant que la production résulte d'une combinaison productive (notamment étude du facteur travail).
- Ils ont également mis en relation « diplôme, emploi et salaire ». En particulier, ils ont constaté que le manque de qualification pouvait être un facteur de chômage (à relier à l'OA1 du chapitre de Terminale) et que le salaire est déterminé par le niveau de formation (à relier avec l'OA2 du chapitre de Terminale concernant la qualité des emplois).

En Première :

- Les socialisations secondaires (notamment la socialisation professionnelle – Cf. OA3) ont été étudiées à la suite de la socialisation primaire, mettant ainsi en lumière le caractère intégrateur du travail. On pourra mettre cette idée en regard de l'OA5 du programme de Terminale.
- L'univers professionnel a été analysé comme un lieu de construction de liens sociaux (OA1). De même, les nouvelles sociabilités numériques ont été décrites comme contribuant au lien social (à relier avec l'OA4 du chapitre de Terminale). Enfin, la précarité a été analysée comme un vecteur d'affaiblissement ou de rupture du lien social (à relier avec l'OA1 et l'OA6 du chapitre de Terminale).

- Le chapitre sur la protection sociale (RC1) pourra être relié à l'OA2 concernant la qualité des emplois.
- La gouvernance des entreprises (RC2) pourra servir de base à l'OA3 en lien avec la figure de l'entrepreneur et les modes de décision dans l'entreprise.

En Terminale :

- L'analyse du rôle du progrès technique (cf chapitre sur la croissance) peut être prolongée à travers l'exemple du numérique (OA4).
- Le chapitre sur le chômage aura présenté les notions sous l'angle économique ; l'étude de ce concept sous l'angle sociologique permettra aux élèves de mieux saisir la complexité de la notion (OA1).
- Le chapitre sur l'engagement politique (notamment le militantisme et l'action collective des syndicats dans le cadre de conflits du travail) pourra poursuivre la réflexion.

3.2.5.1 – Document 1

* Intérêt scientifique

Écrit de la main même de Taylor, ce texte, extrait de l'introduction à son célèbre *Principles of scientific management* (1911), permet de revenir aux fondements mêmes du taylorisme et par là de rompre avec certaines idées reçues sur sa « créature », le taylorisme. Ce dernier est en effet souvent réduit dans le sens commun à un système d'exploitation du travail humain au profit du capitalisme. Or, Taylor ne le réfléchit pas en ces termes, du moins dans ses principes - une distinction doit ici être opérée avec ses conséquences dont nombre de travaux souligneront l'inhumanité. À ses yeux, l'organisation scientifique du travail se présente comme un système de rationalisation de l'effort humain au service de l'intérêt collectif. Taylor fait le diagnostic de l'existence de gisements importants de rendement non mis à profit. Pour mener à bien cette ambition, nul besoin de chercher l'homme ou la femme providentielle, le leader visionnaire, le ou le dirigeant charismatique, contrairement là aussi à une idée reçue. Il suffit de prendre appui sur les ressources données par la science pour concevoir et mettre en œuvre une organisation scientifique. Taylor se présente donc comme un modernisateur au sens où il propose une nouvelle manière de gouverner le travail, en symbiose avec des réflexions plus larges dans la société de son temps, et qui font d'ailleurs singulièrement écho à des réflexions au sein de notre société, sur la nécessité de mieux utiliser des ressources qui se raréfient. Ajoutons enfin que le texte met en lumière le fait que la chasse au gaspillage se trouve au cœur du taylorisme, et que l'on va trouver également à l'œuvre dans le modèle japonais et le *lean*, évoqués dans la suite du dossier documentaire.

* Savoirs pour enseigner

Frédéric Winslow Taylor (1927), *Principes d'organisation scientifique*, 1911, Paris, Dunod.

* Perspectives pédagogiques

Ce premier document peut être mis en lien avec le chapitre de Seconde « Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ? », notamment avec l'OA2 (« Savoir que la production résulte de la combinaison de travail, de capital, de technologie et de ressources naturelles »), ainsi qu'avec le concept de productivité et aux déterminants de la production. Dans cet extrait, l'auteur insiste sur le **rendement national**, la réduction du gaspillage de travail, l'optimisation de l'effort humain. Taylor met en avant l'idée d'une **organisation du travail qui augmente la productivité**. Ce document illustre la relation entre **organisation du travail et production de richesse**.

Ce texte peut aussi être un support pour étudier les liens sociaux dans le travail et le chapitre de Première « Comment se construisent et évoluent les liens sociaux dans le travail ? ». En effet, l'OST transforme profondément le rôle du travailleur : séparation des tâches, standardisation, contrôle, *etc.* et affecte les relations sociales au travail. Le texte permet d'interroger comment les modes d'organisation structurent la coopération mais également comment ils peuvent générer conflits, tensions et/ou déqualification (Cf. RC2 : « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? » ; OA4 : « Comprendre qu'une entreprise est un lieu de relations sociales... »).

Pour faire le lien avec la socialisation professionnelle, en l'occurrence le chapitre de Première « Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement entre les individus ? » (OA3 : « Comprendre qu'il existe des socialisations secondaires (professionnelles...) ... », l'extrait peut être utile. L'OST impose de nouvelles normes de comportements : gestes prescrits, cadence, rigueur méthodologique. Le texte introduit l'idée d'une norme professionnelle imposée par l'organisation et contribue ainsi à montrer comment les organisations socialisent les individus.

** Activités possibles avec les élèves*

- **Compréhension du texte : rechercher des informations dans un texte**

Dispositif didactique : travail individuel puis en binôme.

Objectifs : être capable de comprendre un texte d'auteur ; confronter son travail et compléter ses recherches.

1. Quelle critique l'auteur adresse-t-il à la société américaine de son époque ?
2. Quel type de gaspillage dénonce-t-il ?
3. Quel est, selon Taylor, le « remède » au gaspillage du travail humain ?
4. Pourquoi l'auteur utilise-t-il l'expression d'« organisation scientifique » à la fin de l'extrait ?

- **Analyse du texte**

Dispositif didactique : à partir du document projeté, utiliser les fonctions de surlignage pour mettre en évidence les réponses attendues (variante possible : compléter un tableau sur un mode collaboratif).

Objectifs : présenter à l'oral les éléments sélectionnés et les expliciter devant ses pairs ; développer les interactions orales entre pairs.

1. Relevez dans le texte les passages qui montrent la **foi de Taylor dans la rationalisation du travail**.
2. Quels **effets positifs** et quels **effets négatifs** peut-on attendre d'une telle organisation pour les travailleurs ? (réponse attendue : efficacité, productivité, mais aussi monotonie, perte d'autonomie...)

- **Mise en perspective**

Dispositif didactique : organiser un débat mouvant (chaque élève prend position « physiquement » dans la salle selon qu'il est « pour » ou « contre » l'argument présenté).

Objectif : être capable de mettre en perspective une analyse historique.

Sujet : « À votre avis, retrouve-t-on aujourd'hui des éléments du taylorisme dans certaines formes d'emploi modernes (exemples possibles : plateformes numériques, logistique, ...) ? »

- **Évaluation formative : Jeu de rôles : « la réunion d'usine ».**

Objectif : comprendre les tensions entre direction et ouvriers dans le taylorisme.

Éléments de mise en scène :

- Groupe 1 : ingénieurs tayloristes proposant une nouvelle organisation ;
- Groupe 2 : ouvriers réagissant à cette proposition ;
- Groupe 3 : direction de l'entreprise arbitrant entre productivité et conditions de travail.

Consigne : chaque groupe prépare des arguments durant 10 min puis débat devant la classe.

Variante/prolongement possible : les échanges peuvent être enregistrés (dans le cadre d'un entraînement à l'oral) et déposés sur l'ENT.

Compétences visées : argumentation, compréhension des intérêts divergents, esprit critique, maîtrise des compétences orales.

* Intérêt scientifique

Dans le prolongement du texte précédent, ce texte constitue une synthèse éclairante sur le taylorisme qui là aussi remet en cause un certain nombre d'idées reçues sur le sujet. Dans cette perspective, le texte souligne notamment la part respectivement de rupture et de continuité dans les méthodes tayloriennes. Il fait aussi un retour sur les intentions de Taylor, à distance des fausses évidences qui circulent souvent sur le sujet. De même, dans la mesure où il met l'accent sur les éléments de continuité et de rupture entre la chaîne fordienne et le taylorisme mais aussi entre le taylorisme et le toyotisme, ce document permet ainsi de saisir les permanences, les mutations et les inflexions dans l'évolution des modèles d'organisation du travail.

S'agissant du taylorisme en propre, le texte en trace les grandes lignes d'une manière solide. D'une façon générale, le taylorisme comme une démarche de rationalisation qui entreprend de circonvenir entièrement l'autonomie ouvrière au service de l'efficacité et de la justice, au moins du point de vue de Taylor – nous verrons que les enquêtes empiriques sur le taylorisme en actes questionnent l'efficacité et la justice de l'édifice taylorien. En tant qu'entreprise de rationalisation, le taylorisme suscite l'hostilité aussi bien des ouvriers que des patrons. Ainsi résistent-ils communément, et cela de manière paradoxale, à la recherche taylorienne de gains de productivité, même si cette même résistance opère pour des motifs différents. A rebours de ces résistances qui, à ses yeux, n'ont pas lieu d'être, Taylor considère que l'application des principes de la direction scientifique du travail doit permettre à la fois le progrès économique et le progrès social.

L'objectif central de cette rationalisation taylorienne est de lutter contre la flânerie systématique des ouvriers. Mais il ne faut pas se méprendre sur la vision qu'en a Taylor : les ouvriers ne pouvant être blâmés pour ladite flânerie. Pour Taylor, ce qui est en jeu plus fondamentalement, c'est la manière dont le travail est organisé. Il faut mieux organiser le travail pour réaliser des gains de productivité, *i.e.* l'organiser d'une manière plus scientifique. Dans ce cadre, une Organisation Scientifique du Travail (OST), assimilée à une « *one best way* », peut être mise en place. L'organisation du travail peut être soumise à une approche scientifique, à travers notamment l'analyse méticuleuse des temps, des gestes et dimensions techniques intervenant dans une tâche pour déterminer des modes opératoires optimaux. Une séparation entre conception et exécution est établie, qui institue ce qu'Alain Touraine nomme un pouvoir d'organisation, incarné par la place donnée au bureau des méthodes dans le déploiement de ces disciplines organisationnelles. Le Taylorisme procède dans le même temps à une systématisation de la parcellisation des tâches, même s'il n'en est pas l'inventeur, tant s'en faut. En contrepartie des gains de productivité réalisés, l'ouvrier recevra un juste salaire, ce qui mettra un terme à sa flânerie, assurera sa solvabilité, pourra donc permettre d'écouler les objets ainsi produits, stimulera la croissance et évitera ainsi le chômage. La mise en œuvre du taylorisme définit ainsi l'horizon d'un nouveau compromis productif qu'on attribuera très souvent à Ford, puisque c'est lui qui sera l'un des premiers à le mettre en œuvre, mais l'idée, l'intuition originales sont bien celles de Taylor. La rationalisation taylorienne n'est pas seulement une volonté de mettre un terme à la flânerie des ouvriers. C'est aussi une volonté de réduire l'arbitraire patronal qui utilise toutes les ficelles pour empêcher les augmentations de salaires. Taylor conçoit ses principes comme proposant un horizon de justice : en échange de votre contribution, vous aurez des rétributions. De même, pour Taylor, les patrons ne doivent pas chercher à nier ou minimiser les accidents du travail : ils doivent les combattre pour améliorer l'organisation. L'arbitraire patronal est au fond facteur d'inefficacité. L'OST se veut *a contrario* une discipline rationnelle et progressiste. Précisons que dans les usages concrets qu'ils en feront, les patrons du taylorisme contribueront, souvent *a contrario* des principes mêmes édictés par Taylor, à renforcer la domination patronale, notamment en cherchant à briser les ouvriers qualifiés qui pour certains étaient également les fers de lance des leaders syndicaux. Processus de déqualification qui rendait l'ouvrier plus dépendant, donc plus assujéti. Ce sont les ouvriers spécialisés, parmi lesquels on trouvera beaucoup de femmes et d'immigrés.

Les enquêtes sur le taylorisme en actes vont mettre en évidence la dégradation des conditions de travail originée par le taylorisme. Mais elles vont également pointer sa résistible emprise. Le postulat implicite du taylorisme c'est que l'argent est la principale motivation du travailleur. Or, de nombreuses enquêtes vont montrer que les ouvriers attachent aussi de l'importance au travail en tant que tel, mais aussi aux relations humaines, ou encore à l'attention qu'on leur accorde. Par ailleurs, si les ouvriers vont souvent résister aux prescriptions imposées par le taylorisme, c'est au nom de leur inefficacité même. C'est la figure du consentement paradoxal (Linhart). Le *one best way* autoproclamée se trouve ainsi combattue sur son propre terrain.

Mais le taylorisme a aussi des disciples et une postérité comme le souligne le texte, qui invitent à penser le taylorisme et ses principes bien au-delà du seul monde du travail industriel, à l'image du geste sportif (c'est d'ailleurs un parallèle que dressera Jean-Marie Brohm dans sa célèbre critique radicale du sport de compétition) ou encore du geste chirurgical (de nombreux travaux ont pu souligner ces vingt dernières années le parallèle entre rationalisation taylorienne et rationalisation de l'hôpital sous l'égide du *new public management*). Le document 5 reviendra d'ailleurs sur l'industrialisation contemporaine des blocs opératoires.

Le texte est également intéressant pour bien comprendre ce qui est commun au taylorisme et à la chaîne fordienne mais aussi ce qui les singularise. La chaîne fordienne prolonge l'entreprise taylorienne de rationalisation mais elle repose sur un dispositif sociotechnique qui permet d'agir de manière singulière sur la division du travail, en particulier sur la division verticale, en substituant l'assujettissement à la cadence imprimée par le convoyeur automatique à la soumission aux injonctions imposées par la hiérarchie.

Enfin, le texte fait retour sur ce que l'on a pu appeler le « modèle japonais », et qui a pu apparaître au moment de son essor dans les années 80 comme un dépassement du taylorisme, une alternative à son entreprise rationalisatrice. Or, le texte montre que, s'il introduit un ensemble d'innovations sociotechniques, le toyotisme porte les mêmes obsessions que le taylorisme, celles de chasser les temps morts, lutter contre les gaspillages de toutes sortes, optimiser encore le rendement et la productivité, à la différence que le travailleur doit désormais se soumettre au flux auquel il se trouve en quelque sorte assujéti *via* tout un ensemble d'outils dérivés du fameux *kan-ban*. Rationalisation et une un peu plus grande autonomie se trouvent ainsi conjuguées sous la férule des flux tendus, la fameuse *lean production* dont il sera question dans le document 4.

* *Savoirs pour enseigner*

Marcelle Stroobants (2022), « Les organisations du travail », *Sociologie du travail*, 1993, pp. 23-61, Armand Colin, réactualisé sur Cairn.

Danièle Linhart (1991), *Le torticolis de l'autruche. L'éternelle modernisation des entreprises françaises*, Paris, Seuil.

Jean-Marie Brohm (1992), *Sociologie politique du sport*, 1976, Nancy, Presses Universitaires de Nancy

Alain Touraine (1966), *La conscience ouvrière*, Paris, Seuil.

Dominique Martin (1994), *Démocratie industrielle. La participation directe dans les entreprises*, Paris, PUF.

* *Perspectives pédagogiques*

Cet extrait souligne les continuités et ruptures entre **taylorisme, fordisme et toyotisme**. Ce document peut être mis en lien avec l'objectif d'apprentissage 2 du chapitre de Terminale « **Quelles mutations du travail et de l'emploi ?** » qui porte sur les principaux descripteurs de la qualité des emplois, notamment les conditions de travail, le niveau de salaire ou encore la variété des tâches.

* Activités possibles avec les élèves

• Compréhension de texte : rechercher des informations dans un texte

Dispositif didactique : à partir d'un document collaboratif, complété au fur et à mesure des réponses données par les élèves (un secrétaire de séance s'en charge).

Objectifs : être capable de comprendre un texte d'auteur ; confronter son travail et compléter ses recherches.

1. Quelle est la finalité principale du taylorisme selon Taylor ?
2. Quelle est la cause identifiée par Taylor de la « flânerie systématique » des ouvriers ?
3. Quelle solution Taylor propose-t-il pour y remédier ?
4. En quoi consiste la division du travail selon l'OST ?
5. Quel rôle jouent les ingénieurs des méthodes dans cette organisation ?
6. Comment Taylor conçoit-il la « collaboration » entre ouvriers et direction ?

• Analyse de texte

Dispositif didactique : à partir du document collaboratif projeté au tableau, compléter d'une couleur différente.

Objectifs : apprendre à distinguer les faits/constats des analyses et interprétations. (cf préparation à l'argumentation).

1. En quoi le fordisme prolonge-t-il et modifie-t-il le taylorisme ?
2. Quels sont les effets positifs et les effets négatifs de ces modèles sur les conditions de travail ?
3. En quoi le toyotisme rompt-il avec le modèle fordiste ?
4. Montrez que le toyotisme cherche à rendre la production plus « flexible » et plus réactive.
5. Pourquoi le système « juste à temps » augmente-t-il la pression sur les travailleurs ?

• Mise en perspective et approfondissement

Dispositif didactique : à partir du document collaboratif projeté au tableau, compléter d'une couleur différente.

Objectif : approfondir l'apprentissage de l'argumentation (mise en perspective historique et théorique).

1. Peut-on dire que le toyotisme est une forme de post-taylorisme ? Justifiez.
2. Quelles formes d'organisation actuelles (exemples possibles : plateformes, start-ups, services publics modernisés, etc.) s'inspirent encore de ces principes ? Justifiez.
3. Ces organisations améliorent-elles la qualité du travail ou reproduisent-elles des formes de pression et de contrôle différentes ?

• Évaluation formative (ou activité de remédiation) : Frise chronologique (travail par groupes)

Consigne : créez une frise chronologique montrant l'évolution des formes d'organisation du travail :

Taylorisme → Fordisme → Toyotisme → Post-taylorisme

Pour chaque étape, indiquez :

- Les **principes clés** ;
- Les **objectifs** (réponses possibles : productivité, flexibilité, qualité...) ;
- Les **effets sur les conditions de travail** (réponses possibles : contrôle, autonomie, stress, ...)
- Un **exemple historique ou actuel** (exemples possibles : usine Ford, Toyota, Amazon, start-up, ...)

Alternative : réaliser la frise sous forme numérique (à l'aide de Canva ou encore Padlet).

Autre proposition d'activité : Jeu de rôles : "La fabrique universelle".

Scénario : une entreprise fictive doit choisir entre trois modèles d'organisation (taylorien, fordien, toyotiste). La classe est divisée en quatre groupes qui sont les suivants :

- Groupe 1 : les ingénieurs proposent un modèle taylorien ;
- Groupe 2 : la direction propose un modèle fordien ;
- Groupe 3 : les salariés défendent un modèle plus souple, inspiré du toyotisme ;
- Groupe 4 : le “comité d’éthique du travail” arbitre le débat.

Chaque groupe prépare ses arguments (autour par exemple de la productivité, les coûts, le bien-être, la sécurité, l’innovation...).

Objectif : comprendre les **logiques internes** et les **tensions sociales** de chaque modèle. (s’appuyer sur le RC 2 de Première – OA4 notamment).

S’entraîner à l’oral lors d’un débat mouvant : "Le taylorisme est-il encore vivant ?"

Mise en œuvre : l’enseignant lit des affirmations telles que :

1. « Le taylorisme a disparu avec les robots. »
2. « Le toyotisme améliore vraiment les conditions de travail. »
3. « La flexibilité actuelle est une nouvelle forme de taylorisme. »...

Alternative : un groupe d’élèves préparent les affirmations.

Les élèves se placent physiquement dans la salle selon qu’ils sont “d’accord”, “pas d’accord”, “mitigés”.

Chaque position doit être **argumentée** à l’oral.

Objectifs : développer la réflexion critique sur la continuité des modèles d’organisation ; s’entraîner à argumenter.

- **Évaluations possibles** :
 - **Évaluation sommative** (+ remédiation ci-dessus) : QCM (numérique ou non) sur les caractéristiques des trois modèles à réaliser en fin de séquence pour s’assurer de la bonne compréhension des différents modes d’organisation, de leur évolution et de leurs caractéristiques respectives.
 - **EC1** : « A l’aide d’un exemple, montrez que les nouvelles formes d’organisation du travail ont rompu avec le modèle taylorien ».
 - **Objectifs** : vérifier la capacité des élèves à mobiliser les notions vues en cours en lien avec un contexte spécifique (i.e. la question posée) ; aider les élèves à structurer une argumentation simple autour d’une question de mobilisation de connaissances ; renforcer la préparation des élèves à l’épreuve composée (EC1).

Variante 1 : « A l’aide d’un exemple, montrez que les nouvelles formes d’organisation du travail n’ont pas rompu avec le modèle taylorien ».

Variante 2 : Le professeur pourra également proposer les deux sujets et les répartir par demi-effectif. La correction permettra aux élèves de mettre en lumière les continuités et les ruptures entre les nouvelles formes d’organisation du travail et l’organisation taylorienne.

Variante 3 : le sujet non choisi peut être utilisé en activité de remédiation à réaliser entre pairs.

3.2.5.3 – Document 3

* Intérêt scientifique

Le texte se positionne à une échelle différente, non pas celle d’une organisation du travail précise mais d’un modèle managérial, c’est-à-dire des grands principes de gouvernement des salariés. Il souligne la bascule qui s’est opérée durant les quarante dernières années de ce point de vue, d’un modèle taylorien qui pourchassait l’autonomie à un modèle néomanagérial (Boltanski et Chiapello, Alter, Segrestin) qui entend capter l’autonomie au profit de la productivité. L’autonomie n’est dès lors plus perçue comme un danger à endiguer mais comme un gisement de rendement. Dans l’histoire du couple rationalisation/autonomie, après l’épisode taylorien (et ses « doubles ») qui érige la rationalisation contre l’autonomie, après la séquence du modèle japonais, qui introduit un peu d’autonomie et déploie beaucoup de rationalisation, on en arrive à un épisode contemporain en quelque sorte qui renverse les termes en plaçant l’autonomie au service de la rationalisation.

Un autre apport du document mérite d'être souligné : une conceptualisation de la notion d'individualisation appliquée au travail qui, en s'inspirant des travaux d'Ehrenberg, ne la réduit pas, tant s'en faut, à la seule dissolution des collectifs mais la relie à des dynamiques de responsabilisation. Cette reconnaissance de l'individu en terre entrepreneuriale, revendiquée par le mouvement ouvrier (Touraine/Dubet/Wieviorka), les organisations syndicales et la critique artiste (Boltanski/Chiapello) était ainsi attendue socialement, même si les sociologues ont montré qu'elle n'était pas d'emblée exempte de périls (Linhart). L'interrogation sur le travail, son organisation et les conditions faites aux salariés a ainsi pu, dans l'histoire récente, susciter, certes des inquiétudes ou même des constats alarmants, mais aussi des promesses et des espoirs, au gré des vagues qui se succèdent, et que réactive aujourd'hui, nous y reviendrons avec le document 9, le télétravail.

Enfin, le texte tente d'apporter un élément de réponse à une difficulté contemporaine à nommer la ou les organisations du travail qui s'imposeraient aujourd'hui comme le taylorisme a pu sembler dominant lors de la poussée rationalisatrice en France post-deuxième guerre mondiale - même si dans les faits, les travaux des sciences sociales montrent que l'emprise du taylorisme n'était, *in fine* et dans les faits, pas si étendue, y compris dans le monde industriel, puisque par exemple les industries du process n'étaient pas concernées. Au fond, le management semble moins chercher à asseoir un ordre qu'à s'assurer de la mobilisation des personnels. C'est un modèle de l'engagement de soi au service de l'entreprise (Ehrenberg, Linhart), dans un contexte de surcroît où l'image de celle-ci dans la société se retourne pour être associée non plus à la figure de l'exploitation au profit d'intérêts particuliers mais à celle de la réussite profitable à l'intérêt collectif.

* *Savoirs pour enseigner*

David Mélo (2010), *Les CDI dans la tourmente*, Paris, Presses de Sciences Po.

Norbert Alter (2000), *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF.

Luc Boltanski, Ève Chiapello (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Alain Ehrenberg (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.

Alain Ehrenberg (1995), *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy.

Alain Ehrenberg (1998), *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob.

Alain Ehrenberg (2010), *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob.

Danièle Linhart (2001), « L'individu au cœur de la modernisation des entreprises : une reconnaissance attendue mais périlleuse », in. Pouchet A., *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier.

Denis Segrestin (2004), *Les chantiers du manager*, Paris, Armand Colin.

Alain Touraine, François Dubet, Michel Wieviorka (1984), *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.

* *Perspectives pédagogiques*

Ce document peut être mis en lien avec le Regard Croisé de Première « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? ». En effet, l'OA2 permet à l'élève d'illustrer la diversité des figures de l'entrepreneur, à travers notamment ses fonctions économiques (entrepreneur-innovateur, manager, actionnaire) pour faire apparaître le manager. De plus, la notion de gouvernance a été étudiée dans l'OA3, en lien avec les relations sociales qui se mettent en place au sein de l'entreprise (OA4).

* *Activités possibles avec les élèves*

- **Mettre en évidence la structure d'un texte : à l'aide de marqueurs de couleurs, trouver les mots de liaison et les connecteurs logiques ; déterminer l'introduction et la conclusion, ainsi que les arguments du texte.**
- **Mettre en évidence la structure d'une introduction :** cadrage historique, géographique, thématique ; les 3 arguments qui vont être présentés dans le corps du texte.
- **Pour chaque argument :** présentation, analyse et exemple

Objectif : analyser des textes longs (dans une perspective de préparation à l'enseignement supérieur)
Évaluation diagnostique sur le RC2 de Première sous forme de QCM numérique : à partir de situations concrètes (construites par les élèves et/ou par l'enseignant) à discriminer (OA2 : les figures de l'entrepreneur ; OA3 : les notions de gouvernance, autorité, centralisation, décentralisation ; OA4 : les relations sociales (coopération, hiérarchie, conflit), les parties prenantes (salariés, managers, propriétaires/actionnaires).

Variante : on peut également réaliser une évaluation mutuelle par groupe.

Objectif : s'assurer de la maîtrise des pré-requis ; si les questions sont préparées par les élèves, cela permet de remobiliser les acquis (lors d'un travail de groupe par exemple) et de vérifier leur réelle compréhension pour rédiger les propositions.

3.2.5.4 – Document 4

* *Intérêt scientifique*

L'article permet d'avoir une vue synthétique sur le *lean*, qui a envahi les discours managériaux et le monde du travail. Une question essentielle se pose ainsi : le *lean* remplacerait-il le taylorisme comme modèle dominant ?

L'article montre que ce n'est pas vraiment le cas. Contre une vision homogénéisante et partant réductionniste du *lean* que l'on peut souvent voir à l'œuvre dans le sens commun, l'article montre que le *lean* recouvre en fait des réalités hétérogènes et qu'il est modulé, voire « tordu » par les acteurs selon leurs secteurs d'activité et leurs besoins. Il s'agit donc d'une notion somme toute assez plastique. Dès lors, et s'il est vrai que le *lean* confère une part plus active aux opérateurs que le taylorisme, du moins dans ses principes et intentions, il n'en demeure pas moins que l'autonomie n'est pas toujours au rendez-vous. Ainsi, par sa plasticité même, le *lean* peut emprunter deux voies différentes dans l'articulation rationalisation/autonomie : d'une part, une voie qui est celle, « classique », de la rationalisation contre l'autonomie ; d'autre part, et *a contrario*, une autre où rationalisation et autonomie apparaissent plus conjuguées. En définitive, il apparaît que si la chasse aux gaspillages, au cœur du *lean*, comme d'ailleurs elle l'était pour le taylorisme, polarise tout, alors ce sera plutôt la rationalisation contre l'autonomie.

* *Savoirs pour enseigner*

Carlotta Benvegnù (2023), « Les conditions de la participation au travail. Le cas des entrepôts "*lean*" (France-Italie) », *Sociologie du travail*, vol. 65, n°1.

Jean-Pierre Durand (2012), *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Seuil.

* *Perspectives pédagogiques*

Cet extrait de **Pascal Ughetto** est un excellent support pour prolonger la réflexion sur les **formes contemporaines de l'organisation du travail (déjà abordées dans le document 2)**, dans la continuité du **toyotisme** et du **post-taylorisme**. Il illustre bien la **diffusion du *lean management*** et la tension entre **autonomie et intensification du travail**. **A ce titre, il est utile de faire le lien entre l'OA2 (les descripteurs de la qualité des emplois) et celui sur lequel porte la séquence.**

Ce document peut également faire le lien avec le chapitre de Première intitulé « Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? » (OA1 : la diversité des liens sociaux dans l'univers professionnel). En effet, le *lean* peut renforcer le travail d'équipe (« travail d'équipe sans faille ») mais aussi **accroître les pressions** (« traquer les actions improductives »). Cela permet d'interroger comment les organisations **renforcent ou fragilisent les liens sociaux** au travail (cf RC2 de Première – OA4 : l'entreprise comme « lieu de relations sociales »).

Enfin, un lien peut être établi entre ce document et le Regard croisé de Première « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? ». Les objectifs relatifs à ce dernier sont - entre autres - de comprendre la diversité des modes d'organisation du travail et de comprendre

les notions de **hiérarchie, autonomie, décentralisation des décisions, coopération, conflit**. Dans cet extrait, l'auteur démontre que le *lean* impose une certaine forme de gouvernance (responsabilisation des opérateurs : décentralisation – cf OA3) mais aussi de contrôle intensifié (traque des actions improductives). Le texte distingue deux formes de gouvernance : contraignante et flexible.

** Activités possibles avec les élèves*

- **Compréhension de texte**

Objectif : vérifier la compréhension du texte par les élèves

Dispositif didactique de type « groupe d'experts » : répartir les questions entre les élèves (en fonction des difficultés connues des élèves) ; constituer ensuite des groupes d'experts composés de 4 personnes (chaque élève ayant travaillé sur une question différente) et en prenant la parole à tour de rôle, répondre aux questions (tous les groupes s'expriment en parallèle) ; chaque groupe complète un padlet où il dépose ses réponses.

1. Qu'est-ce que le « *lean* » et dans quel secteur est-il apparu initialement ?
2. Que signifie l'expression « usine au plus juste » ?
3. Quels sont les deux principes fondamentaux du *lean management*, selon l'auteur ?
4. En quoi la « montée en responsabilité des opérateurs » constitue-t-elle une nouveauté par rapport au taylorisme et au fordisme ?

- Analyse de texte

Objectif : être capable de relier entre eux des concepts et des théories.

Dispositif didactique : idem précédemment – on peut soit garder les groupes, soit en constituer de nouveau.

1. Montrez que le *lean management* reprend certains aspects du **taylorisme**, tout en s'en distinguant.
2. Quelle est la différence entre les deux **formes distinctes** d'application du *lean* décrites par Pascal Ughetto ?
3. En quoi certaines applications du *lean* peuvent-elles **renforcer le contrôle et la pression** sur les travailleurs ?
4. À l'inverse, dans quelles conditions peut-il contribuer à **plus d'autonomie et de coopération** ?
5. Comment le *lean* s'adapte-t-il au **secteur tertiaire**, selon le texte ?

- **Mise en perspective**

Dispositif didactique : compléter un document partagé qui servira de trace écrite ; trois groupes seront constitués (un par question).

1. Comparez le *lean management* au toyotisme : quelles continuités et quelles différences peut-on identifier ?
2. Le *lean management* peut-il être considéré comme une organisation du travail post-taylorienne ? Justifiez.
3. Quels effets positifs et négatifs ce modèle de *lean management* peut-il avoir sur les conditions de travail et la santé des salariés ?

Variante : les productions pourront être enregistrées et déposées sous forme audio dans l'ENT.

Objectif : s'entraîner à argumenter

• **Évaluation formative à l'aide d'un tableau comparatif** : du taylorisme au *lean management*
Dispositif didactique : le professeur réalise des cartes magnétiques avec les informations contenues dans le tableau ci-dessous ; distribuer ces cartes aux élèves et leur demander de les positionner dans le tableau projeté en justifiant leur choix.

Consignes : complétez, en groupes d'élèves, le tableau suivant à partir des textes étudiés jusque-là (document 1, document 2, document 4) et les cartes distribuées.

Objectif : faire apparaître la **continuité** de la recherche d'efficacité et la **recomposition** du contrôle sur le salarié.

Variante 1 : il est possible de réaliser la même activité avec une application en déplaçant des étiquettes.

Variante 2 : utilisation en remédiation, seul ou en groupe. Pour les meilleurs élèves, on peut affiner le contenu des cartes (par exemple, on réalise trois cartes différentes avec « monotonie », « fatigue » et « perte d'autonomie ») ; à l'inverse, pour des élèves en difficultés, on ne garde qu'une seule carte avec les trois mentions.

Modèle	Objectif principal	Principes d'organisation	Rôle du salarié	Effets sur le travail
Taylorisme	Productivité	Division stricte, contrôle hiérarchique	Exécutant passif	Monotonie, fatigue, perte d'autonomie
Fordisme	Production de masse	Chaîne de montage, standardisation	Ouvrier spécialisé	Hausse salaire, mais travail répétitif
Toyotisme	Flexibilité, qualité	Flux tendus, équipes autonomes	Polyvalence, implication	Stress, tension du flux
<i>Lean management</i>	Rationalisation universelle	Détection précoce des défauts, responsabilisation	Autonomie contrôlée, travail collectif	Intensification, "zéro relâchement"

Débat structuré : "Le *lean management*, progrès ou régression pour les salariés ?"

Mise en œuvre : la classe est divisée en trois groupes.

Objectif : comprendre la **dualité** du *lean management* entre autonomie apparente et contrôle renforcé.

- Groupe 1 : défend les **bénéfices** du *lean management* (autonomie, qualité, coopération, simplification).
- Groupe 2 : met en avant ses **risques** (intensification, pression, stress, surveillance).
- Groupe 3 : joue le rôle d'un **jury d'experts du travail** qui arbitre le débat en s'appuyant sur des critères (bien-être, productivité, équilibre de vie).
- Un 4^{ème} groupe peut être constitué en tant qu'observateurs et compléter la grille du GO afin de mettre en évidence les compétences attendues, atteintes et à travailler.

Évaluation possible type EC1 (à réaliser en fin de chapitre) : « Présentez deux caractéristiques du modèle post-taylorien d'organisation du travail ».

3.2.5.5 – Document 5

* Intérêt scientifique

Dans le prolongement du document précédent, le texte illustre la plasticité du *lean management*, qui se matérialise notamment à travers son extension à des secteurs très éloignés de son secteur d'origine, en l'occurrence le secteur hospitalier. Ici, c'est la contrainte financière qui agit comme contrainte déterminante de la recherche d'une organisation optimale. La rationalisation (appelée industrialisation dans le texte) opère ici dans un environnement qui lui était alors relativement étranger. Le texte fait également le lien avec le *new public management* (Cf. document 2).

Le texte est également intéressant en cela qu'il mobilise les travaux du philosophe et sociologue Axel Honneth, héritier de l'Ecole de Francfort, au cœur de nombreux constats forts des sciences sociales sur le manque de reconnaissance, le mépris à l'œuvre dans le monde du travail et ici sur la perte d'autonomie associés au déploiement de la rationalisation, qui a ainsi des conséquences humaines en faisant primer la logique utilitariste conduisant à traiter autrui comme un moyen et à des logiques de mépris et d'humiliation. La rationalisation se fait au mépris de l'autonomie, qu'elle vient amputer, et des personnes dans leurs subjectivités, qu'elle bafoue.

* Savoirs pour enseigner

Pascal Ughetto (2012), « Le *lean*, pensée et impensé d'une activité sans relâchement », *Activités*, Vol. 9, n°2.

Martin Carnoy (2001), *Dans quel monde vivons-nous ? Le travail, la famille et le lien social à l'ère de l'information*, Paris, Fayard.

Jean-Pierre Durand (2004), *La chaîne invisible*, Paris, Seuil.

* Perspectives pédagogiques

Ce document peut être mis en lien avec le Regard Croisé de Première « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? ». En effet, l'OA2 permet à l'élève d'illustrer la diversité des figures de l'entrepreneur à travers notamment ses fonctions économiques (entrepreneur-innovateur, manager, actionnaire) pour faire apparaître le manager, ici dans le cadre du *lean management* (alors que le document 3 le replaçait dans un contexte plus large). De plus, la réification de l'organisation et la gouvernance adoptée sont mises en regard des relations sociales qui se mettent en place au sein de l'hôpital (OA4).

Activités possibles avec les élèves

- Jeux de rôles dans le cadre d'une émission de radio :

- **Contextualisation** : afin de faire comprendre aux élèves les enjeux, ils prennent en charge une figure caractéristique (les nouveaux postes créés : régulateur, infirmier de programmation, infirmier de gestion des dispositifs médicaux ; un gestionnaire financier, un patient, un infirmier/aide-soignant déjà en poste avant la nouvelle organisation...) ; il s'agit de mettre en évidence les changements opérés dans sa fonction, ainsi que les avantages et les inconvénients qui découlent de ces changements.
- **Une émission de radio** (enregistrement possible dans la cadre d'une web-radio lycéenne ou en partenariat avec la radio locale) durant laquelle les intervenants échangent (*variante* : construire le cadre de l'émission avec les élèves) sur les transformations de leur poste. On peut envisager un « feuilleton » avec chaque jour, un nouvel intervenant.

Objectif : argumenter à l'oral à travers une évolution (avant/après la mise en œuvre de la nouvelle organisation).

3.2.5.6 – Document 6

* Intérêt scientifique

Le document 6 permet de faire le point sur la variété des modèles d'organisation du travail en vigueur aujourd'hui. Il montre tout d'abord que le taylorisme n'a pas totalement disparu. Mais il souligne dans le même temps que l'autonomie n'est pas qu'une illusion, un simple discours déconnecté de toute réalité. D'une manière générale, il existe bien des organisations en rupture par rapport au taylorisme. Mais ce sont des types d'organisation et non un seul type d'organisation. Les configurations du rapport rationalisation/autonomie sont ainsi multiples : rationalisation et autonomie ne sont pas nécessairement deux polarités antagoniques, tant s'en faut. Ces configurations de rapports rationalisation/autonomie sont articulées à d'autres dimensions, comme le contenu cognitif du travail, qui peut passer par plus de polyvalence (*job enlargement*), ou plus de responsabilités (*job enrichment*), etc. Il en résulte un tableau complexe, loin des simplismes souvent en vigueur dans le sens commun. Le document 6b matérialise sous forme de tableau cette relative complexité de l'espace social des organisations du travail et des configurations qui les sous-tendent. Il le fait d'une manière très fine et à l'aide d'une enquête auprès de salariés. À partir d'un recensement très large des caractéristiques et propriétés des organisations, il pèse leurs parts respectives, telles du moins que les déclarent les salariés, dans les différentes configurations organisationnelles.

* Savoirs pour enseigner

Philippe Bernoux (2006), *Sociologie du changement dans les entreprises et dans les organisations*, Paris, Seuil.

Florence Osty, Marc Uhalde (2007), *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Paris, La Découverte.

Gwenaële Rot, François Vatin (2017), *Au fil du flux*, Paris, Presses des Mines.

* Perspectives pédagogiques

Les documents 6a et 6b peuvent être mis en relation avec l'OA2 du même chapitre puisqu'il porte sur les principaux descripteurs de la qualité des emplois (notamment les conditions de travail et la variété des tâches). Le document 6b reprend d'ailleurs, ligne par ligne, de nombreux indicateurs qui auront déjà été abordés dans ce même OA2. Parallèlement aux conditions de travail qui peuvent se détériorer au sein de certaines formes d'emploi, des effets sociaux néfastes peuvent également émerger (perte de lien social, isolement, etc). Ainsi, ces documents peuvent-ils aussi être mis en relation avec le chapitre de Première « Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? », notamment les OA3 (« Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ») et OA5 (« Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux »). L'élève pourra s'appuyer sur l'OA3 (« Comprendre qu'il existe des socialisations secondaires (professionnelle...) du chapitre « Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement des individus ? » pour explorer ici les liens sociaux créés dans le cadre professionnel.

Activités possibles avec les élèves

➤ Exploitation du document 6a

Questions de repérage

Objectif : repérer les informations d'un document au regard du sujet étudié.

Dispositif didactique : compléter un tableau de manière individuelle.

1. Quelles sont les quatre formes d'organisation du travail mentionnées dans le texte et le tableau ?
2. Quelles différences principales distinguent les formes traditionnelles des formes modernes d'organisation du travail ?

3. Quels secteurs d'activité sont principalement associés à chaque forme d'organisation du travail ?
4. Quelle est la part des salariés européens travaillant selon un modèle apprenant ?

Questions d'analyse

Objectif : dans le cadre de la progressivité des apprentissages, être capable de mettre en évidence les points communs et les différences entre deux types d'organisation du travail ; comprendre les raisons des évolutions et des transformations.

Dispositif didactique : construire un tableau synthétique mettant en évidence les points communs et les différences des organisations du travail.

1. Comparez les formes « taylorienne » et « apprenante » en termes d'autonomie et de formalisation du travail.
2. En quoi l'organisation toyotiste peut-elle être considérée comme une évolution du taylorisme ?
3. Comment expliquer que les formes apprenantes soient plus répandues dans les secteurs financiers ou de services aux entreprises ?
4. Pourquoi les formes simples restent-elles fréquentes dans les services à la personne ?

Pour aller plus loin : questions de réflexion

1. Le développement du numérique renforce-t-il plutôt les organisations apprenantes ou les organisations toyotistes ? Justifiez.
2. Peut-on concilier la **rationalisation du travail** (toyotisme) et la **qualité de vie au travail** ?
3. Le passage à une organisation apprenante garantit-il nécessairement une meilleure performance économique ?

Tableau comparatif à compléter (à partir du doc 6a)

Objectif : analyser la diversité des situations de travail réelles.

Les élèves (travail individuel et/ou en groupe en fonction des situations) reprennent le tableau et ajoutent les colonnes supplémentaires suivantes :

- **Avantages pour le salarié**
- **Inconvénients pour le salarié**
- **Exemples d'entreprises ou de métiers**

Prolongement possible : étudier le documentaire « Inside Toyota » (Arte) et le mettre en relation avec le document 6a ainsi que le document 4 sur la lean production.

Évaluation possible de type EC1 : Présentez un avantage et une limite de l'organisation du travail de type *lean production* sur les conditions de travail des salariés.

➤ **Exploitation du document 6b**

Objectif : maîtriser les proportions, les pourcentages de répartition, les taux de variation et les coefficients multiplicateurs. Ce travail peut également participer à la préparation à l'EC2 (compétences attendues autour de la Q1 : repérer les données pertinentes par rapport à une question, donner du sens à la donnée en lien avec la question posée, etc).

Dispositif didactique :

- Dans le cadre de l'apprentissage : travail individuel ou en binômes.
- Dans le cadre d'une remédiation : proposer des réponses sous forme de QCM et expliciter les réponses fausses (= les erreurs les plus fréquentes).

▪ **Lecture simple (repérer les données pertinentes)**

1. Quelle est la part de salariés travaillant dans une organisation apprenante en 2005 puis en 2015 ?
2. Quelle est la part de salariés dans une organisation taylorienne en 2005 puis en 2015 ?
3. Quelle forme d'organisation est devenue la plus répandue entre 2005 et 2015 ?
4. Quelle part des salariés français travaille dans des conditions de monotonie des tâches en 2015 ?
5. Quels indicateurs traduisent une plus grande autonomie des salariés ?

▪ **Calcul d'écarts et de taux de variation : mettre en évidence des évolutions.**

1. Prouvez, à l'aide d'écarts en points de pourcentage, que toutes formes d'organisation du travail confondues, l'autonomie et l'apprentissage de choses nouvelles ont augmenté de 2005 à 2015.
2. Quel écart en termes d'autonomie dans les méthodes de travail existe-t-il entre les organisations apprenantes et les organisations tayloriennes en 2015 ?
3. Quelle évolution observe-t-on en ce qui concerne les différentes contraintes au travail entre 2005 et 2015, toutes formes d'organisation du travail confondues ?
4. Dans quelle forme d'organisation du travail la monotonie du travail est-elle la plus répandue ? Utilisez un coefficient multiplicateur pour comparer cette donnée à une autre organisation du travail bien moins caractérisée par la monotonie du travail.

Évaluations possibles

- EC1 (mobilisation de connaissances) : présentez deux caractéristiques du modèle d'organisation du travail taylorien.

- EC2 (étude d'un document) :

Remarque préliminaire : le document proposé pour le baccalauréat ne pouvant excéder 120 données chiffrées, il est nécessaire de réaliser une coupe dans le document 6b. À cet effet, certaines lignes peuvent être supprimées ainsi que la colonne 2010 par exemple.

Question 1 - À l'aide des données du document, vous décrirez l'évolution de la part des salariés travaillant dans des organisations de type *lean production* entre 2005 et 2015.

Question 2 - À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez quelles sont les principales caractéristiques d'une organisation du travail apprenante.

3.2.5.7 – Document 7

** Intérêt scientifique*

Le document permet de faire un pas de côté par rapport aux autres documents du dossier. Il en est en ce sens complémentaire. En effet, il croise les conditions de travail non pas avec des organisations du travail mais avec les variables sociales lourdes : professionnelles, de sexe, mais aussi avec des variables sectorielles (public/privé) et de taille de l'entreprise. On y observe à la fois des polarités et des traits communs.

Des polarités : sans surprise, les ouvriers sont bien davantage soumis à des travaux répétitifs que les cadres. Où l'on enregistre ici la trace de permanences dans la « physique », au sens d'espace social, du travail. Des traits communs par ailleurs : en termes d'exigences émotionnelles du travail, de reconnaissance, les écarts sont réduits entre les groupes. Semble ainsi se dessiner une tendance à l'alignement de certaines conditions de travail perçues par les différents groupes.

Quant au sentiment d'insécurité, s'il touche davantage les ouvriers, il concerne aussi à l'autre bout du spectre néanmoins les cadres. Le document enregistre ici ces processus de déstabilisation des stables, de vulnérabilité de masse (Castel), de société de plein chômage (Maruani), à l'œuvre depuis plusieurs décennies. En d'autres termes, il apparaît que les organisations aujourd'hui confèrent tendanciellement plus d'autonomie aux salariés mais assurent moins la sécurité (Boltanski, Chiapello).

Au total, ce document permet de mettre en lumière à la fois la persistance du clivage ouvriers/cadres, frontière que trace le cadre taylorien en privant les ouvriers d'autonomie et d'initiative. En ce sens, on peut dire que le paradigme taylorien perdure donc d'un côté. Toutefois, et dans le même temps, le même document met en lumière une tendance à l'alignement ouvriers/cadres sur certaines dimensions. En ce sens, il apparaît alors que le paradigme taylorien s'affaiblit de ce point de vue dans une certaine mesure.

Le document éclaire également les inégalités de genre en la matière. Ainsi, à l'exception de quelques dimensions (par exemple, de manière particulièrement notable, l'exposition à des contraintes et risques physiques), les femmes tendent pour l'essentiel à déclarer des conditions de

travail plus dégradées que les hommes. Nous pouvons faire l'hypothèse que cela tient notamment à la stratification genrée des emplois, des statuts et des tâches, bien documentée désormais par les travaux sociologiques. Les études des sciences sociales convergent ainsi pour souligner les inégalités hommes-femmes qui persistent en termes d'accès aux emplois de direction, d'inégalités salariales...

** Savoirs pour enseigner*

Luc Boltanski, Ève Chiapello (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Robert Castel (2009), *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.

Olivier Galland, Yannick Lemel, (2024) *Sociologie des inégalités*, 2018, Paris, Armand Colin.

Margaret Maruani (2001), « L'emploi dans une société de plein chômage », in. Pouchet A., *Sociologies du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier.

** Perspectives pédagogiques*

Le document s'inscrit dans le prolongement de l'OA2 avec les conditions de travail comme descripteur de la qualité de l'emploi, en lien avec la seconde partie de l'OA3 sur les effets sur les conditions de travail de l'évolution des organisations du travail. Il permet de fournir au professeur des données statistiques récentes pour étayer son propos.

Activités possibles avec les élèves

Objectif : s'entraîner à l'EC2

Dispositif didactique : le document doit être réduit pour correspondre aux attentes institutionnelles. Pour cela, on peut dans le cadre d'un apprentissage progressif, limiter le nombre de dimensions et/ou le nombre de variables à étudier : on peut garder par exemple l'ensemble et le genre, l'ensemble et les PCS, l'ensemble et la distinction public/privé.

Question 1 : à l'aide des données du document, comparez la situation des hommes et des femmes au regard des conditions de travail.

Question 2 : à l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les conditions de travail sont différenciées.

3.2.5.8 – Document 8

** Intérêt scientifique*

Il permet tout d'abord de présenter le modèle de Karasek, modèle important dans l'analyse du travail, tant pour les scientifiques que pour les praticiens. Il permet également de faire le pont avec la thématique des risques psycho-sociaux, qui a pris beaucoup d'ampleur aujourd'hui. Surtout, en exposant le modèle de Karasek, il permet de comprendre que le fait de devoir faire face à de fortes exigences dans son travail n'implique pas nécessairement un risque sanitaire. En effet, le fait de disposer d'une latitude décisionnelle, donc d'autonomie, est plus déterminant encore. Sans oublier l'appui sur un collectif solidaire et qui soutient. En d'autres termes, se trouve ainsi posée la question des ressources sur lesquelles peut s'appuyer un salarié pour faire face à ces exigences, et parmi elles certaines (la part d'autonomie) peuvent être données, ou non, par l'organisation du travail.

** Savoirs pour enseigner*

Marc Lorient (2021), « Les dimensions collectives des risques psychosociaux et de la souffrance au travail », *Raison Présente*, 2, n° 218.

** Perspectives pédagogiques*

Le document fait écho au chapitre de Seconde « **Comment les sociologues raisonnent-ils et travaillent-ils ?** ». En effet, dans ce chapitre, les objectifs d'apprentissage 2 et 3 sont respectivement de comprendre que les sociologues utilisent des **enquêtes**, des **données** et des **modèles** (le modèle de Karasek est explicitement une *représentation simplifiée*, un modèle

sociologique d'analyse du travail) et d'être capable de **mettre en évidence un lien de causalité** et de distinguer une causalité d'une corrélation. Le document se compose d'un graphique, construit à partir d'un **questionnaire standardisé** (enquête SUMER), typique des méthodes sociologiques. Le modèle de Karasek permet d'expliquer **causalement** comment la combinaison "forte demande psychologique + faible autonomie décisionnelle" entraîne des "risques pour la santé". Ce document peut constituer un support pour montrer la démarche scientifique en sociologie.

Le modèle de Karasek met en relation la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social dont disposent les salariés. Ce document fait ainsi le lien avec un des chapitres du programme de Première « Comment se construisent et évolue les liens sociaux ? ». Le document 8 met en lumière le faible soutien social dont disposent certains salariés ; idée qui peut être reliée aux OA3 (« Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ») et OA5 (« Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux ») du chapitre précédemment cité.

Le document peut aussi être utilisé dans le Regard Croisé de Première « Assurance et protection sociale » donc les objectifs d'apprentissage 1 et 2 sont respectivement de connaître les différents risques sociaux (maladie, accident, chômage) et de comprendre que l'exposition au risque dépend des groupes sociaux. Ici, le *job strain* produit des risques cardio-vasculaires, psychiques et musculo-squelettiques. Cette tension au travail diffère selon les PCS. Les PCS les plus exposées au *job strain* sont celles qui subissent à la fois une demande psychologique élevée et une latitude décisionnelle relativement faible. Le document illustre les risques professionnels et leur inégalité. Ces inégalités en fonction des PCS se retrouvent aussi face aux risques sociaux.

Enfin, le document 8 renvoie au Regard Croisé de Première intitulé « Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? ». Les OA2 (« Comprendre les notions de gouvernance, d'autorité et de décentralisation/centralisation des décisions au sein d'une entreprise ») et OA4 (« Comprendre qu'une entreprise est un lieu de relations sociales entre différentes parties prenantes ») peuvent être abordés grâce à ce document. La **latitude décisionnelle** est directement liée à la **structure hiérarchique** et à la manière de diriger, donc à la gouvernance. Cela permet de montrer comment l'organisation interne d'une entreprise influence les conditions de travail.

Activités possibles avec les élèves

Objectif : Lecture et interprétation des représentations graphiques + médiane

Mise en route (5 minutes)

Objectif : activer les connaissances sur les risques psychosociaux

Questions orales :

- Selon vous, qu'appelle-t-on des « risques psychosociaux » ?
Attendus : risques pour la santé physique et mentale des travailleurs (stress, surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, ...)
- Quelles transformations du travail étudiées dans le chapitre peuvent accroître les risques psychosociaux (RPS) ?
Attendus : intensification du travail, autonomie variable, polarisation des emplois, management par objectifs, précarisation
- Quelles peuvent être les conséquences de ces RPS sur les salariés ?
Attendus : dépression, anxiété, burnout, maladies cardiovasculaires, ...
- Pourquoi les RPS qui touchent les salariés peuvent également être défavorables aux entreprises ?
Attendus : si les salariés souffrent de RPS, l'entreprise peut en subir les conséquences. En effet, ces RPS peuvent engendrer des absences, davantage de turn-over ou encore une ambiance de travail délétère. Ces effets nuisent à l'instauration d'un « bon » climat de travail et peuvent amener des coûts supplémentaires pour l'entreprise et donc peser sur son activité et sa productivité.

Activité 1 – Lecture ciblée du texte - Compréhension du document

Objectif : repérer les informations pertinentes.

En binômes, les élèves répondent à 4 questions simples :

1. Selon Karasek, quels sont les trois facteurs psychosociaux mesurés ?
2. Comment est définie la demande psychologique ?
3. Qu'est-ce que la latitude décisionnelle ?
4. Dans la figure 1, quel cadran correspond à la situation de *job strain*? Pourquoi est-elle risquée?

[Mise en commun rapide]

Activité 2 – Comprendre les axes et les cadrans du graphique : extraire les informations

Objectif : Comprendre la construction de la figure 1 pour en saisir l'intérêt.

Questions à réponse courte (individuellement à l'écrit ou à l'oral) : entourer les réponses sur le document quand cela est possible.

1. Quelle est la variable en abscisse ? en ordonnée ?
2. Comment les axes ont-ils été construits ?
3. Où se situent les salariés soumis à une forte demande psychologique ?
4. Quels cadrans correspondent :
 - Aux salariés « actifs » ?
 - Aux salariés « passifs » ?
 - Aux salariés « détendus » ?

Activité 3 – Exploiter les données du graphique

Objectif : Illustrer à l'aide d'un exemple de leur choix présent sur le graphique...

Les élèves doivent relever sur le graphique :

1. Quelles catégories socioprofessionnelles se trouvent dans la zone *tendue* ?
Attendu : ouvriers non qualifiés/employées administratives (pour les femmes)/certaines employées de commerce.
2. Quelles catégories ont la plus forte latitude décisionnelle ?
Attendu : les cadres.
3. Quelles catégories ont la plus forte demande psychologique ?
Attendu : cadres et professions intermédiaires. Concernant ces deux catégories, les hommes ont une demande psychologique plus forte que les femmes.

Variante : on peut demander aux élèves de citer les **scores** pour justifier leur réponse.

Entraînement EC2- Rédaction guidée d'une réponse type EC2 Q2

Consigne à donner aux élèves : à partir du document et de vos connaissances, montrez que les risques psychosociaux au travail sont socialement différenciés.

On peut structurer la construction de la réponse en **2 étapes et ainsi diviser le travail à effectuer en demi-effectif** ; on peut utiliser un document partagé projeté au tableau.

Groupe 1 : sélection des informations pertinentes

- Les ouvriers non qualifiés sont majoritairement dans le cadran *tendu* (faible latitude et demande psychologique modérée à forte) ;
- Les cadres sont "actifs" : forte demande psychologique mais forte autonomie ;
- Forte hétérogénéité femmes/hommes pour certaines PCS (ex : ouvriers qualifiés /ouvrières qualifiées) ;
- Les risques psychosociaux sont donc socialement différenciés d'après le graphique en termes de sexe et de statut de l'emploi.

Groupe 2 : mobilisation de notions et construction des mécanismes.

- Intensification du travail → hausse de la demande psychologique.
- Autonomisation contrastée selon les catégories → latitude décisionnelle plus ou moins importante (importante dans les organisations apprenantes mais faible dans les organisations post-tayloristes).
- Polarisation des emplois → différences entre PCS (cadres avec une forte latitude décisionnelle *versus* les ouvriers non qualifiés dans la catégorie « passifs »).

- Risques psychosociaux comme nouvelle forme de pénibilité.

Après 10 minutes de réflexion par groupe, un représentant de chaque groupe présente aux autres groupes des éléments de réponse à l'oral. Une fois cette mise en commun orale effectuée, une prise de notes dictée par le professeur viendra résumer les propos et fournir une réponse structurée à la question posée.

Évaluations sommatives possibles :

Quizz : quelle est l'unique bonne réponse aux questions suivantes ?

1. Selon le modèle de Karasek, quels sont les trois facteurs psychosociaux analysés ?

- A. Demande psychologique - Latitude décisionnelle - Soutien social
- B. Conditions matérielles - Salaire - Temps de travail
- C. Stress - Motivation - Qualité du management
- D. Productivité - Nombre d'heures - Qualification

Bonne réponse : A

2. La demande psychologique correspond à...

- A. La participation aux décisions
- B. L'intensité, la quantité et la fragmentation du travail
- C. Le soutien des collègues
- D. La satisfaction au travail

Bonne réponse : B

3. La latitude décisionnelle renvoie à...

- A. La capacité à gérer son temps libre
- B. L'autonomie et les marges de manœuvre au travail
- C. Le niveau de diplôme
- D. Le nombre d'heures travaillées

Bonne réponse : B

4. Quel cadran correspond à la situation de *job strain* (fort risque pour la santé) ?

- A. Forte demande et forte latitude (actifs)
- B. Faible demande et forte latitude (détendus)
- C. Forte demande et faible latitude (tendus)
- D. Faible demande et faible latitude (passifs)

Bonne réponse : C

5. Dans le graphique, quelles catégories sont les plus exposées au *job strain* ?

- A. Cadres
- B. Ouvriers non qualifiés
- C. Professions intermédiaires
- D. Enseignants

Bonne réponse : B

6. Quelles catégories présentent la plus forte latitude décisionnelle ?

- A. Ouvriers non qualifiés
- B. Employés administratifs
- C. Cadres
- D. Agriculteurs

Bonne réponse : C

7. D'après la figure 1, à quelle catégorie du modèle de Karasek appartiennent les cadres ?

- A. Les « passifs »
- B. Les « détendus »
- C. Les « tendus »
- D. Les « actifs »

Bonne réponse : D

8. Quel lien peut-on faire entre les mutations du travail et la demande psychologique ?

- A. Les mutations réduisent l'intensité du travail
- B. Les mutations renforcent souvent la fragmentation et l'intensification
- C. Les mutations n'ont aucun effet sur les exigences du travail
- D. Les mutations suppriment le stress au travail

Bonne réponse : B

9. La faible autonomie au travail est plutôt associée à...

- A. Des emplois très qualifiés
- B. Des emplois routiniers et peu qualifiés
- C. Des métiers de direction
- D. Des postes avec management participatif

Bonne réponse : B

10. Quelle notion du chapitre explique que les écarts entre cadres et ouvriers persistent dans leurs conditions de travail ?

- A. La polarisation des emplois
- B. La mobilité géographique
- C. Les inégalités intergénérationnelles
- D. Le capital culturel

Bonne réponse : A

Remarque : cette question ne peut être posée qu'une fois le chapitre terminé en entier puisque la polarisation de la qualité des emplois est mobilisée dans l'OA5.

Vrai / Faux

- 11. Plus les salariés ont de latitude décisionnelle, moins la demande psychologique les affecte. → Vrai
- 12. Les ouvriers qualifiés sont dans la zone "détendue" → Faux (**zone passive ou tendue selon le sexe**).
- 13. Le soutien social atténue les effets négatifs de la demande psychologique élevée → Vrai
- 14. Le modèle de Karasek montre que les risques psychosociaux frappent surtout les cadres → Faux
- 15. La montée du management par objectifs peut augmenter la demande psychologique → Vrai

3.2.5.9 – Document 9

** Intérêt scientifique*

Le document 9 permet de faire un focus sur une modalité de travail qui s'est développée ces dernières années, le télétravail, charriant à sa suite de nouvelles craintes mais aussi de nouveaux espoirs et de nouvelles promesses. A rebours d'une idée reçue, il montre que télétravailler n'affecte guère le fait de déclarer des contraintes horaires. Dans la même veine, il montre que télétravailler améliore les scores de conditions de travail. S'il n'est pas évidemment un type d'organisation du travail à lui seul, tant s'en faut, il apparaît ainsi que le télétravail constitue une modalité d'organisation qui affecte positivement des conditions de travail déclarées.

** Savoirs pour enseigner*

Gabrielle Schütz et Camille Noûs (2021), « Pour une sociologie du télétravail ancrée dans les organisations », *Sociologies pratiques*, 2, n° 43.

* Perspectives pédagogiques

Après avoir vu en Première que « les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social » (OA4 – « Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? ») il s'agit ici de faire un pont entre les nouvelles formes d'organisation du travail et l'OA4 du chapitre de Terminale en amorçant la réflexion sur le brouillage des frontières du travail par le numérique dans le cadre du télétravail.

Activités possibles avec les élèves

- **Construire un portrait-robot** : la classe est divisée en 3 groupes ; chacun est en charge d'analyser les conditions de travail de sa catégorie (non-télétravailleurs, télétravailleurs à un jour au moins, télétravailleur à deux jours ou plus).

Objectif : être capable de sélectionner des informations pertinentes dans un document en fonction d'un angle d'analyse spécifique.

- **S'entraîner à l'oral** : réaliser en classe à partir de recherches, un podcast présentant les conditions de travail d'une catégorie de travailleur.
- **Évaluer** (le podcast) : à l'aide de la grille du grand oral, s'auto-évaluer ; se faire évaluer par un groupe de pairs ; se faire évaluer par le professeur.

Objectif : s'approprier les critères d'évaluation dans le cadre de la progressivité des apprentissages des compétences orales.

Objectif global en lien avec les OA quantitatifs : lecture et interprétation des représentations graphiques.

3.2.5.10 – Document 10

* Intérêt scientifique

Il s'agit d'un document projectif qui permet de penser les formes d'organisation en essor et d'éviter ainsi l'écueil possible selon lequel rien ne changerait vraiment, les permanences s'imposant aux transformations. A l'inverse, le risque associé à un document prospectif est la surestimation de la nouveauté par rapport à la permanence. Le document présenté évite cet écueil en n'ignorant pas la résistance du taylorisme. Il permet surtout d'ouvrir la réflexion sur le travail en dépassant la querelle taylorisme/néo-taylorisme/post-taylorisme pour élargir les horizons vers la question des nouvelles formes de salariat et de l'indépendance (Bernard, 2020). Par exemple, les travaux de Sophie Bernard montrent que les nouvelles modalités de rémunération à l'œuvre dans différents contextes professionnels tendent à brouiller les frontières traditionnelles du salariat et de l'indépendance. De même, le développement des plateformes renouvelle la question du lien de subordination dans le travail.

* Savoirs pour enseigner

Sophie Bernard (2020), *Le nouvel esprit du salariat*, Paris, PUF

Patrice Flichy (2019), « Le travail sur plateforme », *Réseaux*, 1, n° 213.

* Perspectives pédagogiques

Ce document permet de clore la perspective historique abordée dans l'OA3 en mettant en regard le présent et les évolutions possibles, en présentant les effets sur les conditions de travail.

Activités possibles avec les élèves

À partir du schéma, positionner les 4 types d'organisation du travail sur le modèle de Karasek. Argumenter les choix. On pourra envisager une présentation orale entre pairs, à l'aide de la grille du GO. Il est également possible de compléter ce dispositif par un audio déposé sur l'ENT (individuellement ou en groupe), qui fera l'objet d'un retour du professeur.

Objectif : mettre en lien deux documents dans le cadre d'un apprentissage progressif de la dissertation.

3.2.6 – Démonstrations possibles

3.2.6.1 – Proposition principale

La recherche d'efficacité qui préside à la formalisation et au déploiement d'organisations du travail à partir du XIX^{ème} siècle, dans le cadre d'une division du travail et d'une entreprise de rationalisation au sens de Max Weber et de Thibault Le Texier, soulève avec une grande acuité la question de l'autonomie au travail. La figure par excellence de l'autonomie au travail est celle de l'artisan. A maints égards, l'artisan s'apparente à un maître au sens de D'Iribarne. La grande manufacture remet en cause cette figure. D'une manière générale, le développement de la division du travail, d'une part, et du salariat d'autre part (Castel), marginalisent cette figure. Le développement des grandes concentrations industrielles au XIX^{ème} siècle conduit à une dégradation des conditions de travail ainsi qu'à une paupérisation des ouvriers. Semble ainsi se dessiner un couple infernal, un cercle vicieux : recherche d'efficacité = dégradation du travail. Au-delà, l'autonomie au travail est-elle nécessairement corrodée par la rationalisation ?

Dans ce cadre, que fait le taylorisme, en tant qu'il s'inscrit dans les pas de cette rationalisation qu'il raffine et systématise, à l'autonomie ouvrière ? N'est-il plus qu'un vestige du passé ? Plus largement, qu'advient-il du couple rationalisation vs autonomie ? Assistons-nous aujourd'hui à la fin des antagonismes hérités du taylorisme et à de nouvelles articulations entre rationalisation et autonomie ?

I. La rationalisation contre l'autonomie, un antagonisme ancré

I-A. Le paradigme taylorien...oui, mais quel paradigme taylorien ?

Le taylorisme fait souvent l'objet d'idées réductrices. Dans ce premier temps du raisonnement, il est donc essentiel de faire retour sur les fondements et principes réels qui sous-tendent le taylorisme. Les documents 1 et 2 permettent une compréhension fine, au-delà de certaines idées reçues, sur le taylorisme.

Le document 1 en précise les intentions qui président à sa conceptualisation telles qu'elles sont énoncées par son concepteur lui-même, Taylor. Le sens commun tend en effet souvent à réduire le taylorisme à un système d'exploitation du travail humain au profit du capitalisme. Or, il apparaît clairement dans le texte que Taylor lui-même ne le pense pas en ces termes, du moins dans ses principes. Il « théorise » ainsi l'organisation scientifique du travail comme un système de rationalisation de l'effort humain au service de l'intérêt collectif.

Le document 2 en dissèque et en développe les grandes dimensions de manière approfondie, dans une présentation qui ne manque pas de remettre en cause certaines fausses croyances sur le taylorisme. D'une manière générale, le taylorisme peut être défini comme une démarche de rationalisation qui entreprend de circonvenir entièrement l'autonomie ouvrière. À rebours d'une certaine idée reçue à ce sujet, cette démarche entend réconcilier l'efficacité et la justice. La rationalisation taylorienne n'est pas seulement une volonté de mettre un terme à la flânerie des ouvriers. C'est aussi une volonté de réduire l'arbitraire patronal qui utilise toutes les ficelles pour empêcher les augmentations de salaires. Ce faisant, le taylorisme va en réalité, du point de vue de ses principes et intentions affichés, susciter l'hostilité tant des patrons que des ouvriers.

Le taylorisme consiste sur un plan pratique en la mise en place d'une Organisation Scientifique du Travail (OST), assimilée à une « *one best way* ». C'est la conviction que l'organisation du travail peut être soumise à une approche scientifique, à travers notamment l'analyse méticuleuse des temps, des gestes et dimensions techniques intervenant dans une tâche pour déterminer des modes opératoires optimaux. Une séparation entre conception et exécution est établie, qui institue ce qu'Alain Touraine nomme un pouvoir d'organisation, au cœur de l'originalité du taylorisme, et incarné par la place donnée au bureau des méthodes dans le déploiement de ces disciplines organisationnelles. Simultanément, le Taylorisme procède à une systématisation de la parcellisation des tâches, même s'il est loin d'en être l'inventeur.

Enfin, à l'épreuve des faits, les enquêtes sur le taylorisme en actes vont mettre en évidence les enquêtes sur la dégradation des conditions de travail originée par le taylorisme. Mais elles vont également mettre en évidence sa résistible emprise.

I-B Actualités du paradigme taylorien

Le paradigme taylorien n'est pas qu'un vestige du passé mais conserve une certaine vigueur et une certaine actualité.

Le document 5 met en lumière la diffusion d'une rationalisation de type tayloriste dans des contextes qui n'étaient pas tayloriens. En l'espèce, ce fait apparaît ici d'autant plus spectaculaire qu'il recouvre son extension au secteur hospitalier. La rationalisation (appelée industrialisation dans le texte) opère ici dans un environnement qui lui était alors relativement étranger.

Les documents 6, 7 et 10 éclairent les traces significatives du paradigme taylorien à l'œuvre aujourd'hui.

Le document 6, tout d'abord, montre que le taylorisme n'a pas disparu, tant s'en faut. Quant au document 7, en opérant un croisement entre conditions de travail et variables sociales « lourdes » mais aussi avec des variables sectorielles (public/privé) et de taille de l'entreprise, il révèle notamment la permanence de certaines polarités socio-organisationnelles héritées du taylorisme, ici le fait que les ouvriers sont bien davantage soumis à des travaux répétitifs que les cadres. Ce document enregistre ainsi la persistance, pour partie (Cf. 2.1.) du clivage ouvriers/cadres, frontière que trace le cadre taylorien en privant les ouvriers d'autonomie et d'initiative - le paradigme taylorien perdure donc.

Enfin, le document 10 se place sur le plan de la projection et ne sonne pas dans ce cadre le glas du taylorisme, en n'en ignorant pas la résistance vraisemblable dans le futur.

II- Des articulations renouvelées entre rationalisation, autonomie et conditions de travail

II-A. Quand rationalisation et autonomie se conjuguent.

En réalité, si le modèle taylorien *stricto sensu se présente comme une entreprise d'éradication de l'autonomie au service de la rationalisation*, il apparaît que dans un certain nombre de configurations organisationnelles, rationalisation et autonomie ne sont pas nécessairement antagoniques

Les documents 2 et 4 peuvent ici être mobilisés. Le texte 2 fait ainsi retour sur ce que l'on a pu appeler le « modèle japonais », et qui a pu apparaître au moment de son essor dans les années 80 comme un dépassement du taylorisme, une alternative à son entreprise rationalisatrice. Or, le texte montre que, s'il introduit un ensemble d'innovations socio-techniques, le toyotisme porte les mêmes obsessions que le taylorisme, celles de chasser les temps morts, lutter contre les gaspillages de toutes sortes, optimiser encore le rendement et la productivité, à la différence que le travailleur doit désormais se soumettre au flux auquel il se trouve en quelque sorte assujéti *via* tout un ensemble d'outils dérivés du fameux *kan-ban*. Rationalisation et une un peu plus grande autonomie se trouvent ainsi conjuguées sous la férule des flux tendus, la fameuse *lean production* dont il sera longuement question dans le document 4.

De même, les antagonismes inhérents au paradigme taylorien et notamment la polarisation activités de conception et d'encadrement vs activités d'exécution et emploi ouvrier. Ainsi, le document 7 peut être mobilisé pour mettre en lumière des dimensions d'un alignement partiel ouvriers/cadres. S'il souligne la permanence de certaines polarités socio-organisationnelles (Cf. 1.2.), il montre simultanément qu'en termes d'exigences émotionnelles du travail, de reconnaissance, les écarts sont réduits entre les groupes. Semble ainsi se dessiner une tendance à l'alignement de certaines conditions de travail perçues par les différents groupes.

Quant au sentiment d'insécurité, s'il touche davantage les ouvriers, il concerne aussi à l'autre bout du spectre néanmoins les cadres. Le document enregistre ici ces processus de déstabilisation des stables, de vulnérabilité de masse (Castel), de société de plein chômage (Maruani), à l'œuvre depuis

plusieurs décennies. En d'autres termes, il apparaît que les organisations aujourd'hui confèrent tendanciellement plus d'autonomie aux salariés mais assurent moins la sécurité (Boltanski, Chiapello). Au total, ce document enregistre une tendance pour partie à l'alignement sur certaines dimensions - le paradigme taylorien s'affaiblit donc de ce point de vue dans une certaine mesure.

II-B. Voies du dépassement du paradigme taylorien

En tendance et en prospective, le modèle taylorien est concurrencé par d'autres modèles et d'autres évolutions.

Le document 6 en particulier permet de faire le point sur la variété des modèles d'organisation du travail en vigueur aujourd'hui. Il montre tout d'abord que le taylorisme n'a pas totalement disparu. Mais il souligne dans le même temps que l'autonomie n'est pas qu'une illusion, un simple discours déconnecté de toute réalité. D'une manière générale, il existe bien des organisations en rupture par rapport au taylorisme. Mais ce sont des types d'organisation et non un seul type d'organisation. Les configurations du rapport rationalisation/autonomie sont ainsi multiples : rationalisation et autonomie ne sont pas nécessairement deux polarités antagoniques, tant s'en faut. Ces configurations de rapports rationalisation/autonomie sont articulées à d'autres dimensions, comme le contenu cognitif du travail, qui peut passer par plus de polyvalence (*job enlargement*), ou plus de responsabilités (*job enrichment*) ... Il en résulte un tableau complexe, loin des simplismes souvent en vigueur dans le sens commun.

Le texte du document 3 va dans le même sens mais se positionne à une échelle différente, non pas celle d'une organisation du travail précise mais d'un modèle managérial, c'est-à-dire des grands principes de gouvernement des salariés. Il souligne la bascule qui s'est opérée durant les quarante dernières années de ce point de vue d'un modèle taylorien qui pourchassait l'autonomie à un modèle néo-managérial (Boltanski et Chiapello, Alter, Segrestin) qui entend capter l'autonomie au profit de la productivité. L'autonomie n'est dès lors plus perçue comme un danger à endiguer mais comme un gisement de rendement. Dans l'histoire du couple rationalisation/autonomie, après l'épisode taylorien (et ses « doubles ») qui érige la rationalisation contre l'autonomie, après la séquence du modèle japonais, qui introduit un peu d'autonomie et déploie beaucoup de rationalisation, on en arrive à un épisode contemporain en quelque sorte qui renverse les termes en plaçant l'autonomie au service de la rationalisation.

Enfin, le document 9 relatif au télétravail tend à mettre en lumière le débordement des questionnements classiques. En effet, s'il n'est pas évidemment un type d'organisation du travail à lui seul, tant s'en faut, il apparaît ainsi dans ce document que le télétravail constitue une modalité d'organisation qui affecte positivement des conditions de travail déclarées.

Remarques sur la démarche pédagogique mobilisée

La démarche pédagogique proposée dans cette correction s'appuie sur deux approches : une première qui est structurée autour d'une suite d'activités sur documents ; une seconde, qui consiste à aborder successivement un temps de compréhension des nouvelles connaissances sans l'aide de documents, un temps d'activité sur document permettant d'illustrer ces nouvelles connaissances puis un temps du travail en autonomie visant à mobiliser l'ensemble des compétences abordées (savoirs ; savoir-faire ; compétences transversales rédactionnelles). Cette démarche se veut progressive dans l'acquisition des compétences en séparant la compréhension des nouveaux savoirs, de leur illustration par l'étude de document avant de s'engager dans une activité d'argumentation. Ainsi, les élèves sont amenés à réaliser des tâches de plus en plus complexes. Elle peut être privilégiée avec les élèves dont les prérequis de savoirs et savoir-faire sont les plus fragiles.

L'enseignant veillera, par ailleurs, à mettre en œuvre des évaluations (non notées) tout au long des apprentissages (évaluation de prérequis, évaluation formative, évaluation de mémorisation). Des tests réguliers et fréquents sont proposés aux élèves. Ils ont deux intérêts : ils permettent à l'enseignant de réguler le rythme des apprentissages et ils sont autant d'occasions de se tester pour les élèves, ce qui contribue à favoriser leur compréhension et leur mémorisation. Ces tests prennent des formes variées : questions V/F, QCM ou questions de type « épreuve composée ». Ils s'accompagnent toujours d'un *feedback* explicatif et rapide. Afin d'être les plus efficaces possibles, ils impliquent enfin de pouvoir récolter le plus de réponses d'élèves possibles.

Prérequis (en italique les notions utiles) :

Chapitre : quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?

OA 1 : Comprendre le processus de croissance économique et les sources de la croissance : accumulation des facteurs et *accroissement de la productivité globale des facteurs* ; comprendre le lien entre *le progrès technique* et l'accroissement de la productivité globale des facteurs.

OA 2 : Comprendre que le progrès technique est endogène et qu'il résulte en particulier de *l'innovation*.

Chapitre : quelles mutations du travail et de l'emploi ?

OA 1 : Savoir distinguer les notions de travail, activité, *statut d'emploi (salarié, non-salarié)*, chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

OA 2 : Connaître les principaux *descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches)*.

Évaluation de prérequis réalisée en amont de la première séance, en utilisant Pronote par exemple

Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

Q1. Le capital et les loisirs sont les deux facteurs nécessaires pour produire (F)

Q2. L'accumulation de capital fait augmenter la production (V)

Q3. Le progrès technique n'a pas d'impact sur la production (F)

Q4. On dit que la productivité du travail augmente lorsque pour un volume de travail donné la production augmente (V)

Q5. Une personne en emploi est toujours un salarié (F)

Début de la séance : l'enseignant annonce le fil conducteur de la séance et la problématique proposée – prise de notes des élèves.

Le modèle d'organisation du travail taylorien est le modèle central qui apparaît et se diffuse tout au long du XX^{ème} siècle. Il s'agit d'une innovation dont l'objectif est d'améliorer la productivité du travail, c'est-à-dire l'efficacité de la combinaison productive.

Quelles sont les caractéristiques de l'organisation du travail taylorienne ? Cette forme d'organisation du travail est-elle encore prédominante aujourd'hui ? D'autres formes d'organisation du travail se sont-elles diffusées dans les entreprises ? Si oui, depuis quand ? Quels sont leurs points communs et leurs différences avec le taylorisme ?

Si le taylorisme est une innovation dont l'objectif est d'améliorer la productivité du travail, quelles sont ses conséquences sur la qualité des emplois, en particulier, les conditions de travail ? La question peut également se poser pour les autres formes d'organisation du travail. La recherche d'efficacité économique entraîne-t-elle toujours une dégradation des conditions de travail ? Les transformations de l'organisation du travail ont-elles amélioré les conditions de travail des salariés ?

L'enseignant annonce l'objectif de la première séance : durant cette première séance, l'objectif est d'être capable de présenter les caractéristiques du modèle d'organisation du travail taylorien.

1. Les caractéristiques du modèle taylorien d'organisation du travail

1.1 Les innovations apportées par Taylor

Sur le format d'un mini-cours dialogué, sans utilisation de document, l'enseignant par un jeu de questions/réponses simples vise à faire apparaître progressivement les notions essentielles qui seront reprises dans la partie « en résumé ». Ces notions essentielles figurent en gras dans le texte ci-dessous et sont notées au tableau.

L'enseignant s'adresse à l'ensemble de la classe :

Imaginons que vous observez deux groupes d'élèves en train de fabriquer des gâteaux pour la fête de fin d'année. En les observant, vous remarquez que chaque groupe suit 4 étapes pour produire un gâteau.

Le temps mis pour chaque étape par le groupe 1 est :

Étape 1 : 3mn ; étape 2 : 5mn ; étape 3 : 5mn ; étape 4 : 2mn.

Temps total groupe 1 : 15mn

Le temps mis pour chaque étape par le groupe 2 est :

Étape 1 : 2mn ; étape 2 : 4mn ; étape 3 : 6mn ; étape 4 : 1mn

Temps total groupe 2 : 13mn

Questions aux élèves. Les questions sont projetées progressivement au tableau :

- Que constatez-vous ? *les temps de fabrication sont différents*
- Quel conseil pourriez-vous donner au groupe 1 pour qu'il produise davantage de gâteaux ? *De suivre la même méthode de travail que le groupe 2 pour les étapes 1, 2 et 4.*
- Quel conseil pourriez-vous donner au groupe 2 pour qu'il produise davantage de gâteaux ? *De suivre la même méthode de travail que le groupe 1 pour l'étape 3.*
- Si tous les élèves appliquaient la méthode de travail du groupe pour les étapes 1, 2 et 4 et celle du groupe 2 pour l'étape 3, quel serait le temps nécessaire à la fabrication d'un gâteau ? *12mn*

L'enseignant présente les travaux de Taylor aux élèves ; il note au tableau les notions importantes (en gras dans le texte suivant) :

Frederik **Taylor**, un ingénieur américain a au début du XX^{ème} siècle proposé de généraliser cette méthode pour organiser le travail.

Il propose de créer dans chaque entreprise un « **bureau des méthodes** » dont la fonction est de déterminer pour chaque étape de production la méthode la plus rapide en éliminant les temps inutiles.

Les **ingénieurs** chronomètrent les groupes de travailleurs et essayent de **repérer les « temps morts »**. Ils déterminent alors la méthode de production optimale, c'est-à-dire celle qui prend le moins de temps, que l'on appelle le **one best way**. Il s'agit de **rationaliser** le travail. Cette organisation du travail est qualifiée d'**Organisation Scientifique du Travail (OST)**.

Activité 1

Document 1 dernier paragraphe

Q1. Lire : Pourquoi considérer la « meilleure organisation » du travail comme une « science » ? *car cette méthode est basée, comme toute science, sur des règles et des lois précisément définies.*

Q2. Illustrer : D'après l'auteur, les principes de l'OST peuvent s'appliquer à tous les domaines, notamment dans les actes individuels. Illustrez cette idée. *Exemple des devoirs à la maison. Pour rationaliser le temps imparti aux devoirs et procéder à un travail efficace, il est nécessaire d'avoir mis en place des méthodes de travail rigoureuses et routinières.*

L'enseignant pose les questions suivantes aux élèves qui répondent à l'oral. Les questions sont projetées progressivement au tableau et les réponses sont notées à côté des questions :

Dans la méthode de Taylor :

- Est-ce les ouvriers qui déterminent leur propre méthode de travail ? Sont-ils **autonomes** ? *Non*
- Les ouvriers doivent-ils suivre une procédure de travail très cadrée ? *Oui*
- Peut-on dire que cette méthode distingue le rôle des ouvriers et celui des ingénieurs ? *Oui*
- Est-ce que cette méthode divise le travail verticalement entre des **exécutants** et des **concepteurs** ? Est-elle basée sur une **hiérarchie** forte ? *Oui*
- La méthode de Taylor permet-elle de faire augmenter la **productivité du travail** ? *Oui*

En résumé : le texte à trous suivant est proposé à l'oral par l'enseignant, les élèves complètent les notions manquantes et prennent ensuite des notes.

Le taylorisme repose sur une innovation : la création du **bureau des méthodes** (apparition des ingénieurs) dont l'objectif est de faire la « chasse **aux temps morts** ». En **chronométrant** différentes équipes d'ouvriers, l'ingénieur est capable de définir le temps suffisant à la réalisation de chaque tâche. Ce temps devient alors la norme à suivre. Cette chasse aux temps morts consiste à éliminer ce qui n'est pas nécessaire dans le geste de production. Il existe donc une seule manière efficace de produire que toutes les équipes peuvent copier, c'est-à-dire une seule **one best way**.

Dans le cas du taylorisme, il existe donc une séparation entre **les concepteurs** du *one best way* et **les exécutants** qui suivent des procédures **très encadrées**. Cette séparation est **hiérarchique** : les ingénieurs décident des procédures et les ouvriers les exécutent. La division du travail est donc **verticale**. Les exécutants ont une très faible **autonomie** dans le choix de la manière de travailler.

Le taylorisme est aussi appelé **Organisation Scientifique du Travail**, car cette méthode permet d'éliminer ce qui est inutile en comparant le rythme de travail de différentes équipes et en montrant que certains sont plus rapides que d'autres. Cette « **rationalisation** » de la manière de réaliser les tâches de production a pour conséquence de produire plus vite, c'est-à-dire de faire augmenter **la productivité du travail**, ce qui est source de croissance économique.

1.2 Le prolongement du taylorisme dans la chaîne fordienne

Activité 2 - Document 2 partie 3 - La chaîne fordienne ; uniquement dernier paragraphe de « La chasse aux temps morts [...] » à « les consignes se transmettent ».

L'enseignant projette le texte au tableau.

L'enseignant pose les questions suivantes aux élèves qui répondent à l'oral. Les questions sont projetées progressivement au tableau et les réponses sont notées à côté des questions :

Q1. Lire : Quelle innovation introduit Ford ? *le convoyeur*

Q2. Expliquer : Quelle est la conséquence de cette innovation sur le rythme de travail ? *Elle augmente*

Q3. Expliquer : Comment évolue la productivité du travail ? *Elle augmente*

Q4 Interpréter : Est-ce que le fait d'utiliser un tapis roulant permet à l'ouvrier d'être autonome dans sa façon de travailler ? *Non*

Q5. Interpréter : Est-ce que le fait d'utiliser un tapis roulant donne plus de poids aux relations hiérarchiques ? *Oui*

Q6. Interpréter : Est-ce que le fait d'utiliser un tapis roulant (le convoyeur) permet d'organiser le travail en divisant les tâches en gestes simples à réaliser ? *Oui*

Q7. Définir : Qu'appelle-t-on la division horizontale du travail ? *La séparation des tâches pour réaliser une production.*

Les élèves élaborent à l'oral la synthèse avec l'aide de l'enseignant, synthèse qui est notée par l'ensemble de la classe

Ford introduit une innovation, le **convoyeur** (le tapis roulant). L'introduction du convoyeur a deux conséquences :

- Il impose le rythme de travail à l'exécutant, ce qui **accentue la perte d'autonomie** des ouvriers et **renforce le poids des relations hiérarchiques**.
- Il permet de décomposer la production en une succession de tâches à réaliser. Le convoyeur implique donc **une division horizontale du travail**. Chaque exécutant réalise toujours la même tâche, son activité est donc **répétitive**.

Évaluation formative : réponses de tous les élèves (par exemple, en utilisant Plickers ou une ardoise)

Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

Q1. Taylor préconise de laisser de l'autonomie aux ouvriers pour qu'ils s'organisent comme ils le souhaitent (*F*)

Q2. Le bureau des méthodes est à l'origine d'une forte division verticale du travail (*V*)

Q3. L'introduction du tapis roulant donne davantage d'autonomie aux ouvriers (*F*)

Q4. L'introduction du tapis roulant conduit à diviser les tâches réalisées par les ouvriers (*V*)

Q5. Le tapis roulant est à l'origine d'une forte division horizontale du travail (*V*)

Q6. Dans l'organisation taylorienne, le poids de la hiérarchie est faible (*F*)

Q7. L'organisation taylorienne du travail n'a pas d'impact sur la productivité du travail (*F*)

1.3 Illustrer la place du taylorisme aujourd'hui

Activité 3 réalisée en binôme - Document 6b

Conserver uniquement la colonne « organisation taylorienne » en 2015 et la colonne « ensemble ».
Conserver uniquement les lignes : Normes de qualité précises ; Monotonie des tâches ; Répétitivités ; Lignes contraintes ; Contraintes horizontales ; Contraintes hiérarchiques.

Q1. Lire : Indiquez, pour chaque ligne du tableau, le % de salariés travaillant dans une organisation taylorienne.

Q2. Comparer : Comparez ces chiffres à ceux de l'ensemble des salariés. Que constatez-vous ?

Q3. Lire : quel est le poids de l'organisation taylorienne en Europe en 2015 ? 15 %

Correction : l'enseignant interroge 3 représentants de binômes qui passent en même temps au tableau pour noter leurs réponses ; correction par les pairs, régulée par l'enseignant.

1.4 Je m'entraîne pour le bac : EC1

Question de type EC1 : *Présentez les principales caractéristiques des modèles d'organisation tayloriens.*

Chaque élève travaille seul et rédige une réponse qui s'appuie sur les éléments de connaissances mobilisés dans les parties 1.1 et 1.2. Dans ce travail réalisé en autonomie, l'élève remobilise les connaissances qui sont l'objet de la séance en s'appuyant sur une compétence rédactionnelle.

Pour la correction, 3 élèves notent en même temps leur réponse au tableau / correction par les pairs / régulée par l'enseignant.

Fin de séance : L'objectif de la séance est d'être capable de présenter les caractéristiques de l'organisation taylorienne du travail.

Bilan de la séance : pour développer les compétences métacognitives des élèves, il est possible de leur poser la question suivante « qu'est-ce que vous avez trouvé difficile durant la séance ? »

L'enseignant annonce la liaison partie I / partie II

Quelles sont les autres formes d'organisation du travail ? Comment se distinguent-elles du taylorisme ?

Activité de mémorisation entre la séance 1 et la séance 2

Pour stimuler la mémorisation des connaissances abordées durant la séance 1, l'enseignant annonce aux élèves qu'il interrogera, au hasard, lors de la prochaine séance 2 élèves, qui devront présenter au tableau « en 180 secondes » les caractéristiques de l'organisation taylorienne du travail.

2. Les autres formes d'organisation du travail contemporaines

En début de séance, l'enseignant envoie successivement deux élèves, tirés au sort, au tableau afin qu'ils présentent les caractéristiques de l'organisation taylorienne du travail. La présentation dure trois minutes, sur l'idée de « *Mon cours en 180 secondes* ». La correction est réalisée par les autres élèves et elle est régulée par l'enseignant.

L'enseignant annonce l'objectif de la séance n°2 ; prise de notes des élèves.

Nous allons aborder trois autres formes d'organisation du travail. Les deux premières sont apparues après le taylorisme, on les qualifie d'ailleurs de post-tayloriennes. La troisième est une forme plus traditionnelle qui a perduré depuis le début du XX^{ème} siècle.

Notre objectif est d'être capable de présenter les caractéristiques de ces autres formes d'organisation du travail.

2.1 Distinguer l'organisation taylorienne de la *lean production*, de l'organisation apprenante et de l'organisation simple

Activité 4 - Document 6b

Conserver uniquement les colonnes « 2015 » et mettre dans l'ordre suivant « Organisation Taylorienne », « Organisation Lean production », « Organisation apprenante » et « Organisation simple ».

Conserver uniquement les lignes : « autonomie dans les méthodes de travail » ; « complexité des tâches » ; « apprentissage de choses nouvelles » ; « contraintes hiérarchiques » ; « contraintes automatiques » et la ligne « Totale ».

Q1. Lire et classer : Ranger les formes d'organisation du travail de la moins diffusée à la plus diffusée dans les entreprises en 2015. *Organisation apprenante* (39,5 %) > *organisation Lean Production* (26,7 %) > *Organisation simple* (18,5 %) > *Organisation taylorienne* (15,2 %).

Q2. Lire : Mettre une croix dans le tableau suivant lorsque le pourcentage de salariés d'un type d'organisation du travail est proche de 50 % ou dépasse 50 %.

Organisation	Taylorienne	Lean production (toyotisme)	Appre nante	Simple
Autonomie dans les méthodes de travail		X	X	X
Complexité des tâches		X	X	
Apprentissage de choses nouvelles		X	X	
Contraintes hiérarchiques de rythme de travail	X	X		
Contraintes automatiques de rythme de travail	X	X		

Q3. Distinguer : Sur quels critères l'organisation *Lean Production* et l'organisation apprenante se distinguent-elles de l'organisation taylorienne ? *Forte autonomie ; complexité des tâches et apprentissage de choses nouvelles.*

Q4. Distinguer : Sur quels critères l'organisation *Lean Production* se rapproche-t-elle de l'organisation taylorienne mais se distingue-t-elle de l'organisation apprenante ? *contraintes hiérarchiques ; contraintes automatiques.*

Q5. Distinguer : Sur quels critères l'organisation *Lean Production*, l'organisation apprenante et l'organisation simple se distinguent-elles de l'organisation taylorienne ? *Forte autonomie.*

Les élèves élaborent à l'oral la synthèse avec l'aide de l'enseignant, synthèse qui est notée par l'ensemble de la classe.

Il existe quatre grandes organisations du travail aujourd'hui.

L'organisation taylorienne et l'organisation simple sont les plus anciennes. Elles concernent environ **33 %** des salariés en Europe. Les tâches effectuées sont **peu** complexes, l'apprentissage de nouvelles choses est **peu** présent. Dans l'organisation simple, à la différence de l'organisation taylorienne, la contrainte de rythme de travail est **faible** et l'autonomie des salariés est **forte**.

Les deux formes d'organisation post-taylorienne, la **lean production** (ou toyotisme) et **l'organisation apprenante** ont pour point commun une **forte** complexité des tâches effectuées, un **fort** degré d'apprentissage de nouvelles choses et une **forte** autonomie dans les méthodes de travail, ce qui les distingue de l'organisation taylorienne. Des tâches à effectuer plus complexes signifient un enrichissement des tâches. La forte autonomie des exécutants renvoie à un management participatif dans lequel les exécutants participent à l'élaboration des procédures de travail.

La contrainte de rythme de travail est cependant plus **forte** dans la *lean production* que dans l'organisation apprenante ce qui la rapproche de l'organisation taylorienne. Le rythme désormais imposé par le client, plus que par la machine, fait de la *lean production* une organisation plus flexible que l'organisation taylorienne.

Parmi l'ensemble des caractéristiques des organisations post-tayloriennes qui les distinguent de l'organisation taylorienne, trois doivent être retenues en priorité : le management participatif, l'enrichissement des tâches et la flexibilité.

2.2 D'où vient la *lean production* ?

Activité 5 - Document 2 partie 7.3 jusqu'à « déterminer le rythme de l'ensemble »

Q1. Lire : Qui est l'inventeur du toyotisme ? *Ohno*

Q2. Lire : Qui est à l'origine de la contrainte de rythme dans la *lean production* ? *Le client*

Q3. Interpréter : Quels liens faites-vous entre les 5 zéros et les items présentés dans le tableau ci-dessus ? *Complexité et apprentissage => zéro panne ; contraintes => zéro délai et zéro stock*

Activité 6 - Document 4

Q1. Lire : Dans quel secteur est-il apparu initialement ? *construction automobile et industrie de série*

Q2. Lire : A quel secteur la *lean production* s'est-elle étendue ? *au tertiaire*

Q3. Lire : Quels sont les deux principes fondamentaux du *lean management*, selon l'auteur ? *système de détection et de résolution précoce des défauts ; montée en responsabilité des opérateurs.*

Évaluation formative : réponses de tous les élèves (en utilisant par exemple Plickers ou une ardoise)

Répondre par Vrai (V) ou Faux (F) aux affirmations suivantes :

Q1. Il n'existe qu'une seule forme d'organisation post-taylorienne (F)

Q2. La *lean production* (ou toyotisme) n'a aucun point commun avec l'organisation taylorienne ? (F)

- Q3. L'organisation apprenante a pour point commun avec l'organisation taylorienne la contrainte imposée sur le rythme de travail (F)
- Q4. Le post-taylorisme se caractérise par un enrichissement des tâches et un management participatif (V)
- Q5. Les organisations tayloriennes et post-tayloriennes concernent moins de 50 % des salariés en Europe (F)

2.3 S'entraîner pour le bac : réaliser une EC3

Question : À l'aide de vos connaissances et des documents, vous présenterez les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien et post-taylorien.

Document 2 partie 2.1

Document 5 premier paragraphe + tableau 1

Fin de séance : L'objectif de la séance est d'être capable de présenter les caractéristiques des quatre organisations du travail présentes dans les organisations productives.

Bilan de la séance : pour développer les compétences métacognitives des élèves, il est possible de leur poser la question suivante « qu'est-ce que vous avez trouvé difficile durant la séance ? »

L'enseignant présente la liaison partie II/partie III. Les élèves prennent en notes.

Près de 85 % des organisations du travail sont tayloriennes ou post-tayloriennes. Quels sont leurs effets sur les conditions de travail des salariés ? Existe-t-il un dilemme efficacité économique / bien-être au travail ?

3. Les effets des organisations du travail taylorienne et post-taylorienne sur les conditions de travail

Évaluation de prérequis réalisée en amont de la séance, en utilisant Pronote par exemple

Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

- Q1. La notion de conditions de travail désigne le lieu où est réalisée la production (F)
- Q2. Les conditions de travail ont des effets sur la santé des travailleurs (V)
- Q3. Les risques physiques font partie des conditions de travail (V)
- Q4. Les risques psychosociaux font partie des conditions de travail (V)
- Q5. Les revenus font partie des conditions de travail (F)
- Q6. Dans l'organisation taylorienne les ouvriers sont plus autonomes que dans la *lean production* (F)
- Q7. Dans l'organisation apprenante, les ouvriers apprennent davantage en travaillant que dans l'organisation taylorienne (V)
- Q8. Dans la *lean production*, le rythme de travail est plus élevé que dans l'organisation apprenante (V)

3.1 Les effets positifs sur les conditions de travail

Sur le format d'un mini-cours dialogué, sans utilisation de document, l'enseignant par un jeu de questions/réponses simples vise à faire apparaître progressivement les notions essentielles qui seront reprises dans la partie « en résumé ». Ces notions essentielles figurent en gras dans le texte ci-dessous et sont notées au tableau.

L'enseignant s'adresse à l'ensemble de la classe :

- Est-ce que dans l'organisation du travail taylorienne, les exécutants sont autonomes et réalisent des tâches complexes ? *non*
- Est-ce que cela peut avoir un effet sur les conditions de travail ? *oui, négatif*
- Est-ce que dans l'organisation du travail de type *lean production* ou organisation apprenante, les exécutants sont autonomes, réalisent des tâches complexes et apprennent de nouvelles choses ? *oui*
- Est-ce que cela peut avoir un effet sur les conditions de travail ? *oui, positif*

Les élèves élaborent à l'oral la synthèse avec l'aide de l'enseignant, synthèse qui est notée par l'ensemble de la classe.

La division verticale du travail de l'organisation taylorienne contraint le travailleur à **très peu** d'autonomie dans la réalisation d'une tâche simple. Cela a un impact **négatif** sur les conditions de travail en augmentant les risques **psychosociaux**.

Dans les formes d'organisation du travail post-tayloriennes, les salariés sont davantage **autonomes** dans la réalisation des tâches. Cela donne davantage de sens au travail, leur permet de s'accomplir dans le travail. Par ailleurs, ils apprennent des choses nouvelles et réalisent des tâches **plus** complexes. Cet enrichissement des tâches réduit la pression sur les risques **psychosociaux**, ce qui a donc un effet **positif** sur les conditions de travail.

3.2 Les effets négatifs sur les conditions de travail

Sur le format d'un mini-cours dialogué, sans utilisation de document, l'enseignant par un jeu de questions/réponses simples vise à faire apparaître progressivement les notions essentielles qui seront reprises dans la partie « en résumé ». Ces notions essentielles figurent en gras dans le texte ci-dessous et sont notées au tableau.

L'enseignant s'adresse à l'ensemble de la classe :

- Est-ce que dans l'organisation du travail taylorienne le rythme est imposé aux travailleurs ? si oui, par qui ? *Le rythme est imposé par le convoyeur et le bureau des méthodes.*
- Est-ce que cela peut avoir des effets négatifs sur les conditions de travail ? *des troubles physiques peuvent découler du poids du travail et des cadences qui sont subies.*
- Est-ce que dans l'organisation du travail de type *lean production* le rythme est imposé aux travailleurs ? Si oui, par qui ? *le rythme est imposé par le client.*
- Est-ce que l'organisation du travail de type *lean production* peut avoir des effets négatifs sur les conditions de travail ? *les troubles physiques peuvent découler du poids du travail et des cadences qui sont subies.*
- Est-ce que l'organisation post-taylorienne de type *lean production* a fait disparaître les contraintes sur les conditions de travail apparues avec le taylorisme ? *non*

Les élèves élaborent à l'oral la synthèse avec l'aide de l'enseignant, synthèse qui est notée par l'ensemble de la classe

La division horizontale du travail de l'organisation taylorienne contraint le travailleur à suivre le rythme d'une cadence imposée par la machine. Ce qui a un impact **négatif** sur les conditions de travail en augmentant les risques **physiques** et les troubles musculo-squelettiques.

Dans les formes d'organisation du travail post-taylorienne de type *lean production*, la contrainte de rythme de travail est toujours présente mais provient désormais **du client**. Les risques **physiques** n'ont donc pas disparu. Ce type d'organisation du travail post-taylorienne a donc des effets **négatifs** sur les conditions de travail.

L'enseignant s'adresse à l'ensemble de la classe :

- On a vu que dans la *lean production* et les organisations apprenantes, les salariés sont davantage autonomes dans leurs décisions, sont-ils alors aussi davantage responsables des résultats qu'ils obtiennent ? *Oui, l'autonomie va avec la responsabilité.*
- Si la responsabilité des salariés augmente, est-ce que cela peut entraîner davantage de souffrance psychique ? *oui, des troubles psychiques peuvent apparaître (stress, burnout, suicide...).*
- Est-ce que cela a des conséquences sur les conditions de travail ? *oui, elles se détériorent.*

Les élèves élaborent à l'oral la synthèse avec l'aide de l'enseignant, synthèse qui est notée par l'ensemble de la classe

Dans les formes d'organisation du travail post-taylorienne de type *lean production*, la contrainte d'imposition des tâches a disparu pour céder la place à davantage **d'autonomie**. Cette autonomie entraîne aussi plus de **responsabilité** des salariés et cette responsabilité peut être à l'origine de **risques psychiques** plus importants. Elle peut donc avoir un effet **négatif** sur les conditions de travail.

Évaluation formative : compléter le tableau de synthèse suivant

	Organisation taylorienne	Organisation post-taylorienne
Effets positifs sur les conditions de travail		<i>Autonomie, réalisation de soi</i>
Effets négatifs sur les conditions de travail	<i>Troubles musculo-squelettiques</i>	<i>Risques psychosociaux</i>

3.3 Illustrer les effets de l'organisation post-taylorienne sur les conditions de travail

Activité 7 - Document 5

Q1. Lire : A quelle forme d'organisation du travail s'apparente l'organisation du travail dans les hôpitaux ? *La lean production*

Q2. Lire : Donnez deux exemples illustrant les transformations induites par cette nouvelle forme d'organisation du travail dans les hôpitaux. *Création d'espaces de stockage dans les couloirs et création du poste de régulateur de bloc.*

Q3. Lire : Repérez une phrase du texte qui illustre les effets négatifs de la *lean production* dans les conditions de travail dans les hôpitaux. *Dernière phrase du document.*

Activité 8 : l'impact du développement du télétravail sur les conditions de travail -Document 9 graphique 2

Q1. Lire et comparer : Peut-on affirmer que le télétravail fait baisser les contraintes physiques pour les salariés ? *Oui, le télétravail fait baisser la contrainte physique.*

Q2. Lire et comparer : Peut-on affirmer que le télétravail donne plus d'autonomie aux salariés ? *oui, le télétravail fait augmenter l'autonomie des salariés.*

Q3. Lire et comparer : Peut-on affirmer que le télétravail implique un travail moins intensif ? *Oui pour les télétravailleurs 2 jours ou plus par semaine, non pour les télétravailleurs 1 jour par semaine.*

Q4. Interpréter : Quels sont les effets positifs du télétravail sur les conditions de travail ? *Baisse de la contrainte physique et hausse de l'autonomie.*

Q5. Interpréter : Quels sont les effets négatifs du télétravail sur les conditions de travail ? *Hausse de l'intensité pour les télétravailleurs 1 jour par semaine.*

Q6. Interpréter : Dans quel cas le télétravail se rapproche-t-il des caractéristiques des organisations apprenantes ? *Plus d'autonomie et moins de contrainte physique.*

Q7. Interpréter : Dans quel cas, le télétravail se rapproche-t-il des caractéristiques de la *lean production* ? *Plus d'autonomie et plus d'intensité de travail.*

Bilan : les élèves sont capables d'illustrer les effets positifs et négatifs de l'organisation post-taylorienne sur les conditions de travail.

3.4 Des effets différenciés selon la PCS et le genre

Activité 9 : les effets différenciés selon la PCS

Extraits du document 7

Seules les colonnes « ensemble », « cadres », « employés de commerce et service » et « ouvriers non qualifiés » sont conservées. Seules les lignes « avoir au moins trois contraintes physiques », « devoir se dépêcher », « avoir un travail répétitif » « coopération, soutien venant des supérieurs hiérarchiques » et « crainte pour son emploi » sont conservées.

Q1. A partir des documents, indiquez si les éléments suivants correspondent aux PCS « Cadres et PIS » ou « Employés et ouvriers » : *autonomie*, pression, travail répétitif, *être soutenu par ses supérieurs hiérarchiques*, crainte pour son emploi (en italique, celles qui correspondent aux CPIS).

Document 8

Q1. Dans un premier temps, expliquez ce que représentent l'axe vertical et l'axe horizontal. *L'axe vertical représente la latitude décisionnelle dont bénéficient les salariés (en haut de l'axe, elle est forte ; et inversement). L'axe horizontal représente la demande psychologique ; elle est d'autant plus forte qu'on se situe à droite de l'axe.*

Q2. Pourquoi les cadres se trouvent-ils en haut à droite alors que les ouvriers/ouvrières se retrouvent plutôt en bas à gauche de la figure ? *Dans leur profession, les cadres font face à une grande latitude décisionnelle et une forte demande psychologique alors que les ouvriers/ouvrières disposent plutôt d'une faible latitude décisionnelle et subissent une demande psychologique plus faible que les cadres.*

Activité 10 : les effets différenciés selon le genre - Document 8

Q1. Dans quel espace du cadran sont sur-représentées les femmes ? *Le cadran où la demande psychologique est la plus forte et la latitude décisionnelle est la plus faible.*

Q2. Quels sont les risques associés à cet espace ? *risques sur la santé (risques psycho-sociaux)*

Évaluation formative : réponses de tous les élèves (en utilisant par exemple Plickers ou une ardoise)

Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

Q1. Les organisations post-taylorienne du travail ont des effets positifs mais aussi négatifs sur les conditions de travail (V)

Q2. La *lean production* est une organisation du travail qui ne se trouve que dans l'industrie (F)

Q3. Les effets des organisations post-tayloriennes sont les mêmes quelle que soit la PCS d'appartenance des salariés (F)

Q4. Les effets des organisations post-tayloriennes sur les conditions de travail sont les mêmes quel que soit le genre des salariés (F)

Fin de la séance

L'enseignant rappelle l'objectif de la séance : être capable de présenter les effets à la fois positifs et négatifs du post-taylorisme sur les conditions de travail.

Bilan de la séance : pour développer les compétences métacognitives des élèves, il est possible de leur poser la question suivante « qu'est-ce que vous avez trouvé difficile durant la séance ? »

L'enseignant annonce l'objectif de la prochaine séance.

Évaluation sommative : dissertation

Sujet : Les transformations de l'organisation du travail ont-elles amélioré les conditions de travail des salariés ?

Dossier documentaire

Document 1 : réutilisation du document 6a du dossier documentaire *Seul l'extrait textuel est utilisé.*

Document 2 : réutilisation du document 6b du dossier documentaire

Seules les colonnes « 2010 » sont supprimées. Seules 5 lignes sont conservées : « autonomie dans les méthodes de travail », « apprentissage de choses nouvelles », « résolution de problèmes imprévus », « monotonie des tâches » et « contraintes hiérarchiques de rythme de travail ».

Document 3 : réutilisation du document 9 du dossier documentaire

Seuls les barres « non-télétravailleurs » et « télétravailleur (2 jours ou plus par semaine) » sont conservées. Seules les catégories « exigences émotionnelles », « manque de reconnaissance », « insécurité professionnelle » et « contraintes physiques » sont conservées.

Document 4 : réutilisation du document 7 du dossier documentaire

Seules les colonnes « ensemble », « femmes », « hommes », « cadres » et « ouvriers qualifiés » sont conservées. Seules les lignes « avoir au moins trois contraintes physiques », « devoir se dépêcher », « avoir un travail répétitif », « coopération, soutien venant des supérieurs hiérarchiques » et « crainte pour son emploi » sont conservées.

Plan possible :

I. Les transformations de l'organisation du travail ont permis des gains de productivité et parfois une amélioration des conditions de travail

A. Les modèles taylorien et fordien : rationalisation du travail et amélioration des conditions matérielles

- OST : division horizontale et verticale du travail, hiérarchie stricte → forte productivité
- Fordisme : standardisation, stabilisation de l'emploi, réduction du *turn-over*
- Gains : sécurité de l'emploi, pouvoir d'achat en hausse, accès à la consommation de masse, évite les crises de surproduction.

B. Le passage aux modèles post-tayloriens : recherche de flexibilité et montée en autonomie [document 1]

- Toyotisme / *lean management* : travail en équipe, implication des salariés dans l'amélioration continue, logique participative.
- Organisations apprenantes : polyvalence, élargissement des tâches, coopération accrue.
- Valorisation des compétences, sentiment d'utilité et de reconnaissance.

C. Les nouvelles technologies et le télétravail : vers plus d'autonomie et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle [document 3]

- Outils numériques = plus de réactivité, communication horizontale.
- Télétravail : meilleure conciliation des temps sociaux.
- Travail plus « intelligent », parfois plus porteur de sens.

Transition : Ces transformations ont donc pu améliorer certaines dimensions du travail, mais elles s'accompagnent d'une intensification et d'une fragilisation nouvelles...

II. ... mais elles se traduisent aussi par une intensification du travail et de nouvelles formes de contrainte

[Objectif de la démonstration : les nouvelles formes d'organisation produisent des effets pervers et des tensions accrues]

A. Le taylorisme : déqualification et souffrance liées à la parcellisation [document 2]

- Travail répétitif, perte du sens, "travail en miettes" (Friedmann)
- Dépossession du savoir-faire, contrôle hiérarchique rigide
- Pathologies du geste, aliénation (Marx), ennui (Linhart)

B. Le post-taylorisme : flexibilité et stress au travail [document 2]

- Toyotisme / *lean* production: pression accrue, rythme intense, “traque du gaspillage” (Ughetto)
- Flexibilité → insécurité, emplois précaires, horaires variables
- Contrôle diffus : autonomie de façade mais surveillance continue (via *open space*, *reporting*, indicateurs, etc.)

C. Des effets sociaux inégaux en fonction de la PCS d'appartenance et du genre [document 4]

- Cadres : plus d'autonomie mais aussi plus de responsabilités que les ouvriers
- Femmes : plus souvent moins de latitude décisionnelle que les hommes

3.2.7 – Retours des correcteurs et conseils aux candidats

D'une manière générale, les bonnes copies ont tenu compte des remarques contenues dans les rapports de jury : des améliorations notables sont à remarquer avec la présence d'un fil conducteur qui rend les copies plus cohérentes, mieux organisées et plus explicites, respectant les conseils du jury.

Cependant, des problèmes récurrents d'orthographe restent fréquents (notamment avec les noms propres), ainsi que quelques situations où la graphie rend la copie très difficile à lire. Le jury recommande de nouveau aux candidats de soigner la présentation et de garder un temps de relecture, indispensable à une copie de qualité.

De plus, la gestion du temps reste mal calibrée, occasionnant trop de copies inachevées, avec des fins de séquence, des évaluations ou des bibliographies absentes ou en cours de rédaction. Il convient de préparer certains de ces points en amont afin de laisser le correcteur sur une dernière impression favorable. Des pertes de temps peuvent être évitées en s'appuyant sur les recommandations de travail du jury et en tenant compte de la pondération des éléments d'évaluation.

Enfin, le jury rappelle que l'enseignant/candidat doit adopter une posture neutre afin d'éviter les caricatures outrancières. Des propos nuancés et mesurés sont attendus

3.2.7.1 – Cadrage global

*** Points positifs**

Le cadrage global articule de manière très fréquente la dimension scientifique et pédagogique autour d'une problématisation adaptée et replace le sujet dans un continuum d'apprentissage de la Seconde à la Terminale et dans une perspective historique de transformation de l'organisation du travail. Les candidats sont nombreux à expliciter les axes didactiques en lien avec des auteurs. Régulièrement, une distinction est proposée entre « problématique élève » et « problématique enseignant ».

Les programmes sont bien connus, bien maîtrisés et notamment pour les prérequis qui sont mobilisés à bon escient. Les liens sont précis et nombreux.

*** Points à consolider**

Certaines copies égrènent une liste de prérequis, sans mise en lien les uns avec les autres ; il en est de même pour les objectifs d'apprentissage, énumérés sans coordination. Il s'en suit un développement très long de la séquence et des OA de cadrage, très descriptifs et sans analyse, qui donne l'impression que le candidat, faute de connaissances, recopie ce qui est déjà sur la première page du dossier.

Les savoir-faire (quantitatifs, transversaux, méthodologiques) sont peu mentionnés et utilisés. Le plus souvent, il est demandé une lecture de données très « à plat » sans lien avec les compétences attendues pour le baccalauréat.

La problématisation reste un exercice difficile.

** Conseils aux candidats*

Le jury recommande aux candidats de mettre en lien l'OA de travail (en gras dans le dossier fourni) avec ce qui précède à l'aide d'une évaluation diagnostique, ce qui lui permet de montrer une compréhension des articulations du programme et de la progressivité des OA. Les bonnes copies présentes dans le rapport du jury peuvent aider à mieux comprendre ce qui est attendu.

De plus, le candidat gagnera à se focaliser sur l'OA à traiter, ce qui lui évitera des développements trop généraux sur l'ensemble du chapitre. Le jury recommande d'évoquer les objectifs d'apprentissage et les prérequis de façon utile et problématisée.

3.2.7.2 - Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble

** Points positifs*

Les candidats sont de plus en plus nombreux à utiliser un code « couleurs », ce qui favorise la lecture de la copie en distinguant les objectifs et les attendus. Ainsi, on voit apparaître les activités des élèves (et le rôle de chacun), les apports du professeur (et sous quelle forme), l'intérêt scientifique du document étudié (au regard de la démonstration en cours), l'évaluation (formative, diagnostique ou sommative...), permettant au candidat de rendre son travail plus explicite.

Les étapes de travail sont respectées, ce qui homogénéise la structure des dossiers. Ainsi, un plan explicite indique clairement l'objectif de démonstration et le fil conducteur du raisonnement. L'intérêt scientifique du document mobilisé est souligné et celui-ci est replacé dans un contexte scientifique et didactique. Des questionnements et/ou des activités progressives amènent les élèves à la conclusion attendue, vérifiée ensuite par des synthèses ou des évaluations formatives adaptées.

L'utilisation des documents est justifiée au regard de ce qui est à démontrer et ces derniers sont coupés en conséquence. On ne trouve quasiment plus dans les copies de grands tableaux descriptifs des documents et de leur utilisation dans un plan, ce qui faisait perdre un temps énorme au candidat sans réel gain, puisque la plupart du temps, ce n'était qu'un résumé voire une paraphrase des documents. L'intégration d'une analyse du document au regard de la démonstration renforce la dimension scientifique de la copie. Les propositions de coupes ou de recomposition sont justifiées par la cohérence avec la démonstration en cours.

De même, on ne trouve plus « d'activités spécifiques » hors-sol, sans lien avec la démonstration en cours. Les activités proposées sont articulées à la démonstration de manière progressive, ce qui permet de gagner en cohérence. Dans les bonnes/meilleures copies, des questions précédées d'une consigne méthodologique (lire, expliquer, comprendre, interpréter, aller plus loin, chercher...) explicitent ce qui est attendu, rendant ainsi la progressivité des apprentissages plus lisible pour les élèves. Cela permet de bâtir une trame de lecture des documents duplicable.

Les activités sont variées, associées à des micro-synthèses, des bilans, sous des formes diverses (tableaux, schémas, ...). Les traces écrites construites par les élèves à l'issue du travail sont fréquentes et souvent conséquentes.

** Points à consolider*

On peut regretter que les candidats utilisent de manière très partielle le dossier documentaire et que bien souvent, la non-utilisation d'un ou de plusieurs documents ne fasse l'objet d'aucune justification. Lorsque des documents sont choisis par le candidat pour être exploités en classe, il devient alors nécessaire de faire figurer la justification pédagogique ainsi que celle des activités proposées aux élèves : pourquoi faire travailler les élèves en binôme ? quelle plus-value par rapport à un travail individuel ou en groupe ? pourquoi utiliser tel ou tel dispositif pédagogique plutôt qu'un autre ? Par exemple, l'usage des travaux de groupe pour « se partager les documents » n'est pas un argument entendable dans une copie d'agrégation interne. Les activités pédagogiques doivent être réalistes et justifiées à la fois dans leur dimension didactique mais aussi dans le cadre d'un

apprentissage de compétences. Ainsi, visionner les « *temps modernes* » n'est pas un but en soi mais le professeur doit expliciter le passage retenu, le(s) objectif(s) visé(s) et le dispositif retenu pour l'exploiter. De même, réaliser un podcast doit permettre de mettre en évidence les compétences mobilisées et l'activité doit s'inscrire de façon cohérente dans le temps imparti à la séquence.

Les séquences pédagogiques manquent de variété dans les activités proposées, qui relèvent très majoritairement d'un travail guidé à partir de questions sur un document : si le travail sur document à partir de questions peut être un mode de fonctionnement, il convient de proposer d'autres dispositifs à articuler avec les épreuves de baccalauréat ou les compétences attendues (y compris transversales) qui sont mieux adaptés et plus en cohérence avec l'objectif recherché.

De même les synthèses ou les bilans doivent être explicites quant à leur mise en œuvre. On doit savoir qui les construit, selon quel dispositif. Le candidat doit également justifier le choix du dispositif qui est mis en œuvre pour réaliser l'objectif. Les candidats proposent des activités pédagogiques sans expliquer pourquoi elles peuvent être utiles pour apprendre. Ce n'est pas la multiplicité des propositions qui en fait la qualité.

En termes de cohérence, le jury relève des incohérences dans certaines progressions, avec l'introduction d'objectifs d'apprentissage hors périmètre, comme les éléments sur le numérique (OA4).

Un point d'attention sur les savoir-faire est à souligner. En effet, les savoir-faire quantitatifs sont peu utilisés et principalement pour de la lecture et du repérage. Peu de lien sont faits avec les savoir-faire transversaux (trop souvent oubliés) et les compétences attendues pour le baccalauréat.

** Conseils aux candidats*

Le candidat doit s'appuyer sur ce qu'il fait en classe pour construire sa composition. En effet, étant déjà enseignant, il dispose d'une trame de cours conforme aux OA et aux attendus institutionnels de l'examen. Il lui faut repenser sa structure avec les documents proposés. Les candidats doivent veiller à la cohérence interne de leur séquence et au strict respect du périmètre de l'objectif d'apprentissage. Une lecture attentive des objectifs d'apprentissage (en gras pour celui qui est à traiter ; en italique pour celui qui peut servir de point d'appui) et de l'extrait du programme en première page du dossier permet d'être sûr du cadrage attendu. Monter le cours sans regarder les documents pour, dans un second temps, intégrer les documents dans le plan de cours utilisé dans le quotidien de la classe est une solution pour limiter les pertes de temps et ainsi mieux gérer les attendus de l'épreuve, qui reste difficile. Avoir une approche explicite et réaliste de la séance en termes d'attentes, de démarche et de contenus est de nature à garantir une copie de bonne facture. Pour cela, une réflexion sur les verbes débutant les OA conduit à une construction de la séquence basée sur des activités différenciées aux élèves : une activité ne se construit pas de la même manière pour un verbe « savoir/connaitre » ou « comprendre » puisque les compétences attendues ne sont pas les mêmes. Le candidat doit être capable de donner du sens en précisant l'intérêt et l'objectif de l'activité choisie.

Le candidat doit penser à mobiliser les documents dans l'optique de la préparation des épreuves du baccalauréat par exemple, l'apprentissage de l'EC2, question par question, dans une optique de progressivité à l'aide d'un des documents statistiques du dossier documentaire.

3.2.7.3 - Contenus scientifiques

** Points positifs*

Les copies attestent de la présence de nombreuses références, plutôt bien maîtrisées. La bonne maîtrise des programmes, niveau par niveau, permet une articulation satisfaisante avec les contenus scientifiques. La mise en perspective des objectifs d'apprentissage et leur progressivité articulée à des auteurs par exemple permet de vérifier la maîtrise des candidats. L'intérêt des références scientifiques est explicité dans le cadre de la démonstration en cours.

** Points à consolider*

D'une manière générale, les contenus mobilisés sont datés et peu actualisés. Le jury observe des développements souvent généralistes, insuffisamment centrés sur l'objectif d'apprentissage visé. Les candidats montrent une connaissance parcellaire de la dimension scientifique de l'organisation du travail, qui est parfois confondue avec le marché du travail ou avec la notion de travail. Le caractère composite des organisations contemporaines (notamment les éléments de continuités et/ou de recomposition) est mal connu. Cela donne lieu à d'étonnants développements péremptores, mal étayées et souvent erronés. Si les mentions d'auteurs sont fréquentes, elles sont mal maîtrisées, imprécises et datées, donnant lieu à des listes sans lien précis avec le sujet ou le point en démonstration. Les références scientifiques – quand elles sont présentes – mobilisent souvent des modèles classiques (taylorisme, toyotisme) sans actualisation.

Le candidat ne doit pas oublier que le contenu scientifique qu'il doit proposer relève « des savoirs pour enseigner » et non pas seulement des « savoirs à enseigner ».

Parfois, des références contemporaines apparaissent dans la bibliographie alors que la démonstration n'a présenté que des analyses anciennes, ce qui est dommageable pour la qualité de la copie.

** Conseils aux candidats*

Le jury recommande aux candidats d'actualiser les contenus et de mobiliser les références pertinentes, en lien avec le cours à construire. Ce travail doit être réalisé dans le cadre de l'enseignement du professeur en établissement. Ainsi, il lui sera plus facile d'utiliser les références du dossier proposé. Les justifications doivent être précises et spécifiques.

3.2.7.4 – Évaluations (qualité et diversité)

** Points positifs*

Les candidats intègrent de manière satisfaisante les épreuves du baccalauréat dans les séquences, que ce soit dans le cadre de leur apprentissage ou en évaluation sommative. Dans ce dernier cas, il s'agit quasi systématiquement d'une EC3, avec une proposition de documents adaptés et un sujet conforme aux attentes institutionnelles, souvent accompagnée d'une grille d'évaluation et d'un barème.

D'autres types d'évaluations, variées et progressives ainsi que de la remédiation sont présents dans les copies. Elles sont progressives et assorties de grilles de notation précises.

** Points à consolider*

Les candidats maîtrisent encore mal les différentes formes d'évaluation, ainsi que leur objectif dans le cadre d'un apprentissage progressif. Ainsi, on trouve des évaluations formatives qui n'en sont pas, des évaluations diagnostiques confondues avec de la sensibilisation. Les synthèses (qui souvent servent à la fois de trace écrite et d'évaluation en cours de formation) ne sont pas suffisamment pensées en lien avec ce qui vient d'être démontré. Peu d'évaluation diagnostique sont proposées, alors même que les candidats insistent beaucoup sur les prérequis dans le cadrage.

Très peu de copies proposent des évaluations formatrices en cours de séance (VF, QCM, EC1...) réalisées en autonomie et corrigées en classe.

À plusieurs reprises, les évaluations sommatives proposées s'avèrent non conformes aux attendus du baccalauréat (documents trop nombreux et/ou trop longs par exemple).

** Conseils aux candidats*

Il s'agit de bien maîtriser les différentes typologies d'évaluation et leurs objectifs respectifs afin de proposer des activités en cohérence avec les compétences attendues au baccalauréat, dans une démarche progressive. Une réflexion sur l'intérêt de distinguer activité guidée / activité en autonomie est à mener pour mieux construire les évaluations. Le lien entre les deux doit être explicite afin que le jury puisse voir les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre pour les évaluer.

Une réflexion plus approfondie sur les évaluations diagnostiques est attendue : il faut réfléchir à la fonction de l'évaluation (consolidation des apprentissages/vérification des apprentissages).

Dans le cadre des épreuves du baccalauréat, le jury insiste sur le soin à apporter aux consignes afin qu'elles soient conformes aux attentes institutionnelles et pleinement compréhensibles par les élèves. Il est attendu du candidat qu'il soit capable d'articuler les compétences du baccalauréat, dans le cadre de l'apprentissage de la dissertation (par exemple problématiser), par rapport à l'EC3 (par exemple raisonner) : cela passe par la conformité des sujets, des consignes, la pertinence du choix des documents (documents strictement factuels ou non), la grille d'évaluation ; l'utilisation du vademecum peut aider à cela.

Il est recommandé de construire les évaluations en amont (sur une copie à part), notamment l'évaluation sommative finale afin que le jury puisse évaluer la qualité de la réflexion, étayée par la grille de compétences par profil et le barème d'évaluation.

3.2.7.6 – Compléments bibliographiques

** Points positifs*

Les bibliographies sont la plupart du temps assez denses, commentées et préparées à l'avance sur une copie à part, ce qui permet au candidat de valoriser sa maîtrise du sujet. Elles sont proposées en version « en amont pour le professeur » et « en aval pour l'élève », en justifiant les choix.

** Points à consolider*

Il est inutile de reprendre les auteurs du dossier documentaire qui auraient dû être mobilisés durant la séquence pédagogique.

On trouve encore quelques exemples de bibliographie « fourre-tout », très généraliste qui pourrait convenir sur de nombreux sujets.

L'orthographe des noms d'auteurs laisse parfois à désirer et les années de parution font défaut.

Il fut parfois étonnant de trouver des copies inachevées (avec une absence totale de séquence par exemple) mais pourtant dotées d'une bibliographie solide. Dans le cadre d'un raisonnement en termes coûts/avantages, il ne faudrait négliger la dimension pédagogique et scientifique au profit (quasi-exclusif) d'une « bonne » bibliographie.

** Conseils aux candidats*

L'explicitation de l'intérêt de telle référence dans le cadre du sujet posé est une réelle valeur ajoutée. L'actualisation et le ciblage des ouvrages mentionnés atteste de la bonne maîtrise du sujet par le candidat. En conséquence, il n'est pas utile de reprendre le dossier documentaire, dont l'utilisation a dû être faite dans le corps du devoir. Ce qui est valorisé est l'articulation des références citées avec l'objectif d'apprentissage à traiter.

Il est recommandé aux candidats de se concentrer sur des références bibliographiques qui vont « aller plus loin » pour les élèves ou sur des supports de travail pour les enseignants. Les références utiles au professeur au cours de la séance dans le cadre des « savoirs pour enseigner » doivent être mobilisées dans la copie.

3.2.8 – Exemple d'excellente copie de dossier (numéro 9051 : 18/20)

Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

« Quelles mutations du travail et de l'emploi ? »

I) Cadrage du sujet

A) Mise en perspective scientifique - savoirs pour enseigner

Le sujet de cette composition nous amène à nous questionner sur les évolutions d'organisations du travail et sur leurs effets sur les conditions de travail des travailleurs.

Une des premières problématiques renvoie à la disparition ou non des organisations tayloriennes. En effet, nous pouvons nous demander s'il est possible de parler de néo-taylorisme notamment en ce qui concerne les dispositifs de contrôle. Zarifian montre dans son ouvrage le décalage entre l'exercice des travailleurs et les dispositifs de contrôle mis en place qu'ils ignorent. P. A. Dujarier ajoute à ce sujet qu'il est question d'un renforcement d'une division verticale du travail entre des activités de conception (de ces dispositifs) et des activités d'exécution. Ainsi, celui qui met au point le dispositif n'est pas celui qui l'utilise.

Nous pouvons également nous interroger sur l'apparition de nouvelles formes d'organisation du travail. P. Lallemand met par exemple en évidence le rôle du management dans la possible perte de sens au travail. Boltanski et Chiapello dans Le Nouvel esprit du capitalisme notent un passage

d'un management, dans les années 60, axé sur un fonctionnement hiérarchique et pyramidal où la responsabilité venait d'en haut, à un management, dans les années 90, centré sur la réactivité, la flexibilité et la responsabilité de chacun. D'autres auteurs mentionnent le passage d'une déshumanisation taylorienne avec un travail intensif à une surhumanisation managériale où le travailleur est individualisé et prend ses échecs professionnels pour des échecs personnels. En outre, des auteurs comme Arber ou Salmen mentionnent des transformations managériales avec la mise en place du tutorat ou de coachs d'entreprise.

De surcroît, la question des effets positifs ou négatifs de ces divers types d'organisations renvoie au rôle intégrateur du travail, au sens que les travailleurs portent à ce travail et aux conditions travail. R. Lallement, en reprenant les travaux de Friedman de 1946, les problèmes du machinisme industriel ou de 1956, le travail en miettes, explique que les travailleurs éprouvent toujours de la souffrance au travail, même si celle-ci prend des formes plus insidieuses et vient jouer sur l'émotionnel. En France, le niveau de richesse n'est pas corrélé positivement à la qualité des emplois. En effet, en 2021, 1/4 des Français déclarent avoir travaillé le dimanche. Le constat est le même pour les horaires atypiques et cela pose des problèmes de gestion des emplois du temps et de gêne. Néda, en se basant sur des enquêtes ISSP montre que le travail est plus stressant en France qu'ailleurs, que les discriminations au travail sont plus élevées en France qu'ailleurs, que la santé et la sécurité sont plus menacées en France qu'ailleurs et que les problèmes de santé liés au travail sont plus importants en France qu'ailleurs. De même, la question des conditions de travail démontre des inégalités. En effet, les personnes plus précaires (intérimaires ou employés sous-traitants) subissent davantage une

intensification des rythmes de travail, des remarques racistes et sont plus enclins à avoir des accidents du travail et des maladies. N. Jamin dans Chantier interdit au public ou dans les risques du travail: pour ne pas perdre sa vie à la gagner illustre cela.

En outre, les "sales boulots", terme théorisé par Hughes en 1951 et popularisé en France par Arberio en 1995 sont souvent relégués aux travailleurs subalternes, aux sous-traitants ou aux précaires. Ces tâches "dégoûtantes, humiliantes" peuvent exister dans chaque activité économique et montrent une réelle division morale du travail.

Problématique scientifique : Comment les formes d'organisation du travail ont-elles évolué et quels sont les effets de ces évolutions sur les conditions de travail ?

/

Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

B) Titre en perspective pédagogique - savoir à enseigner.

En seconde :

La notion de travail sera abordée dans le chapitre intitulé Quelles relations entre diplôme, emploi et salaire ? dans le sens où il est nécessaire pour avoir un emploi de qualité et de bonnes conditions de travail, d'obtenir un certain niveau de diplôme.

En Première :

Dans le chapitre Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportements entre individus ?, la notion de socialisation professionnelle sera étudiée en lien avec les normes, valeurs, manières d'être et d'agir propres à un emploi. Cette notion sera explicitée avec celles de socialisation de continuité, de transformation et de conversion. La question du travail sera vue dans le chapitre Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? à travers le lien de participation organique qui apporte protection (compter sur) et reconnaissance (compter pour) selon Payam.

En Terminale :

la notion de travail via le marché du travail en économie

5. / 2h.

sera mentionnée dans le chapitre sur le chômage.

Dans le chapitre Comment est structurée la société française actuelle ? les notions des PCS et des évolutions de la structure socioprofessionnelle sont abordées. Il est également question de la force de travail dont disposent les ouvriers (le Proletariat) selon Marx.

La mobilité professionnelle est étudiée dans le chapitre Quels sont caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

En aval du chapitre sur les mutations du travail et de l'emploi, la problématique du travail sera étudiée dans le chapitre Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? à travers la notion des conflits du travail. Elle sera également développée dans le chapitre (qui n'est plus étudié en classe de terminale pour le moment) portant sur les inégalités et les différentes conceptions de justice sociale.

Problématique pour les élèves : Comment évoluent les organisations du travail et quels sont les effets de ces organisations sur les conditions de travail ?

Plan du chapitre :

I) Qu'est-ce que le travail et l'emploi ?

- A) Distinguer les notions de travail, emploi, chômage
- B) Les évolutions des formes d'emploi
- C) Qu'est-ce qu'un emploi de qualité ?

II) Les évolutions des organisations du travail

A) Les organisations du travail tayloriennes

- 1) Taylorisme
- 2) Fordisme

B) Les organisations du travail post-tayloriennes

- 1) Toyotisme
- 2) Les organisations du travail aujourd'hui

C) Les effets des évolutions des formes d'organisation du travail

partie
traitée

III) Les effets du numérique sur l'emploi

- A) Le numérique brouille les frontières du travail
- B) Le numérique transforme les relations d'emploi
- C) Le numérique conduit à la polarisation des emplois

IV) Le travail est-il intégrateur ?

- A) Le travail est source d'intégration sociale
- B) Mais le pouvoir intégrateur du travail peut être affaibli

La séance durera :

Le professeur distribuera aux élèves :

- + un dossier documentaire avec le référentiel du programme, les documents étudiés, les activités, des espaces de réponses et des espaces dédiés aux synthèses vidéos.
- + un QR code Plickers
- + un lexique des notions au programme
- + des flashcards

Code couleur :

- + questions et consignes
- + réponses attendues des élèves
- + Activités
- + Evaluations diagnostiques et formatives
- + Corrections des synthèses et apport du professeur

II) Séquence pédagogique.

Evaluation diagnostique n°1

Utilisation de l'application Plickers qui permet de voir en temps réel la compréhension ou non des élèves via des pastilles rouges ou vertes. Cela permet de réexpliquer directement les points non maîtrisés de la séquence.

1) Le CDI est la forme d'emploi la plus courante en France
VRAI (+) FAUX *

2) Quelle évolution des formes d'emploi est fausse
Hausse des CDD *
Hausse de l'intérim *
Baisse des CDI (+)

3) Les conditions de travail sont un des descripteurs de la qualité des emplois.
VRAI (+) FAUX *

Concours section : AGREG int - Sc. Éco. et sociales

Epreuve matière : Composition sur dossier fourni

N° Anonymat : N260NAT1009051

Nombre de pages : 24

18 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 0791

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Sensibilisation

Passage d'une courte vidéo de Charlie Chaplin dans un atelier.
On voit que le rythme de travail est de plus en plus rapide et dicté par la chaîne de montage. A la fin, Charlie Chaplin est absorbé par la machine.

1) OBSERVER-DECRIRE - Qu'est-ce que vous voyez ?

Ouvrier qui n'a pas le choix que de travailler vite ; rythme de la machine s'intensifie ; ouvrier n'arrive plus à suivre ; difficultés trop importantes qu'il finit avalé par la machine.

2) CRITIQUER - Qu'est-ce qui est dénoncé dans cette vidéo ?

surmenage des ouvriers ; aliénation du travail ; rythme insoutenable du travail ; conditions de travail difficiles.

Cette sensibilisation conduit à une problématique de séquence :
Comment évoluent les organisations du travail et quels sont les effets de ces organisations sur les conditions de travail ?

II) les évolutions des organisations du travail

A) les organisations du travail tayloriennes

Objectifs : Vous devrez être capable de :

- * Expliquer les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien.
- * Distinguer le taylorisme et le fordisme
- * Identifier l'objectif de ces organisations.

Activité 1 - document 2

Le document permet la compréhension des principes du taylorisme et du fordisme.

La classe est divisée en deux. Certains élèves travaillent sur la partie 2.1 du document et d'autres sur la partie 3.

Après un premier temps de travail des duos sont formés avec un élève ayant préalablement étudié le point 2.1 et un élève ayant préalablement étudié le point 3.

Par la suite, une mixe en commun est faite au tableau.

Sur le 2.1)

1) REPERER - Quelles sont les principales caractéristiques des organisations tayloriennes selon le texte ?

conception des méthodes au sommet et exécution à la base ; décomposition des tâches ; rythmes et procédures ; ne pas avoir le temps de flâner → chronométrage.

2) ASSOCIER - A quoi ces caractéristiques font-elles référence ?

division verticale du travail ; division horizontale du travail ; relation hiérarchique stricte.

3) EXPLIQUER - Quelle est la volonté des employeurs de ce type d'organisation ?

éviter flânage ; trouver le "One best way" ; gains de

productivité; efficacité

4) DEDUIRE - Quels sont les effets de ce type d'organisation du travail sur les employés?

Fatigue; intensification du travail; tâches répétitives; perte d'autonomie

Sur le 3)

1) REPERER - Quelles sont les principales caractéristiques des organisations fordienues selon le texte?

standardisation des pièces et produits; mise en place d'un convoyeur automatique; intensification de la parcellisation des tâches.

2) EXPLIQUER - Quelle est la volonté des employeurs de ce type d'organisation?

Systématiser et intensifier le travail pour accroître la production et gagner en efficacité

3) DEDUIRE - Quels sont les effets de ce type d'organisation du travail sur les employés?

Tâches répétitives; intensification du travail; douleurs; fatigue.

Les duos se forment et échangent sur leurs activités respectives. Le professeur passe une vidéo amenant la question du salaire dans ces deux types d'organisations et les élèves doivent discuter des différences. Une réponse orale est attendue.

Le salaire est augmenté dans les organisations fordistes afin de fidéliser les employés contrairement aux organisations tayloriennes où le salaire est au rendement. La volonté d'H. Ford est que ses employés puissent consommer eux-mêmes des voitures Ford.

SYNTHÈSE

la synthèse se fait sous forme de tableau. Les élèves doivent compléter le tableau suite à la mise en commun.

CARACTÉRISTIQUES	TAYLORISME	FORDISME
	Division verticale du travail Division horizontale du travail Relations fortement hiérarchiques Salaire au rendement et chronométrage	Standardisation des pièces et des produits Chaîne de montage avec convoyeur automatique Hausse des salaires
OBJECTIF	"one best way" ↳ gains de productivité	gains de productivité

EVALUATION FORMATIVE N°1 - ECI

Présentez deux caractéristiques du modèle d'organisation taylorien.

Grille de correction

	Réponse	En voie d'acquisition	N.M
Définition des termes du sujet	x		
Réponse développée du sujet			
↳ caractéristique 1		x	
↳ caractéristique 2	x		
Exemples			x

B) Les organisations du travail post tayloriennes

Objectifs: Vous devez être capable de:

- ✦ Expliquer les caractéristiques des organisations post-tayloriennes.
- ✦ Donner des exemples d'organisations post-tayloriennes
- ✦ Identifier les 4 organisations du travail aujourd'hui et les distinguer

Epreuve - Matière : 102-0791 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

ACTIVITE 2 - document 2

Le document permet la compréhension du toyohisme.
Les élèves devaient répondre aux questions à la maison.
La correction se fait en classe, à l'oral, par des élèves volontaires.

1) RELEVÉ - Quels sont les cinq objectifs de la production allégée ?

O stock, O délai, O panne, O défaut, O papier

2) EXPLIQUER - Pourquoi le toyohisme se base-t-il sur le principe du "just in time" ?

volonté de ne pas surproduire afin de ne pas se retrouver avec des produits invendus ; éviter perte de revenus pour l'entreprise.

Après la correction, le professeur explique aux élèves :

Le toyohisme est considéré comme une organisation post-taylorienne.
Ce modèle d'organisation repose sur trois principes :

- * la flexibilité (ajustement de la quantité, de la qualité et des rémunérations)
- * la recombinaison des tâches (qui sont plus diversifiées)
- * le management participatif (les ouvriers peuvent donner leurs avis, résoudre les problèmes et sont plus autonomes)

EVALUATION DIAGNOSTIQUE N°2

les élèves doivent répondre aux VRAI/FAUX et justifier leur réponse en cas de FAUX.

- les organisations tayloriennes versent un salaire au rendement
VRAI
- les relations sont fortement hiérarchiques dans le taylorisme.
FAUX, c'est dans le taylorisme.
- la division verticale du travail est un principe d'organisation post-taylorienne
FAUX, c'est un principe du taylorisme.

ACTIVITE 3 - document 6a (texte + dernière ligne du tableau)

le document permet d'identifier les 4 grands modèles d'organisations du travail aujourd'hui et leurs principales caractéristiques.

les élèves répondent en binôme aux questions et les lectures et comparaisons de données statistiques sont faites au tableau avec le professeur afin qu'il s'assure de la bonne compréhension des élèves.

Sur le texte :

1) COMPLETER - Remplissez le tableau suivant

	Organisations apprenantes	Organisations en lean production	Organisations tayloriennes et simples
Caractéristiques	Forte autonomie	Autonomie modérée	Autonomie limitée
	Équipes pluridisciplinaires	Contraintes de rythmes de travail élevés	Grande répétitivité des tâches
	Contenu cognitif du travail élevé	Respect de normes quantitatives de production et de démarches qualité	Faible apprentissage dans le travail
	Absence monotonie et répétitivité des tâches		Procédures de travail +/- formalisées

Sur le tableau :

1) INTERPRETER - Faites deux lectures donnant du sens aux données 18 et 37.

37 % des salariés européens travaillent dans une organisation apprenante.

18 % des salariés européens travaillent dans une organisation taylorienne.

2) COMPARER - Faites une comparaison de ces deux données à l'aide d'un coefficient multiplicateur.

Rappel - Apport du professeur : le coefficient multiplicateur est un outil permettant de fournir des comparaisons de données statistiques.

$$CM = \frac{\text{valeur la + grande}}{\text{valeur la + petite}} = x$$

$\frac{37}{18} \approx \frac{40}{20} \approx 2$ les salariés européens sont environ deux fois plus nombreux à appartenir à une organisation "apprenante" qu'à une organisation "taylorienne".

3) DEDUIRE - Que pouvez-vous en conclure ?

En Europe, il y a davantage d'organisations qui valorisent l'autonomie des travailleurs et le travail en équipe que d'organisations où l'autonomie des travailleurs est faible et les tâches très répétitives.

Le professeur affiche la ligne "secteurs d'activité les plus concernés" et demande aux élèves de développer leurs réponses.

Les organisations tayloriennes renvoient aux secteurs du textile ou du transport tandis que les organisations apprenantes renvoient aux secteurs financiers. Il est possible qu'il y ait davantage d'organisations "tayloriennes" dans des pays spécialisés dans ce type de production.

SYNTHESE

Les élèves construisent leur "à retenir" à partir des objectifs attendus du B) et de ce qui a été vu en classe. Une correction se fait au tableau.

* Organisations post-tayloriennes : Flexibilité, recomposition des tâches, management participatif

* Exemples : Toyotisme ; organisations apprenantes

* 4 types d'organisations aujourd'hui : "simple", "taylorienne", "post-taylorienne", "apprenante"

"lean production" ; "apprenantes" qui se distinguent selon l'autonomie des salariés et le contenu cognitif du travail et selon le degré de diffusion de pratiques organisationnelles.

EVALUATION FORMATIVE N°2 - EC2 - DOCUMENT 6b

1) A l'aide du document, vous comparerez l'autonomie dans les méthodes de travail des organisations apprenantes et tayloriennes.

2) A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les organisations tayloriennes et post-tayloriennes ont des caractéristiques différentes.

le travail est fait en binôme.

Grille de correction et attendus.

Q1) EC2 → lectures correctes
comparaisons correctes

ex:

Q2) EC2 → lectures correctes
comparaisons correctes
notions et effets bien développés et explicites

C) les effets des évolutions des formes d'organisations sur les conditions de travail.

Objectifs : Vous devrez être capable de :

- * Distinguer les effets positifs et négatifs de ces évolutions sur les conditions de travail
- * Donner des exemples de ces effets.

Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

ACTIVITE 4 - document 7

le document permet de voir les effets positifs et négatifs de l'évolution des organisations du travail.

les élèves travaillent en binôme.

1) INTERPRETER - Faits de lectures des données 7, 69, 11 et 74.
7% des cadres sont soumis à au moins 3 contraintes physiques contre 69% des ouvriers non qualifiés.

11% des cadres ont un travail répétitif contre 74% des ouvriers non qualifiés.

2) COMPARER - À l'aide d'un coefficient multiplicateur, comparez les données.

$\frac{69}{7} \approx \frac{70}{7} \approx 10$ Les ouvriers non qualifiés sont environ 10 fois plus nombreux à être soumis à au moins 3 contraintes physiques que les cadres.

$\frac{74}{11} \approx \frac{70}{10} \approx 7$ Les ouvriers non qualifiés sont environ 7 fois plus nombreux à avoir un travail répétitif que les cadres.

3) IDENTIFIER - Quels sont les effets positifs de l'évolution des formes d'organisation du travail?

Reconnaissance, coopération, soutien, autonomie pour certains groupes

4) ILLUSTRER - Quels sont les effets négatifs de l'évolution

des formes d'organisation du travail?

pour certains groupes intensité du travail, répétitivité du travail, crainte pour son emploi.

5) EXPLIQUER - Pourquoi les ouvriers sont plus touchés que les cadres par les effets négatifs de leurs conditions de travail? précarité; moins de diplôme et travail + physique et répétitif.

ACTIVITE 5 - document 8 (explication rapide + figure)

Ce document renvoie aux risques psychosociaux du travail et aux inégalités existantes entre PCS. Les élèves travaillent ce document à la maison par groupes de 2 et des élèves sont interrogés au hasard pour la correction à l'oral.

Existence de risques psychosociaux.

Inégalités dans leur survenance selon les PCS.

Employés/ouvriers ⊕ touchés.

SYNTHÈSE texte à trous

Il existe différents effets positifs de l'évolution des organisations du travail sur les conditions de travail (autonomie, reconnaissance, soutien). Mais il existe également des effets négatifs (usages psychosociaux, répétitivité des tâches, contraintes physiques). Les individus ne sont pas égaux quant à ces effets. Effectivement les ouvriers et employés sont davantage touchés par les effets négatifs. Leurs conditions de travail sont plus difficiles que pour les cadres.

EVALUATION FORMATIVE N°3 - EC3 - Documents 4, 1, 6b (uniquement données de 2015)

A l'aide des documents et de vos connaissances, vous montrerez l'évolution des organisations du travail.

Grille de correction et attendus

Notions : organisations tayloriennes ;
organisations post-tayloriennes

Mécanismes : développement des différentes caractéristiques de ces diverses organisations.

Documents : citations attendues par les documents textes
leçons et comparaisons
correctes pour les documents statistiques.

Rédaction claire, structurée, soignée.



Epreuve - Matière : 102-0791 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

III) Evaluation sommative.

Après avoir terminé le chapitre, les élèves ont trois semaines de réflexion afin de se préparer à une épreuve de dissertation à l'occasion d'un baccalauréat blanc.

Sujet: Les évolutions des organisations du travail ont-elles permis de meilleures conditions de travail?

Les documents à disposition des élèves sont les documents:

- * 3 découpé « De nouveaux modes [...] environnement hostile »
« A l'échelle la plus [...] hiérarchie locale »
« la mise du management [...] et d'organisation »
« le management produit [...] plus poussé »
« les hiérarchies [...] durables »
« les managers ont une conscience [...] de l'entreprise ».
- * 5
- * 9 avec uniquement distinction "non télétravailleurs" et "télétravailleurs" (2 jours ou plus par semaine)
- * 10 avec phrase « on peut imaginer [...] structurer la réflexion » et le schéma.

Exemple de plan attendu : I) les évolutions des organisations du travail ont permis de meilleures conditions de travail.

II) Mais il existe des effets négatifs aux évolutions des organisations du travail.

Grille de correction.

Copies blanches	0
Copies non problématisées pas de mécanismes et notions	2 - 5
Copies peu développées peu de mécanismes et notions meilleur usage des documents	6 - 9
Copies moyennes	Pas moins de 10
Copies développées avec quelques manques/erreurs	Pas moins de 13
Bonnes copies problématisées bon usage des documents et connaissances maîtrisées	Pas moins de 16
Excellentes copies	Pas moins de 20

Pour les documents : attente de lecture et comparaisons de données statistiques et de citations pertinentes.

IV) Bibliographie

Bibliographie pour les enseignants :

G. Friedmann, les problèmes du machinisme industriel, 1946

G. Friedmann, Le travail en miettes, 1956

M. Lallement

Bibliographie pour les élèves :

N. Jourin, Chantier interdit au public, 2008 pour comprendre les différences de condition de travail au sein des ouvriers du bâtiment.



IV - Épreuves d'admission

4.1 – Épreuve orale de leçon (coeff.6)

Jury : Fatima Aït-Saïd, Mathieu Béra, Élise Braud, Frédéric Carluer, Laura Cruchet, Nicolas Danglade, Jean-Yves Deler, Chloé Leclère, Emmanuel Martin, David Mélo, Agnès Olivier-Martin, Julien Reysz, Éric Vasseur.

Responsable : Frédéric Carluer.

4.1.1 – Résultats

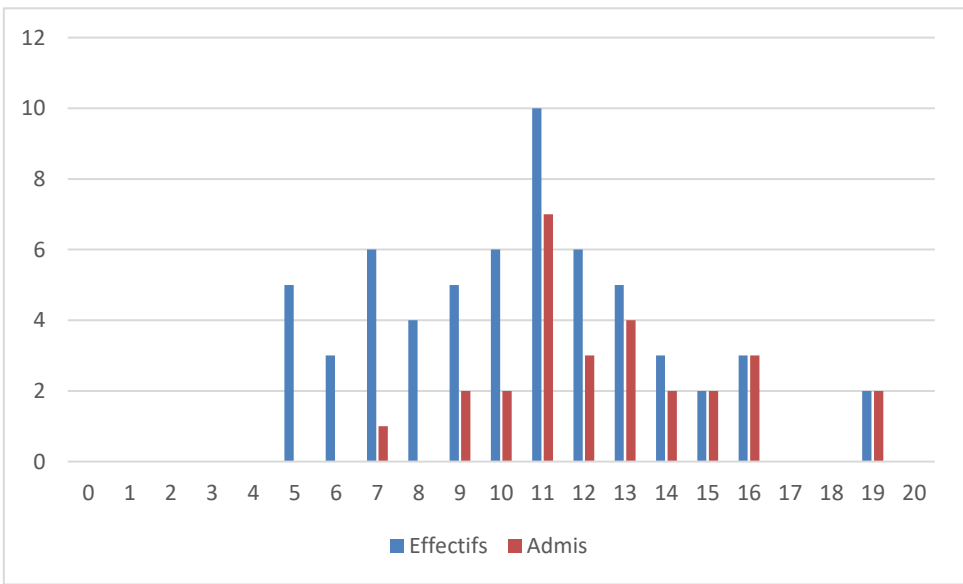
	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Écart-type	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	60	60	10,45 (11,10 en 2025)	3,38	28	12,65 (13,18 en 2025)
CAERPA	7	7 (8 en 2025)	10,72/20 (07/20 en 2025)	0,87	4	12,50/20 (08,75 en 2025 ; 11 en 2024)

4.1.1.1 – À l'agrégation

Les moyennes des candidats présents et des admis descendent de plus de 0,5 point par rapport à l'an dernier ; il en est de même pour l'écart-type qui augmente un peu, à un niveau élevé (3,38 points) ce qui témoigne d'une moindre homogénéisation des prestations des candidats à l'oral.

À noter aussi qu'un candidat a obtenu l'agrégation avec la note de 07/20 seulement à la leçon, deux autres avec 09/20, et que la majeure à cette épreuve, et deuxième du concours, a obtenu 19/20.

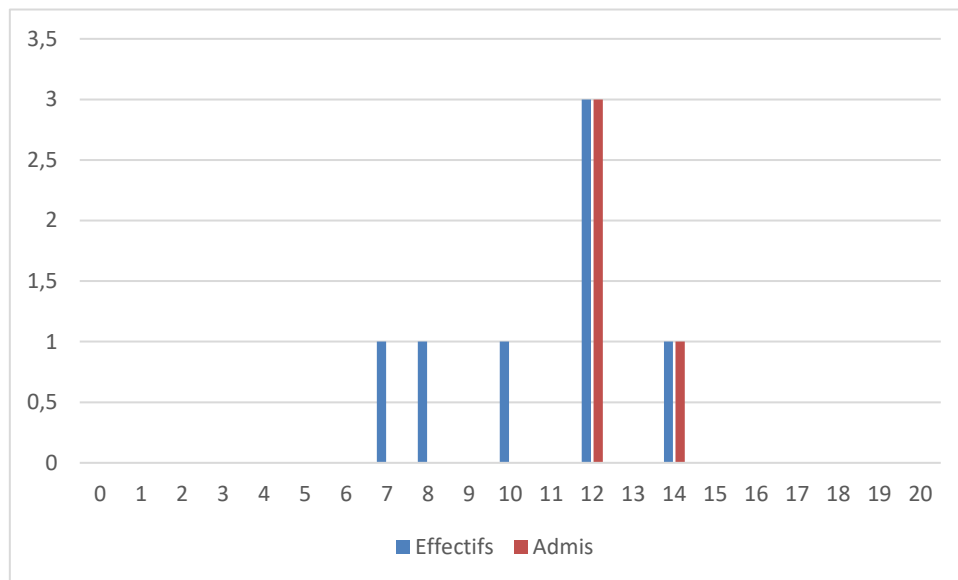
Graphique 5 : Notes des 60 candidats admissibles (tous présents)



4.1.1.2 – Au CAERPA

Dans le privé, la tendance est à une hausse marquée même s'il faut mettre en perspective les résultats des petits échantillons et surtout le passage de 2 à 4 postes en trois ans. La moyenne de l'ensemble des candidats regagne plus de trois points à 10,72/20 pour 7 admissibles et la moyenne des candidats admis remonte fortement à 12,50/20 contre 08,75/20 l'an passé, avec même un 14/20 pour le major, mais surtout cinq admissibles sur 7 avec la moyenne. A noter aussi que l'écart-type est très faible entre les admis (moins de 1 point).

Graphique 6 : Notes des 7 candidats admissibles



4.1.2 – Exemples de sujets

4.1.2.1 – Sujets à dominante « économie » (la dominante est indiquée sur le sujet)

- Le capital humain protège-t-il du chômage ?
- Rentes d'innovation ou rentes de situation ?
- Hayek / Stiglitz : route de la servitude *versus* route de la liberté ?
- La valeur travail : une hérésie économique ?
- La monnaie peut-elle encore être souveraine ?
- La finance peut-elle verdir naturellement ?
- L'accumulation du capital explique-t-elle le décollage des pays émergents ?
- Les révolutions technologiques sont-elles des révolutions institutionnelles ?
- Qui peut assurer la stabilité des prix ?
- Les crises financières peuvent-elles trouver leurs origines dans la répartition des revenus ?
- La maximisation du profit est-elle le seul objectif de l'entreprise ?
- La réduction du temps de travail est-elle inéluctable ?
- Les inégalités économiques sont-elles nécessairement justes ?
- Le commerce international est-il toujours un jeu à somme positive ?
- Lutter contre le chômage est-ce nécessairement accepter l'inflation ?
- La souveraineté économique est-elle compatible avec le libre-échange ?
- L'extension des marchés est-elle une solution au changement climatique ?
- Qu'est-ce que la richesse des nations ?
- Dans quelle mesure l'État doit-il tolérer ou faire émerger des champions nationaux ?

4.1.2.2 – Sujets à dominante « sociologie et/ou science politique »

- Pierre Bourdieu, actuel ou dépassé ?
- La position sociale dépend-t-elle de la profession ?
- Définir les classes moyennes est-il illusoire ?
- Peut-on échapper à sa famille ?
- Faut-il associer les salariés à la gouvernance des entreprises ?
- Le déclassement social est-il une affaire individuelle ?
- Le genre de la mobilité sociale.
- La famille a-t-elle encore un rôle dans la protection face aux risques ?
- La solidarité est-elle toujours l'affaire de l'État ?
- L'électeur échappe-t-il à sa socialisation ?
- L'explication sociologique de la criminalité.
- Les sondages font-ils l'élection ?
- La tertiarisation est-elle sans limites ?
- La ségrégation socio-spatiale.
- Les déterminants du vote ont-ils changé ?
- Quid des barrières à la protection de l'environnement ?
- A quel point le travail a-t-il muté en une génération ?
- La volatilité électorale : un phénomène qui s'amplifie ?
- La nature du mode de scrutin est-elle si importante en démocratie ?

4.1.3 – Commentaires et conseils pour la préparation de l'épreuve de leçon

4.1.3.1 – Contraintes et enjeux de l'épreuve

Les sujets de leçon sont affichés à dominante économique ou sociologique, ce qui n'exclut pas d'élargir la réflexion dans une perspective pluridisciplinaire. Mais, il est impératif de privilégier la dominante affichée.

- Nouveauté envisagée pour la session 2028 : Accès à un ordinateur pour élaborer un court powerpoint avec plan clairement formalisé et une problématique bien précisée, plus les noms des principaux auteurs cités (une clé usb serait fournie).

Les exigences formelles de l'exercice sont inchangées :

- exposé de 25 à 30 minutes. Il est rappelé qu'un exposé qui dépasse 30 min est interrompu par le jury, mais que par ailleurs un exposé, même intéressant, mais trop court (moins de 25 min) est pénalisé. La gestion du temps est donc essentielle à la réussite de l'exercice ;
- développement structuré ;
- et illustrations bien choisies (exemples et statistiques idoines sont valorisés).

Par ailleurs, un très bon exposé est celui qui montre :

- Des connaissances scientifiques très solides **et le plus actualisées possible** ;
- Une excellente maîtrise des concepts ;
- Une bonne problématisation du sujet ;
- Un plan équilibré entre les parties.

Pour une leçon réussie, l'exposé doit être prolongé par un entretien au cours duquel le candidat confirme ses qualités et se montre réactif aux questions. Un manque de rigueur sur les auteurs et certains concepts, un plan peu intelligible, déséquilibré, inadapté ou trop simple au regard de la problématique ; une réflexion qui manque d'arguments ou d'approfondissements, et/ou d'illustrations par des faits économiques ou sociaux récents (en particulier) ; et également, des réponses aux questions inégales, trop approximatives, voire comportant des contresens, sont les principaux défauts relevés en leçon. Outre les connaissances scientifiques et la problématisation, la clarté de l'élocution et une bonne posture pédagogique sont évidemment valorisées.

Le jury rappelle que les qualités attendues de la leçon correspondent aux standards universitaires et que les candidats ne sauraient se contenter de reproduire, telle quelle, une leçon de classe de première ou terminale, fût-elle de qualité. De la même façon, une leçon ne peut pas se réduire à la simple compilation de quelques ouvrages de bibliothèque sur le sujet. Trop de candidats se contentent ainsi d'égrener des auteurs et des théories, sans les maîtriser ou sans les relier explicitement au sujet. Plus que le nombre d'auteurs et de références scientifiques, c'est leur pertinence au regard du sujet, de la problématique, de l'argumentation et leur mobilisation effective qui sont appréciées. Les bons candidats sont ceux qui parviennent à faire dialoguer théories, auteurs et faits d'actualité pour construire une problématique adaptée au sujet et produire une réponse argumentée.

Dotés d'une solide culture générale, les candidats doivent, en outre, être capables de répondre à des questions de base en économie, sociologie, science politique et histoire économique et sociale. Les candidats doivent se tenir au courant de l'actualité économique et sociale, ainsi que des développements récents en sciences sociales (**trop de candidats ont une connaissance datée des auteurs et des théories, et de faibles repères sur les faits économiques et sociaux de l'année en cours**). Il est également attendu une connaissance des grands indicateurs économiques et sociaux et des repères historiques tant sur les faits et politiques économiques et sociales que sur l'histoire des disciplines (économie, sociologie et science politique).

Parmi les erreurs qui pénalisent les candidats lors de l'exposé, le jury a eu à déplorer des exposés incomplets et laborieux, déséquilibrés, manquant de perspective théorique, ou encore, des références trop peu nombreuses ou qui n'étaient pas forcément adaptées au sujet.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentaient un ou plusieurs des défauts suivants :

- Une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe ;
- **L'absence de problématique réelle : de nombreux exposés sont restés très descriptifs ;**
- Des contre-sens importants sur la pensée des auteurs cités ou des défauts majeurs de cohérence dans l'argumentation, témoignant d'une faible maîtrise disciplinaire ;
- Un grave défaut de maîtrise de l'exercice oral ;
- Une volonté de « gagner du temps » en délayant certaines connaissances ou en ralentissant son débit de parole pour dépasser 25 min ou approcher les 30 ! Ce défaut peut aussi se manifester lors des questions pour réduire leur nombre potentiel. **Les réponses doivent être courtes sauf lorsque le jury invite à les développer (par exemple lors d'une représentation graphique ou de l'analyse d'un mécanisme).**

L'épreuve de la leçon exige aussi un effort de communication. Trop de leçons se limitent à une lecture monotone d'un texte intégralement écrit. Le jury attend bien au contraire que les candidats s'expriment avec clarté, conviction et adoptent une élocution adaptée à l'exercice, ni trop lente ni trop rapide. **Le vidéoprojecteur et le tableau mis à disposition des candidats ne sont pas seulement des « points de passage obligés », ils doivent être utilisés comme de véritables supports de communication** (par exemple pour construire rapidement un schéma ou un graphique).

L'entretien doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury portant d'une part sur l'exposé (reprise de points parfois intéressants mais insuffisamment développés dans l'exposé, prolongements et éclairages complémentaires en lien avec le sujet, questions sur les auteurs mobilisés...), et, d'autre part, sur des sujets variés, visant à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats dans différents domaines (économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale). **Les questions sont de difficulté graduée afin que le jury puisse être en mesure d'étalonner les prestations.** Elles sont volontairement variées de manière à évaluer les candidats sur différents registres (théoriques, méthodologiques, factuels...). Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il est préférable d'avouer une ignorance plutôt que de chercher à esquiver une question par des procédés rhétoriques. Toutefois, de trop nombreuses questions sans réponses font nécessairement l'objet d'une appréciation négative. Il est aussi conseillé de répondre directement et précisément aux questions. Le jury tient évidemment compte, dans son appréciation et ses questions, du fait que les sujets peuvent quelquefois présenter des degrés de difficulté inégale.

4.1.3.2 – Repères pour la préparation à l'épreuve de leçon (les 4 conseils-clés incontournables)

1- Construire l'objet de la leçon et problématiser. Il existe une forte proximité entre l'exercice de la dissertation et celui de la leçon. Comme pour une dissertation, le premier enjeu est de construire l'objet d'étude qui ne se réduit pas à la simple énonciation ou lecture du sujet. Il importe donc de procéder à un véritable travail de problématisation. La définition des termes du sujet n'est pas qu'une simple « formalité » dont il faudrait se défaire par réflexe mécanique. Il s'agit d'une étape la plus souvent essentielle visant à déconstruire les notions-clés du sujet pour le circonscrire et en repérer les enjeux. Cette étape peut aussi être le moment de « casser les automatismes verbaux », par exemple en introduisant une distinction entre langage commun et langage scientifique, en s'interrogeant sur la (les) mesure(s) de tel ou tel phénomène, en passant du singulier au pluriel, en ayant recours à l'histoire des idées et/ou faits... Pour favoriser ce travail de construction et de problématisation de l'objet, plusieurs registres de questionnements sont possibles : quels sont les enjeux sociaux, sociologiques, économiques, politiques, démographiques, historiques ? Quel(s) sens donner aux concepts mobilisés ? Quels en sont les usages sociaux ? À quelles approches et enjeux théoriques le sujet renvoie-t-il ? Quels sont les enjeux autour de la mesure du phénomène analysé ?... C'est sur la base d'un questionnement de ce type que les termes du sujet peuvent être interrogés et que, progressivement, une problématique pertinente peut émerger.

2- Structurer et étayer l'argumentation. Sur la base d'une problématique clairement définie, il convient de construire une argumentation solidement étayée par des références scientifiques et une confrontation aux faits. L'articulation entre les théories, entre les faits, et entre les faits et les théories constitue souvent le cœur de l'argumentation et de sa progression. Il faut constamment veiller à la cohérence du propos au regard de la problématique retenue. Les titres de chaque partie doivent être explicites et rigoureux sur le plan scientifique. Les principales parties et sous-parties doivent s'enchaîner logiquement pour que l'ensemble puisse constituer une véritable démonstration. Il faut également s'assurer de la cohérence interne de chaque partie et sous-partie du développement.

3- Utiliser la bibliothèque de façon raisonnée. Le temps de préparation de cinq heures en bibliothèque n'est pas toujours utilisé de façon pertinente. Deux écueils principaux apparaissent :

- une sous-utilisation des ressources documentaires disponibles (en particulier le fait de ne pas taper les mots-clés du sujet sur l'ordinateur mis à disposition qui comporte une base de données des auteurs et des titres d'ouvrages...) ;

- ou une sur-exploitation consistant à consulter un maximum d'ouvrages de façon plus ou moins ordonnée.

Le jury observe que trop de candidats se limitent à l'utilisation de manuels au détriment des ouvrages scientifiques adaptés au sujet qu'ils doivent traiter. La consultation de manuels est à l'évidence un moyen de se rassurer et, à ce titre, peut être utile, mais les attendus scientifiques d'une leçon de l'agrégation obligent à se référer en premier lieu aux textes d'auteurs. Il est frappant de constater que nombre de candidats se contentent de reprendre – parfois in extenso – des extraits d'ouvrages sans véritablement en maîtriser le contenu ou sans réappropriation personnelle. Le jury rappelle que l'accès à la bibliothèque ne peut en aucun cas dispenser d'une réflexion personnelle approfondie.

Le temps de préparation réservé à la leçon, l'accès à la bibliothèque, ne doivent pas faire oublier que la lecture d'ouvrages récents – au-delà des ouvrages indiqués dans la bibliographie des thèmes de l'écrit – est fortement recommandée et la maîtrise disciplinaire en sociologie et économie ne saurait se réduire à la lecture de manuels de base. Il est également nécessaire de se tenir au courant des évolutions scientifiques récentes en économie et en sociologie, en lisant régulièrement des revues de vulgarisation de qualité et – au moins – des ouvrages synthétiques. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de travailler sur des manuels universitaires récemment actualisés, permettant de s'initier à la rigueur des raisonnements.

4- Construire sa présentation. Le fond rejoint ici la forme. La leçon est un exercice de communication. Il convient d'adopter une posture adéquate en soignant la qualité de l'expression orale et en faisant preuve de conviction. Le regard, la voix, le ton, la capacité à se détacher de ses notes participent pleinement à la qualité de la présentation et à sa réception par le jury.

Il est conseillé de bien expliciter le plan et d'écrire les noms des auteurs mobilisés sur le transparent que vous aurez construit (pour ne pas perdre de temps). D'autre part, le jury observe souvent une sous-exploitation du tableau alors que, dans bien des situations, il permet utilement d'appuyer une démonstration et de ponctuer la présentation.

Le jury conseille aux candidats d'accorder la plus grande importance à l'introduction qui permet de restituer la façon dont l'objet du sujet a été construit (sans pour autant excéder 5 minutes !). C'est une étape indispensable aux examinateurs pour s'assurer que la problématique du sujet a fait l'objet d'une réflexion personnelle et que l'exposé en couvre bien les différents aspects. Il importe donc d'indiquer explicitement comment on conçoit le sujet, le cadrage que l'on en fait, la délimitation de son champ et les principaux enjeux qui seront privilégiés. La conclusion de la leçon est trop souvent négligée, soit par manque de temps, soit parce qu'elle se limite à une reprise des titres de chaque partie. La conclusion de la leçon est l'occasion de proposer une synthèse de la réflexion menée et d'ouvrir d'autres perspectives sur le sujet.

Retours plus spécifiques à la session 2026 :

- Ne pas hésiter à aller chercher dans la bibliothèque du concours d'autres idées que celles qui semblent évidentes de prime abord, en étoffant l'analyse des termes du sujet. Avant d'être un exercice oral, la leçon est une épreuve distinguant la capacité d'un candidat à repérer des ouvrages pertinents dans une bibliothèque, à procéder à leur analyse rapide, afin d'en produire une synthèse recevable.

- Problématiser le propos et établir un plan clair, avec un véritable fil conducteur. Le jury a ainsi regretté d'entendre trop d'exposés "patchwork", sans réelle idée directrice, sans articulation entre les différentes parties et les différentes sous-parties, dont les transitions ne mettaient pas en valeur la cohérence d'ensemble du raisonnement ni la justification du passage d'une idée à l'autre. Ainsi, un sujet relatif au commerce international entendu comme un potentiel « jeu à somme nulle », une grande partie sur les effets positifs du commerce international, pour les consommateurs (A) puis un autre pour les entreprises (B), ont-elles été jugées très descriptives, sans la moindre mise en miroir.

Prestation universitaire, la leçon n'en est pas moins produite par des collègues exerçant en lycée. Aussi, le jury a-t-il regretté, et sanctionné en conséquence, que certains candidats ne sachent pas définir des notions-clés enseignées en classes de première ou de terminale, confondant, par

exemple le « principal » et « l'agent » pour décrire les phénomènes de sélection adverse ou d'aléa moral. De la même façon, « Les institutions » ont parfois été définies bien sommairement, certains candidats énonçant simplement au terme de leur raisonnement que « les institutions étaient cruciales ». À l'agrégation, les recherches d'Acemoglu, Johnson et Robinson ne sauraient par ailleurs être résumées à l'idée que certaines institutions « favorisent une élite ».

L'épreuve de la leçon ne se limite pas au seul exposé du candidat. L'échange avec le jury en est une composante essentielle. En ce sens, l'on ne saurait trop rappeler aux candidats que leur note est loin d'être arrêtée à l'issue de leur discours liminaire, qu'ils jugent souvent assez mal la qualité de leur prestation, et qu'il convient en conséquence d'aborder la deuxième partie de l'épreuve avec énergie, sinon enthousiasme. Les jurés n'attendent pas du reste un « sans faute » lors de cet échange : ne pas connaître par cœur un chiffre ou une date n'interdit pas, en réalité, d'essayer de s'en approcher ou du moins de comprendre pourquoi la question est posée. Loin de toujours chercher à identifier des savoirs encyclopédiques, les jurés invitent souvent les candidats à développer certains raisonnements, ou intuitions, ainsi qu'ils pourraient le faire à la suite de la question délicate d'un excellent élève ou d'un étudiant. Cette posture réflexive et constructive pendant l'entretien, indépendamment de la qualité des réponses apportées, est une compétence professionnelle particulièrement appréciée.

Il est par ailleurs regrettable ne pas savoir répondre, même simplement, à des questions susceptibles d'être posées par un élève de lycée sur le fonctionnement de l'économie et/ou l'actualité récente. Il semble par exemple important pour les jurés qu'un ou une enseignante de SES sache expliquer ce qu'est une cryptomonnaie, plus précisément qu'en la définissant comme « *une monnaie sur Internet* ». De la même façon, le jury a été quelque peu surpris que, durant la même journée d'interrogation, aucun candidat ne se soit révélé capable de répondre à une question d'actualité somme toute assez simple : « *Comment les pays consommateurs de pétrole se sont-ils adaptés à une chute de l'offre de dix millions de barils quotidiens suite au blocage du détroit d'Ormuz?* ». Ce problème d'adaptation à une pénurie, susceptible d'être soulevé par un lycéen curieux, a été pourtant traité à de nombreuses reprises par la plupart des médias de notre pays depuis le début du conflit au Proche Orient. Evidemment, il n'est pas exiger d'un candidat qu'il maîtrise l'intégralité des savoirs de notre discipline, ou que sa culture générale l'emporte sur la somme de celles des trois jurés qui sont amenés à l'interroger. Toutefois, le jury est en droit d'attendre d'un professeur de SES, qui plus est candidat à l'agrégation, une certaine attention à l'actualité, ainsi qu'une capacité à porter un regard critique et curieux sur son environnement.

Le jury peut, enfin, inviter certains candidats à faire un graphique ou réaliser quelques calculs à la suite de son exposé. Dans la mesure où ce temps d'échange est déterminant dans l'attribution de la note finale, l'on ne saurait trop recommander aux futurs candidats de tracer leurs graphiques avec soin, en qualifiant les axes, et en respectant l'orthogonalité de certaines repères...

4.1.3.3 – Conseils explicites

Il importe de bien garder à l'esprit que la note en leçon est globale. Elle tient compte à la fois de la qualité de l'exposé (problématique pertinente, structure claire et logique, contenu théorique et empirique dense) et de la qualité des réponses aux questions du jury pendant la phase d'entretien (précision des connaissances, culture générale économique et sociale). Ainsi, un exposé, même brillant, suivi d'échanges décevants avec le jury, ne permet pas d'enregistrer le maximum de points.

- **Conseils pour bien réussir l'exposé :**

1- prendre le temps de **réfléchir au sujet** avant de se plonger immédiatement dans un manuel qui peut orienter vers un traitement partiel du sujet : cela a été le cas par exemple pour un sujet relatif à « l'actualité de Bourdieu » qui a malheureusement amené un candidat à ne pas bien caractériser les filiations qui sont plus ou moins fidèles à sa pensée... ou encore des sujets relatifs au « rôle de l'accumulation du capital dans le décollage des pays émergents » sans vraiment le comparer à celui que cette accumulation a eu dans les pays développés, voire à ne pas bien caractériser ce qui rapproche et ce qui distingue les « révolutions technologiques des révolutions institutionnelles ».

2- bien **définir les concepts économiques ou sociologiques** du sujet pour éviter de glisser vers le hors-sujet, risque d'autant plus plausible lorsque le candidat est tenté de calquer le corrigé d'un autre sujet *a priori* proche mais en réalité différent. Cela est particulièrement vrai des concepts qui figurent dans les programmes de lycée (exemples : la fluidité sociale, la chaîne de valeur, le vote...) et maîtriser les graphiques économiques les plus classiques (exemple : l'équilibre du monopole), qui peuvent être demandés lors de l'entretien.

3- choisir un **plan simple et efficace**. Par exemple, le sujet « *Le commerce international est-il toujours un jeu à sommes nulle ?* » nécessitait par exemple de s'interroger sur le concept de « jeu » dans la théorie économique et de ne pas traiter séparément des gagnants et des perdants de la mondialisation, en s'inspirant d'un plan de cours de Terminale. Ceci supposait donc d'interroger les différentes dimensions d'un sujet sans le limiter au traitement le plus évident.

Autre exemple, le sujet « *la famille a-t-elle encore un rôle important dans la protection face aux risques ?* » ne pouvait-il être traité uniquement sous l'angle du déclin de l'État-Providence mais supposait aussi d'interroger précisément les modalités des solidarités familiales, leur évolution dans le temps et leurs limites pour protéger les individus face à différents risques, qu'il fallait aussi distinguer.

4- utiliser le **tableau** à bon escient : des schémas peuvent étayer efficacement le discours du candidat et susciter la curiosité du jury. Il est à ce propos étonnant que des candidats à l'agrégation ne maîtrisent que partiellement certains graphiques classiques (courbe de Phillips, toupie de Mendras, modèle WS-PS, ...).

5- nourrir l'exposé **d'éléments à la fois théoriques et empiriques** : de bons exposés théoriques sont parfois assez creux sur le volet empirique et réciproquement. Le jury invite donc les candidats à consulter la diversité des ressources accessibles dans la bibliothèque du concours (manuels mais aussi revues récentes) pour étoffer leurs explications et leurs exemples.

6- **maîtriser le temps** de façon à utiliser pleinement et de manière pertinente les 30 minutes imparties sans pour autant donner le sentiment d'étirer artificiellement la présentation.

- **Conseils relatifs aux réponses aux questions du jury pendant l'entretien :**

7- bien connaître les **auteurs classiques** en économie et en sociologie pour répondre aux questions d'histoire de la pensée (exemple : savoir situer Marcel Mauss par rapport à Émile Durkheim en termes de courant de pensée ; connaître quelques détails sur l'enquête réalisée par Michel Crozier à la SEITA pour écrire *Le Phénomène bureaucratique* ou encore le « paradoxe de la mélancolie » décrit par Tocqueville ; connaître et illustrer les 5 sources de la croissance économique selon Schumpeter, ...).

8- savoir **situer historiquement** des événements importants de l'histoire économique, sociale, démographique et politique : si l'on peut excuser un agrégatif peu au fait de la constitution de la République de Weimar (et valoriser celui ou celle qui la connaissait), on est moins indulgent avec un candidat ignorant tout de la présidence Reagan, qui plus est après une leçon relative à Hayek.

9- se tenir informé de **l'actualité économique et sociale** récente, en maîtrisant les ordres de grandeur :

- Économique : le taux d'épargne des ménages (en France et en Allemagne ou aux États-Unis), le baromètre de l'attractivité de la France par Ernst & Young, la valeur approximative des plus grandes capitalisations boursières américaines (Nvidia, GAFAM...) et européennes (ASML...), le taux moyen d'utilisation des capacités de production, la part de l'ESS dans le PIB et quels en sont les principaux domaines d'activités, l'entreprise Duralex, distinguer intéressement et participation, ... ;
- Démographique : l'évolution du ratio actifs/inactifs et les grandes projections du COR, les parts de la population française et de la contribution aux émissions de CO₂ à l'échelle mondiale ; l'âge moyen au mariage (et au premier mariage) en France...
- Politique : les sondages relatifs à la présidentielle française 2027, le pourcentage de femmes maires dans les communes suite aux élections municipales du mois de mars dernier, qu'est-ce qu'une motion de rejet ?...
- Socio-historique : l'impact des politiques de redistribution françaises sur les revenus des déciles D1 et D9, l'évolution des inégalités salariales hommes/femmes et le dernier rapport de l'INSEE de février 2026 qui les évaluent en EQTP nets à 3,6 % ceteris paribus ; la part des NEETs ; les différences de taux de suicide hommes-femmes en France aujourd'hui ?, Que/qui sont les « nepo-babies » et les illustrer en termes de reproduction sociale ; de quand datent les dernières nationalisations en France ?...

10- se tenir informé également de **l'actualité scientifique/académique** des deux disciplines du concours : il est par exemple attendu des candidats de savoir nommer le dernier récipiendaire du/des « prix Nobel » d'économie 2025 ou de connaître quelques enquêtes sociologiques postérieures aux années 2000 ou les toutes récentes analyses de la structuration sociale de Thomas Amossé (nouvelles PCS 2020)...

11- **rester réactif et faire preuve de bon sens** sur les questions déstabilisantes : le jury est en droit d'attendre que des professeurs de SES sachent répondre à des questions simples, susceptibles d'être posées par des élèves de terminale un peu curieux (exemples : quel est le pourcentage de femmes et d'hommes travaillant dans le secteur tertiaire en France ? Quelles catégories de personnes (âge, CSP, urbain/rural...) votent le plus aux extrêmes de l'échiquier politique ? Quel est le déficit commercial 2025 de la France et quels sont les secteurs encore excédentaires ?...). Si le jury n'attend pas des chiffres parfaitement exacts, et sait qu'en fin de prestation, les candidats sont souvent fatigués, il n'en demeure pas moins que sont attendus au moins des ordres de grandeurs, étant bien sûr entendu que les jurés restent parfaitement conscients que les candidats ne peuvent pas tout savoir. Les meilleures notes ont toutefois récompensé des candidats d'une impressionnante culture !

12- répondre **de manière précise mais synthétique** et, par voie de conséquence, ne pas donner le sentiment de chercher à masquer un manque de connaissances précises et maîtrisées derrière des réponses *a minima* superficielles mais longues.

13- Enfin, il faut absolument que les candidats fassent un **effort dans l'écriture**. Certains transparents sont à peine lisibles, ce qui rend d'autant plus problématique leur recopiage sur la fiche d'évaluation de la prestation à laquelle les candidats (en particulier non admis) peuvent avoir accès dans une optique d'amélioration.

4.1.3.3 – Retours factuels : exemples de bonus/malus

Points positifs :

- Addition de belles connaissances à la fois théoriques et empiriques (le modèle d'Hotelling et son illustration, qui sont Angus Deaton, ou encore Roger Estabiet récemment décédé ?, qu'est-ce qu'un collatéral et l'expliquer ?...)
- Une bonne réactivité sur les questions en particulier sur des sujets d'actualité (la loi Rixain, les BRICS élargis, la courbe de Beveridge...).

Points négatifs :

- Des erreurs ou confusions gênantes sur le nombre de défaillances d'entreprises, la première capitalisation boursière européenne, la méconnaissance de la CADES, du cycle de vie des entreprises (disparitions de grands noms depuis 1980 *versus* créations de start-up devenues licornes, la différence entre un sociogramme et un organigramme...)
- Des réponses parfois approximatives, voire carrément insuffisantes sur des mécanismes ou des théories de référence (la trappe à bas salaires, la signification du mot « prolétaire » sur laquelle s'appuie Marx, un prix de transfert...).
- Enfin, les candidats devraient s'assurer de maîtriser suffisamment les références qu'ils mobilisent pendant l'exposé afin de ne pas tendre de perche au jury sur des sujets qu'ils connaissent mal.

Dans son bilan, le jury tient également à relever des points très positifs :

- Tout d'abord, il apparaît qu'une grande majorité des candidats manifeste souvent le souci de faire des exposés sans parti pris, dans le cadre d'une véritable posture scientifique et non idéologique.
- Par ailleurs, le jury observe avec satisfaction que certains candidats font montre de beaux acquis scientifiques et s'efforcent de les présenter avec la posture pédagogique adéquate.

4.2 – Épreuve orale de commentaire d'un dossier (coeff. 4)

Jury : Catherine Bruet, Laura Cruchet, Nicolas Danglade, Mounia Ghezali, Anne-Sophie Letertre, Anne Lise, Marine Métral, Sophie Mattern.

Pour la partie mathématique : Stéphanie Bodin, Hervé Diet, Mélanie Sellin, Jérôme Ygé.

Rapporteurs : Catherine Bruet et Mélanie Sellin.

4.2.1 – Résultats

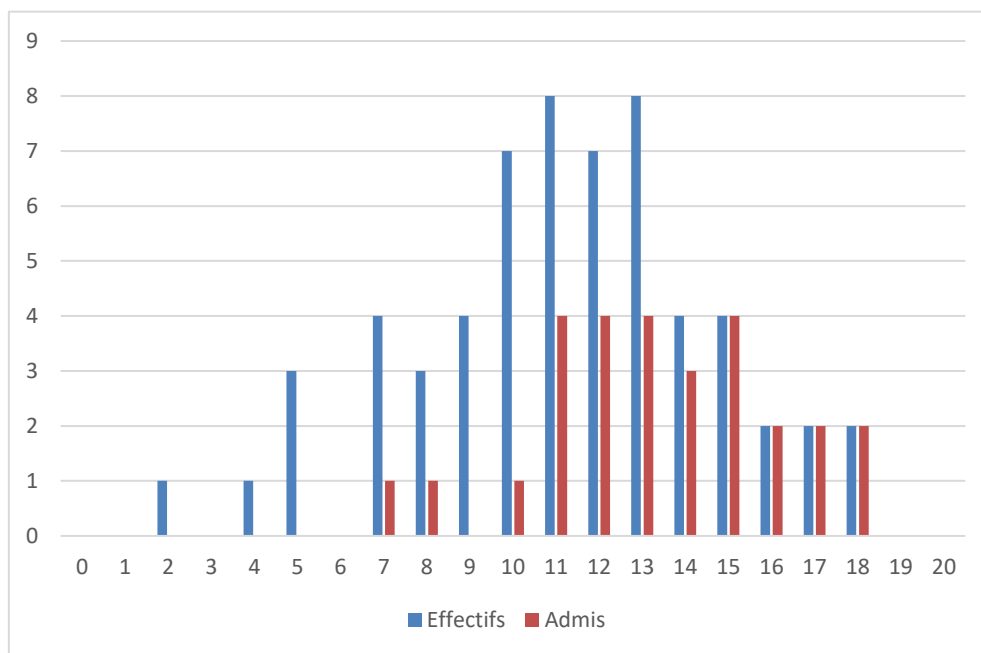
	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	60	60	11,22/20 (11,07 en 2025)	28	13,33 (13,65 en 2025)
CAERPA	7	7	10/20 (08 en 2025)	4	11,75 (10,75 en 2025)
Partie mathématique	67	67	3,30/6 (Écart-type : 1,44)	32	

4.2.1.1 – À l'agrégation

Les résultats à cette épreuve de dossier sont très stables en ce qui concerne la moyenne des présents à 11,22/20 et la moyenne des admis (13,33) mais avec un écart-type qui reste important à 3,38 points.

Un candidat ayant eu 07/20 à cette épreuve a pu être admis..., avec un 11/20 en leçon (et des points d'avance à l'écrit : 15/20, soit la troisième meilleure performance), et classé in fine 24^{ème} sur 28 ! La majeure à cette épreuve a eu 18/20 (et 13/20 en leçon) et termine 1^{ère} du concours.

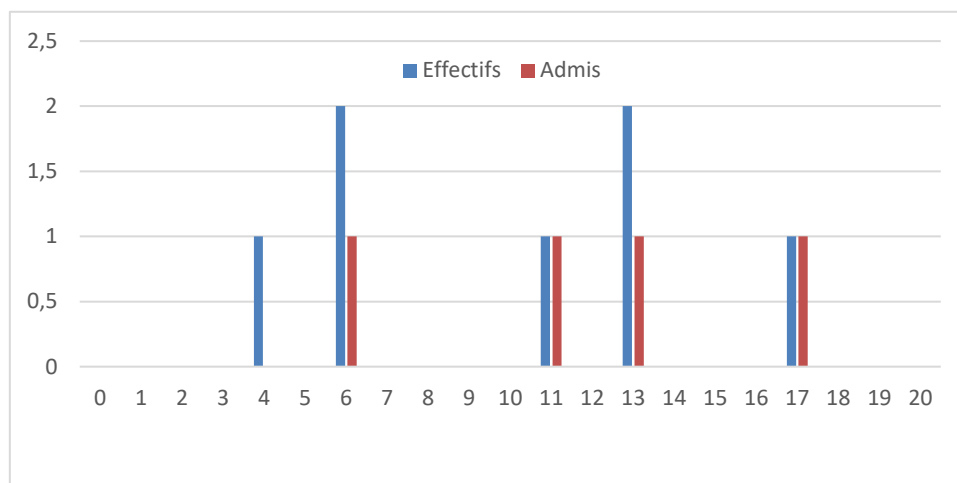
Graphique 7 : Notes des 60 candidats admissibles (tous présents)



4.2.1.2 – Au CAERPA

Comme pour les moyennes de la leçon (des présents et des admis), qui remontent notoirement par rapport à l'an passé, la moyenne des candidats présents s'élève à 10/20 ; tandis que la moyenne des candidats admis augmente à 11,75/20 mais avec un fort écart-type (près de 4 points) qui ne relève pas seulement du caractère volatile des petits échantillons. À noter que le major du CAER a obtenu 17/20 dans cette épreuve, soit la deuxième note du concours, et que trois des quatre admis ont des notes satisfaisantes.

Graphique 8 : Notes des 7 candidats admissibles



4.2.2 – Commentaires et recommandations

4.2.2.1 – Présentation de l'épreuve

Les dossiers proposés sont en lien avec les programmes de Sciences Économiques et Sociales du lycée, en vigueur à la date du concours. Chaque dossier est composé de deux parties.

La première partie est **un dossier documentaire** : à dominante économique si le sujet de leçon est à dominante sociologique ou science politique ; à dominante sociologique ou science politique si le sujet de leçon est à dominante économique. Le dossier documentaire est constitué d'un ou deux articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages. Il comprend des données statistiques.

La seconde partie du dossier est consacrée aux **mathématiques et statistiques appliquées aux SES**. Elle est constituée de deux exercices portant sur deux domaines distincts du programme de mathématiques du concours. L'un est fondé sur les données quantitatives et/ou les outils mathématiques et statistiques fournis ou utilisés dans la première partie du dossier.

Le candidat dispose de trois heures de préparation sans autre document que le dossier.

L'épreuve se déroule de la façon suivante :

- ☐ Exposé : 15 minutes
- ☐ Entretien à partir de l'exposé : 15 minutes
- ☐ Interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales : 15 minutes (présentation par le candidat de ses résultats puis échanges avec le jury).

Remarques : l'exposé ne peut excéder 15 minutes. Si le candidat n'a pas terminé à l'issue de ce temps, le jury l'interrompra. De même, l'entretien n'excèdera pas 15 minutes, même si le candidat a fait un exposé de courte durée. Il convient donc de ne négliger aucune des parties durant la préparation.

Des dossiers proposés à cette session ainsi que des exemples d'exercices de mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales sont présentés à la fin de ce rapport.

4.2.2.2 – Prestations des candidats au regard des attendus de l'épreuve

Les candidats présents à l'oral ont tenu compte de recommandations notifiées dans les précédents rapports, qui constituent des ressources indispensables pour bien appréhender l'épreuve. Ils se sont bien préparés globalement et ont su faire un plan cohérent et problématiser le dossier. Le jury a pu assister à des prestations de bonne, voire de très bonne qualité, démontrant ainsi la capacité des candidats à analyser et mettre en perspective les dossiers documentaires et une maîtrise satisfaisante des connaissances mathématiques. La qualité des prestations est liée à la bonne gestion du temps imparti pour l'exposé (en utilisant un chronomètre notamment), des plans bien construits et bien présentés par le biais d'un transparent. Son utilisation est fortement encouragée car elle permet au jury de suivre de manière aisée le cheminement du candidat et de s'approprier sa problématique. Certains candidats ont également complété leur plan (parties + sous-parties) avec des références théoriques utilisées lors de la présentation. Cela leur a permis de gagner du temps lors de l'exposé en n'ayant pas à les écrire au tableau. Le jury recommande de soigner la calligraphie afin de rendre la lisibilité satisfaisante. L'utilisation de feutres de couleurs différenciées est appréciée. Un usage spontané du tableau pour préciser une démonstration est également bienvenu.

Si l'épreuve ne requiert pas une solennité particulière, il est néanmoins attendu du candidat qu'il adopte une tenue vestimentaire adaptée à l'évènement, c'est-à-dire correcte dans ces circonstances sociales. De même, le comportement doit être en accord avec le contexte. On peut regretter cependant quelques situations où la nervosité du candidat se traduit par des rires ou des remarques peu professionnelles. Le jury n'attend pas de la familiarité de la part du candidat, tant au niveau de la posture que du langage. Une posture avenante est une entrée en matière propice aux échanges et au bon déroulement de l'épreuve. De même, un niveau de langage relativement soutenu est attendu de la part du candidat qui ne doit pas employer d'expressions familières, ni considérer le jury comme faisant partie de son cercle d'amis proches.

La clarté et la conviction du propos, la capacité à se détacher de ses notes afin d'établir un lien visuel avec le jury, une posture signifiante en situation d'enseignement sont autant d'attendus pour le jury. Le propos doit être clair et fluide afin de permettre une juste compréhension des analyses du candidat. La gestion du temps, la maîtrise de la langue française et de ses différents niveaux sont des attendus du métier d'enseignant.

L'utilisation du tableau est encore trop rare, notamment pour mettre en évidence des mécanismes (en économie par exemple). Si celle-ci ne doit pas faire perdre du temps au candidat, elle peut être de nature à mieux préciser une liaison logique entre deux concepts ou à montrer le déroulement d'un phénomène par exemple.

La réussite à cette épreuve passe donc d'abord par une bonne compréhension de ses attendus.

Des difficultés récurrentes de gestion du temps ont été observées. Plusieurs candidats, certes peu nombreux, n'ont pas achevé leur présentation ou ont dû être relancés afin de conclure dans le temps imparti, ce qui fragilise nécessairement l'ensemble de la prestation. Il pourrait être utile de se munir d'un chronomètre afin de mieux gérer l'exposé, même si une horloge est présente dans la salle et que le jury fait un rappel une minute avant la fin de la prestation.

4.2.2.3 – Contenu de l'exposé et construction du commentaire

Les meilleures notes ont été attribuées à des exposés problématisés, mettant en perspective la thématique très contemporaine du dossier avec des références théoriques de qualité et actualisées, dont les enjeux scientifiques et pédagogiques sont maîtrisés. La problématisation permet de se rendre compte de la qualité de l'analyse qui sera présentée. Elle débouche sur un plan qui montre le déroulé de la pensée du candidat, et à ce titre, il ne doit pas être calqué sur le plan du dossier documentaire, même s'il peut être pertinent de mobiliser des passages et/ou des graphiques/tableaux du dossier pour étayer la démonstration. Il est en effet attendu du candidat qu'il puisse apporter des connaissances personnelles afin d'éclairer les enjeux soulevés dans le dossier. Celui-ci est en lien avec une thématique présente dans les programmes de SES au lycée, qui doit être mise à jour par le candidat dans une perspective de continuum des apprentissages.

En conséquence, il n'est pas recherché l'originalité à tous crins, mais plutôt la qualité de la démarche scientifique, qui passe souvent par la simplicité du propos. Les bons exposés ont soulevé une problématique théorique appuyée sur le contenu du dossier. La mise en perspective du contenu, parfois très factuel du dossier, a permis de mettre en évidence des enjeux globaux, des problématiques plus générales sur la thématique du dossier, en lien avec les programmes de SES. La plupart des candidats ont construit un plan structuré et équilibré pour répondre à leur problématique. L'exposé ne doit pas être un cours à destination des élèves, ni une « leçon bis » : c'est la difficulté de l'exercice qui oblige à se tenir à égale distance entre les deux. Plusieurs candidats éprouvent des difficultés à problématiser le dossier proposé et à construire un plan véritablement pertinent. Les meilleures prestations sont celles qui articulent clairement exploitation du dossier, mobilisation de références scientifiques pertinentes, et structuration rigoureuse de l'argumentation.

Cependant, le jury insiste sur le fait que l'exposé doit être en conformité avec le plan annoncé. Les exposés trop généraux, qui font peu référence au dossier sont à éviter, de même que ceux qui n'utilisent le dossier que comme prétexte et sans analyse. Il revient au candidat de trouver un juste équilibre entre une analyse fine du dossier et un apport de connaissances scientifiques utiles pour construire une réflexion problématisée mettant en évidence à la fois la compréhension du candidat des enjeux du dossier et les liens avec les thématiques des programmes de SES au lycée.

Les candidats ayant le mieux réussi ont su faire preuve d'analyse, de réflexivité et d'ouverture dans les échanges avec le jury, notamment lors de l'entretien. Durant cette phase, le candidat doit être en capacité d'approfondir son propos, de l'éclairer et de faire preuve de réactivité face aux questions posées. Cela ne signifie pas qu'il a su répondre à toutes les questions, mais dans tous les cas, il a su montrer au jury qu'il pouvait mettre en œuvre un raisonnement, basé sur des connaissances solides, et qui permettait d'avancer vers un début de réponse. Engager une réflexion, prendre du recul sur les propositions du jury et entrer dans un échange constructif ont conduit à d'excellentes prestations ; la question posée a été prise en compte et confrontée à l'exposé avec distance et intégrité.

Un bon exposé a su trouver un équilibre entre le document proposé (qu'il convient de ne pas paraphraser) et une mise en perspective analytique (en s'appuyant sur des références académiques pertinentes), en lien avec les programmes du lycée. Un exposé qui n'utiliserait le document que de manière anecdotique ne se conforme pas aux attendus de cette épreuve. Cela témoigne d'une maîtrise insuffisante, faute d'une préparation sérieuse. De plus, le commentaire ne doit pas se réduire à un résumé, même pertinent, du dossier documentaire. Les exposés les moins bons se sont limités à une simple restitution du ou des documents, une analyse trop descriptive du dossier sans prise de distance, sans approche théorique et analytique. Les apports scientifiques attendus sont parfois trop limités, voire datés, alors même que l'épreuve vise précisément à évaluer à la fois les qualités pédagogiques des candidats et la solidité de leurs connaissances scientifiques actualisées. Sur ce point, certains candidats n'ont pas suffisamment démontré la maîtrise théorique attendue à ce niveau de concours (« savoirs pour enseigner ») et en restent aux « savoirs à enseigner ». D'autres exposés de piètre qualité, mais peu nombreux, ont été axés sur une thématique globale, en faisant quelques références

anecdotiques aux documents. Les apports scientifiques y sont anciens et/ou « passe-partout », sans lien avec les programmes à enseigner. Dans les deux cas, le candidat n'arrive pas à opérer l'articulation entre perspective analytique théorique et analyse du dossier. Il est attendu que le candidat intègre des références théoriques ne figurant pas dans le dossier et soit capable de définir de manière précise les notions figurant dans le dossier. Des liens avec des mécanismes et des auteurs non cités dans le document enrichissent le contenu scientifique de l'exposé. Des passages ou figures du dossier peuvent être mobilisés en lien avec un objectif précis, qui doit être explicite pour le jury.

Enfin, **s'il est envisageable de mettre en évidence des biais méthodologiques** (qu'il convient d'explicitier) **ou d'ouvrir la perspective sur une autre dimension de la thématique abordée** (et non présente dans le document), **il est mal venu de remettre en cause les propos de l'auteur** de manière infondée. De plus, une certaine neutralité vis-à-vis du dossier est également attendue. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de concours et non d'une tribune militante. Les candidats doivent veiller à adopter une posture analytique et distanciée face aux documents proposés. On ne peut que regretter que certains candidats s'autorisent des remarques dignes d'un référentiel politique. Le jury se permet d'insister sur le fait que la neutralité fait partie des compétences attendues d'un enseignant, qui plus est déjà en poste.

Un exposé de qualité a su apporter une valeur ajoutée en contextualisant dès l'introduction le propos, en présentant l'enjeu du dossier et les questions qu'il soulève, en précisant les références théoriques et/ou méthodologiques auxquelles il renvoie. La problématique proposée structurera l'exposé qui devra lui apporter une réponse en guise de conclusion. Cela exclut de fait les plans « stéréotypés » et généralistes, aisément transposables à tous les sujets. Le jury attend des candidats une réflexion personnelle, répondant aux enjeux du dossier documentaire. La problématique en est le témoin et la garantie d'une réussite à l'épreuve. C'est pourquoi, nous ne pouvons que conseiller aux candidats de prendre le temps de la réflexion, à la fois sur le dossier mais aussi sur les angles analytiques qui pourraient être mis en évidence, et de ne pas se précipiter sur des ouvrages de la bibliothèque.

La maîtrise des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence est en conséquence un incontournable. Dans la mesure où le document est en lien avec les programmes du lycée, on ne peut que recommander aux candidats de s'assurer qu'ils sont capables d'explicitier les concepts de base ou de présenter des références théoriques standards des Sciences Économiques et Sociales, telles qu'elles sont enseignées au lycée. Il ne faut pas oublier que l'on est en présence d'un concours interne, et à ce titre on peut légitimement attendre des candidats qu'ils maîtrisent les contenus qu'ils doivent enseigner, y compris les actualisations théoriques récentes. Cela comprend également les savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques, ainsi que les préconisations des préambules des programmes, notamment en matière des méthodes de travail spécifiques à chacune des sciences sociales auxquelles renvoient les SES.

Cependant, il est également attendu que les candidats, au-delà des savoirs à enseigner, maîtrisent les savoirs pour enseigner. Les fiches Éduscol adossées aux programmes du lycée peuvent être une première base de travail à cet égard. La référence aux auteurs en lien avec le dossier documentaire doit être étayée ; il ne s'agit pas de noyer le jury sous les références, mais plutôt de montrer en quoi tel auteur permet d'apporter un éclairage supplémentaire à la problématique en cours d'étude.

Les dimensions pédagogiques restent parfois insuffisamment investies. Les modalités d'évaluation en SES sont encore mal connues de certains candidats, tout comme les différentes épreuves du baccalauréat actuellement en vigueur. La connaissance des évolutions récentes du lycée et de l'examen apparaît à renforcer. De plus, la préparation des épreuves en classe à l'aide de documents, notamment scientifiques, est mal maîtrisée, en particulier dans la dimension « évaluation par compétences », comme en témoignent les difficultés des candidats à proposer une utilisation en classe d'éléments du dossier à l'étude.

4.2.2.4 – L'entretien

L'entretien est destiné à instaurer un dialogue avec le jury, afin de mettre en lumière le dossier documentaire au regard de la prestation du candidat. La première partie de l'échange est destinée à prolonger la réflexion sur le dossier en y apportant des précisions et des éclairages. Il ne s'agit pas de mettre le candidat en difficulté, mais au contraire de lui permettre d'explicitier et de compléter ce qu'il a peut-être eu trop peu de temps pour présenter. Cela peut prendre la forme d'un schéma à construire au tableau ou d'une réponse orale. Le jury attend du candidat qu'il réponde à la question posée de manière précise et argumentée. Il faut prendre le temps de bien comprendre ce qui est demandé, et éventuellement de reformuler pour être sûr d'avoir bien compris. Il est tout à fait possible de demander au jury de répéter la question. Les réponses apportées doivent être claires, précises et concises. Les stratégies d'évitement, les réponses longues et inadaptées sont sanctionnées. Par contre, le candidat peut ne pas connaître la réponse à une question précise et est en droit de le signaler au jury.

La réactivité et l'ouverture d'esprit sont des qualités attendues. La capacité à l'interaction fait partie des compétences attendues d'un professeur. Poser des hypothèses est une manière de construire une réponse quand on n'est pas sûr de soi.

Des questions plus « scientifiques » peuvent également être posées au cours de cette deuxième partie de l'épreuve, en lien avec le dossier documentaire. Elles permettent au candidat de démontrer sa maîtrise des concepts, mécanismes, théories, ... au programme des trois classes de lycée ainsi que de connaissances qui vont parfois au-delà de la classe de Terminale (« savoirs pour enseigner ») mais qui seront utiles à l'enseignant dans la préparation de ses cours et son enseignement en classe (« savoirs à enseigner »). Les candidats les mieux préparés ont fait preuve d'une certaine aisance dans les réponses aux questions à dimension plus scientifique tout en articulant leur réponse avec des enjeux didactiques et pédagogiques. Par exemple, ils ont été capables d'indiquer au jury le choix de graphiques ou de tableaux statistiques pertinents en classe tout en justifiant les coupes éventuelles selon le niveau de classe retenu.

La seconde partie de l'entretien porte sur des questions d'ordre pédagogique, en lien avec le dossier documentaire au regard des programmes du lycée. Les candidats sont amenés à s'interroger sur la dimension pédagogique et didactique du dossier documentaire et à montrer comment utiliser le document en situation avec les élèves. On attend du candidat qu'il soit capable de présenter une utilisation pédagogique de tel ou tel document, dans un cadre d'évaluation ou une situation de cours par exemple. Le professeur doit pouvoir répondre de manière précise, dans la mesure où cela fait partie de ses compétences. Pour cela, il doit préciser la classe, le contexte, la partie du programme en lien avec les objectifs d'apprentissage et indiquer le dispositif pédagogique à mettre en œuvre. Le candidat doit être en mesure de proposer une description précise de la mise en activité des élèves, (s'agissant d'une exploitation progressive d'un texte, l'utilisation de questions qui guident les élèves, qui les accompagnent dans un cheminement logique, qui leur permet de construire un schéma d'implication), sur la variété des usages pédagogiques et didactiques d'un document en vue d'exercer une différenciation pédagogique, sur les outils à disposition des élèves pour produire et présenter une production. Dans la mesure où il s'agit d'un concours interne, le candidat doit pouvoir mettre en évidence ses qualités pédagogiques et didactiques, sur un programme qu'il enseigne depuis plusieurs années. Or le jury constate que peu de candidats ont réfléchi à l'exploitation en classe qui pourrait être faite d'éléments figurant dans le dossier (dans un cours, pour une évaluation, pour travailler telle ou telle compétence...) et que quelques-uns maîtrisent encore mal la logique des objectifs d'apprentissage et du continuum Seconde/Première/Terminale.

Comme pour tout exercice oral, une posture ouverte aux questions variées posées par le jury et un effort pour y répondre de façon rigoureuse sont attendus. La capacité du candidat à faire preuve de réflexivité sur ses propos fait partie des compétences attendues du référentiel des enseignants.

4.2.2.5 – Critères d'évaluation

Le jury fonde son évaluation sur les critères suivants :

- ☐ Capacité à analyser le dossier, notamment avec un regard critique.
- ☐ Capacité à problématiser et à construire un plan.
- ☐ Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- ☐ Maîtrise des outils de mathématiques et de statistiques appliquées aux SES.
- ☐ Qualité de la présentation orale.

Un grand nombre de candidats maîtrise parfaitement les programmes, les attentes des épreuves du baccalauréat ou encore du grand oral, quand d'autres (heureusement peu nombreux) font encore appel à des chapitres qui ne sont plus au programme ou ont des difficultés à restituer les attentes et les contraintes de l'épreuve composée et de la dissertation. Une maîtrise totale du programme de SES des classes de Seconde, Première et Terminale (tant au niveau des questionnements et des objectifs d'apprentissage que des savoir-faire quantitatifs et des compétences transversales) est essentielle pour réussir ; de même pour les épreuves de l'examen : le candidat doit savoir, par exemple quelles sont les compétences attendues pour chaque partie de l'épreuve composée. Il convient de rappeler que l'évaluation tout au long des apprentissages, qu'elle soit diagnostique, formative ou de mémorisation, permet à l'enseignant de faire un état des lieux des apprentissages et donc à ce titre permet aux élèves de se tester afin de mieux apprendre : le jury accorde une grande importance à cette dimension et à la prise en compte par le candidat de la dimension évaluative de sa fonction.

La réussite au concours passe par un travail de longue haleine, planifié et organisé, tant dans la dimension scientifique que didactique.

Le jury encourage les admissibles à s'entraîner plus régulièrement à l'oral dans des conditions proches du concours, notamment en chronométrant leurs prestations afin de mieux maîtriser le temps imparti. Un travail approfondi sur les rapports de jury des années précédentes pourrait également leur permettre de mieux identifier les attendus de l'épreuve. De même, le référentiel des compétences du professeur constitue une base de travail indispensable en lien avec la posture attendue.

La lecture régulière d'ouvrages et de ressources scientifiques articulée avec les programmes, ainsi qu'une veille sur les évolutions pédagogiques et institutionnelles en SES, semblent également essentielles afin de consolider à la fois les connaissances théoriques et les compétences didactiques attendues.

Enfin, il pourrait être bénéfique d'inciter les candidats à travailler davantage la problématisation des dossiers et la prise de distance analytique, afin d'éviter une approche trop descriptive ou paraphrastique des documents proposés. De plus, envisager durant la préparation l'utilisation en classe de certains éléments du dossier, en lien avec un objectif clairement identifié et justifié (travailler une compétence des épreuves de baccalauréat par exemple), apporte un éclairage supplémentaire à la maîtrise d'une problématique scientifique en lien avec les programmes de SES.

Certains candidats sont venus assister aux prestations orales d'autres admissibles. Il est conseillé de se saisir de cette possibilité d'observation en amont afin d'avoir quelques exemples de sujets proposés dans les dossiers et de mieux cerner les attentes du jury en situation (notamment les questions de reprise).

4.2.3 – Les mathématiques à l'épreuve sur dossier

4.2.3.1 – Commentaires globaux sur les prestations des candidats

Le jury réitère ses recommandations de la session précédente et rappelle que la partie associée aux mathématiques dure 15 minutes **soit un tiers du temps maximal de l'épreuve sur dossier**. Ainsi, il est vivement recommandé, sur les trois heures de préparation de l'épreuve, de **réserver un temps certain aux mathématiques** (au minimum 30 minutes). Des candidats se présentent encore à l'épreuve sur dossier sans avoir consacré du temps à cette partie et découvrent les exercices au moment où ils sont face au jury. Cela est d'autant plus étonnant que certaines questions mathématiques portent sur le dossier (partie A) et permettent de compléter l'analyse du dossier. Il est donc vivement conseillé de lire les précédents rapports de jury (pour prendre connaissance des commentaires déjà effectués, pour avoir des exemples de sujets et des éléments bibliographiques en mathématiques et en statistiques) et le programme de mathématiques associé (publié en Annexe 5.2 du présent rapport). Il est rappelé que la longueur des énoncés ne préjuge pas de leur niveau de difficulté.

Les connaissances du candidat sur les notions du programme et ses capacités à les exploiter sont évidemment au cœur de l'évaluation de sa prestation. Le jury souhaite qu'au-delà de la bonne application d'une formule, (par exemple celle donnant le taux d'évolution moyen, ou l'intervalle de confiance), le candidat puisse en expliquer d'une part le sens si cela lui est demandé et d'autre part les mécanismes permettant d'obtenir une telle formule.

Il est attendu que le candidat fasse preuve de clarté et de rigueur lors de la présentation de ses résultats et des méthodes utilisées et qu'il sache évidemment interpréter les résultats obtenus : en SES, les calculs ne sont jamais demandés pour eux-mêmes mais pour leur signification. Le jury a apprécié que certains candidats ayant fait des erreurs soient capables d'analyser ces dernières et fassent preuve de sens critique à l'égard des résultats obtenus. Il est noté que les présentations faites sur transparents ont facilité l'oral de présentation en mathématiques des candidats qui en ont fait usage.

La majorité des candidats a plutôt bien réussi les questions mathématiques portant sur le dossier (partie A). Néanmoins, le jury a été surpris de constater que les notions de taux d'évolution et des calculs de pourcentages ou de taux ne sont pas maîtrisées par certains candidats. Le jury rappelle que ces notions sont des incontournables, que ce soit pour le concours ou dans la pratique disciplinaire de tout enseignant de SES et qu'il est essentiel de les comprendre et d'en maîtriser le sens et les techniques.

Des difficultés demeurent quant à la partie B notamment, liées à un manque de connaissances et de maîtrise, de la part de certains candidats :

- confusion entre primitive et dérivée,
- intégrales, intégration par parties, valeur moyenne,
- lien entre courbe de Lorenz et les concepts mathématiques associés,
- confusion entre médiane et médiale,
- représentation graphique de l'indice de Gini,
- intervalle de confiance, intervalle de fluctuation asymptotique,
- loi normale,
- somme de variables aléatoires,
- diagonalisation d'une matrice,
- somme des termes consécutifs dans une suite arithmétique ou géométrique.

Par ailleurs, les candidats ont souvent réussi l'étude de fonctions (exponentielle, logarithme, polynomiale) mais également l'étude de la convexité. L'étude des suites arithmético-géométriques est acquise par une bonne partie des candidats.

Les graphes probabilistes et le calcul matriciel ont été globalement bien traités même si les notions concernant la diagonalisation d'une matrice sont perfectibles.

Les probabilités conditionnelles sont quant à elles globalement bien maîtrisées mais des confusions ont été relevées entre la loi de Bernoulli et la loi binomiale ainsi que des lacunes concernant leurs paramètres (espérance, variance et écart-type). En outre, la loi normale n'est pas maîtrisée et les questions concernant les tests d'hypothèse ne sont pas toujours traitées. Le jury rappelle que ce sont des attendus du programme et donc évaluable à l'oral.

L'utilisation d'une calculatrice est autorisée. Depuis la session 2024, le candidat ne peut pas utiliser une calculatrice personnelle, même si cette dernière présente le mode examen. À la session 2027, le candidat pourra uniquement utiliser une des calculatrices mises à disposition par le jury, les modèles étant de type TI84 de Texas Instruments, Casio 35+ de Casio ou Numworks. Si un modèle de calculatrice n'est pas disponible au début de la phase de préparation, le candidat a le choix entre les autres modèles restants de calculatrices pour préparer l'exercice de mathématiques de l'épreuve sur dossier. Les modèles évoluant, les types de calculatrices proposés lors de l'épreuve sont susceptibles de changer d'une session de concours à l'autre ; cependant, quelle que soit la session, **les machines proposées présentent toujours les mêmes fonctionnalités.**

4.2.3.2 – Éléments bibliographiques en mathématiques et statistiques

Les ouvrages indiqués ci-dessous sont avant tout des suggestions, dont la consultation n'a pas de caractère obligatoire. Il est important que chaque candidat accompagne sa formation mathématique au regard de ses connaissances initiales, et ce de façon progressive. L'apport de connaissances trop théoriques n'est pas un attendu de l'exercice de mathématiques et de statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales.

Pour une bonne préparation de base :

- Des manuels, au choix, des classes de première et de terminale spécialité mathématiques, mathématiques complémentaires et mathématiques expertes ou de STS.
- *Les Maths au CAPES de sciences économiques et sociales* – C. Hardouin (2019), Éditions Dunod (collection Je prépare).
- *Maths pour économistes* - Volume 1 : les fonctions d'une variable, Éditions De Boeck.
- *Maths pour économistes* - Volume 2 : les fonctions de plusieurs variables, Éditions De Boeck.
- *Itinéraires en statistiques et probabilités* - H. Carnec, J.M. Dagoury, R. Seroux, M. Thomas (2011), Éditions Ellipses.
- *Mathématiques BTS*, Groupements B, C et D, J.D. et B. Astier (2014), Éditions Nathan.

Pour approfondir :

- Des manuels de classes préparatoires économiques et commerciales ECG (pour y trouver la notion d'estimateur) ; par exemple : *Les 400 exercices de maths à faire et à refaire pour réussir les concours d'entrée aux écoles de commerce* ; G. Goulet (2014), Éditions Ellipses (avec une vigilance sur cet ouvrage concernant le contenu parfois théorique de certains exercices proposés, par rapport à l'attendu de l'exercice de mathématiques et de statistiques du concours).

Pour les exercices de base (réinvestissant les notions mathématiques) :

- voir les exercices de mathématiques présents dans les rapports de jury des sessions précédentes.
- Les annales corrigées des épreuves terminales de mathématiques ou du BTS Comptabilité-Gestion par exemple : le site de l'APMEP (association de professeurs de mathématiques de l'enseignement public) met à disposition des corrigés d'épreuve : <https://www.apmep.fr/Annales-examens-Brevet-CAP-BEP-Bac-BTS-et-concours-niveau-Terminale>

4.2.4 – Exemples de dossiers complets

4.2.4.1 – Dossier 1

1/ Dossier à commenter

- Document 1 : Flora VUILLIER-DEVILLERS, Meriam BARHOUMI et Justine KLIPFEL, « À 24-25 ans, la situation des jeunes reste liée à leurs résultats au collège et à leur origine sociale », *INSEE Focus*, n°312, novembre 2023.
- Document 2 : Émilie PÉNICAUD, « En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études », *INSEE Focus*, n°258, janvier 2022.

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales

1/ Dossier à commenter

Document 1 : Flora VUILLIER-DEVILLERS, Meriam BARHOUMI et Justine KLIPFEL, « À 24-25 ans, la situation des jeunes reste liée à leurs résultats au collège et à leur origine sociale », *INSEE Focus*, n°312, novembre 2023.

En mars 2021, les deux tiers des jeunes de 24-25 ans ont terminé leurs études et occupent un emploi.

Treize ans après leur entrée en 6^e en 2007, un jeune sur six poursuit ses études, un sur trois parmi ceux qui, dès le collège, avaient de bons résultats scolaires, un sur trois aussi parmi les enfants de cadres. Parmi les étudiants, un sur deux occupe également un emploi, notamment en stage ou en alternance.

Enfin, un jeune sur six est, à 24-25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) ; ils sont plus nombreux parmi ceux qui avaient eu les moins bonnes notes au brevet et parmi les peu ou pas diplômés. Trois quarts des jeunes NEET ont déjà travaillé ; seulement 3 % d'entre eux n'ont jamais travaillé ni recherché un emploi.

À 24-25 ans, 62 % des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme. Cependant, les jeunes NEET et les jeunes en études sans emploi sont moins souvent optimistes, et déclarent davantage rencontrer des difficultés, en particulier financières.

À 24-25 ans, deux jeunes sur trois ont fini leurs études et occupent un emploi

En 2021, les jeunes entrés en 6^e en 2007 sont âgés, pour la quasi-totalité, de 24 ou 25 ans. Treize ans après leur entrée en 6^e, les deux tiers d'entre eux sont sortis du système éducatif et occupent un emploi (**figure 1**). Un jeune sur six est encore en études et un sur six n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation, situation communément désignée sous le terme de NEET (*neither in employment nor in education or training*) selon la terminologie d'Eurostat. Cette dernière catégorie regroupe des inactifs et des chômeurs. La situation de ces jeunes peut être affectée par des facteurs conjoncturels au moment de l'enquête ou de leur insertion sur le marché du travail.

L'épidémie de Covid-19 a notamment touché les jeunes adultes : plus de jeunes sont restés en études lors de l'année scolaire 2020-2021, mais cette hausse est surtout le fait des néo-bacheliers et concerne donc peu la cohorte des jeunes entrés en 6^e en 2007 : en 2015, la grande majorité avait déjà obtenu son baccalauréat [Marlat, Perraud-Ussel, 2021]. Les jeunes sortis de formation initiale peu avant le début de l'épidémie, plus souvent en contrats temporaires, ont été les plus affectés par la chute des embauches et le non-renouvellement des contrats au printemps 2020 [Pénicaud, 2022]. Cependant, l'emploi des jeunes a connu un rebond rapide dès la fin 2020.

Figure 1 - Situation des jeunes entrés en 6^e en 2007 au regard des études et de l'emploi en mars 2021

en %

Caractéristiques	En études				Sortis du système éducatif, en emploi			NEET
	Cumul emploi-études (stage ou alternance)	Cumul emploi-études (autre)	En études, sans emploi	Ensemble	En CDI	Autres types d'emploi	Ensemble	
Sexe								
Femme	6	5	9	20	43	20	63	17
Homme	5	3	7	16	47	21	68	16
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2007								
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	4	8	17	44	23	67	16
Cadre, profession libérale	9	7	15	32	36	19	55	13
Profession intermédiaire	7	5	9	20	45	18	64	16
Employé	4	3	6	14	47	21	67	19
Ouvrier qualifié	4	3	5	12	51	21	72	16
Ouvrier non qualifié	3	3	4	10	48	22	70	20
Chômeur ou inactif n'ayant jamais travaillé ¹	3	1	4	8	34	21	55	37
Moyenne au brevet								
Premier quart ²	3	2	3	7	46	21	68	25
Deuxième quart	5	3	6	14	50	21	71	16
Troisième quart	7	4	9	21	45	21	66	13
Quatrième quart	8	8	16	32	38	19	57	11
Ascendance migratoire								
Sans ascendance migratoire directe	6	4	8	17	46	21	67	16
Descendant d'immigrés	6	4	10	20	39	19	58	21
Ensemble	6	4	8	18	45	21	66	17

1. La modalité regroupe aussi les valeurs manquantes.

2. Les élèves sont répartis en quatre groupes de même taille en fonction de leur note au brevet : le premier quart réunit les 25 % des élèves dont les notes étaient les plus basses, le quatrième quart les 25 % des élèves dont les notes étaient les plus hautes.

Notes : Un descendant d'immigrés est une personne dont au moins l'un des deux parents est immigré. Une personne sans ascendance migratoire directe est une personne non descendante d'immigrés ; Catégorie sociale des parents : catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2007 ; CDI : contrats à durée indéterminée ou fonctionnaires ; Autres types d'emploi : contrats à durée déterminée, intérim, indépendants, aides familiaux, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, autres contrats aidés ; NEET : ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Lecture : Parmi les jeunes entrés en 6^e en 2007, 6 % cumulent leurs études avec un emploi en alternance ou un stage en mars 2021.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

Les enfants de cadres et les jeunes ayant obtenu les meilleures notes au brevet sont plus souvent en études que les autres

La situation des jeunes à 24-25 ans sur le marché du travail est fortement liée à leur origine sociale. Notamment, les enfants de cadres sont trois fois plus souvent encore en études (32 %) que les enfants d'ouvriers non qualifiés (10 %). Les enfants de cadres sont moins souvent des NEET et sont moins souvent en emploi que les enfants d'ouvriers. Les descendants d'immigrés sont moins souvent en emploi que les jeunes sans ascendance migratoire directe (58 % contre 67 %) et plus souvent NEET (21 % contre 16 %) ; ces différences selon l'origine migratoire s'expliquent surtout par des différences d'origine sociale [Reist, 2020].

La situation à 24-25 ans varie fortement selon le niveau des acquis au collège ou même avant, et ce quels que soient l'origine sociale et le sexe. D'une part, les jeunes arrivés « en retard » en 6^e sont plus souvent NEET (26 %) que ceux sans retard (15 %). En outre, parmi les 25 % de jeunes ayant obtenu les meilleures notes au brevet, 32 % poursuivent toujours leurs études en 2021, soit quatre fois plus que parmi les 25 % de jeunes ayant obtenu les

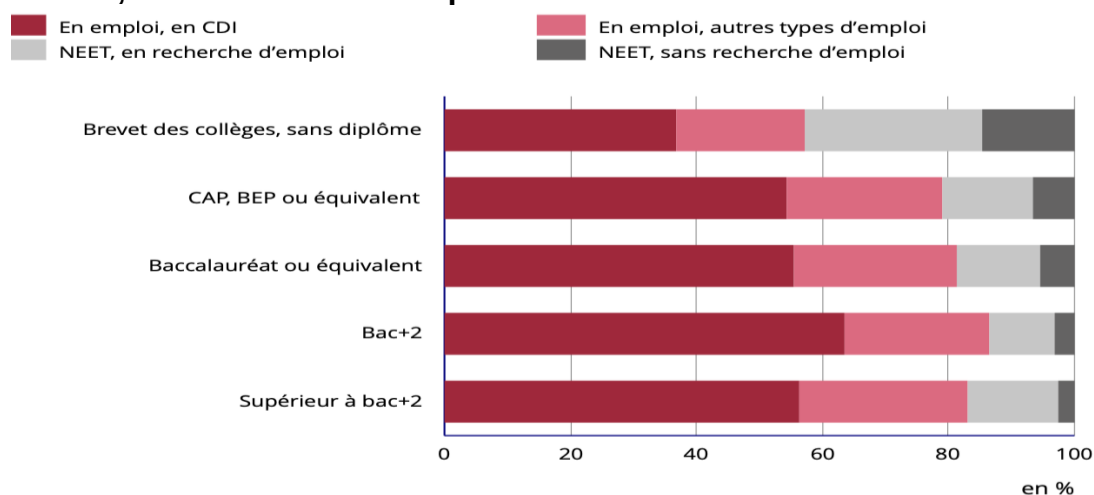
moins bonnes notes (7 %). À l'inverse, les jeunes avec les moins bonnes notes au brevet sont nettement plus souvent NEET à 24-25 ans que les jeunes avec les meilleures notes (25 % contre 11 %).

Par ailleurs, les femmes sortent du système éducatif plus tard et plus diplômées que les hommes. À 24-25 ans, 20 % d'entre elles sont toujours en études (contre 16 % des hommes) et 43 % ont un emploi à durée indéterminée (47 % des hommes).

Les moins diplômés s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail

En 2021, parmi les jeunes sortis du système éducatif, les moins diplômés ont une situation plus dégradée sur le marché du travail, malgré une présence plus longue sur celui-ci. Notamment, 43 % des jeunes sortis sans diplôme ou avec le seul diplôme national du brevet sont NEET (**figure 2**). À l'inverse, les diplômés d'un bac+2 s'insèrent le plus facilement : plus rarement NEET (13 %), ils occupent plus souvent un emploi, y compris en CDI (64 %), que tous les autres diplômés.

Figure 2 – Situation des jeunes entrés en 6^e en 2007 sortis du système éducatif en mars 2021, selon le niveau de diplôme



[...]

Lecture : Parmi les jeunes entrés en 6^e en 2007, 28 % des jeunes sortis du système éducatif avec le brevet des collèges ou sans diplôme sont NEET et en recherche d'emploi en mars 2021.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, sortis du système éducatif en mars 2021.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

La situation des jeunes NEET est souvent subie : environ trois sur quatre recherchent un emploi ou attendent de signer un contrat de travail au moment de l'enquête en 2021. Pour un quart d'entre eux, le début de la recherche remonte à plus de deux ans. Parmi le quart des jeunes NEET qui ne cherchent pas de travail, les raisons personnelles (notamment s'occuper de ses enfants), ou les raisons de santé sont les motifs les plus souvent avancés. La situation de NEET ne s'inscrit pas toujours dans la durée : 31 % d'entre eux étaient en emploi et 20 % en études un an auparavant. C'est particulièrement le cas pour les diplômés du supérieur, qui ont terminé leurs études plus récemment : ils représentent 33 % des jeunes NEET en 2021, mais seulement 17 % de ceux qui le sont depuis au moins un an. Les femmes avec enfants sont davantage en situation de NEET depuis au moins un an. Presque tous les jeunes NEET (97 %) ont déjà recherché ou occupé un emploi : les trois quarts ont déjà travaillé et les autres ont déjà cherché un travail.

La moitié des jeunes en études ont aussi un emploi

18 % des élèves entrés en 6^e en 2007 sont toujours en études à 24-25 ans. 77 % d'entre eux suivent une formation de niveau supérieur ou égal à bac+3 et 13 % une formation de niveau bac+2 (**figure 3**). Les autres (9 %) suivent des études secondaires, pour préparer notamment un CAP, un baccalauréat ou un brevet professionnel.

La moitié des jeunes en études occupent aussi un emploi, le plus souvent dans le cadre de leur formation : un tiers des jeunes en études sont en stage ou alternance [...].

Figure 3 – Niveau de la formation en cours des jeunes entrés en 6^e en 2007, en études en mars 2021

En %

Situation d'études	Bac+5 ou plus, écoles	Bac+3 ou 4	Bac+2	Diplôme du secondaire	Ensemble
Cumul emploi-études (stage ou alternance)	57	23	11	9	100
Cumul emploi-études (autre)	52	23	13	10	100
En études, sans emploi	48	28	16	7	100
Ensemble en études	52	25	13	9	100

Note : Les diplômes du secondaire sont les CAP, BEP, baccalauréats, brevets professionnels et équivalents.
Lecture : Parmi les entrants en classe de 6^e en 2007 et en poursuite d'études en mars 2021, 52 % suivent une formation de niveau bac+5 ou plus.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007, en études en mars 2021.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

Un jeune sur six déclare avoir des difficultés financières

Un jeune sur trois de 24-25 ans déclare rencontrer en 2021 des difficultés de logement, de transport, de santé, familiales ou financières (**figure 4**). Les difficultés financières sont les plus souvent évoquées, par un jeune sur six.

Figure 4 – Difficultés et aide reçue en 2020-2021 par les jeunes entrés en 6^e en 2007

En %

Situation	Aucune difficulté	Difficultés financières	Difficultés familiales	Difficultés de logement	Problèmes de santé	Difficultés de transport	Aide financière de la famille ¹
Cumul emploi-études (stage ou alternance)	62	16	13	7	5	7	24
Cumul emploi-études (autre)	57	16	17	7	9	6	26
En études, sans emploi	53	25	17	7	10	7	49
Ensemble en études	57	20	16	7	8	7	36
En CDI	75	11	8	6	4	3	4
Autres types d'emploi	67	15	10	9	5	5	11
Ensemble en emploi	73	12	9	7	4	4	6
NEET	52	26	13	12	13	9	24
Ensemble	65	16	10	8	6	5	14

1. Déclare comme ressources personnelles au moins une aide financière de sa famille entre juillet 2020 et mars 2021.

Lecture : Parmi les jeunes entrés en 6^e en 2007, 16 % expriment avoir rencontré des difficultés financières entre juillet 2020 et mars 2021. Ils sont 20 % parmi les jeunes en études et 12 % parmi ceux dont la situation principale est l'emploi.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

Ceux en emploi sont moins souvent confrontés que les autres à ces difficultés. En particulier, trois jeunes en emploi stable sur quatre ne déclarent aucune difficulté, contre deux sur trois parmi ceux occupant d'autres types d'emploi.

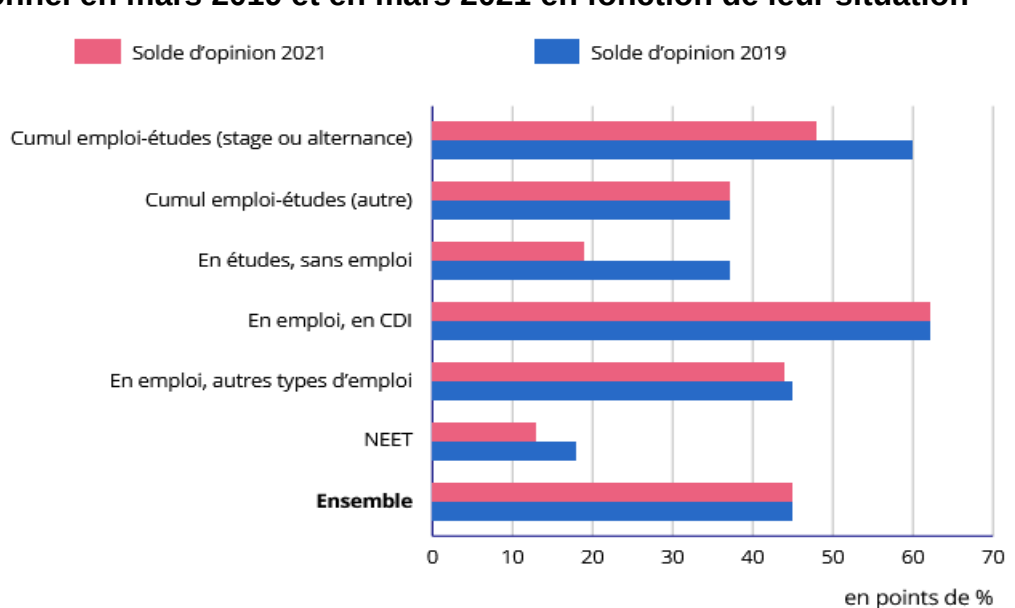
Les jeunes NEET et les jeunes en études sans emploi déclarent plus souvent que les autres rencontrer des difficultés, notamment financières : un sur quatre déclare avoir des difficultés pour payer ses dépenses de base (logement, nourriture, soins, etc.), contre un sur six en moyenne. Les jeunes NEET sont plus exposés à tous les types de difficultés.

À 24-25 ans en 2021, un étudiant sans emploi sur deux est aidé financièrement par sa famille, un sur quatre parmi ceux qui cumulent études et emploi ou parmi les jeunes NEET, mais seulement moins d'un jeune en CDI sur vingt.

Les jeunes en emploi sont les plus confiants dans leur avenir professionnel

En 2021, 62 % des jeunes entrés en 6^e en 2007 se déclarent plutôt optimistes quant à leur avenir professionnel, 17 % se déclarent inquiets et 22 % ne se prononcent pas. Cela correspond à un solde d'opinion de +45 points (**figure 5**). Les jeunes qui occupent un emploi sont les plus optimistes, y compris lorsqu'ils le cumulent avec leurs études, les plus confiants étant ceux ayant un CDI (solde de +62 points). À l'inverse, les jeunes en études sans emploi (solde de +19 points) et les jeunes NEET (solde de +13 points) sont les moins confiants.

Figure 5 – Optimisme des jeunes entrés en 6^e en 2007 quant à leur avenir professionnel en mars 2019 et en mars 2021 en fonction de leur situation



[...]

Lecture : Parmi les jeunes entrés en 6^e en 2007, les jeunes en études sans emploi en mars 2021 sont plus nombreux de 19 points (solde d'opinion) à se déclarer optimistes plutôt qu'inquiets quant à leur avenir professionnel. En 2019, ils étaient plus nombreux de 37 points à être optimistes plutôt qu'inquiets.

Champ : France hors Mayotte, jeunes entrés en 6^e pour la première fois en 2007.

Source : Depp-Insee-Sies, enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007.

Le contexte marqué notamment par l'épidémie de Covid-19 perturbe la perception de l'avenir de cette génération différemment selon la situation des jeunes adultes. Les jeunes qui ne sont pas sortis du système éducatif en 2021 se déclarent nettement moins optimistes que les jeunes dans la même situation, âgés de 22-23 ans en 2019, alors que leur niveau

de formation est plus élevé. Une partie des jeunes en études en 2019 est sortie du système éducatif en 2021, mais cette baisse du solde d'opinion s'observe également quand on se restreint aux individus en études à la fois en 2019 et en 2021. La baisse d'optimisme est la plus forte parmi les jeunes en études sans emploi et, dans une moindre mesure, parmi les jeunes en stage ou alternance, bien qu'ils restent les plus optimistes après les jeunes en emploi stable (CDI). À l'inverse, le niveau de confiance des jeunes en emploi sortis du système éducatif est stable. Là aussi, ce constat reste vrai parmi les jeunes n'ayant pas changé de situation vis-à-vis de l'emploi entre 2019 et 2021. Pris dans leur ensemble, les jeunes entrés en 6^e en 2007 sont presque aussi optimistes en 2021 qu'en 2019, malgré la baisse d'optimisme de ceux encore en études : ils sont en 2021 plus souvent en emploi qu'en 2019 (66 % contre 46 %), et avoir un emploi rend plus confiant dans son avenir professionnel.

Sources et méthodes

Le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007 est un panel qui suit une cohorte d'individus entrés en 6^e en 2007. Il est piloté conjointement par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et l'Insee. Il se fonde chaque année sur un questionnaire dit de « tronc commun » identique quel que soit le collecteur.

L'organisme collecteur en 2021 varie selon la situation du jeune en 2020. S'il a déclaré suivre en 2020 des études supérieures ou ne pas suivre d'études mais souhaiter les reprendre, il est enquêté par le Sies. Dans les autres cas, il est interrogé par l'Insee.

L'échantillon comprend à l'origine 35 000 jeunes, représentatifs de l'ensemble des élèves entrés pour la première fois en 6^e en 2007 dans un collège public ou privé de France (hors Mayotte). Sur les 24 666 jeunes encore suivis en 2021, 83,6 % ont répondu.

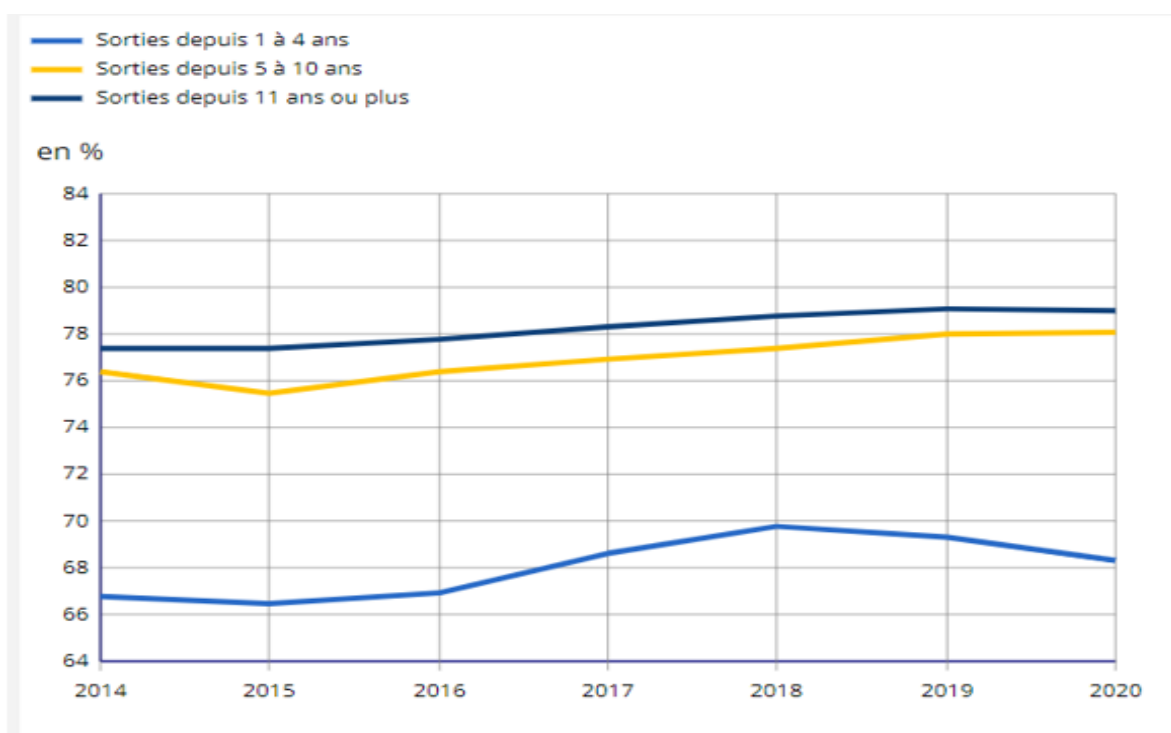
Document 2 : Émilie PÉNICAUD, « En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études », *INSEE Focus*, n° 258, janvier 2022.

En moyenne sur l'année 2020, 68,3 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans étaient en emploi. C'est 1,0 point de moins qu'en 2019, alors que le taux d'emploi est resté quasi stable pour les personnes ayant achevé leurs études depuis plus longtemps. Le recul du taux d'emploi des sortants de formation initiale a été particulièrement marqué au 2^e trimestre 2020, sous l'effet du premier confinement de la population. Plus souvent en contrat à durée limitée (CDD, intérim), les jeunes sortants ont de fait été plus exposés que leurs aînés. Le recul de l'emploi s'observe sur l'ensemble de l'échelle des diplômes, mais avec des disparités selon les spécialités de formation.

Un recul du taux d'emploi en 2020 pour les sortants de formation initiale

En 2020, l'épidémie de Covid-19 a affecté les conditions d'accès au marché du travail. En phase d'insertion professionnelle, les jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, c'est-à-dire entre 2016 et 2019, soit avant le début de la crise sanitaire, ont été les plus affectés par cette situation exceptionnelle. Par rapport à 2019, le taux d'emploi de ces sortants s'est réduit de 1,0 point, atteignant 68,3 % en moyenne sur l'année 2020 (**figure 1**). Davantage insérées sur le marché du travail, les personnes ayant achevé leurs études initiales depuis 5 à 10 ans ont un taux d'emploi déjà plus élevé, qui est resté quasi stable pendant la crise (+ 0,1 point sur un an à 78,1 % en 2020) ; c'est aussi le cas des personnes ayant terminé leurs études depuis 11 ans ou plus (– 0,1 point sur un an à 79,0 %) [...].

Figure 1 – Taux d'emploi selon la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale



Lecture : en 2020, 68,3 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont en emploi.

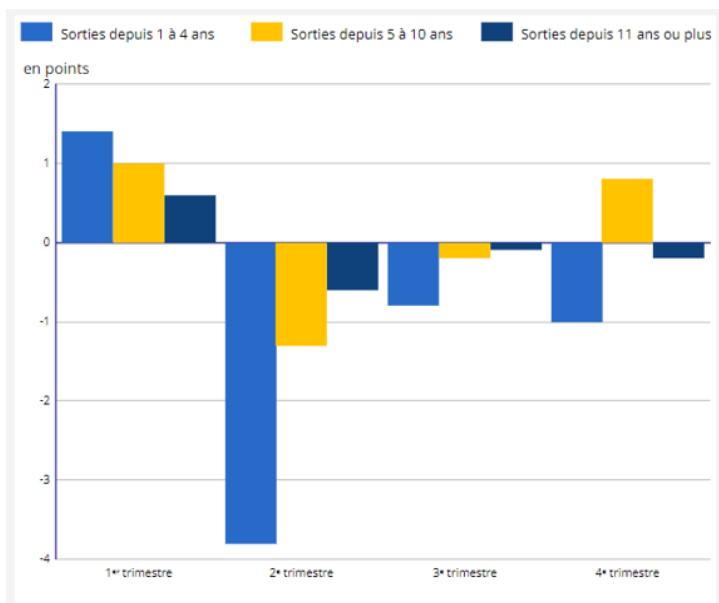
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 60 ans, sorties depuis un an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2020.

Un net repli de l'emploi au 2^e trimestre 2020

Le taux d'emploi des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale s'est particulièrement replié lors du 2^e trimestre 2020, marqué par le premier confinement de la population. Par rapport au 2^e trimestre 2019, ce taux a ainsi reculé de 3,8 points pour s'établir à 66,3 % (**figure 2**). Sans retrouver son niveau de 2019, il s'est ensuite redressé aux 3^e et 4^e trimestres 2020, avec un recul sur un an nettement atténué (– 0,8 point, puis – 1,0 point). Le taux d'emploi des personnes ayant terminé leurs études depuis 5 à 10 ans (– 1,3 point) ou depuis 11 ans ou plus (– 0,6 point) a également reculé au 2^e trimestre 2020 sur un an, mais de manière plus modérée.

Figure 2 – Taux d'emploi selon la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale



Lecture : entre le 1^{er} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020, le taux d'emploi des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans a augmenté de 1,4 point.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 60 ans, sorties depuis un an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

En 2020, une hausse du chômage et de son halo pour les jeunes sortants de formation initiale

Le recul du taux d'emploi s'est traduit par une hausse de la part des jeunes sortants d'étude sans emploi et qui souhaitent travailler, qu'ils soient au chômage ou dans son halo [...]. Au total, en 2020, 21,2 % des sortants de formation initiale sont au chômage ou dans son halo (**figure 3**). La part de jeunes en phase d'insertion professionnelle qui sont inactifs sans relever du halo a reculé (– 0,5 point par rapport à 2019, pour atteindre 10,6 %) ; la moitié de ces jeunes ont suivi une formation, conduisant ou pas à un diplôme ou titre reconnu. Par rapport à 2019, la part de sortants sans emploi souhaitant travailler augmente davantage pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes (+ 2,3 points contre + 0,8 point).

**Figure 3 – Situation sur le marché du travail en 2020
selon la durée écoulée depuis la sortie de la formation initiale**

	Emploi	Chômage	Inactifs appartenant au halo autour du chômage	Inactifs en dehors du halo autour du chômage	Ensemble
Sorties depuis 1 à 4 ans	68,3	14,1	7,1	10,6	100,0
Sexe					
Femmes	68,7	12,9	6,6	11,8	100,0
Hommes	67,9	15,2	7,6	9,4	100,0
Niveau de diplôme					
Diplôme du supérieur long	81,9	9,0	3,7	5,4	100,0
Diplôme du supérieur court	80,6	11,5	4,0	3,9	100,0
Bac ou équivalent	60,8	16,7	8,4	14,2	100,0
CAP, BEP ou équivalent	60,7	18,9	12,2	8,2	100,0
Aucun diplôme, CEP, brevet des collèges	27,6	25,4	15,7	31,3	100,0
Sorties depuis 5 à 10 ans	78,1	8,8	6,2	6,9	100,0
Sorties depuis 11 ans ou plus	79,0	5,4	4,5	11,1	100,0

Lecture : en 2020, 68,3 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont en emploi, 21,2 % sont au chômage ou dans son halo et 10,6 % sont inactifs sans relever du halo.

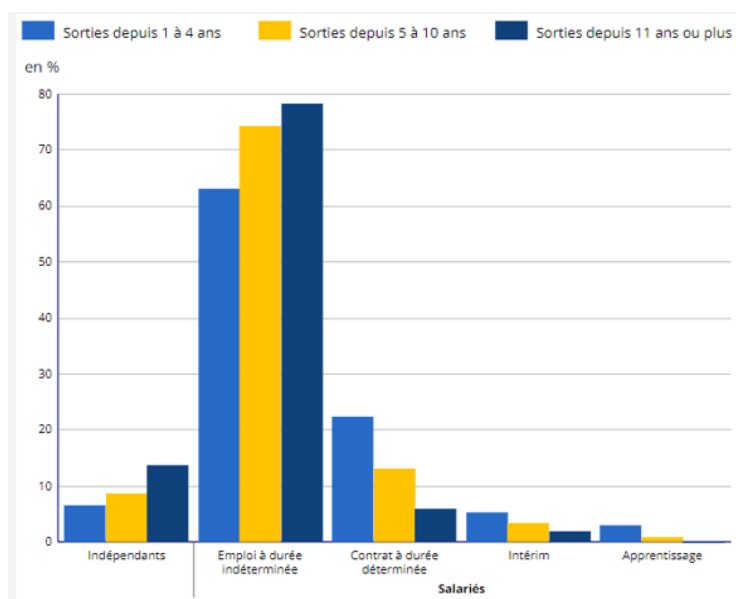
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 60 ans, sorties depuis un an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Les sortants d'étude plus exposés au recul des emplois à durée limitée en 2020

En 2020, alors que la part des personnes en emploi à durée indéterminée (contrats à durée indéterminée, fonctionnaires) dans l'emploi total a augmenté de 0,5 point par rapport à 2019, la part des contrats à durée déterminée (CDD) a reculé de 0,6 point et celle de l'intérim de 0,3 point. Ce recul des emplois à durée limitée (CDD, intérim) a été particulièrement marqué au 2^e trimestre 2020, lors du premier confinement de la population. Les sortants de formation initiale ont été les premiers touchés car ils occupent plus fréquemment ce type d'emploi à leur entrée sur le marché du travail. En 2019, avant la crise sanitaire, 27,5 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans étaient en effet en CDD ou en intérim, contre 16,3 % des personnes ayant achevé leurs études depuis 5 à 10 ans et 8,0 % des personnes les ayant terminées depuis 11 ans ou plus (**figure 4**).

Figure 4 – Statut d’emploi en 2019 selon la durée écoulee depuis la sortie de la formation initiale



Lecture : en 2019, 63,2 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans et en emploi sont en emploi à durée indéterminée.

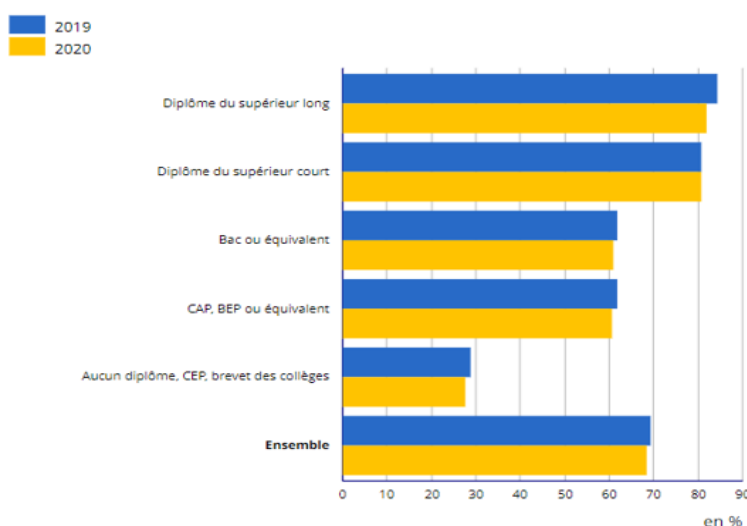
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

Des difficultés d’accès à l’emploi partagées à tous les niveaux de diplôme

Entre 2019 et 2020, le taux d’emploi des jeunes récemment sortis de formation initiale a diminué, quel que soit leur niveau de diplôme. Seuls les diplômés du supérieur court, qui inclut notamment les diplômes paramédicaux et sociaux, font exception, avec un taux d’emploi qui a résisté (– 0,2 point sur un an, à 80,6 % en 2020 ; **figure 5**). [...].

Figure 5 – Taux d’emploi en 2019 et 2020 des sortants de formation initiale selon le niveau de diplôme



Lecture : en 2020, 1 à 4 ans après la fin de leurs études, 81,9 % des diplômés du supérieur long sont en emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 60 ans, sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Sources

L'enquête Emploi est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2020, environ 80 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) répondent à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales

Partie A

1. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « Sur les 24 666 jeunes encore suivis en 2021, 83,6 % ont répondu. »
Calculer le nombre de jeunes ayant répondu.
2. On considère l'extrait suivant du présent dossier : « Enfin, un jeune sur six est, à 24 – 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) ; ils sont plus nombreux parmi ceux qui avaient eu les moins bonnes notes au brevet et parmi les peu ou pas diplômés. Trois quarts des jeunes NEET ont déjà travaillé ; seulement 3 % d'entre eux n'ont jamais travaillé ni recherché un emploi. »
 - a. Calculer le pourcentage de jeunes NEET n'ayant jamais travaillé mais ayant recherché un emploi.
 - b. Calculer le pourcentage de jeunes étant NEET et n'ayant jamais travaillé ni recherché un emploi parmi l'ensemble des jeunes interrogés.
3. On considère l'extrait suivant du présent dossier : « Parmi les jeunes entrés en 6^e en 2007, les jeunes en études sans emploi en mars 2021 sont plus nombreux de 19 points (solde d'opinion) à se déclarer optimistes plutôt qu'inquiets quant à leur avenir professionnel. En 2019, ils étaient plus nombreux de 37 points à être optimistes plutôt qu'inquiets ».
Calculer le taux d'évolution de l'écart entre les jeunes en études sans emploi optimistes et les jeunes en études sans emploi inquiets entre 2019 et 2021.

Partie B

Dans une région, une entreprise possède deux boulangeries : Augustipain et Biochocolat. La direction de cette entreprise étudie l'effet de certains choix stratégiques sur l'évolution des chiffres d'affaires des boulangeries.

1. Pour la boulangerie Augustipain, la direction a choisi d'émettre des coupons de réduction, « papier » ou « mobile », afin d'accroître sa clientèle.
Pendant la campagne promotionnelle, un client ne peut pas cumuler les deux types de coupons pour un même achat. Parmi cinquante nouveaux clients pris au hasard dans la clientèle de cette boulangerie, dix d'entre eux ont utilisé des coupons « papier » et trente d'entre eux des coupons « mobile ».
 - a. Montrer qu'un intervalle de confiance I_p au niveau de confiance de 95 % de la proportion f_p des nouveaux clients utilisant des coupons « papier » parmi les nouveaux clients de la boulangerie Augustipain est environ $[0,06 ; 0,34]$.
 - b. On admet qu'un intervalle de confiance I_M au niveau de confiance de 95 % de la proportion f_m des nouveaux clients utilisant des coupons « mobile » parmi les nouveaux clients de la boulangerie Augustipain est $[0,46 ; 0,74]$.
La différence entre les proportions f_p et f_m est-elle significative ?
Interpréter dans le contexte de l'énoncé.

2. Pour la boulangerie Biochocolat, la direction a fait le choix de créer une zone de parking afin d'accroître sa clientèle et en a fait la demande auprès de la mairie.
Cette dernière estime que la création de la zone de parking est nécessaire si la proportion de clients venant en voiture à la boulangerie Biochocolat est comprise entre 60 % et 80 %.

La direction affirme que 70 % des clients de cette boulangerie viennent en voiture.
La mairie souhaite vérifier cette information et met ainsi en place un test bilatéral au seuil de 5 % sur un échantillon aléatoire de 150 clients de la boulangerie Biochocolat.

On note V la variable aléatoire qui, à chaque échantillon aléatoire de 150 clients, associe la proportion de ceux qui viennent en voiture. On suppose que V suit une loi normale d'espérance p inconnue et d'écart-type $\sqrt{\frac{p(1-p)}{150}}$.

L'hypothèse nulle est $H_0: p = 0,70$.

L'hypothèse alternative est $H_1: p \neq 0,70$.

- Justifier que, sous l'hypothèse nulle, la variable aléatoire V suit une loi normale d'espérance 0,70 et d'écart-type 0,037.
- Déterminer, sous l'hypothèse nulle, le réel positif h tel que
$$P(0,70 - h < V < 0,70 + h) = 0,95.$$
- Sur un échantillon de 150 clients, la mairie a noté que 114 étaient venus en voiture. Quelle décision la mairie va-t-elle prendre ?

3. On considère les fonctions f et g , de la variable réelle t , définies et dérivables sur $[0; +\infty[$ par :

$$f(t) = 4 \times \ln(t + 2) + 5,$$
$$g(t) = 12 + \exp\left(\frac{t}{15}\right) = 12 + e^{\frac{t}{15}}.$$

On admet que :

- t représente le nombre de mois écoulés depuis le 1^{er} janvier 2023,
- le chiffre d'affaires, exprimé en milliers d'euros, que réalise la boulangerie Augustipain, est modélisé par la fonction f ,
- le chiffre d'affaires, exprimé en milliers d'euros, que réalise la boulangerie Biochocolat, est modélisé par la fonction g .

- Calculer la valeur moyenne de la fonction g sur $[0; 24]$.
- En déduire le chiffre d'affaires mensuel moyen sur 24 mois, noté $C_{B,24}$ et exprimé en euros, de la boulangerie Biochocolat.
- On admet que le chiffre d'affaires mensuel moyen sur 24 mois, noté $C_{A,24}$, de la boulangerie Augustipain est égal à 14 887 euros.
Avant le 1^{er} janvier 2023, les deux boulangeries avaient le même chiffre d'affaires mensuel moyen sur 24 mois.
Quelle stratégie semble avoir eu le plus d'impact sur deux années ?

4.2.3.1 – Dossier 2

1/ Dossier à commenter

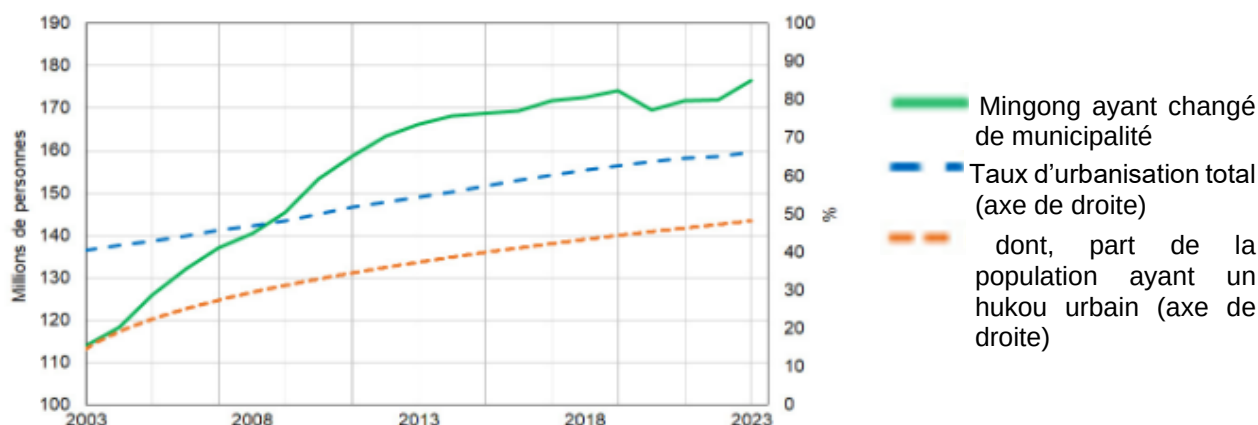
-Document : Louis BERTRAND, Thomas CARRÉ, Flore GAUMONT, Christian GIANELLA, « Les migrations internes, une partie intégrante du modèle économique chinois », *Trésor-Eco*, n°357, janvier 2025

-Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales

Document : Louis BERTRAND, Thomas CARRÉ, Flore GAUMONT, Christian GIANELLA, « Les migrations internes, une partie intégrante du modèle économique chinois », *Trésor-Eco*, n°357, janvier 2025.

[...]

Urbanisation et migration avec changements de municipalité



Source : Bureau National de Statistiques chinois (NBS).

Note : *Mingong* : personne active dont les renseignements sur le *hukou* ne correspond pas à la situation de fait.

1. La libéralisation progressive du hukou a accompagné l'essor des migrations internes en Chine

1.1 Un contrôle strict des déplacements dans un contexte d'économie planifiée

Le *hukou* est un système d'enregistrement de la population en vigueur depuis 1958, qui précise pour chaque citoyen deux éléments : son lieu d'origine, et son statut (agricole ou non-agricole). Ce système est hérité du fonctionnement des communes populaires. En effet, la « direction Centrale du Travail » de chaque village assignait aux unités de travail des terres à cultiver, sans possibilité pour les fermiers de changer de commune. Ainsi, les paysans étaient considérés comme une unité de travail dont le *hukou* précisait le statut et la localisation. Cette catégorisation juridique des citoyens en deux catégories qui perdure aujourd'hui ne reflète pas l'évolution considérable de la situation réelle des agriculteurs et contribue à perpétuer une vision des paysans « parqués dans leurs villages ».

Initialement, la détention d'un *hukou* urbain permettait d'accéder aux tickets de rationnement, à l'emploi, au logement ainsi qu'aux services de santé, de retraite et d'éducation garantis par l'État. Les détenteurs de *hukou* ruraux étant quant à eux censés pourvoir à tous leurs besoins grâce aux activités agricoles. Face aux coûts que représentaient ces services à la population urbaine, les autorités ont à l'époque quasiment interdit toute mobilité intérieure. La rhétorique officielle visait à accentuer l'importance de la production agricole dans le cadre du développement de la Chine « sur les deux jambes »⁷.

Encadré 1 : Comptabiliser les migrants, un exercice difficile

⁷ Selon la rhétorique « marcher sur deux jambes » utilisée par Mao Zedong lors du quatrième plan quinquennal.

Le recensement de la population de migrants reste approximatif et les chiffres sont probablement sous-estimés. Ceux-ci sont obtenus à partir de trois sources officielles :

(i) Les recensements nationaux de population, effectués tous les dix ans et partiellement actualisés tous les 5 ans par le Bureau National des Statistiques (NBS). Ils permettent de comptabiliser toutes les personnes ne résidant pas dans le lieu où elles sont enregistrées, soit 493 millions de personnes en 2020. Ce chiffre, très large, comprend 117 millions de personnes ayant simplement changé de quartier mais non de ville : en les excluant, le NBS arrive au chiffre de 385 millions de personnes, qualifiés de « population flottante ». Cela désigne l'ensemble de la population qui réside dans une ville différente de celle inscrite sur son *hukou*, actif et non-actif. Elle se répartit entre 177 millions d'actifs, 71 millions d'enfants et 137 millions de retraités ou inactifs.

(ii) Le rapport annuel sur l'emploi effectué par le Ministère des Ressources Humaines et de la Sécurité Sociale (MOHRSS). Il s'intéresse aux « travailleurs migrants » (*mingong*), définis comme toutes les personnes actives dont les renseignements sur le *hukou* ne correspondent pas à la situation de fait, soit au total 298 millions de personnes. Cela recoupe deux situations (pouvant se cumuler) :

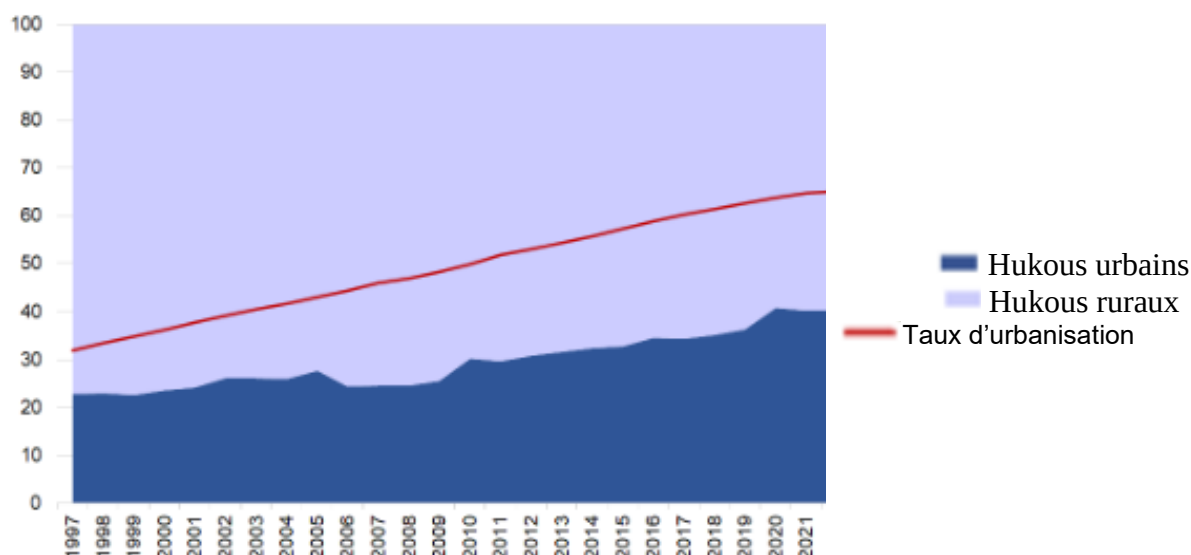
- L'individu est enregistré comme travailleur « agricole » sur son *hukou*, mais occupe un emploi non agricole. Ces travailleurs, bien que dits « migrants », n'ont en réalité pas changé de quartier ou de ville, mais ont seulement quitté un emploi paysan pour un emploi dans l'industrie ou les services.
- L'individu ne réside pas dans son lieu d'enregistrement. Il s'agit là au sens littéral d'un « migrant ». Selon le MOHRSS, en 2023, la population d'actifs migrants (les « travailleurs migrants ») s'élève à 177 millions de personnes, soit 22 % de la population active totale.

(iii) Le « China Migrant Dynamic Survey », effectué tous les ans depuis 2008 par la National Health Commission principalement à des fins de recherche, permet d'avoir des renseignements détaillés au niveau individuel sur chaque membre des ménages interrogés (âge, situation d'emploi, revenus par catégorie, statut matrimonial, santé physique et psychologique, éducation...). Ces données et les travaux afférents ne sont pas accessibles librement.

1.2 La recherche d'un équilibre entre allocation efficace de la main d'œuvre et contrôle de ses flux

À partir de 1978, les autorités ont ouvert la possibilité de migrer en ville pour y travailler. Les gains de productivité agricole liés à la fin de la collectivisation avaient créé un surplus important de main d'œuvre dans les campagnes, qui a nourri ces migrations internes. L'année 1984 est marquée par la fin du système de rationnement et par la création d'un système de permis de résidence provisoire autorisant les ruraux éligibles à migrer en ville pour y travailler, mais sans pour autant acquérir les droits des résidents urbains ou le *hukou* de leur ville de résidence (cf. Graphique 1). Depuis lors, les velléités de réformes portent davantage sur les droits sociaux associés aux *hukou* ou les procédures d'obtention de celui-ci, que sur la liberté de mouvement à proprement parler. Certaines prestations sociales se voient d'ailleurs rattachées au permis de résidence plutôt qu'au *hukou*. Aujourd'hui, seule 47,7 % de la population dispose d'un *hukou* urbain alors que 66 % habite effectivement en ville.

Graphique 1 : Taux d'urbanisation et proportion de détenteurs de *Hukou* urbains



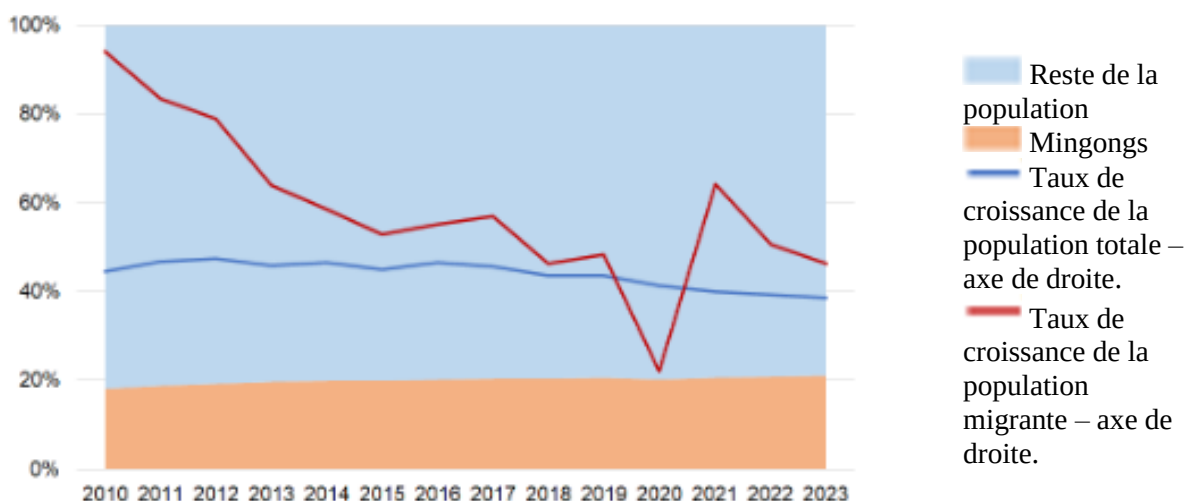
Source : Bureau National de Statistiques chinois (NBS)

1.3 Les migrations se poursuivent aujourd'hui, mais sur des distances de plus en plus courtes

Au total depuis 2015, les flux annuels ont nettement décru à environ 1 million par an, contre 4,9 millions par an entre 2003 et 2014 (cf. Graphique 2). Cependant, la part des migrants dans la population totale continue à augmenter, puisque [...] les conversions de *hukou* sont très peu nombreuses [...] et [...] le flux de migration reste positif alors que la population générale diminue.

En parallèle, on assiste à une augmentation des flux intra-provinciaux : la proportion de travailleurs migrants au sein d'une même province augmente, particulièrement depuis la pandémie. Elle constitue aujourd'hui 62 % du total des migrants.

Graphique 2 : Population totale et population migrante



Source : Bureau National de Statistiques chinois (NBS)

2. Le *hukou* entretient une dualité du marché du travail urbain, partie intégrante du modèle économique chinois

2.1 Des travailleurs flexibles, particulièrement vulnérables aux chocs économiques

L'emploi des migrants a connu une évolution sectorielle similaire au reste de la population chinoise. La part des services dans l'emploi de la population migrante a ainsi connu une hausse marquée, au détriment du secteur manufacturier : en 2013, 57 % des migrants sont employés dans le secteur secondaire, contre 45 % en 2023, tandis que la proportion est passée de 42 à 53 % pour le secteur tertiaire. Les nouvelles générations sont en particulier largement intégrées à l'économie de plateforme numérique, qui représente 10 % des emplois en Chine : plus de la moitié des employés du secteur de la livraison alimentaire sont des travailleurs migrants.

Les travailleurs migrants constituent une main d'œuvre flexible et précaire. Signe de cette précarité, 65 % des travailleurs migrants n'avaient pas de contrat de travail en 2017 selon le BIT et les cas de cumuls d'emplois informels, ponctuels ou à temps partiel sont fréquents. Bénéficiant d'une faible protection légale et sociale [...], les mingongs jouent un rôle de « variable d'ajustement » aux chocs économiques, aussi bien sur l'emploi que sur les salaires.

i/ Ils sont en effet particulièrement exposés au chômage, même si un état des lieux est difficile à établir puisque la statistique officielle du taux de chômage chinois ne les prend pas en compte. Les secteurs historiques de recrutement des travailleurs migrants (immobilier, industrie lourde) connaissent des difficultés marquées depuis plusieurs années, tandis que l'automatisation de l'industrie manufacturière se poursuit à un rythme élevé.

ii/ Lors de ralentissements conjoncturels, comme celui que connaît actuellement l'économie chinoise, retards de paiement des salaires et/ou diminutions de salaire sont des pratiques qui touchent plus particulièrement les travailleurs migrants.

La crise Covid a ainsi illustré la vulnérabilité de cette main d'œuvre : environ 70 % des migrants auraient connu des pertes de revenus, et 30 millions seraient retournés dans leur province d'origine.

2.2 Les migrations internes contribuent à la compétitivité coût de la main d'œuvre chinoise

Selon les données officielles, le salaire mensuel moyen des travailleurs migrants est d'environ 40 % inférieur au salaire brut moyen en 2023⁸. Une partie de cet écart s'explique par des caractéristiques des migrants (expérience et qualification moindres, concentration dans certains secteurs ou types d'emploi). Toutefois, après correction de cet effet de composition, un écart significatif persiste, même s'il semble diminuer depuis 20 ans: il est ainsi estimé à 57 % en 2005, 28 % en 2012 et 8 % en 2020. Ces études utilisent cependant des méthodologies différentes, aussi la comparaison entre leurs résultats reste sujette à caution. L'existence du *hukou* elle-même contribue aussi à limiter le coût du travail des migrants, et ce par plusieurs facteurs :

i/ un effet « coût » direct : du fait du statut agricole et non urbain de leurs détenteurs, 80 % des employeurs de migrants hors secteur informel ne payeraient pas de cotisation pour ces travailleurs. Or, ces cotisations représenteraient entre 20 et 35 % des coûts du travail pour les urbains non migrants. Toutefois, l'ampleur de cet effet lié aux différences d'accès à la sécurité sociale reste difficile à quantifier, étant donné qu'en pratique le contrôle administratif du

⁸ Données CEIC, d'après NBS. Le salaire mensuel moyen brut des migrants s'élève à 4 800 RMB contre 8 200 RMB pour le salaire brut moyen, soit une différence de 430 €/mois.

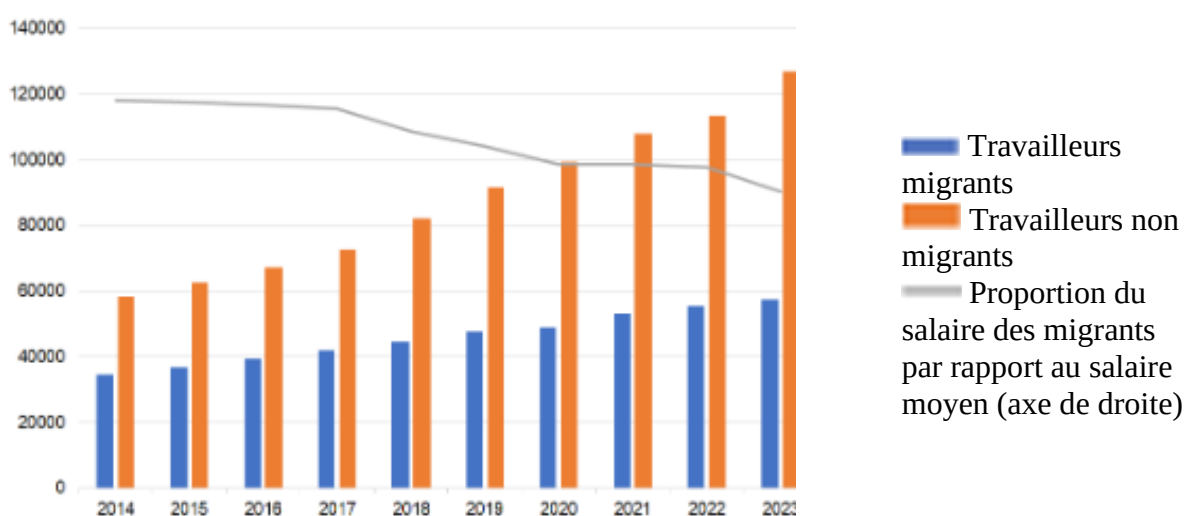
Note du jury : RMB est une abréviation qui fait référence au Yuan, la monnaie chinoise, aussi appelée *renminbi*.

paiement effectif de ces cotisations par les entreprises est déficient, et que la statistique ne prend pas en compte le secteur informel (qui pourrait représenter une part élevée de l'emploi urbain).

ii/ un « salaire de réserve » nettement moindre : l'écart de niveau de vie entre les campagnes et les villes, qui reste important, explique que les migrants acceptent en ville des travaux moins bien rémunérés que les travailleurs disposant du *hukou* urbain, leur option alternative par défaut procurant un revenu par conséquent nettement plus faible ; par ailleurs, l'accès très limité à l'assurance chômage pèse sur leur pouvoir de négociation.

iii/ un effet durée du travail : les travailleurs migrants auraient en outre une durée du travail plus longue (58 heures par semaine, contre 45 heures par semaine pour la durée moyenne). La pénibilité plus importante de leur travail que celle des salariés disposant d'un *hukou* urbain, n'est par ailleurs pas nécessairement compensée.

Graphique 3 : Salaires annuels moyens pour les migrants et l'ensemble des travailleurs



Source : Bureau National de Statistiques chinois (NBS)

Compte tenu de l'importance de l'emploi des travailleurs migrants, ces écarts de salaire tirent par conséquent nettement à la baisse le salaire moyen des actifs chinois. Cela est d'autant plus le cas que l'écart de rémunération avec la population urbaine disposant d'un *hukou* persiste et s'est même accru dans le secteur manufacturier (cf. Graphique 3). Enfin, cette dualité du marché du travail est susceptible d'exercer une pression à la baisse sur l'ensemble de la distribution des salaires, car les entreprises sont en mesure de mettre en concurrence les travailleurs disposant d'un *hukou* avec les travailleurs migrants (en l'absence d'une telle dualité – discriminatoire – sur le marché du travail, les flux de migrations ne seraient probablement pas beaucoup plus importants, mais cette catégorie importante d'actifs serait en mesure d'avoir les mêmes exigences salariales que la population des « *insiders* » et les entreprises perdraient leur pouvoir de monopsonie). Au total, tous ces facteurs liés à l'existence du *hukou*, déflationnistes, contribuent par conséquent à la compétitivité coût de l'industrie chinoise.

2.3 Les migrants ont un accès limité à la sécurité sociale, entretenant l'épargne de précaution

Il existe en Chine deux systèmes parallèles de retraite et d'assurance maladie. Le premier est théoriquement « universel » et doit couvrir tout emploi urbain contractuel. Or, seuls 22 % des travailleurs migrants en bénéficient, contre respectivement 69 % et 52 % des employés urbains. Le second est volontaire, ouvert à tous types de résidents, urbains ou ruraux (indépendants, étudiants, travailleurs migrants), mais il offre une protection entre 4 et 6 fois moins importante. La proportion de migrants en bénéficiant n'est pas connue. Pour les migrants, la portabilité des droits constitue un obstacle supplémentaire ; les transferts de dossiers entre provinces sont compliqués et rarement intégraux.

En parallèle, s'agissant de l'assurance chômage, seuls 17 % des travailleurs migrants en bénéficieraient (contre 44 % pour les résidents). Ce chiffre est porté à 27 % pour l'assurance accident du travail (contre 54 % pour les employés urbains) en raison d'une forte proportion d'emplois à risques.

Il convient cependant de noter que les migrants peuvent aussi choisir de ne pas contribuer à la sécurité sociale, préférant conserver l'intégralité de leur salaire – sans que l'ampleur de ce phénomène ne puisse être quantifiée. Au total, ces difficultés d'accès à l'assurance sociale conduisent les migrants à épargner davantage que les personnes disposant d'un *hukou* local (écart de 3 à 6 points dans les taux d'épargne, selon les études), malgré la contrainte de revenu. Certaines études concluent à un effet agrégé important du maintien du *hukou* sur la consommation, estimé jusqu'à 2 000 Mds RMB soit 1,6 % du PIB. Cette épargne de réserve constituée au détriment de la consommation alimente ainsi les déséquilibres du modèle économique chinois.

Encadré 2 : Éléments sur le fonctionnement concret du *hukou*

Transmission du *hukou* : le *hukou* est hérité de la mère pour les enfants nés avant 1998 et de l'un des deux parents au choix après cette date.

Accès au *hukou* par le mariage : le nombre de mariages « *inter-hukou* » (entre deux personnes ayant un *hukou* différent), qui restent mal perçus dans la société chinoise, est estimé à 30 % des mariages totaux pour la période 2000-2008. Pour un détenteur de *hukou* agricole, le fait d'être marié avec un détenteur de *hukou* urbain ou d'avoir des enfants qui ont un *hukou* urbain favorise l'accès à la conversion du *hukou*. Celle-ci n'est cependant pas systématique et se fait après un délai de 2 à 10 ans en fonction des villes.

Conserver un *hukou* rural n'est pas forcément subi mais peut être un choix. En effet, seul le *hukou* rural donne droit à l'utilisation et à l'exploitation d'un terrain, considéré comme filet de sécurité (mais pas à la vente de ce dernier qui est détenu par l'État). Au gré des situations individuelles, la perte de ce droit peut ne pas valoir l'obtention d'un *hukou* urbain, surtout dans les villes où les services sociaux sont de moins bonne qualité que dans les grands centres urbains. Environ 80 % des migrants ruraux ne souhaiteraient pas changer de *hukou*. Plusieurs personnalités publiques appellent à une réforme de ce fonctionnement en autorisant la détention de terres agricoles pour les titulaires d'un *hukou* urbain. Des réformes partielles auraient été menées dans à peine 130 comtés (sur 1 355), principalement afin de permettre la vente de terrains à la faveur de projets commerciaux ou touristiques.

2.4 Les inégalités d'accès à l'éducation risquent de freiner l'accumulation du capital humain

Dès la petite enfance, les conditions d'accès aux crèches et écoles pour les enfants dépendent rarement du *hukou* dans les villes de moins de 3 millions d'habitants, mais il reste souvent un obstacle à la migration des enfants avec leurs parents dans les plus grandes villes.

Pour la scolarité, même si l'interdiction d'accéder aux écoles publiques pour les enfants de migrants a été levée, celles-ci recrutent selon un système de priorité qui favorise les enfants ayant un *hukou* local ou dont les parents sont propriétaires dans le district de la ville.

Aussi, près de 20 % des enfants de migrants en âge de scolarisation obligatoire se trouvent hors du système scolaire public, le plus souvent dans des « écoles de migrants » privées qui font face à des difficultés nombreuses (turnover des professeurs, qualité de l'enseignement, manque de ressources). Le *gaokao*, examen final qui permet de prétendre aux études supérieures, est réservé aux enfants avec un *hukou* urbain et doit être passé dans la ville d'enregistrement. Or les exigences et les matières ne sont pas les mêmes entre les villes. Les enfants de travailleurs migrants ont donc très peu de chances de succès (seul 3 % des étudiants se présentant au *gaokao* sont des enfants de migrants). Parmi les 138 millions d'enfants dont au moins un des parents est migrant (soit près de la moitié des enfants chinois), 67 millions sont dits « *left-behind* », c'est-à-dire n'ont pas migré avec leurs parents, notamment à cause des difficultés d'accès au logement et à l'éducation induites par le *hukou*. Souvent laissés à la charge de leurs grands-parents ou de leur famille éloignée, ces enfants sont susceptibles de recevoir moins de stimulations dans la petite enfance et souffrent plus souvent d'isolement, de malnutrition ou de problèmes de santé que les autres enfants ruraux ou que les enfants réunis avec leurs deux parents. Ces conditions entravent ensuite leur réussite scolaire puis professionnelle.

3. Le coût important d'une uniformisation des droits liés au *hukou* freine sa réforme

3.1 Les craintes de surpopulation dans les grandes villes restent un motif de maintien du *hukou* pour les autorités

Au départ, les autorités chinoises présentaient le *hukou* comme un moyen de freiner les migrations incontrôlées vers les villes pour prévenir l'apparition de quartiers défavorisés en périphérie des métropoles, comme observé dans d'autres pays en développement. Aujourd'hui, l'accent est davantage mis sur les dangers de la surpopulation des plus grandes villes. En effet, sur la décennie 2011-2020, les villes de plus de 15 millions d'habitants ont gagné 2,4 % de population, celles de plus de 10 millions 7,9 %, contre – 2 % pour celles entre 3 et 10 millions. Ces augmentations rapides de population ont engendré une congestion des services publics (écoles, universités, hôpitaux), un manque d'infrastructures routières, de la pollution, et un envol des prix de l'immobilier qui inquiétaient les autorités.

3.2 Obtenir le *hukou* des plus grandes villes reste très difficile

En 2001, les conditions d'obtention du *hukou* ont été décentralisées à l'échelle des municipalités, chaque préfecture pouvant établir ses propres critères d'éligibilité en fonction de ses besoins de main d'œuvre. Une autre réforme marquante a été adoptée en 2014, lorsque les villes de moins de 5 millions d'habitants ont été autorisées à supprimer les conditions d'accès au *hukou* local afin d'attirer davantage de travailleurs. En 2019, la Commission Nationale du Développement et de la Réforme (NDRC) enjoint officiellement les villes de moins de 3 millions d'habitants à abandonner toute restriction à l'achat immobilier liée au *hukou*. La crise immobilière a conduit à renforcer ce mouvement, dans toutes les villes chinoises à quelques exceptions près.

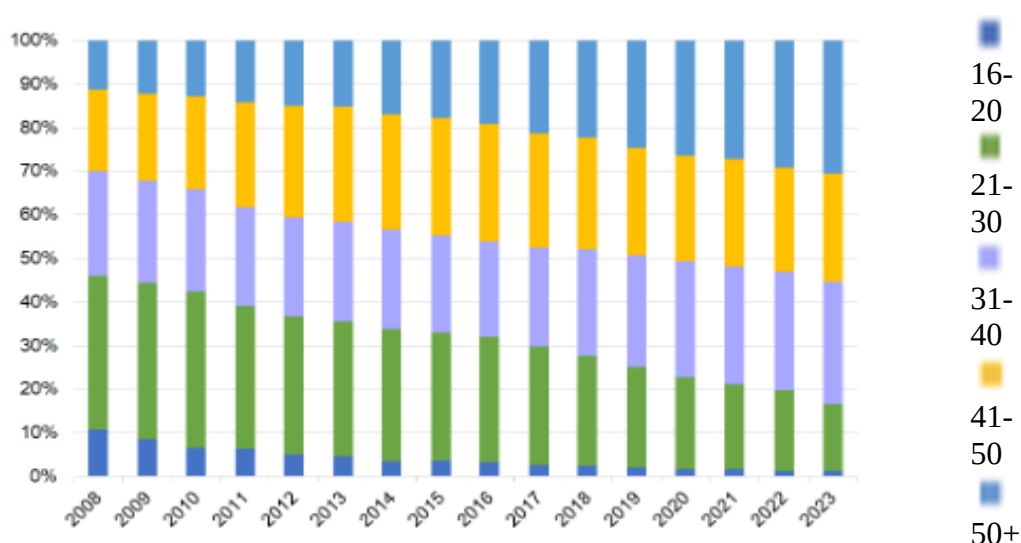
Pour les plus grandes villes cependant, l'accès au *hukou* reste très sélectif. Un système de points a été mis en place en 2016 pour accéder à la demande de permis de résidence permanent ou de *hukou* local. Il sélectionne les migrants en fonction de leur âge, de leur qualification, du nombre d'années de résidence et de cotisation et de la qualité de leur emploi. Le nombre de points nécessaire est fixé chaque année au regard de l'objectif de population de la ville. Le nombre total de *hukou* octroyés reste très limité : 195 000 *hukou* de Shanghai ont été accordés en 2023 dont 34 000 à des jeunes diplômés chinois de l'étranger, 45 000 au titre de « talent » et 62 000 au titre du regroupement familial. Seulement 6 003 *hukou* ont été accordés à Pékin en 2023.

3.3 La suppression du hukou se heurterait à des coûts importants pour la sécurité sociale locale

Souvent évoquée, la réforme du système de *hukou* demeure incomplète en raison des coûts directs et indirects qu'elle impliquerait. Le système de sécurité sociale pour les employés urbains, en théorie financé par les cotisations sur les salaires, dépend en pratique de transferts des gouvernements locaux pour son équilibre (23 % des recettes du fonds de sécurité sociale sont issues des transferts). Dès lors, une réforme générale du *hukou* augmenterait structurellement la pression financière sur les gouvernements locaux, qui font déjà face à des difficultés financières importantes, ou bien elle exigerait de réduire le niveau des prestations. Les coûts d'une telle réforme seraient d'autant plus importants que 30 % des migrants sont âgés de plus de 50 ans (cf. Graphique 4). On note d'ailleurs un vieillissement de la population de migrants (l'âge médian a augmenté de 19 % entre 2010 et 2023, passant à 42,3 ans) plus rapide que celui de la population générale (qui augmente de 16 % sur la même période, à 39,6 ans).

Pour l'instant, les travailleurs migrants concernés n'ont droit qu'à une retraite minimum de 123 RMB par mois (16 €) alors que la retraite moyenne pour les employés urbains s'élève à 5 130 RMB par mois (667 €). Une réforme générale du *hukou* (entendue comme l'acquisition beaucoup plus flexible du *hukou* urbain lors de l'arrivée en ville) pourrait ainsi coûter, selon certaines études, jusqu'à 1,5 % du PIB sur 15 ans soit entre 80 000 et 100 000 RMB (10 000 à 13 000 €) par détenteur du *hukou* rural – même si d'autres auteurs mettent en avant que les coûts seraient absorbés par une augmentation du PIB national (hausse de la productivité).

Graphique 4 : Évolution de l'âge des travailleurs migrants



Source : Bureau National de Statistiques chinois (NBS)

Ces problèmes de financement concerneraient au premier chef les plus grandes villes (plus de 5 millions d'habitants), où les niveaux de prestations sociales et d'infrastructures publiques sont les plus élevés (notamment de par le développement des logements aidés) et où la demande d'éducation est la plus importante. C'est aussi dans les plus grandes villes qu'affluent la plupart des migrants inter-provinciaux. Ainsi, en 2020, 38 % des habitants de Pékin font partie de la « population flottante », et 42 % à Shanghai.

3.4 Aussi les réformes restent à ce stade limitées

Dans l'ensemble, l'existence du *hukou* a pu éviter l'émergence incontrôlée de bidonvilles et accompagner la transition d'une économie principalement agricole à une économie industrielle. Cependant, tout en demeurant un facteur de compétitivité coût, elle freine aujourd'hui l'adéquation des travailleurs à l'offre de travail, l'urbanisation, la consommation avec in fine probablement un effet négatif sur le potentiel de croissance chinois.

Aussi, les autorités poursuivent ces dernières années le mouvement d'assouplissement du *hukou*. Le III^e Plénum⁹, qui s'est tenu en juillet 2024, évoque ainsi l'objectif de « mettre fin à toutes les restrictions interdisant aux personnes d'accéder à la sécurité sociale dans les endroits où ils travaillent sans en avoir le titre de résident permanent ». Si aucune mesure concrète ou calendrier précis ne sont encore avancés, il s'agit là d'une formulation plus ambitieuse que celles utilisées ces dernières années. Dans ces conditions, l'atteinte de l'objectif officiel de 70 % d'urbanisation en 2030 supposerait d'étendre aux grandes villes le champ des réformes (aujourd'hui limitées aux villes moins attractives inférieures à 5 millions d'habitants), et d'augmenter l'offre d'emplois urbains.

⁹ Note du jury : le plenum est une réunion plénière du comité central du parti communiste chinois.

Partie A

1. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « Selon le MOHRSS, en 2023, la population d'actifs migrants (les « travailleurs migrants ») s'élève à 177 millions de personnes, soit 22 % de la population active totale. » Quel était l'effectif de la population active totale en 2023 ?
2. On considère le graphique 3 intitulé « Salaires annuels moyens pour les migrants et l'ensemble des travailleurs. » Par lecture graphique avec la précision permise par le graphique, estimer la part du salaire moyen d'un migrant par rapport au salaire moyen en 2019.
3. Dans la phrase suivante extraite du dossier : « On note d'ailleurs un vieillissement de la population de migrants (l'âge médian a augmenté de 19 % entre 2010 et 2023, passant à 42,3 ans) [...]. »
 - a. Quel était l'âge médian de la population des migrants en 2010 ?
 - b. Préciser le taux annuel moyen de hausse de cet âge médian au cours de la période 2010-2023.

Partie B

L'entreprise Alphatic souhaite évaluer la satisfaction de ses salariés quant à la répartition de la masse salariale au sein de l'entreprise et interroge le service de la paie afin d'estimer cette satisfaction. Ce dernier décide d'étudier la courbe de Lorenz illustrant la répartition de la masse salariale. Il estime que le taux de satisfaction des employés de l'entreprise est acceptable quand, au niveau de la courbe de Lorenz, la médiale M est supérieure à 0,50 et que le coefficient de Gini est inférieur à 0,1.

Pour les besoins de la modélisation, les salaires sont classés par ordre croissant. La répartition des salaires est modélisée par une fonction f , le nombre x représente un pourcentage de salariés et $f(x)$ représente le pourcentage de la masse salariale que se répartissent ces salariés dans l'entreprise.

On suppose que la fonction f est définie sur l'intervalle $[0 ; 1]$ par :

$$f(x) = (x + a)e^{\frac{1}{4}(x-b)} \text{ avec } a \text{ et } b \text{ deux réels.}$$

On munit le plan d'un repère orthonormé.

On note C_f la courbe représentative de la fonction f dans ce repère.

1. On sait que la courbe C_f est une courbe de Lorenz. Déterminer, par le calcul, les valeurs des réels a et b .

Dans la suite de l'exercice, on admet que la fonction f est définie sur l'intervalle $[0 ; 1]$ par :

$$f(x) = x e^{\frac{1}{4}(x-1)}.$$

2. Déterminer graphiquement la médiale associée à la courbe de Lorenz C_f .
Interpréter dans le contexte de l'exercice.
3. Montrer que la fonction F définie sur l'intervalle $[0 ; 1]$ par $F(x) = 4(x - 4)e^{\frac{1}{4}(x-1)}$ est une primitive de la fonction f .
4. Calculer le coefficient de Gini relatif à la répartition de la masse salariale pour cette entreprise.
5. Le service de la paie peut-il affirmer que le taux de satisfaction des salariés est acceptable ?
6. L'entreprise interroge de manière aléatoire 150 salariés en leur posant la question :
« Êtes-vous satisfait de la répartition de la masse salariale au sein de l'entreprise ? ». 136 salariés ont répondu positivement.
 - a. Déterminer l'intervalle de confiance au seuil de confiance de 95 % de la proportion de salariés s'estimant satisfaits de la répartition de la masse salariale au sein de leur entreprise. Arrondir à 0,001 les bornes de l'intervalle.
 - b. Peut-on considérer que plus de 90 % des salariés de l'entreprise Alphatic s'estiment satisfaits de la répartition de la masse salariale au sein de leur entreprise ?
 - c. L'entreprise est constituée de 1 600 salariés. Elle souhaiterait que la précision de l'estimation effectuée par le précédent sondage soit inférieure à 0,1. Dans ce cas, combien de salariés de l'entreprise faudrait-il interroger au minimum ?

4.2.5 – Exemples de sujets de mathématiques (seconde partie de l'épreuve)

4.2.5.1 – Exercice complémentaire n°1

Au mois de mars 2026, un maraîcher propose différents paniers de légumes biologiques.

Le premier panier P_1 contient 2 kg d'oignons, 1 kg de tomates ainsi que 3 kg de carottes ; le second panier P_2 contient 1 kg d'oignons, 4 kg de tomates ainsi que 1 kg de carottes et le dernier panier P_3 contient 3 kg d'oignons, 1 kg de tomates ainsi que 6 kg de carottes.

Soucieux de l'impact environnemental de ses produits, le maraîcher étudie différents critères.

1. Le maraîcher souhaite déterminer l'empreinte eau (exprimée en litre L d'eau) des légumes de ses paniers. L'empreinte eau du panier P_1 est égale à 1343 L, celle du panier P_2 est égale à 1323 L et celle du panier P_3 est égale à 2200 L.

On note :

- x l'empreinte eau d'un kilogramme d'oignons ;
- y l'empreinte eau d'un kilogramme de tomates ;
- z l'empreinte eau d'un kilogramme de carottes.

- a. Écrire un système d'équations (S), d'inconnues x , y et z , permettant de traduire les empreintes d'eau des trois légumes.

- b. On note la matrice identité $I = \begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \end{pmatrix}$ et on pose $M = \begin{pmatrix} 2 & 1 & 3 \\ 1 & 4 & 1 \\ 3 & 1 & 6 \end{pmatrix}$.

Montrer que la matrice M est inversible et déterminer, à l'aide de la calculatrice, sa matrice inverse, notée M^{-1} .

- c. En déduire les empreintes eau, exprimées en L, des trois légumes.

2. Selon le site internet impactco2.fr, pour le mois de mars 2026, l'impact carbone d'un kilogramme de carottes est de 396 gCO_{2e} (grammes dioxyde de carbone équivalent), celui d'un kilogramme d'oignons est de 420 gCO_{2e} et celui d'un kilogramme de tomates est de 626 gCO_{2e}.

Déterminer, parmi les trois paniers du maraîcher, celui ayant l'impact carbone le plus faible pour le mois de mars 2026, selon les informations données par le site internet impactco2.fr.

3. Au mois de mars 2026, le maraîcher avait 200 commandes de paniers P_1 . La démarche environnementale du maraîcher lui a attiré de nouveaux clients. Il estime ainsi que, chaque mois, 90 % des commandes de paniers P_1 du mois précédent sont reconduites et 30 nouvelles commandes de paniers P_1 sont effectuées.

- a. Justifier que le nombre total de commandes de paniers P_1 effectuées au mois d'avril 2026 est égal à 210.

- b. Justifier que la suite $(u_n)_{n \geq 1}$ définie par $u_1 = 200$ et, pour tout entier naturel n supérieur ou égal à 1, $u_{n+1} = 0,9 u_n + 30$, permet de modéliser le nombre de commandes de paniers P_1 le n -ième mois depuis mars 2026.

- c. Pour tout entier naturel n supérieur ou égal à 1, on pose $v_n = u_n - 300$. Démontrer que la suite $(v_n)_{n \geq 1}$ est géométrique de raison 0,9.

- d. Déterminer la limite de la suite $(u_n)_{n \geq 1}$.

- e. Déterminer u_{13} puis u_{25} et interpréter les résultats dans le contexte de l'exercice. Arrondir les résultats à l'unité.

- f. Pour tout entier naturel n supérieur ou égal à 0, on pose $w_n = u_{12n+1}$.

Que modélise la suite $(w_n)_{n \geq 0}$? Quelle est sa limite ?

- g. Sur le long terme, déterminer l'impact carbone associé aux commandes de paniers P_1 du maraîcher pour chaque mois de mars.

4.2.5.2 – Exercice complémentaire n°2

Une entreprise produit un bien dont le coût total de production, exprimé en milliers d'euros, est donné par la fonction C définie sur l'intervalle $[0 ; 10]$ par :

$$C(q) = 0,1q^3 - 1,5q^2 + 7q + 10,$$

où q est la quantité produite (exprimée en millier d'unités) variant dans l'intervalle $[0 ; 10]$.

1. Étude de la convexité de la fonction C

- Calculer la dérivée première C' et la dérivée seconde C'' de la fonction C dans l'intervalle $[0 ; 10]$.
- Déterminer les intervalles dans lesquels la fonction C est convexe et ceux dans lesquels la fonction C est concave.
- Interpréter, dans le contexte de l'exercice, le résultat de la question précédente.

Pour les questions 1.d et 1.e., on munit le plan d'un repère $(O; \vec{i}, \vec{j})$. Dans ce repère, on considère la courbe (Γ) représentative de la fonction C .

- Déterminer l'équation réduite de la droite tangente à la courbe (Γ) au point d'abscisse 1. Justifier, sans calcul, la position relative de cette droite tangente et de la courbe (Γ) .
- Donner la position relative de la droite tangente à la courbe de C au point d'abscisse 5 par rapport à la courbe (Γ) .

2. Analyse du coût marginal

- On définit le coût marginal C_m sur l'intervalle $[0 ; 10]$ par $C_m(q) = C'(q)$.
Exprimer explicitement $C_m(q)$ en fonction du réel q .
- En utilisant la définition du coût marginal comme étant le coût de fabrication d'une unité supplémentaire, déterminer une autre expression de $C_m(q)$ en fonction de q , élément de l'intervalle $[0 ; 10]$.
- Comparer ces deux expressions de $C_m(q)$ pour $q = 1$, $q = 5$ puis $q = 8$.
Expliquer ces résultats.

3. Variations du coût total C

Dresser le tableau de variations de la fonction C sur l'intervalle $[0 ; 10]$.

4. Étude du bénéfice

On suppose que le prix de vente unitaire du bien soit de 5 000 euros.

Déterminer la quantité q qui maximise le bénéfice de l'entreprise puis calculer ce bénéfice maximal. Arrondir les résultats au dixième.

4.2.5.3 – Exercice complémentaire n°3

En 2023, lors d'une compétition sportive rassemblant 2 500 personnes, une équipe médicale teste tous les concurrents afin de déterminer le nombre de sportifs ayant fait usage de produits dopants. Le fabricant du test indique dans la notice que :

- la valeur prédictive positive (*VPP*), probabilité qu'un sportif ait fait usage de produits dopants sachant que son test est positif, est égale à 0,97.
- la probabilité qu'un sportif ait fait usage de produits dopants sachant que son test est négatif est égale à 0,02.

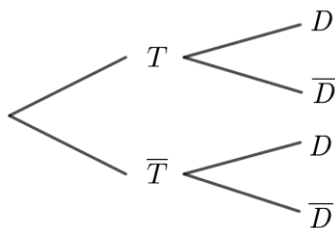
On choisit un sportif au hasard et on le teste.

On note :

- T l'événement : « Le test est positif. »
- D l'événement : « Le sportif a fait usage de produits dopants. »

Dans cet exercice, pour tout événement A , on note $\bar{A}$ son événement contraire, $p(A)$ sa probabilité et, si B est un événement de probabilité non nulle, $p_B(A)$ la probabilité conditionnelle de A sachant B . On note t le réel compris entre 0 et 1 désignant la proportion de tests positifs parmi les tests réalisés. On assimile la probabilité de l'événement T au réel t .

1. Recopier et compléter l'arbre de probabilité ci-dessous :



2. Définir par une phrase l'événement $T \cap D$ puis calculer sa probabilité en fonction de t .
3. Montrer que la probabilité de l'événement D est égale à $0,95t + 0,02$.
4. On appelle sensibilité (notée Se) d'un test, la probabilité que le test soit positif sachant que le sportif a fait usage de produits dopants.
 - a. Exprimer la sensibilité Se de ce test en fonction de t .
 - b. Soit f la fonction de la variable réelle t , définie sur $[0 ; 1]$ par $f(t) = \frac{0,97t}{0,95t+0,02}$.
Montrer que f est croissante sur $[0 ; 1]$. Interpréter dans le contexte de l'exercice.
 - c. À partir de quelle proportion de sportifs testés positifs, la sensibilité devient-elle supérieure à 0,95 ? En déduire le nombre minimal de personnes à tester parmi les 2 500 personnes inscrites à la compétition pour répondre à cette condition.
5. On appelle spécificité (notée Sp) d'un test, la probabilité que le test soit négatif sachant que le sportif n'a pas fait usage de produits dopants.
On admet ici que $Sp = p_{\bar{D}}(\bar{T}) = \frac{0,98-0,98t}{0,98-0,95t}$.

- a. Compléter le tableau ci-dessous.

t	0	0,2	0,4	0,6	0,8	1
Se	0		0,97	0,99	0,99	
Sp	1		0,98	0,96	0,89	

- b. Peut-on affirmer que, dans ce cas, les variables Se et Sp sont corrélées ? Justifier.

6. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a été créée en 2006. Dans le cadre de son programme annuel des contrôles (PAC), elle effectue des prélèvements et réalise les analyses afin de détecter des substances interdites. En 2023, l'AFLD a réalisé 12 044 prélèvements dont 105 présentaient un résultat anormal.
- Déterminer l'intervalle I_f de fluctuation asymptotique au seuil de 95 % de la proportion de prélèvements présentant un résultat anormal en 2023. Arrondir à 10^{-4} les bornes de l'intervalle.
 - Sur les 2 500 prélèvements de la compétition sportive, 10 ont présenté un résultat anormal. L'échantillon de prélèvements relatif à cette compétition est-il représentatif de l'ensemble des échantillons effectués par l'AFLD dans le cadre de son PAC en 2023 ?

4.2.5.4 – Exercice complémentaire n°4

Au sein de l'entreprise Alphatic, il y a 48 % d'hommes et 52 % de femmes. Les contrats de cette entreprise sont soit à mi-temps (soit 17,5 heures), soit à temps complet (soit 35 heures), soit à heures supplémentaires obligatoires (soit un temps de travail égal à 40 heures).

Une étude sur le temps de travail hebdomadaire des femmes et des hommes de l'entreprise a montré qu'en moyenne :

- 20 % des hommes sont à mi-temps ;
- 70 % des hommes sont à temps complet ;
- les autres hommes font des heures supplémentaires obligatoires ;
- 25 % des femmes sont à mi-temps ;
- 55 % des femmes sont à temps complet ;
- les autres femmes font des heures supplémentaires obligatoires.

On interroge au hasard un salarié de l'entreprise. On considère les événements suivants :

- H : « le salarié interrogé est un homme » ;
- F : « le salarié interrogé est une femme » ;
- M : « le salarié interrogé est à mi-temps » ;
- C : « le salarié interrogé est à temps complet » ;
- S : « le salarié interrogé effectue des heures supplémentaires obligatoires ».

- Dresser un arbre pondéré représentant la situation.
- Déterminer la probabilité que le salarié soit à mi-temps.
- Montrer que la probabilité que le salarié soit un homme sachant qu'il est à mi-temps est environ égale à 0,425.
- Les événements F et M sont-ils indépendants ?
- Soit X la variable aléatoire qui, à un salarié, associe le nombre d'heures hebdomadaires effectuées par ce salarié.
 - Déterminer la loi de probabilité de la variable aléatoire X .
 - Calculer l'espérance mathématique $E(X)$ associée à la variable aléatoire X puis interpréter cette valeur dans le contexte de l'exercice.
 - L'entreprise Alphatic emploie 1 600 salariés. Déterminer le nombre moyen d'heures hebdomadaires effectuées par l'ensemble des salariés.
 - Comparer les temps de travail hebdomadaires moyens et médians des hommes et des femmes au sein de l'entreprise Alphatic.

Pour la suite de l'exercice, on admet que la probabilité qu'un salarié soit intérimaire est égale à 0,025 et que les situations professionnelles des salariés sont indépendantes les unes des autres.

6. On choisit au hasard 30 salariés de l'entreprise. On note Y la variable aléatoire associée au nombre de salariés intérimaires parmi les 30 salariés considérés.
 - a. Déterminer la loi de probabilité de Y .
 - b. Calculer $P(Y=2)$ et interpréter cette valeur dans le contexte de l'exercice.
 - c. Déterminer la probabilité qu'au moins un salarié soit intérimaire parmi les 30 salariés considérés.
7. Quel nombre n de salariés faudrait-il interroger pour que la probabilité qu'au moins un salarié soit intérimaire parmi ces n salariés interrogés soit supérieure à 0,70 ?

4.2.5.5 – Exercice complémentaire n°5

L'entreprise Betatoc souhaite étudier les performances d'une nouvelle agence, ouverte en journée de 10 h à 18 h.

1. On admet que le nombre maximal de clients présents dans l'agence est égal à 28 et est atteint au bout d'une heure à l'ouverture de l'agence.

On modélise le nombre de clients présents dans l'agence au cours du temps depuis l'ouverture de l'agence, par une fonction f de la variable réelle t (exprimée en heure) définie sur l'intervalle $[0 ; 8]$ par :

$$f(t) = a \times t \times e^{-t}$$

avec a un réel fixé indépendant de la variable t .

- a. Exprimer, en fonction de a , le nombre $f(2)$, et indiquer ce qu'il représente dans le contexte d'exercice.
 - b. Démontrer que, pour tout réel positif t , on a : $f'(t) = a \times e^{-t} \times (1 - t)$.
 - c. Démontrer que l'arrondi de a à l'unité est 76.
2. Pour la suite de l'exercice, on admet que :

pour tout réel positif t , $f(t) = 76 \times t \times e^{-t}$.

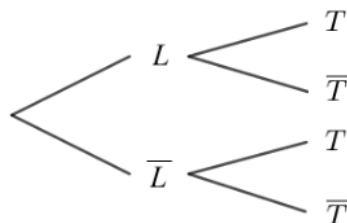
 - a. Calculer $\int_0^8 f(t)dt$ à l'aide d'une intégration par parties.
 - b. En déduire la valeur moyenne V_m , arrondie au millième, de la fonction f sur l'intervalle $[0 ; 8]$ puis interpréter cette valeur dans le contexte de l'exercice.
 - c. Dresser le tableau de variations de la fonction f sur l'intervalle $[0 ; 8]$ puis déterminer les deux réels α et β , arrondis au centième, vérifiant $f(\alpha) = f(\beta) = 20$.
 - d. Montrer que pendant une heure et quarante minutes, il y a plus de vingt clients présents dans cette agence.
3. Cette agence s'est équipée d'un détecteur d'IA (Intelligence Artificielle) pour repérer les avis générés par IA sur son site internet. L'agence estime que 40 % des avis déposés sur le site sont générés par une IA. Le fabricant du détecteur d'IA a indiqué que la sensibilité (notée Se) de son test de détection (c'est-à-dire la probabilité que le test soit positif sachant que le texte a été

écrit par une IA) est égale à 0,98 et que la spécificité (Sp) du test de détection (c'est-à-dire la probabilité que le test soit négatif sachant que le texte n'a pas été écrit par une IA) est égale à 0,97.

On note :

- T l'événement : « Le test de détection est positif. »
- L l'événement : « Le texte a été écrit par une IA. »
- $\bar{T}$ et $\bar{L}$ les événements contraires respectifs des événements T et L .

a. Compléter l'arbre de probabilités ci-dessous :



- b. Définir par une phrase l'événement $L \cap T$ puis calculer sa probabilité.
- c. Déterminer la probabilité que le détecteur d'IA ait fait une erreur.
- d. Le fabricant du détecteur indique que son taux de fiabilité est supérieur à 98 %. Vérifier la pertinence de cette affirmation.

V - Annexes

5.1 – Sujets d’admissibilité des années passées (depuis 2000)

2025 : Dissertation = « Le capital humain est-il un facteur de production comme les autres ? » ; **Dossier** = « Quels sont les processus sociaux qui conduisent à la déviance ? »

2024 : Dissertation = « Centre(s) et périphérie(s) : une opposition pertinente pour analyser les processus de différenciation sociale de l’espace aujourd’hui en France ? » ; **Dossier** = « Le financement des entreprises »

2023 : Dissertation = « La dynamique des inégalités économiques internationales (entre pays) et internes (au sein des pays) depuis 2000 » ; **Dossier** = « Age / génération et formes d’engagement politique »

Concours interne de l'agrégation de SES				
Historique des thèmes au programme et des sujets des épreuves écrites depuis 2000				

Session	Thèmes au programme Économie	Thèmes au programme Sociologie	Sujets de dissertation	Sujets de composition sur dossier
2022	Économie des inégalités. Monnaie et financement de l'économie.	Sociologie du risque. La socialisation.	Peut-on stimuler l'innovation et la croissance tout en réduisant les inégalités de revenus ?	Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ? (EDS première)
2021	Monnaie et financement de l'économie. Concurrence et marchés.	La socialisation. Objets et démarche de la sociologie.	La sociologie a-t-elle vocation à être critique ?	Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ? (EDS Première)
2020	Concurrence et marchés. Économie du travail.	Objets et démarche de la sociologie. La mobilité sociale.	Le chômage est-il involontaire ?	Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? (EDS Première)
2019	Économie du travail. Histoire de la pensée économique depuis 1945.	La mobilité sociale. Justice et injustices sociales.	L'État providence est-il toujours un instrument de justice sociale ?	Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ? (Première)
2018	Histoire de la pensée économique depuis 1945. Économie des institutions.	Justice et injustices sociales. La société des individus.	Qu'est-ce qu'une institution efficace ?	Comment expliquer le comportement électoral ? (Terminale, spécialité SSP)
2017	Économie des institutions. Finance internationale.	La société des individus. La déviance.	Dans quelle mesure l'individu d'aujourd'hui est-il différent de l'individu de la modernité ?	Quelles politiques pour l'emploi ? (Terminale)
2016	Finance internationale. L'économie publique.	La déviance. Sociologie du genre.	Genre et socialisation.	Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ? (Terminale, spécialité EA)
2015	L'économie publique. L'économie géographique.	Sociologie du genre. L'exclusion sociale.	Le marché est-il une solution aux défaillances de l'Etat ?	Classes et stratifications sociales. (Terminale)
2014	L'économie géographique. Économie de l'environnement.	L'exclusion sociale. Les stratifications sociales.	En quoi l'exclusion sociale renouvelle-t-elle la "question sociale" ?	Comment expliquer les fluctuations économiques ? (Terminale)
2013	Économie de l'environnement. La répartition des revenus.	Les stratifications sociales. Santé, maladie, société.	L'environnement, un bien collectif mondial ?	Moyens et efficacité des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. (Terminale)
2012	La répartition des revenus. Économie de l'innovation.	Santé, maladie, société. Les croyances collectives.	Le sentiment de justice est-il une croyance collective ordinaire ?	La décision d'investissement des entreprises. (Terminale)
2011	Économie de l'innovation. Economie et finance internationales.	Les croyances collectives. Sociologie de l'éducation.	Droits de propriété et innovation.	Déviance et stigmatisation (Première).

2010	Économie et finance internationales. Les prélèvements obligatoires.	Sociologie de l'éducation. Sociologie économique.	L'école peut-elle concilier éducation et performance ?	Formation de l'offre, de la demande et du prix d'équilibre sur un marché (Première).
2009	Économie et finance internationales. Les prélèvements obligatoires.	Sociologie de l'éducation. La sociologie économique.	L'attractivité des territoires dans une économie mondialisée.	Les mutations du syndicalisme en France. (Terminale)
2008	Les prélèvements obligatoires. Les analyses économiques de l'entreprise.	La sociologie économique. Les approches sociologiques de la culture.	Pratiques culturelles et stratification sociale.	Les avantages comparatifs. (Terminale)
2007	Les analyses économiques de l'entreprise. Travail et emploi dans les pays développés.	Les approches sociologiques de la culture. Famille et modernité occidentale.	Quelles ont été les conséquences des mutations économiques des 20 dernières années sur les travailleurs peu qualifiés des pays de l'OCDE ?	Justice sociale et inégalités. (Terminale)
2006	Travail et emploi dans les pays développés. Mondialisation et commerce international	Famille et modernité occidentale. Les conflits sociaux.	Tout conflit social n'est-il qu'un conflit d'intérêts ?	La contribution des facteurs de production à la croissance. (Terminale)
2005	Mondialisation et commerce international. Construction européenne et politique économique.	Les conflits sociaux. Les réseaux sociaux.	Peut-on appliquer les mêmes règles de commerce international à tous les biens et services ?	La mesure de la mobilité sociale. (Terminale)
2004	Construction européenne et politique économique. Économie de l'environnement et des ressources naturelles.	Les réseaux sociaux. Expliquer et comprendre.	Qu'est-ce qu'une explication sociologique ?	Les stratégies des entreprises. (Première)
2003	Économie de l'environnement et des ressources naturelles. Croissance et cycles.	Expliquer et comprendre. Corps et société : travail, santé, sport, paraître...	Peut-on et doit-on limiter les fluctuations économiques ?	Conformité et déviance. (Première)
2002	Croissance et cycles. La théorie économique avant 1850.	Corps et société : travail, santé, sport, paraître... Ville et problèmes urbains.	Crise des banlieues et politiques urbaines.	Services publics et économie de marché. (Première)
2001	La théorie économique avant 1850. Économie et démographie.	Ville et problèmes urbains. Féminin/masculin : approches sociologiques.	Mutations démographiques et développement.	L'opinion publique. (Première)
2000	Économie et démographie. Macroéconomie et finance.	Féminin/masculin : approches sociologiques. Évolution des qualifications et dynamique des classifications professionnelles.	Les analyses en termes de "rapports sociaux de sexe" vous paraissent-elles pertinentes pour rendre compte du fonctionnement et des évolutions des sociétés contemporaines ?	La mondialisation. (Terminale)

Note : Nouveau thème en première ligne. Thème tombé à l'écrit en gras.

5.2 – Programme de mathématiques (seconde partie de l'épreuve orale de dossier)

Cette épreuve a un double objectif, à savoir s'assurer que les candidats :

- maîtrisent certains outils mathématiques et statistiques que les professeurs de sciences économiques et sociales doivent utiliser dans l'enseignement en lycée et en classes préparatoires aux grandes écoles.
- ont une culture mathématique et statistique suffisante pour la compréhension et la mise en œuvre des théories contemporaines et des analyses socio-économiques quantitatives, qui sont, soit étudiées en second cycle universitaire, soit présentées dans des ouvrages ou des revues spécialisées sous un aspect formalisé.

Pour ce faire, les candidats doivent maîtriser le raisonnement logique, le formalisme mathématique utilisé dans les théories économiques, sociologiques ou démographiques :

- Ils doivent connaître les notations scientifiques classiques : les notions d'éléments d'un ensemble, de sous-ensembles, d'appartenance et d'inclusion, de réunion, d'intersection et de complémentaire ainsi que les notations des ensembles de nombres et des intervalles.
- Ils doivent savoir utiliser correctement les connecteurs logiques « et », « ou », utiliser à bon escient les quantificateurs universels et existentiels, les implications et équivalences, ainsi que les bases du raisonnement : démonstration par l'absurde et par récurrence, réciproque et contraposée d'une proposition.

Les programmes de mathématiques en vigueur au lycée doivent être très bien assimilés. S'ajoutent à ces contenus quelques approfondissements.

5.2.1 – Analyse

Fonctions numériques d'une variable réelle

- Fonctions usuelles (polynômes, fonctions rationnelles, racine carrée, inverse, logarithme népérien, exponentielle de base e et de base a réel, fonctions puissance réelle). Les fonctions trigonométriques sont hors programme.
- Limites : fonctions usuelles, opérations, croissances comparées, méthodes pour lever des indéterminations.
- Continuité (en un point et sur un intervalle, prolongement par continuité), dérivabilité (en un point et sur un intervalle), convexité ; tableau de variation, extrema, courbe représentative.
- Formules de Taylor : elles doivent essentiellement servir à obtenir des développements limités pour l'étude locale d'une fonction. Approximation affine et développement limité d'ordre 2 : formules usuelles au voisinage de 0, interprétation géométrique.
- Primitives, intégrale d'une fonction (continue par morceau sur un segment et sur un intervalle quelconque), lien avec l'aire sous la courbe représentative de la fonction, propriétés (linéarité, relation de Chasles, utilisation de la parité), techniques d'intégration (intégration par parties, changement de variable).

Fonctions numériques de plusieurs variables

- Dérivées partielles d'ordre 1 et 2 (les problèmes de continuité et de dérivabilité en un point particulier ne sont pas au programme), gradient (propriétés géométriques), différentielle d'ordre 1 et 2, optimisation avec ou sans contrainte (étude de la forme quadratique différentielle seconde – dont la représentation matricielle est la matrice Hessienne – en lien avec le développement de Taylor), méthode du Lagrangien.
- Courbes de niveau, fonction de Cobb-Douglas (homogénéité, élasticité).

Suites

- Suites définies par une formule de récurrence ($u_{n+1} = f(u_n)$) ou une formule explicite ($u_n = f(n)$), représentations graphiques, sens de variation, suites majorées, minorées, convergence ; suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques. Applications aux taux d'intérêt. Des exercices utilisant des suites récurrentes linéaires d'ordre 2 pourront être proposés mais aucune théorie n'est exigible sur ce type de suites.

Séries

- Définition, somme partielle associée, convergence dans des cas particuliers : séries de terme général q^n , séries de Riemann, développement en série de l'exponentielle, application pour le calcul de l'espérance et de la variance de variables aléatoires discrètes.

5.2.2 - Algèbre et géométrie

- Graphes : sommets, sommets adjacents, arêtes, degré d'un sommet, ordre d'un graphe, chaîne, longueur d'une chaîne, graphe complet, graphe connexe, chaîne eulérienne, matrice d'adjacence associée à un graphe. Recherche du plus court chemin sur un graphe pondéré connexe.
- Résolution d'un système linéaire d'équations.
- Espaces vectoriels de dimension finie, sous-espaces vectoriels : bases, dimension. On se limitera aux espaces $\mathbb{R}^n$ et aux espaces de matrices colonnes à coefficients réels.
- Produit scalaire, distance, norme, famille de vecteurs orthonormés. Projection orthogonale (la théorie générale des projections orthogonales n'est pas un attendu du programme).
- Matrices à coefficients réels, opérations sur les matrices. Changement de base.
- Valeurs propres, vecteurs propres et sous-espaces propres, diagonalisation d'une matrice carrée. Calcul de la puissance *nième* d'une matrice carrée.
- Équations de droites dans le plan, de plans dans l'espace.

5.2.3 – Statistique et probabilités

Statistique descriptive univariée

- Présentation de données statistiques : tableaux à simple entrée. Diagrammes en bâtons, histogrammes (avec classes de même amplitude ou non). Diagrammes circulaires, en barre, box-plots ou « boîte à moustaches ». Polygones des effectifs ou des fréquences cumulés.
- Paramètres de position : moyenne, mode, médiane, quartiles, déciles.
- Paramètres de dispersion : étendue, écart interquartile, variance, écart-type, coefficient de variation.
- Paramètres de concentration : courbe de Lorenz, médiale et indice de Gini (défini uniquement comme rapport de deux aires).
- Indices simples et synthétiques : définitions et propriétés (Laspeyres, Paasche, Fisher).

Statistique descriptive multivariée

- Présentation de données statistiques : tableaux à double entrée, distributions conjointe, marginales et conditionnelles. Formules de décomposition de la moyenne et de la variance, variances inter et intra.
- Ajustement affine : principe de la méthode de Mayer, de la méthode des moindres carrés. Coefficient de corrélation linéaire
- Cas de p variables quantitatives : matrice de covariance, de corrélation linéaire, analyse en composantes principales, régression linéaire multiple.
- Analyse des correspondances simples dans le cas de 2 variables qualitatives.

Statistique inférentielle

- Estimateur : propriétés (biais, risque quadratique, convergence) ; estimation ponctuelle ou par intervalle de confiance.
- Tests d'hypothèses : risques d'erreur, région critique. Application aux tests du Chi-deux (ajustement à une loi, liaison de 2 variables qualitatives), test de la moyenne, test d'égalité des moyennes par analyse de la variance.
- Modèle linéaire (cas de la régression linéaire simple ou multiple) : estimateur des moindres carrés, test de Student de signification des coefficients de régression.
- Lecture de sorties de logiciels dans le cas de traitements informatiques de données.
- Interprétation des résultats d'une analyse statistique unidimensionnelle ou multidimensionnelle de données socio-économiques.

Probabilités

- Événements aléatoires, probabilité dans le cas d'un univers fini ou infini.
- Probabilités conditionnelles, formule des probabilités totales, théorème de Bayes. Événements indépendants. Graphes probabilistes : matrice de transition, état stable d'un graphe probabiliste.
- Variables aléatoires réelles discrètes ou continues : fonction de répartition. Loi d'une variable aléatoire discrète, fonction densité de probabilité.
- Loi de probabilité de variables aléatoires usuelles : uniformes (discrète et continue), Bernoulli, binomiale, géométrique, Poisson, normales, exponentielle.
- Vecteurs aléatoires : notion d'indépendance de variables aléatoires discrètes ou continues ; lois conjointe, marginales, conditionnelles d'un couple de variables aléatoires discrètes.
- Espérance mathématique et variance d'une variable aléatoire discrète ou continue (définition et propriétés). Covariance de deux variables aléatoires discrètes.
- Loi des grands nombres, théorème central limite, et application aux approximations d'une loi binomiale ou de Poisson par une loi normale. Approximation d'une loi binomiale par une loi de Poisson.
- Intervalle de fluctuation ; distribution d'échantillonnage.

5.2.4 - Contexte de l'épreuve

Si certains exercices pourront être posés dans le seul cadre des mathématiques, d'autres pourront s'inscrire dans des contextes économiques et sociaux supposés connus des candidats. Parmi ceux-ci, on citera quelques exemples :

- les techniques d'analyse des variables économiques : valeur nominale (ou en valeur ou à prix courants), valeur réelle (ou en volume ou à prix constants), indice des prix ;
- le tableau entrée-sortie (TES) en comptabilité nationale : coefficients techniques, modèle de Léontieff ;
- des notions relatives aux phénomènes monétaires : taux de change, parité des pouvoirs d'achat ; des modèles de fiscalité : impôt proportionnel, impôt progressif (par tranches) ;
- les notions de base de la microéconomie : analyse du choix du consommateur (contrainte budgétaire, utilité, courbes d'indifférence, élasticités, taux marginal de substitution), analyse du choix du producteur (productivité moyenne, marginale, rendements croissants, décroissants, constants, coût total, moyen, marginal), équilibre en concurrence pure et parfaite, en situation de monopole, surplus, déplacements sur les courbes d'offre et de demande ;
- les outils d'analyse de la consommation : propension marginale, moyenne à consommer, élasticités point et élasticités arc (prix, revenu, demande), élasticité croisée, structure de la consommation et coefficients budgétaires ;
- les bases du calcul économique et financier : intérêts simples, intérêts composés, rentabilité économique, rentabilité financière, valeur actualisée, taux de rendement interne ;
- les techniques de réalisation d'enquêtes sociologiques et d'analyse de leurs résultats ;
- les principaux outils d'analyse des réseaux sociaux ;

5.2.5 - Remarques concernant la calculatrice

Les candidats doivent savoir maîtriser les instruments qu'utilisent leurs élèves et en premier lieu des calculatrices graphiques : outre les traitements numériques usuels, ils doivent être capables de fournir la courbe représentative d'une fonction, un tableau de valeurs d'une fonction ou d'une suite, de connaître les fonctions de la calculatrice pour toutes les opérations sur matrices et vecteurs ainsi que les fonctions statistiques, en particulier celles donnant un ajustement affine, les calculs de probabilités utilisant les lois usuelles, le solveur.